## Mordons les chiens de garde!

### Revue de presse n°31

juillet-septembre 2023

### Pollution, santé, etc.



Humour de Siné mensuel

## Table des matières

Aviation et climat : petite leçon illustrée de cécité semi-volontaire	4
Permis unique de Liège Airport : Canopea et Dryade en recours	
:. Nouveau permis de Liege Airport : quelles leçons pour la transition écologique et sociale en Wallonie	8
L'aéroport d'Amsterdam va interdire les jets privés et les vols de nuit	
Humour de Siné mensuel	14
Nuisances aéroportuaires : mobilisation générale des associations	15
Interdiction des vols substituables par des trajets en train : le décret entre en vigueur	17
Humour de Kroll	
Transport de marchandises et climat : projections	18
Une simple famille réussit à faire condamner la multinationale 3M, un important précédent	19
Perception du bruit en Wallonie	
Humour de Siné mensuel	36
La Belgique championne des exportations de pesticides interdits chez nous	37
À Ougrée, un pesticide dangereux pour la santé et interdit en Europe toujours massivement produit	
De dérogation en dérogation : comment les pesticides toxiques continuent à circuler en Belgique	
Pesticides : un « Atlas » mondial expose le désastre	
Les industriels essaient d'orchestrer le doute sur la « dangerosité des pesticides »	
Pesticides : leur utilisation en agriculture biologique reste marginale	
Pesticides dans l'arboriculture : deux associations veulent faire annuler l'interdiction de contrôle	
STOP EU-Mercosur	
Coupable de la « pollution du siècle », le sucrier Tereos devra payer 9 millions d'euros	
Toxicité des polluants éternels : les industriels savaient depuis 50 ans	
TotalÉnergies noie des villes belges sous ses billes de plastique	
Canopea et Natagora se retirent du label de gestion forestière durable PEFC	
Humour de S!lence	
ArcelorMittal : révélations sur un pollueur hors-la-loi	
L'Australie refuse une nouvelle mine de charbon afin de protéger la Grande Barrière de Corail	
Droit à l'information : le parcours du combattant pour les autochtones en Papouasie	
Cancers et malformations : en Ardèche, des ouvriers dénoncent un scandale sanitaire	
À Rome, le Lago Bullicante inspire de nouvelles alliances entre les vivants	
Humour de Siné mensuel	
Landes : des habitants ont remporté une double-victoire juridique pour sauver 17ha de forêt	
Premier bilan de 2023 d'Ekö	
Plouvorn, les porcheries	
·	73 98
Des scientifiques bloquent le projet de TotalÉnergies du Havre	
Dans le Var, des élus stoppent de nouvelles constructions à cause de la sécheresse	
Humour de Siné mensuel	
Le déclin des abeilles sauvages	
Dieselgate : les dérives se poursuivent, dénoncent les associations	
Disparition des oiseaux : une étude scientifique démontre l'effet prépondérant de l'agriculture intensive.	
Dix jours sans écran : pour les enfants, « c'est dur »	
Éoliennes : comment éviter la mort des oiseaux ?	
L'hiver sec et chaud de 2023 pèse sur l'Europe	
Politiques de la sécheresse	
Nous expliquer comment sauver la planète, en invitant Shell, TotalEnergies et la Société générale	
(Augustin de la Brosse - Étudiant à HEC Paris)	
Les énormes impacts des invasions biologiques	
En Normandie, une communauté anarchiste repense la vie avec les animaux	
Microfibres : naturelles ou synthétiques, elles affectent tout autant les organismes marins	
Les organisations environnementales rejettent la consultation publique pour Doel 4 et Tihange 3 : « Le ris	
nucléaire est sous-estimé d'un facteur de 2 millions »	
Mycle Schneider : « Zaporijia, c'est un momentum dans l'histoire du nucléaire civil »	145

Hommage à Benjamin Dessus	148
« Viandes à rems » : l'irradiation des soudeurs intérimaires	
Provocation nucléaire	
Humour de Siné mensuel	155
Fin du nucléaire, sens de l'histoire	155
Festival de Cannes : la Palme d'or du greenwashing	157
Philippe Boisneau, pêcheur-chercheur sur la Loire : « Il n'y aura aucun poisson pour pondre	
Amundi, l'actionnaire fossile qui fait écran à Total	

## Aviation et climat : petite leçon illustrée de cécité semi-volontaire



Au cours d'une interview publiée dans La Libre du 22 avril 2023, le Ministre wallon du Budget, des Aéroports et des Infrastructures sportives livrait sa vision du développement aéroportuaire. Certaines des vues énoncées nous semblent emblématiques d'une criante sous-évaluation des enjeux environnementaux. Laquelle conduit à (ou permet de...) rejeter, l'âme sereine, les politiques de rupture aujourd'hui indispensables (en raison de décennies d'atermoiements) pour répondre à l'enjeu climatique.

Le Ministre aurait pu développer une critique argumentée du plaidoyer des personnes et organismes qui interrogent la pertinence du développement aéroportuaire ou qui recommandent d'en sortir. Il semble avoir préféré s'en tenir à une version caricaturale de ce plaidoyer et lui opposer des considérations tout aussi caricaturales dans le but apparent de le discréditer.

Ainsi déclare-t-il : « Il est facile de dire à ceux qui veulent aller en Grèce qu'ils ne pourront y aller que tous les trois ans parce qu'on va réduire les mouvements des avions et parce que ce n'est pas bien de prendre l'avion. Priver les gens de liberté de déplacement, ça n'a pas de sens. »

Analysons ce premier extrait d'interview point par point :

- il n'est en fait pas facile du tout de dire à la population qu'il faudrait réduire la consommation de transport aérien ; il s'agit d'un message qui « ne passe pas », notamment en raison de la très forte valorisation culturelle dont jouissent les voyages en avion depuis des décennies ; c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles si peu de responsables politiques s'y risquent, y compris parmi celles et ceux qui sont persuadé e s qu'il est nécessaire de voler moins ;
- à un environnementaliste qui dirait « Ce n'est pas bien de prendre l'avion », on serait en droit de rétorquer « Ah! non! c'est un peu court, jeune homme! »¹; si les experts du climat recommandent de voler moins, ce n'est pas parce que c'est « mal » de voler, mais parce qu'il est impossible de continuer à utiliser l'avion comme aujourd'hui ET de maintenir le climat planétaire dans des limites compatibles avec la survie du genre humain (et ceci vaut bien sûr pour beaucoup d'autres secteurs d'activités);
- la confusion entre la liberté de se déplacer et la manière dont on exerce cette liberté est récurrente dans les discours « pro-voiture » ou « pro-avion » ; les environnementalistes ne cherchent pas à priver quiconque de sa liberté de circuler, mais juste à demander à toutes les personnes d'exercer cette liberté d'une manière qui soit compatible avec les limites planétaires ;
- quant à la question du sens... cela a-t-il du sens de laisser les personnes polluer en toute ignorance (car rares sont celles et ceux qui sont pleinement conscient.e.s de l'ampleur du défi climatique) et mettre, de ce fait, leur avenir et celui de leurs enfants en danger ? n'est-il pas plus censé de leur fournir l'information nécessaire pour poser des choix en toute connaissance de cause ?

Le Ministre déclare que « On lutte déjà contre les vols de courte distance. Dès qu'il y a une alternative crédible de transport, il faut lui permettre de remplacer le voyage en avion. Il faut surtout que cette alternative ne coûte pas plus cher. [...] Mais tant que ces solutions n'existent pas, sur le court terme, on ne va pas culpabiliser les gens parce qu'ils voyagent en avion. »

Ce deuxième extrait est, lui aussi, riche en idées un peu courtes :

- les vols de courte distance sont bien sûr tout à la fois (1) ceux qui sont les plus polluants par km parcouru (la phase de décollage est plus « lourde » dans le bilan du vol en court qu'en moyen ou long courrier) et (2) ceux pour lesquels il est le plus aisé de trouver une alternative ; il n'en demeure pas moins que le gros de l'impact climatique est produit par les vols longue distance (selon une étude récente menée sur 31 pays européens, les vols de plus de 4 000 km représentent 6,2% des décollages mais 47% de la consommation de carburant…)<sup>2</sup> ;
- le voyage en avion est un produit de consommation dont le prix ne reflète pas les vrais coûts, ce qui explique en grande partie qu'on en fait une consommation immodérée : le 29 novembre 2021, lors d'un séminaire organisé par Canopea et le BBL, Jasper Faber, Manager Mobility & Transport du consultant CE Delft, expliquait ainsi que la prise en compte des coûts impayés (taxes sur le carburant et TVA sur les billets) et des externalités augmenterait de 60% le prix moyen d'un voyage en avion ceci sans même évoquer les conditions salariales désastreuses du secteur low-cost qui tirent également les prix vers le bas ; il est dès lors illusoire de vouloir développer des alternatives qui « ne coûtent pas plus cher » sauf à vouloir transposer aux autres modes les aberrations propres au transport aérien ;
- Il ne s'agit nullement de culpabiliser, mais de responsabiliser; on ne peut être jugé coupable des conséquences négatives d'une de ses actions que si l'on était conscient de ces conséquences négatives au moment où on a réalisé cette action; or, une grande partie de la population (dont le Ministre semble faire partie) n'a qu'une connaissance très parcellaire de l'enjeu climatique et des conséquences des bouleversements en cours.

Le 21 janvier 2023, Monsieur Willy Borsus, Vice-Président du Gouvernement wallon, déclarait à propos de l'aéroport de Bierset : « Un Gouvernement n'a pas pour vocation de détruire ce qu'il a lui-même mis des années à construire, et à construire avec succès ». Ce à quoi nous répondions qu'un Gouvernement n'a pas non plus pour vocation de détruire le climat planétaire... Dans la même veine, le Ministre Dolimont déclarait dans son interview à La Libre : « On ne peut pas se dire qu'on ne va plus rien faire pour aider au développement de l'aéroport. Il faut savoir vers où on veut aller. »

Ces propos nous semblent particulièrement inquiétants dans la bouche d'un membre du Gouvernement :

- le choix de développer le secteur aérien en réponse à l'effondrement de la sidérurgie wallonne pouvait se comprendre au tournant des années 1980-1990 ; aujourd'hui, alors que le contexte a fondamentalement changé et que les défis environnementaux sont beaucoup mieux documentés qu'ils ne l'étaient il y a 35 ans, persister dans cette voie relève, de notre point de vue, de la faute politique ; faute que seules peuvent expliquer une mauvaise appréciation de l'enjeu climatique, une difficulté à reconnaître des erreurs passées, une incapacité à imaginer d'autres scénarios pour la Wallonie ou une peur de s'aliéner une partie de la population ;
- « il faut savoir vers où on veut aller » déclare le Ministre ; le Gouvernement veut visiblement aller vers un développement continu du transport aérien ; son refus d'admettre que cela n'est simplement plus possible dans le contexte actuel l'empêche de voir que ce vers quoi il chemine (ou vole) c'est en fait l'enfer climatique dont parlait en ces termes Monsieur Antonio Gutteres, Secrétaire général des Nations Unies, lors de son discours inaugural de la COP27 en novembre 2022 : « Notre planète approche à grands pas de points de basculement qui rendront le chaos climatique irréversible. Nous sommes sur une autoroute vers l'enfer climatique, avec le pied toujours posé sur l'accélérateur »

L'argument est récurrent chez celles et ceux qui tentent de justifier leur inaction par celle (réelle ou non) des autres : « Toutes les mesures contraignantes sur le secteur doivent être prises à un niveau plus large » déclare ainsi Monsieur Dolimont.

Ceci peut sembler relever du simple bon sens ; cependant :

- Il s'agit en fait d'une question morale qui doit être examinée comme telle ;
- au niveau personnel, cette position est indéfendable : elle reviendrait à dire que l'on ne doit se comporter de manière responsable vis-à-vis de la communauté qu'à partir du moment où tous les autres membres de cette communauté font de même ; or, si chacun.e attend tout le monde, personne ne bouge... ;

• la question est certes beaucoup plus délicate à un niveau collectif, national ; mais doit-on – peut-on – vraiment considérer que de larges accords internationaux constituent un préalable indispensable à une politique nationale ou régionale de régulation du transport aérien visant à préserver le climat planétaire ? Il nous semble que non : outre que cela revient à présupposer un attentisme délétère chez l'ensemble des dirigeants des autres nations, nous n'avons simplement plus le temps d'attendre ; pour le dire avec un peu d'emphase (mais en toute cohérence avec les connaissances scientifiques), nous devons agir – ou accepter de bientôt périr...

Multiples, complexes et interconnectés, les défis environnementaux (dont l'effondrement de la biodiversité et les bouleversements climatiques) sont aussi des symptômes. Notre incapacité à contextualiser ces symptômes, à identifier les causes profondes qui les ont engendrés nous empêche de lutter efficacement contre celles-ci. La principale de ces causes profondes est, selon notre analyse, l'excès. Excès des prélèvements de ressources naturelles par rapport à leur taux de renouvellement, excès des rejets par rapport aux capacités d'absorption par la biosphère. Excès de croissance, excès de production, excès de consommation – excès de transport... ce sont donc des politiques de rupture qui sont nécessaires pour répondre aux enjeux climatiques et de biodiversité. C'est ce que, en termes policés, l'IPBES déclarait en 2019 lors de la publication de son rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, soulignant l'impérieuse nécessité de mettre en place un « changement en profondeur », soit « une réorganisation en profondeur à l'échelle du système de l'ensemble des facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris des paradigmes, des objectifs et des valeurs. »

La sous-évaluation des enjeux environnementaux (qu'elle soit ou non consciente, volontaire) induit inévitablement une incompréhension face à celles et ceux qui promeuvent des politiques de rupture. Alors que grandit l'éco-anxiété chez celles et ceux qui ont pu, su et/ou voulu ouvrir grands les yeux sur les enjeux environnementaux, l'incompréhension, se développe chez celles et ceux qui ne les ont pas ouverts – les ont juste entr'ouverts. Les débats autour du transport aérien en sont emblématiques.

- 1. Premier vers de la « tirade du nez » du Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand
- 2. Dobruszkes F. et al. 2022. Banning super short-haul flights: Environmental evidence or political turbulence?

Pierre COURBE, 23 mai 2023 (Canopea)

## Permis unique de Liège Airport : Canopea et Dryade en recours



Le 31 janvier 2023 était signé l'arrêté ministériel accordant à Liège Airport le permis unique visant le renouvellement du permis d'environnement pour l'exploitation de l'aéroport de Liège-Bierset dans sa globalité ainsi que la régularisation urbanistique du parc à conteneurs et du dépôt d'un sous-traitant (nettoyage des pistes et avions). Canopea et Dryade ont décidé de déposer au Conseil d'État un recours en annulation de ce permis qui, s'il contient des éléments positifs, ne répond avec le sérieux requis ni aux enjeux climatiques ni à ceux de santé humaine.

Le permis délivré en janvier limite à 55 000 le nombre annuel de mouvements (décollages et atterrissages) autorisés pour les avions dont la masse maximale au décollage (MTOW) est égale ou supérieure à 34 tonnes ou dont l'aménagement intérieur maximal certifié comporte 19 sièges passagers ou plus. Le permis ne limite pas les mouvements des avions plus légers. Il fixe par ailleurs un agenda de diminution progressive du bruit maximum autorisé pour chaque décollage nocturne sans toutefois limiter le bruit admissible lors des atterrissages ni le bruit total généré par les activités de l'aéroport sur une année.

Le nombre maximal de mouvements (55 000, soit une augmentation de 40% par rapport aux 39 124 mouvements opérés en 2021) n'est correctement motivé ni au regard de la santé humaine (réduction du bruit) ni au regard du climat planétaire (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

En ce qui concerne ce dernier point, Canopea et Dryade tiennent à rappeler les paroles de Monsieur Antonio Gutteres, Secrétaire général des Nations Unies, lors de son discours inaugural de la COP 27 en novembre dernier : « Notre planète approche à grands pas de points de basculement qui rendront le chaos climatique irréversible. Nous sommes sur une autoroute vers l'enfer climatique, avec le pied toujours sur l'accélérateur »

Levier le pied de l'accélérateur et le poser sur la pédale de frein en diminuant la demande de transport aérien (sans négliger, bien sûr, les apports bénéfiques de la technologie) : ce sont là les recommandations du GIEC, de l'Agence Internationale à l'Energie (IEA), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP)... et de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) qui a remis un avis négatif par rapport à l'accroissement des activités de Liège Airport. L'AwAC a calculé que les émissions de CO2 liées aux activités que l'aéroport ne gère pas directement (et qui sont donc gérées par les sous-concessionnaires, transporteurs en tête) sont 358 fois plus élevées que les émissions qu'il génère directement. L'AwAC souligne à raison que, même si les émissions de l'aviation internationale ne sont pas incluses dans les objectifs de réduction des émissions wallonnes, il convient de les comptabiliser pour évaluer les effets indirects de l'aéroport sur le climat. L'AwAC rappelle également que les pays voisins initient des politiques de limitation du trafic aérien. Si, dans ses développements, l'arrêté ministériel contesté fait bien état de la nécessité de limiter les émissions de gaz à effet de serre, on peine à identifier en quoi cette nécessité a bien été prise en compte dans le choix de limiter à 55 000 le nombre maximal admissible de mouvements à Liège Airport.

C'est pourquoi, après une analyse approfondie du dossier, Canopea et Dryade ont décidé d'attaquer le permis délivré.

Pierre COURBE, 4 mai 2023 (Canopea)

# Nouveau permis de Liege Airport : quelles leçons pour la transition écologique et sociale en Wallonie ?

La saga autour du renouvellement du permis d'exploitation de l'aéroport de Liège vient de prendre fin, un accord ayant finalement été trouvé in extremis entre le MR et Écolo, sous le regard attentif du PS. Outre son contenu, la séquence qui l'a précédé se révèle riche en enseignements pour le futur d'une hypothétique transition écologique et sociale en Wallonie.



Samedi soir 28 janvier 2023. Fumée blanche au Gouvernement wallon. Un accord vient d'être trouvé entre Céline Tellier (ministre de l'Environnement, Écolo) et Willy Borsus (ministre de l'Aménagement du territoire, MR) autour de l'épineux dossier du renouvellement du permis d'exploitation de l'aéroport de Liège (Bierset). Celui-ci intervient après des mois de tensions croissantes, ayant (logiquement) culminé dans les derniers jours avant l'échéance du 31 janvier [1].

Il faut dire que l'enjeu était de taille... et les positions tranchées. L'aéroport de Liège constitue en effet l'un des instruments majeurs du redéploiement économique liégeois – et plus largement wallon – initié à partir des années 1980-90 pour pallier le déclin de la sidérurgie [2]. Plus d'un milliard d'euros d'argent public ont été investis dans son développement jusqu'à présent, et une dizaine de millier d'emplois en dépendent. Dans ces conditions, impossible, voire impensable, pour beaucoup de remettre en cause son développement.

Et pourtant... Cette « success story » a aussi un coût, financier évidemment, mais aussi social et environnemental, qui devient de plus en plus prohibitif [3]. Ces dernières années, le développement de l'aéroport a annulé à lui seul l'ensemble des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de toute la Wallonie [4]. Le choix de miser sur un aéroport cargo dont l'attractivité repose principalement sur sa disponibilité 24h/24, 7j/7, sans restriction, commence également à montrer ses limites. Malgré les coûteuses mesures de compensation prévues par les pouvoirs publics wallons (expropriations, insonorisations...), le spectre des nuisances s'élargit en effet pour atteindre des proportions de plus en plus ingérables. Si l'on y ajoute les doutes qui pèsent sur l'avenir à moyen terme d'un secteur du fret aérien condamné à subir des contraintes (environnementales, économiques, réglementaires) croissantes, on comprend que d'autres – riverains et associations environnementales en tête – se montrent plus sceptiques sur l'intérêt de continuer d'investir dans cet outil.

Or, voilà que le permis d'environnement de l'aéroport arrivait à échéance le le janvier 2023, obligeant la direction à solliciter son renouvellement pour les vingt prochaines années... et offrant, au passage, l'occasion d'un débat aux allures de test pour la transition écologique et sociale en Wallonie. Car, si ce terme désigne le processus qui doit nous mener d'un modèle économique et social actuellement insoutenable, vers quelque chose qui soit respectueux des limites et des équilibres planétaires – avec tout ce que cela implique d'arbitrages complexes en termes de répartition des efforts entre secteurs économiques, par exemple, mais

aussi de rapports de force plus ou moins violents entre groupes sociaux aux intérêts antagoniques – alors le débat sur l'avenir d'un outil économique aussi important ET polluant que l'aéroport de Liège avait beaucoup à nous apprendre.

#### Quand l'idée même de freiner (un peu) est inconcevable

Premier enseignement : les données scientifiques et factuelles de la « transition » à effectuer restent manifestement mal connues – ou sciemment ignorées. Pour le dire simplement, la situation est extrêmement grave et le temps presse. La menace la plus imminente se situe probablement du côté du réchauffement climatique, mais la situation n'est pas beaucoup plus reluisante sur le front de la biodiversité ou encore de l'épuisement des ressources. En réalité, nous avons déjà dépassé six des neuf limites planétaires [5], et à moins d'une réduction massive et immédiate de notre empreinte sur l'environnement (et pas uniquement sur le climat), nous nous dirigeons tout droit vers une planète très largement inhabitable à moyen terme.

C'est donc l'ensemble de nos niveaux et de nos modes de production et de consommation qu'il faut revoir radicalement, à relativement brève échéance. Dans un tel contexte, se demander s'il est opportun ou non de continuer de développer un aéroport parait un peu incongru... Le fonctionnement actuel de l'aéroport de Liège entraîne déjà des dégâts environnementaux largement irréparables (émissions de gaz à effet de serre, artificialisation des sols, pollutions diverses...). Le bon sens voudrait donc qu'on essaye de diminuer cette empreinte plutôt que de continuer de l'aggraver. Or, de l'aveu même du CEO de l'aéroport, sur le seul volet climatique, les évolutions technologiques qui permettront (peut-être) d'atteindre la neutralité carbone dans l'aérien (ex. : avions à hydrogène ou électriques, biocarburants) ne seront jamais prêtes avant 30 ans... [6] Quand on sait que le GIEC nous donne dix ans maximum pour diminuer de moitié nos émissions de GES, la conclusion devrait s'imposer d'elle-même. L'agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) ne s'y est d'ailleurs pas trompée, puisqu'elle a remis un avis défavorable concernant la demande de renouvellement du permis de l'aéroport, au motif que celle-ci entrait en contradiction avec les objectifs climatiques et environnementaux wallons, mais aussi mondiaux [7].

Et pourtant, à aucun moment le débat autour du renouvellement du permis de l'aéroport de Liège n'a porté sur une éventuelle réduction de ses activités, ni même sur un gel de son développement. Refusant de suivre l'avis de l'AWAC au motif qu'on « ne pouvait pas remettre en cause l'existence de l'aéroport pour des raisons socioéconomiques », les fonctionnaires en charge du dossier se sont contentés de proposer des limites à la croissance future de l'aéroport, parmi lesquelles un plafond de 50 000 mouvements par an pour les avions de plus de 34 tonnes (contre 38 000 mouvements de ce type en 2021, une année record, soit une augmentation encore possible de 30% par rapport à la meilleure année enregistrée jusque-là) et une réduction progressive du bruit la nuit (entre 23h et 6h du matin).

Malgré tout, le principe même de ces (maigres) limites a été jugé largement irrecevable par une écrasante majorité du spectre politique, médiatique et syndical wallon, unanimement inquiet que l'on bride ainsi le dynamisme d'un si gros pourvoyeur d'emplois (cf. ci-dessous). Le constat est particulièrement inquiétant en ce qui concerne la gauche politique et syndicale wallonne [8], la direction de l'aéroport ayant pu compter sur le soutien décisif du PS, mais aussi du PTB, ainsi que des principales centrales syndicales (FGTB et CSC) présentes sur le site, ces dernières ayant notamment organisé une grève et deux manifestations à Namur pour obtenir un assouplissement du permis [9]. Une pression colossale qui a fini par porter ses fruits, puisque les Écolos ont accepté un accord final encore plus favorable au développement de l'aéroport que la proposition initiale des fonctionnaires (en remontant notamment le plafond à 55 000 mouvements maximum et en atténuant les exigences en matière de réduction du bruit la nuit)... [10]

On mesure ainsi le gouffre qui sépare encore ce qu'il est aujourd'hui politiquement possible de défendre en matière de transition... et ce que la situation exigerait de faire. Mais surtout, on mesure aussi à quel point le capital peut encore compter sur les divisions entre « fin du monde » et « fin du mois » pour faire avancer ses intérêts, alors même qu'il n'y aura de salut pour les travailleurs ET pour la planète que dans un combat commun contre les logiques d'accumulation et d'exploitation qui sont au fondement du mode de production capitaliste.

#### Un chantage à l'emploi toujours aussi efficace

Deuxième enseignement (qui explique en partie le premier) : « L'emploi à tout prix » reste encore la matrice de référence principale du débat socioéconomique en Wallonie [II], y compris pour une large majorité de la gauche, alors même que c'est précisément avec cette logique qu'il faut rompre si l'on veut avoir une chance de limiter l'ampleur de la catastrophe qui s'annonce – ou plutôt qui a déjà commencé. Car quel est l'objectif commun qui a rallié une alliance de forces allant du MR au PTB en passant par les « écosocialistes » du PS ou

encore la FGTB et la CSC derrière le développement de l'aéroport de Liège ? L'emploi. Défense des emplois existants, face aux « menaces » de délocalisation que ferait peser un permis trop contraignant. Et défense des emplois à venir, pour peu qu'on laisse l'aéroport se développer « dans des conditions raisonnables » (c'est-à-dire comme bon lui semble).

C'est ainsi que peu après l'annonce des conditions prévues dans le nouveau permis accordé en première instance par les fonctionnaires wallons, la direction de Liege Airport a organisé une conférence de presse pour livrer son « analyse » : selon elle, le nouveau permis menaçait 5 000 des 10 000 emplois (directs et indirects) existant sur le site, tout en empêchant la création de 9 000 emplois supplémentaires. Une perte nette de 14 000 emplois donc, que s'empressèrent de décrier, non seulement l'aéroport et les entreprises qui en dépendent, mais également la quasi-totalité des partis politiques wallons, les syndicats et de nombreux médias [12].

En face, d'aucuns auront évidemment tenté de dénoncer le caractère outrancier de ces menaces [13] qui s'inscrivaient parfaitement dans la longue tradition du chantage à l'emploi mobilisé par les entreprises dès qu'elles veulent s'affranchir d'une contrainte quelconque. Dans les années 1980, les auteurs d'un ouvrage remarqué aux États-Unis sur la question [14] rappelaient d'ailleurs déjà que cette stratégie était aussi vieille que le capitalisme lui-même, et que la plupart du temps, il ne s'agissait que d'un bluff pur et simple, les entreprises finissant en général par s'adapter aux nouvelles contraintes après avoir juré qu'elles causeraient leur perte [15].

Un scénario qui semble bien s'être répété à Liège. Non seulement, parce que les menaces de délocalisation surestimaient la capacité des opérateurs à pouvoir trouver ailleurs les mêmes conditions de fonctionnement qu'à Bierset [16], mais en outre, parce que l'on comprend mal comment la direction de l'aéroport et ses soutiens pouvaient trouver « intenable » une limite de 50 000 vols par an le 26 janvier... pour finir par se dire satisfaits d'une limite portée à 55 000 deux jours plus tard à peine (pour ne prendre que cet exemple). Cela étant, on ne peut pas uniquement se contenter de reprocher aux syndicats ou autres forces de gauche d'avoir manqué de sang-froid face aux menaces largement exagérées de l'aéroport et des multinationales qui en dépendent. En effet, quand bien même ces menaces auraient été fondées, il n'aurait pas été plus légitime d'y céder, bien au contraire. D'abord, parce que la situation est la même dans tous les secteurs « non durables » : il faudra bien que leurs activités diminuent – voire, pour certains, cessent complètement – et donc les emplois qui en dépendent aussi. Le rôle des forces progressistes n'est pas de nier cette évidence, mais plutôt de lutter pour des reconversions – et plus largement une réorganisation de l'économie – qui se fassent par et pour les travailleurs concernés [17].

Ensuite, parce que dans le cas de l'aéroport de Liège, le chantage est d'autant plus inacceptable qu'il provient d'entreprises multinationales qui ont pu engranger des bénéfices importants pendant des décennies grâce à des investissements publics massifs [18] et un cadre réglementaire particulièrement conciliant. Le tout en échange d'emplois aux conditions difficiles (travail de nuit, port de charges lourdes, etc.) qu'elles menacent de délocaliser sitôt qu'on envisage de contraindre (un peu) leurs perspectives de croissance... Pour paraphraser Frédéric Lordon, « Le pire étant qu'il n'y a objectivement pas grand-chose à opposer à ça – sinon bien sûr qu'il faut urgemment se débarrasser du système qui fait régner ce genre de logique »... [19]

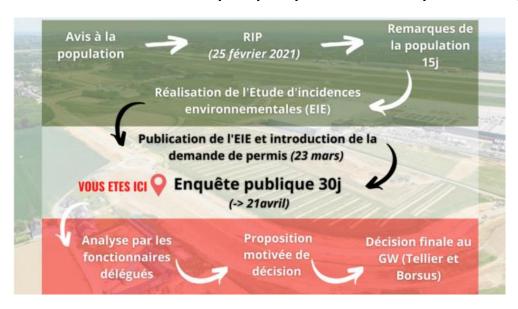
#### Limites de la « participation citoyenne »

Enfin, dernier enseignement, si l'on considère qu'une transition souhaitable ne peut passer que par une radicalisation de la démocratie [20], alors force est de constater que sur ce point également nous en sommes encore très loin en Wallonie. Voilà en effet plusieurs années que la revendication principale des opposants au développement de l'aéroport de Liège porte sur l'imposition « d'un moratoire sur tous les projets d'extension, le temps de réaliser une véritable étude d'incidences globale et indépendante ainsi qu'une analyse des alternatives possibles, avant d'organiser un débat démocratique et citoyen » sur le futur de cet outil décisif pour la Wallonie [21]. Une revendication somme toute raisonnable, mais qui peine à s'appuyer sur un quelconque dispositif juridique ou institutionnel La possibilité de « participation » la plus proche est donc apparue avec la procédure de renouvellement du permis d'exploitation, d'ailleurs présenté par les dirigeants de l'aéroport comme l'occasion de mener « une large consultation publique » (Luc Partoune, ex-CEO, en septembre 2020) voire même « un grand débat démocratique » (Laurent Jossart, actuel CEO, en mai 2022) au sujet de l'avenir de Liège Airport. Pourtant, force est de constater que cette procédure se sera révélée extrêmement contraignante et limitée dans sa portée et (peut-être encore plus) en termes de « participation démocratique ».

Soulignons d'abord la technicité même des enjeux et de la procédure qui fait qu'une immense majorité de la population ne savait ni comment, ni même sur quoi elle pouvait se prononcer (cf. image). Pour tenter d'y

pallier, un important travail de vulgarisation et de simplification a été mené par des acteurs comme le CLAP et Stop Alibaba & Co – non sans un certain succès [22] – mais on peut se demander s'il revient bien à des structures et acteurs bénévoles de s'assurer que les conditions d'une participation publique minimale sur des enjeux aussi importants soient réunies.

Infographie explicative réalisée par « Stop Alibaba & Co » pour informer et mobiliser les Wallons dans le cadre de l'enquête publique sur le nouveau permis de Liege Airport



Par ailleurs, même (relativement) maîtrisé, le processus était limité à plusieurs égards. Le premier tient au fait que la demande ne portait à proprement parler que sur les activités de l'aéroport... et non des opérateurs qui l'utilisent! C'est notamment ce qui a permis à la direction de fournir une étude d'incidences environnementales qui ne mentionnait nulle part l'impact climatique des avions qui allaient décoller ou atterrir à Liège... De la même manière, des projets de développement aussi importants que l'implantation d'Alibaba [23] ou de Weerts [24] font l'objet de demandes – et donc d'études d'incidences – séparées, ce qui empêche d'avoir une vision et un débat global sur la totalité des projets d'extension prévus ou en cours. Enfin, là où elle était possible, la « participation citoyenne » ne permettait de toute façon, au mieux, que de formuler des remarques et des questions qui devaient être prises en compte par l'étude d'incidences et/ou par ? les fonctionnaires qui allaient étudier le dossier. Or, non seulement il n'y a aucun contrôle (ou presque) sur les réponses qui sont apportées, mais en outre le cadre même de ce qui est reconnu comme question/remarque « valide » permet rarement d'aller jusqu'à poser la question (politique) de la légitimité même du projet en question. À plusieurs reprises, les questions ont donc été renvoyées au pouvoir politique... qui s'est lui-même plus d'une fois retranché, en retour, derrière les avis « techniques » de ses fonctionnaires pour justifier de sa faible marge de manœuvre...

#### **Conclusion**

De par l'ampleur et la nature des enjeux en présence, le renouvellement du permis d'exploitation de l'aéroport de Liège-Bierset offrait l'occasion de mesurer à quel point la Wallonie était prête (ou non) à relever certains des défis inhérents à la transition écologique et sociale que tout le monde (ou presque) semble appeler aujourd'hui de ses vœux. Le moins que l'on puisse dire c'est que le résultat fut décevant.

Décevant, parce qu'après une séquence politique particulièrement tendue, l'accord final privilégie le business as usual au détriment des choix politiques qui s'imposent pourtant avec une urgence croissante.

Décevant aussi, parce que la séquence aura révélé, en particulier à gauche, l'ampleur des divisions qui existent toujours entre « luttes écologiques » et « luttes sociales », ainsi que la facilité avec laquelle les employeurs et les actionnaires peuvent mobiliser l'argument de l'emploi pour faire échec aux premières. Décevant, enfin, parce que cette séquence aura également été l'occasion de constater le déficit cruel de dispositifs réellement participatifs en Wallonie sur les enjeux touchant à la « transition », alors même que la radicalisation de la démocratie est une condition indispensable à tout projet de transition souhaitable. S'il y avait un seul motif de satisfaction à trouver, il serait peut-être du côté de la politisation et de la polarisation inédites qu'a connues ce dossier, notamment grâce au travail des associations et des militants de

terrain opposés à l'extension de l'aéroport. Celles-ci sont venues trancher avec des décennies d'unanimisme et d'évidence au sein des « forces vives » liégeoises quant à la « success story » de l'aéroport et à la nécessité de la poursuivre. De ce point de vue, le simple fait d'avoir fait acter le principe d'une limite souhaitable au futur développement de l'aéroport peut d'ailleurs être vu comme une victoire. Une victoire significative, si l'on regarde d'où on vient en Wallonie et à Liège sur cet enjeu, mais une victoire insignifiante (ou presque) si l'on se penche sur le chemin qu'il reste encore à parcourir...

Source illu : Stop Alibaba & Co / Manifestation du 25 septembre 2022 contre l'extension de l'aéroport de Liège.

Pour citer cet artilce : Cédric Leterme, « Nouveau permis de Liege Airport : quelles leçons pour la transition écologique et sociale en Wallonie ? », Gresea, février 2023.

#### **Notes**

- [1] Lire, par exemple : S. Tassin & R. Meulders, « L'aéroport de Liège plonge le gouvernement wallon au bord de la crise » La Libre, 26 janvier 2023.
- [2] À ce sujet, lire entre autres : B. Bauraind & C. Leterme, « Fedex-TNT : le pari logistique sous tension », GRESEA, 12 mars 2021.
- [3] Voir notamment le dossier consacré à cet enjeu par la revue *Imagine demain le monde* : « Liege Airport : la fuite en avant », n°148, Janvier 2021.
- [4] Selon les calculs du climatologue liégeois Pierre Ozer : P. Ozer, « Les émissions de CO<sup>2</sup> à Liège Airport explosent et annulent la totalité des efforts wallons de réduction de dioxyde de carbone », *ORBi* (ULiège), 16 février 2021.
- [5] Lire: A. Ruyssen, « Sommes-nous en train de dépasser toutes les limites planétaires? », RTBF, 3 mai 2022.
- [6] « Si l'Iata a prévu le zéro carbone dans l'aviation pour 2050 et pas avant, ce n'est pas pour rien », expliquait ainsi Laurent Jossart dans une interview pour *Le Soir* du 24 octobre 2022... tout en plaidant pour un doublement du nombre de vols à Liège à l'échéance 2040.
- [7] Pour un aperçu des principaux arguments contenus dans cet avis, lire la carte blanche publiée par Canopea le 18 novembre 2022 : « Liège Airport, aller-simple pour l'"enfer climatique" ».
- [8] Inquiétant parce que l'on ne peut envisager une transition souhaitable sans le concours actif des travailleurs et des classes populaires, ainsi que des organisations chargées de les représenter.
- [9] À ce propos, lire la carte blanche : « La grève de soutien à l'aéroport de Liège se trompe de combat », La Libre, 11 janvier 2023.
- [10] Sur cet accord, lire, par exemple : J.-F. Noulet & B. Carlier, « L'accord sur l'augmentation du nombre de vols à Liège Airport rassure la direction et décoit les riverains », RTBF, 29 janvier 2023.
- [11] À ce propos, lire: M. Grégoire, «L'emploi, une cause patronale. À propos des Gattaz, du pin's à la sociodicée », *Salariat*, n°1, 2022.
- [12] Lire, par exemple : T. Longrie, « Catastrophe à Liege Airport : l'aéroport contre-attaque pour sauver 5.000 emplois et en créer 9.000 en plus », *L'avenir*, 13 octobre 2022 ou encore : J.-M. Crespin, « Pour sauver 14 000 emplois à Liege Airport », *DH.net*, 13 octobre 2022.
- [13] Lire, notamment, le communiqué de presse du collectif Stop Alibaba & Co : « Le chantage à l'emploi de l'aéroport de Liège est grotesque, hypocrite et irresponsable », publié le 15 octobre 2022.
- [14] R. Kazis & R. Grossman, Fear at work: Job blackmail, labor, and the environment, Pinguin Press, 1982.
- [15] « Le chantage à l'emploi n'est pas une nouvelle tactique politique. En 1868, l'industrie de la fonte des graisses de la ville de New York a menacé de fermer et de mettre au chômage tous ses employés s'ils étaient contraints de modifier les processus de production pour éliminer la puanteur des animaux abattus. Face à la fermeté de la ville, les fondeurs ont mis au point un procédé en cuve fermée qui a permis de résoudre le problème, d'économiser de l'argent et de maintenir les travailleurs au travail », R. Kazis & R. Grossman, « Job Blackmail » (Opinion), *The New York Times*, 15 janvier 1983.
- [16] Rappelons en effet que Liège est l'un des derniers aéroports européens à autoriser les vols 24h/24, 7j/7, sans restriction. À l'aéroport d'Ostende, par exemple, cité à plusieurs reprises comme un candidat potentiel pour accueillir des entreprises comme Challenge ou FedEx qui décideraient de quitter Liège, les gros porteurs sont interdits la nuit... À Maastricht c'est également le cas, mais on songe maintenant à les interdire purement et simplement, y compris la journée.
- [17] Sur ce point, lire notamment : B. Bauraind & C. Leterme, « Travail et transition dans les aéroports wallons : l'impossible équation ? », GRESEA, 28 juin 2022.
- [18] Outre les centaines de millions d'euros investis dans l'infrastructure même de l'aéroport au sens large (en incluant aussi les routes d'accès, par exemple), la Région wallonne a également investi une somme équivalente en

mesure de compensation pour les riverains (expropriation, insonorisation, etc.), tout en subsidiant chaque année le fonctionnement de l'aéroport pour plusieurs dizaines de millions d'euros.

- [19] F. Lordon, Figure du communisme, Paris, La Fabrique, 2021.
- [20] À l'image du philosophe Cornélius Castoriadis, par exemple, pour qui : « L'écologie peut très bien être intégrée dans une idéologie néo-fasciste. Face à une catastrophe écologique mondiale, par exemple, on voit très bien des régimes autoritaires imposant des restrictions draconiennes à une population affolée et apathique. L'insertion de la composante écologique dans un projet politique démocratique radical est indispensable. Et elle est d'autant plus impérative que la remise en cause des valeurs et des orientations de la société actuelle, impliquée par un tel projet est indissociable de la critique de l'imaginaire du "développement" sur lequel nous vivons » (C. Castoriadis, *Une société à la dérive*, Paris, Seuil, 2011, p. 246.)
- [21] Lire notamment l'appel à manifester publié par le collectif Stop Alibaba & Co dans la perspective du rassemblement organisé à Liège le 25 septembre 2022 : https://stopalibaba.com/appel-a-manifester-le-dimanche-25-septembre-2022-contre-lextension-de-liege-airport/.
- [22] Près de 5000 courriers de réclamation ont ainsi été envoyés dans le cadre de l'enquête publique, un chiffre particulièrement élevé selon les autorités. Lire, « Liège Airport : l'étude d'incidence remise en cause », RTC, 27 avril 2022.
- [23] Voir le dossier disponible sur le site du GRESEA : www.gresea.be/alibaba.
- [24] M. Gretry, « Un méga projet logistique du groupe Weerts à l'ouest de l'aéroport de Bierset », RTBF, 21 juin 2021.

https://gresea.be/Nouveau-permis-de-Liege-Airport-quelles-lecons-pour-la-transition-ecologique-et

## L'aéroport d'Amsterdam va interdire les jets privés et les vols de nuit : « Pendant trop longtemps, nous n'avons pensé qu'à la croissance »

L'aéroport d'Amsterdam-Schiphol a annoncé mardi l'interdiction prochaine des vols de nuit et des jets privés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores.

Les avions seront interdits de décollage entre minuit et 6 h du matin et ne seront pas autorisés à atterrir avant 5 h du matin, a déclaré le directeur général de l'aéroport dans un communiqué. Ces changements apportés à l'un des plus grands hubs aériens d'Europe devraient entrer en vigueur à partir de 2025-2026. « La seule voie à suivre est de devenir plus silencieux et plus propre, plus rapidement », a déclaré le PDG du groupe Royal Schiphol, Ruud Sondag, dans un communiqué. « Pendant trop longtemps, nous n'avons pensé qu'à la croissance et trop peu au prix à payer », a-t-il ajouté. L'interdiction des vols de nuit apportera « la paix dans les environs », a déclaré Schiphol, après des années de plaintes concernant le bruit. Cela signifie 10 000 vols de moins par an, a indiqué l'aéroport.

#### Exit les jets privés

Les jets privés seront quant à eux interdits car ils causent « une quantité disproportionnée de nuisances sonores et d'émissions de CO<sup>2</sup> par passager ». Les vols en jets privés représentent environ 20 fois plus d'émissions de CO<sup>2</sup> qu'un vol régulier, selon l'aéroport.

En novembre, la police néerlandaise a arrêté des centaines de militants pour le climat qui s'étaient invités sur le tarmac à Schiphol avant d'y faire du vélo et de s'asseoir devant des jets privés pour les empêcher de décoller.

Les Pays-Bas ont déclaré en juin 2022 qu'ils réduiraient les vols à Schiphol à 440 000 par an d'ici 2024, contre un niveau pré-Covid de 500 000, pour limiter la pollution sonore et les émissions. De grandes compagnies aériennes, dont KLM et EasyJet, ont annoncé en mars qu'elles intentaient une action en justice contre le gouvernement néerlandais pour protester contre cette mesure.

Belga, édité par Victor DE THIER (publié le 05/04/2023) (Sites rtbf et bonnesnouvelles)

### Humour de Siné mensuel



## Nuisances aéroportuaires : mobilisation générale des associations

Excédés par les nuisances permanentes des ballets aériens, les riverains de nombreux aéroports français demandent de nouvelles mesures de restriction du bruit, appuyées par l'Acnusa, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires.



© Markus Mainka. Les associations réclament un plafonnement du nombre de vols et des couvre-feux élargis.

Les collectifs de riverains d'aéroports comptent bien faire entendre leurs revendications. À l'initiative des unions française et européenne de lutte contre les nuisances des aéronefs, respectivement l'UFCNA et l'UECNA, et du réseau français Aviactions, une semaine de mobilisation nationale et européenne est ainsi organisée du 9 au 14 mai afin de dénoncer les impacts sanitaires des nuisances sonores des aéroports. Soixante-dix associations de riverains et de défense de l'environnement ont également signé une tribune publiée, ce mardi 9 mai, sur Franceinfo, appelant à instaurer des plafonnements et des couvre-feux élargis « dans tous les aéroports, aérodromes et héliports de France » pour faire face à ce « problème de santé publique majeur ».

Un rassemblement devant le ministère des Transports a même été organisé, ce mardi 9 mai, à l'initiative d'élus et d'associations de Roissy, d'Orly et du Bourget, pour demander ces mesures dans les trois aéroports majeurs d'Île-de-France.

Les associations saluent notamment la « décision historique » de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol, qui a fixé un nombre maximum de vols par an à 440 000 d'ici à 2025, et demandent « que la France suive la voie courageuse ouverte par les Pays-Bas ». Une volonté d'alignement sur le modèle néerlandais que partagent 300 élus franciliens qui ont adressé, le 12 avril dernier, une lettre ouverte à Clément Beaune, ministre délégué aux Transports. Ils réclament un plafonnement du trafic aérien pour l'aéroport de Roissy à 440 000 mouvements par an, soit - 10 % par rapport à 2019. Les mêmes types de demandes sont faites par des élus et associations pour les aéroports d'Orly, avec 200 000 mouvements par an et un « allongement significatif » du couvre-feu actuellement en place de 23 h 30 à 6 heures, et celui du Bourget (50 000 mouvements par an et l'instauration d'un couvre-feu entre 22 heures et 6 heures).

#### Les comportements des compagnies aériennes mis en cause

Un nombre croissant de vols sont effectués en méconnaissance de la réglementation environnementale en vigueur sur et autour des aéroports français (Gilles Leblanc, Acnusa)

Selon Gilles Leblanc, président de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa), cette mobilisation menée par les associations est le résultat d'une « bonne analyse d'une situation qui se dégrade ». L'Acnusa pointe en effet la reprise du trafic aérien après la crise du covid, avec « un nombre croissant de vols effectués en méconnaissance de la réglementation environnementale en vigueur sur et autour des aéroports français ». Les compagnies aériennes, majoritairement les low-costs, offrent un grand nombre de vols en rotation journalière, jusqu'à huit par jour : une programmation « déraisonnable » qui ne peut pas tenir, précise Gilles

Leblanc. Avec pour conséquences des retards, des annulations ou des manquements aux règles environnementales. Le couvre-feu n'est ainsi pas respecté à Orly, ou bien les vols sont déroutés sur Roissy, le plafonnement de nuit y étant donc également non respecté. Le nombre de poursuites de l'administration de l'aviation civile envers les compagnies est ainsi en augmentation « assez significative », à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire.

Pour l'Acnusa, de nouvelles mesures de restriction doivent être prises pour les aéroports ne respectant pas les objectifs locaux de réduction du bruit dans l'environnement. Elle propose ainsi la mise au point, en concertation avec les parties prenantes, de scénarios de « mesures de restriction d'exploitation susceptible(s) de permettre d'atteindre [ces] objectifs », le tout soumis à étude d'impact.

#### Des plans de prévention insuffisants ?

Alors que les revendications se font plus insistantes de la part des élus et des riverains, « tous les leviers doivent être actionnés, pas que ceux réglementaires », appuie Gilles Leblanc : mesures opérationnelles de départ ou d'approche, renouvellement des flottes... des solutions existent, encore faut-il qu'elles soient incluses dans les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), avec des objectifs fixés. Or la plupart des plans en vigueur entre 2018 et 2023 (hormis Toulouse et Orly) n'en contenaient pas : difficile donc d'évaluer leur efficacité. Le président de l'Acnusa estime toutefois qu'entre 2016 et 2022 la situation s'est dégradée pour la majorité des aéroports. Le renouvellement des PPBE pour la période 2024 à 2028 s'avère donc crucial et présente de marges de progrès. La France est par ailleurs en retard sur l'application de la réglementation européenne, qui date de 2014. D'autres grands aéroports européens (Genève, Hambourg, Londres Heathrow...) ont déjà mené à bien la démarche.

Ce qui pousse les associations à notamment demander aux aéroports parisiens de s'aligner sur le modèle de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol. En revanche, si « toute inspiration est bonne », Gilles Leblanc tempère : la transposition n'est pas réaliste. Les deux capitales sont bien différentes en termes de taille et de besoins économiques. La méthodologie néerlandaise peut toutefois être prise comme référence, notamment pour l'étude d'impact à réaliser pour Roissy, d'autant plus que la stratégie de modération et de restriction du trafic à Schiphol « semble assez équilibrée ». La démarche et l'étude d'impact doivent dans tous les cas être rigoureuses et se faire sur des bases qui donnent confiance à tous les acteurs, insiste le président de l'Acnusa. Pour les associations qui ont signé la tribune, le nerf de la guerre est avant tout la réduction du trafic aérien, auquel elles appellent à « mettre un coup d'arrêt à [sa] croissance » à court et moyen terme. Car les impacts sanitaires — outre ceux climatiques — sont colossaux : le coût social des nuisances sonores aériennes est évalué à 6,1 milliards d'euros par an par l'Ademe.

Fanny BÉNARD, journaliste, rédactrice spécialisée (Actu-Environnement), 11.05.2023

https://www.actu-environnement.com/ae/news/nuisances-aeroportuaires-mobilisation-generale-associations-41755.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzI5NA%3D%3D[MTY1Njgx]

## Interdiction des vols substituables par des trajets en train : le décret entre en vigueur

Enfin. Le décret relatif à l'interdiction des lignes aériennes sur les trajets assurés par le train en moins de deux heures trente minutes est paru au *Journal officiel* du lundi 22 mai. Issue de l'article 145 de la loi Climat et résilience d'août 2021, cette mesure aura cheminé à très petite vitesse.

Contestée par des aéroports et des compagnies aériennes devant les instances européennes, elle aura d'abord dû passer sous les fourches caudines de la Commission en décembre 2021, avant d'obtenir son feu vert, un an plus tard, pour trois ans seulement, et moyennant un certain nombre de restrictions : l'obligation d'assurer un service « suffisant », plusieurs fois par jour, avec des fréquences et des horaires adaptés, sans changement de train entre les deux gares, tout en permettant aux voyageurs de demeurer plus de huit heures sur place dans la journée.

Des contraintes qui réduisent à trois, le nombre des lignes entrant dans ce périmètre : Paris-Orly-Nantes, Orly-Lyon et Orly-Bordeaux. Le projet de décret avait été mis en consultation entre le 9 décembre 2022 et le 10 janvier 2023. Il aura donc fallu quatre mois supplémentaires pour le promulguer. Le texte final ne modifie pourtant pas la version soumise à la consultation et conforme aux demandes de la Commission européenne. Avant chaque saison aéronautique, le ministre chargé de l'Aviation civile évaluera les liaisons aériennes potentiellement concernées et en informera les transporteurs impliqués.

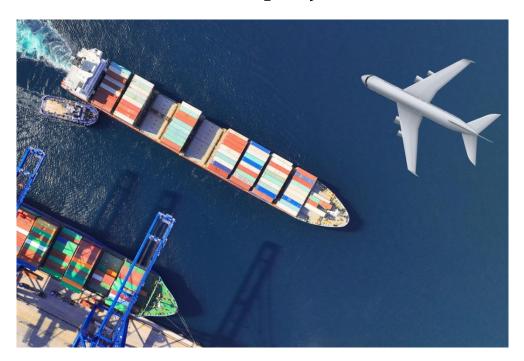
Nadia GORBATKO, journaliste, rédactrice spécialisée©, 24 mai 2023 (Actu-Environnement)

https://www.actu-environnement.com/ae/news/promulgation-decret-interdiction-vols-substituables-trajets-train-decret-paru-Journal-officiel-41834.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzMwMg%3D%3D[MTY1Njgx]

### Humour de Kroll



## Transport de marchandises et climat : projections



Le débat sur l'avenir de Liège Airport est loin d'être clos. Il en est de même pour celui sur l'avenir d'autres méga-hub logistiques, comme le Port d'Anvers. Car les projections en termes de demande future de fret varient considérablement selon les scénarios. Ceux qui préservent un climat viable ont néanmoins un important point commun : ils sont basés sur une modération, parfois très conséquente, de la demande de fret.

Le dernier rapport du GIEC (AR6) présente l'évolution de l'activité de transport dans les différents scénarios climatiques. Pour les pays développés, la croissance du fret est nulle en moyenne entre 2020 et 2030, dans les scénarios qui limitent le réchauffement à 1,5°C.

A contrario, une croissance de 25% du fret dans les pays développés entre 2020 et 2030 est une tendance retrouvée en moyenne dans les scénarios climatiques qui mènent à plus de 4°C de réchauffement<sup>1</sup>.

À titre de comparaison, si Liège Airport passe d'un peu moins de 40 000 en 2020 à 55 000 vols dans les années à venir (limite décidée par le Gouvernement wallon), on aura une augmentation de 37,5%. Si le Port d'Anvers passe d'un volume de 240 millions de tonnes de fret à plus de 300 millions de tonnes de fret (projections de l'European Community Shipowners' Associations) en 2030, il s'agit d'une augmentation de 25%. Donc, dans les deux cas, ces projections sont alignées avec les niveaux de fret caractéristiques des scénarios menant à plus de 4°C de réchauffement.

Traffic 2020		Projection future	Croissance du fret	
Liège Airport	40 000 vols	55 000 vols	37,5%	
Port d'Anvers	240 millions de tonnes	s >300 millions de tonnes en 2030	>25%	

Dans d'autres scénarios climatiques, réalisés par Climact et menant à des réductions de 55 à 65% des émissions de gaz à effet de serre en Europe en 2030, le volume de fret augmente de manière très limitée, entre 5 et 7% d'ici 2030.

Par ailleurs, pour un volume de transport donné, l'évolution modale généralement recherchée est de réduire la part des transports les plus polluants (avions, camions) au bénéfice des modes les moins polluants (trains, bateaux). Une politique qui prévoit une augmentation plus importante encore pour le transport aérien que pour les autres modes, est une politique qui aggrave et accélère le réchauffement climatique, en contradiction avec les engagement pris pour le climat.

Dans son plan air climat énergie 2030 (adopté le 21 mars 2023), le Gouvernement wallon entend, de manière très pertinente, viser une stabilisation du transport de marchandise (+0% entre 2016 et 2030, voir page 28 du plan). Le développement logistique autour de Liège Airport est en contradiction frontale avec cet objectif.

Une modération forte de la demande de transport – y compris le fret – est désormais indispensable pour atteindre les objectifs climatiques et préserver un climat viable. Cette réalité simple n'est pas encore prise en compte dans les actes. Le problème ne va cependant pas disparaître de lui-même. Plus on émet, plus longtemps on conserve de hauts niveaux d'activités polluantes, plus les chocs à venir seront rudes. Ceux qui prétendent voir dans les projections de forte croissance de nos hub logistiques un « équilibre » entre activité économique et environnement mettent en péril l'un et l'autre.

1. Voir IPCC AR6 WG3 – Fig. 10.18 Transport activity trajectories (p. 1102): La médiane des 33 modèles alignés avec un réchauffement limité à 1,5°C (with low overshoot), indique un niveau total de fret en 2030 identique au niveau de 2020 concernant les pays développés (multiplicateur = 1). La médiane des 11 modèles qui produisent un réchauffement supérieur à 4°C indique elle une augmentation des volumes de fret de 25% concernant les pays développés entre 2020 et 2030 (multiplicateur = 1,25).

Noé LECOCQ, 2 mai 2023 (Canopea)

## Une simple famille réussit à faire condamner la multinationale 3M, un important précédent



© Belga

Une simple famille de riverains a réussi à faire condamner la multinationale 3M, dans le dossier de la pollution au PFOS, ce polluant éternel qui imprègne les terres autour de son usine de Zwijndrecht à Anvers. C'est une victoire de David contre Goliath, qui pourrait constituer un important précédent

La famille Verstraete a des taux de PFOS dans son sang, bien supérieure à la limite autorisée, un sérieux risque pour sa santé. Et sa maison a par ailleurs perdu de la valeur à cause de la pollution. Pour s'attaquer à au géant américain, Kurt et Isabelle ont choisi la petite porte, et ça a marché. C'est un juge de paix (anversois) qui a condamné 3M pour « troubles anormaux de voisinage ».

#### Pas nécessaire de prouver une faute

« C'est vrai que c'est intéressant [d'aller en justice de paix], explique Charles-Hubert Born, professeur à l'UCLouvain spécialisé en droit de l'environnement, parce qu'il n'est pas nécessaire de démontrer qu'il y a eu une négligence de 3M, il ne s'agit pas de démontrer une faute. Il suffit de prouver qu'il y a eu un trouble anormal, excessif, de voisinage et de prouver un lien causal entre les activités menées par le propriétaire (3M) et le trouble subi par le voisin (la famille Verstraete). »

Pour le lien de cause à effet, il y avait largement de quoi faire : « La pollution par l'usine 3M dans la région de Zwijndrecht a été largement étudiée et documentée par le gouvernement flamand et par une commission parlementaire ». Et pour le côté excessif, le juge s'est basé sur les taux anormalement élevés de PFOS présents dans le sang des plaignants.

Cette procédure est aussi plus rapide qu'une éventuelle procédure au pénal. Cela dit, 3M ne devra payer que 2 000 euros à la famille, une bagatelle pour l'entreprise. Mais ce chiffre pourra encore augmenter si d'autres préjudices se font jour, et la famille Verstraete a surtout voulu ouvrir la voie à d'autres actions.

#### Ouvrir la voie

« Nous avons toujours pensé que si nous gagnions, beaucoup d'autres suivraient notre exemple. Maintenant, la porte est ouverte », dit Geert Lenssens, l'avocat des Verstraete dans le Standaard.

Le collectif Darkwater 3M, dont Kurt et Isabelle Verstraete font partie, rassemble de nombreux riverains touchés par la pollution autour du site de Zwijndrecht. D'autres pourraient se lancer dans une action similaire.

« Il est certain que cette décision va faire du bruit et donc peut-être inciter tous les ménages qui habitent autour de l'usine à introduire eux-mêmes une action devant le juge de paix compétent », confirme Charles-Hubert Born.

La question, qui n'est pas abordée par le juge, est de savoir qui est considéré comme voisin de l'usine. Les Verstraete habite à I km de l'usine, mais jusqu'où pourrait aller le « voisinage ». « Si cette contamination est bien allée jusqu'à Anvers, on parle de dizaine de milliers de ménages qui pourraient être concernés, donc c'est une question intéressante sur le plan juridique, mais elle n'a pas été abordée par le juge. »

Cela pourrait aussi concerner d'autres entreprises, précise le professeur. « Ça pourrait en effet concerner d'autres entreprises mais il faut quand même prouver la contamination aux alentours, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour toutes les entreprises qui produire du PFOS. »

3M peut toujours aller en appel mais si la décision est confirmée, elle risque donc de faire jurisprudence.

RTBF.BE

### Perception du bruit en Wallonie



#### Contexte

CANOPEA a réalisé une enquête citoyenne sur la perception de l'environnement sonore en Wallonie. Ce sondage (en ligne) s'est déroulé d'octobre 2021 à janvier 2022. Au total, I 289 citoyen ne s ont répondu à l'enquête. Merci pour leur participation !

- Le·la lecteur·rice intéressé·e trouvera le rapport d'enquête complet via ce lien : https://www.canopea.be/wp-content/uploads/2023/01/CSE-2021\_IEW\_Rapport\_Enquete-citoyenne-environnement-sonore-et-recommandations\_VF.pdf. Pour celles et ceux n'ayant pas forcément le temps et l'envie de parcourir 63 pages détaillées, nous vous proposons ici une petite synthèse des informations d'intérêt.
- Pour plus d'informations sur les liens entre pollution sonore et santé, nous vous suggérons la lecture de cet article : Le bruit, ce son devenu nuisible pour la santé
- Pour un bref état des lieux sur les pistes d'actions envisageables et enviables à l'échelle de la Wallonie, nous vous suggérons la lecture de cet article : Investissons dans l'environnement sonore

#### Problématique du bruit

Les effets néfastes qu'ont les nuisances sonores sur la santé humaine ne sont plus à démontrer. Selon l'Agence européenne pour l'environnement (EEA), 20% de la population européenne sont exposés à des niveaux de bruits néfastes pour la santé<sup>1</sup>. Les transports (trafic routier, ferroviaire et aérien) constituent la source principale de pollution sonore.

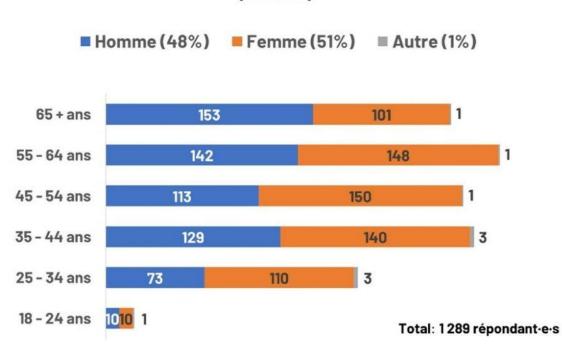
Mais à partir de quand, un « son » peut-il être considéré comme un « bruit » ? La perception plus ou moins dérangeante d'un son étant subjective, cette question est légitime ! Pour se mettre au diapason sur la définition du « bruit », tournons-nous vers la Commission Européenne. Dans sa Directive relative au bruit environnemental², le « bruit dans l'environnement » est un « son extérieur non désiré ou nuisible résultant d'activités humaines, y compris le bruit émis par les moyens de transports, le trafic routier, ferroviaire ou aérien et provenant de sites d'activité industrielle ». Pour compléter cette définition, un bruit peut être qualifié de « nuisible » lorsqu'il présente des « effets néfastes pour la santé humaine ».

Les enquêtes citoyennes sont précieuses en vue de mieux appréhender sous quelles formes se manifeste cette gêne chez les wallon ne s !

#### Profil des personnes sondées

Pour répondre à ce sondage, les citoyen ne s devaient avoir plus de 18 ans et résider en Wallonie. Les figures suivantes donnent un bref aperçu du public échantillonné (âge, genre, lieu de vie...).

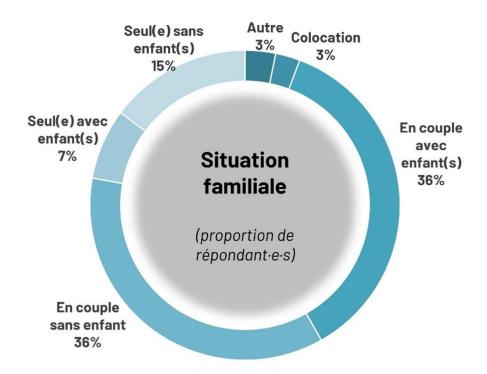
## Répartition des répondant-e-s par classe d'âge et par genre (nombre)



Comme le montre les cartes suivantes, la Province la mieux représentée est celle de Liège, représentant 31% de l'échantillonnage. Les Provinces de Namur, du Hainaut et du Brabant Wallon sont représentées de manière assez équitable (~20 % de l'échantillon pour chacune). La Province du Luxembourg est quant à elle représentée par seulement 7 % des personnes sondées.



Quelques questions ont été posées afin de connaître la situation familiale de la population échantillonnée ainsi que son degré de scolarité.



Durant le sondage, les participant e s ont estimé leur moyen de déplacement principal en termes de distance parcourue (nombre de kilomètres) ainsi qu'en termes de fréquence (nombre de déplacements). Comme en témoigne le graphique suivant, l'échantillonnage est majoritairement composé d'individus dont le mode de déplacement principal est la voiture.

#### Généralités sur la perception du bruit

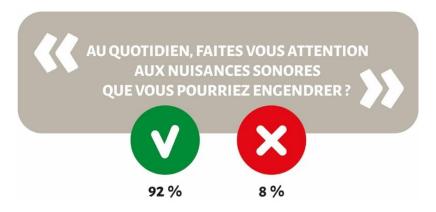
Le Word Cloud ci-dessous synthétise, par ordre d'importance (taille des mots), les réponses obtenues à la question « Pour vous, le bruit c'est ... ? ».



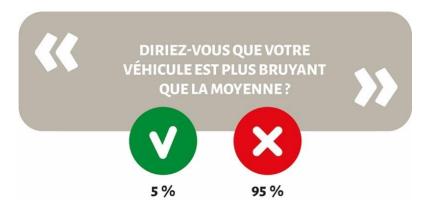
Figure 1 : Word Cloud - Définition personnelle du bruit

Pour 25% des répondants, le bruit est une « agression insupportable au quotidien », pour 20% le bruit est « une gêne qui augmente sans cesse ». Ce type de question permet aussi de mettre en avant que ce ne sont pas que des personnes « intolérantes au bruit » qui prirent le temps de répondre à ce sondage. En effet, une personne interrogée sur cinq « ne prête pas attention au bruit » dans leur quotidien.

Quant à la vigilance accordée à la qualité de leur environnement sonore, la grande majorité (92 %) des répondant e s déclare faire attention aux nuisances sonores qu'ils pourraient engendrer dans leur quotidien.



Pour les répondant es se déplaçant principalement en voiture ou en moto (soit 77 % de l'échantillonnage), seuls 5 % d'entre eux estiment que leur véhicule (voiture, moto) émet plus de bruit que la moyenne.



Nous avons également tenté d'évaluer la satisfaction générale de l'environnement sonore quotidien. La « satisfaction » et la « gêne » ont ainsi été sondées.

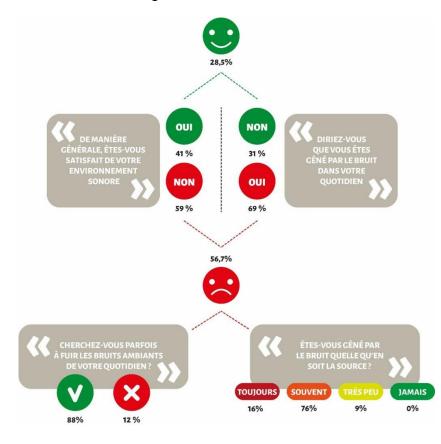


Figure 2 : Synthèse de réponses obtenues aux questions relatives à la perception générale de l'environnement sonore

Concernant la perception de l'enjeux sanitaire, la majorité – environ 93% – des personnes sondées sont conscientes que l'exposition au bruit peut avoir des impacts sur la santé.

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
		+	-		?
Selon l'OMS, le bruit est une préoccupation majeure de santé publique.					
Comment vous situez-vous par rapport à cette affirmation de l'OMS?	66,8%	26,7%	3,8%	0,7%	2,0%
Pensez-vous que l'exposition à la pollution sonore peut nuire à votre santé ?	68%	28%	2%	2%	0%

L'histogramme suivant reprend les réponses obtenues à la question : « Avez-vous l'un des problèmes de santé suivants ? Pensez-vous qu'il est lié au bruit de votre environnement ? ».

#### Quelles sont les sources de bruit gênantes ?

La frange de l'échantillonnage ayant déclaré être « gênée » par le bruit au quotidien – soit 69,3% (893) des répondant e s (voir illustration précédente) - a été invitée à préciser la (ou les) source(s) de bruit les plus dérangeante(s) à leurs yeux. L'illustration suivante reprend uniquement les *principales sources de bruit* identifiées comme étant les plus *gênantes* (1er choix parmi cinq choix possibles sur 15 propositions).

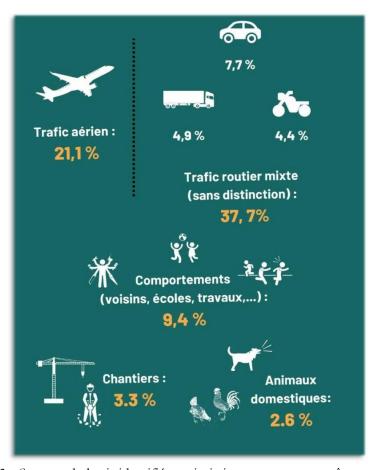


Figure 3 : Sources de bruit identifiées prioritairement comme « gênantes » par les répondant e s (1er choix sur cinq)

Lorsque le trafic routier (« mixte », « voiture », « moto », « camion ») était sélectionné en premier ou deuxième choix comme source principale de nuisances sonores, un complément d'information a été demandé afin de préciser le type de gêne.

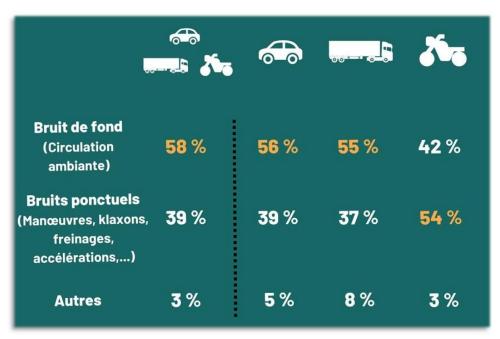
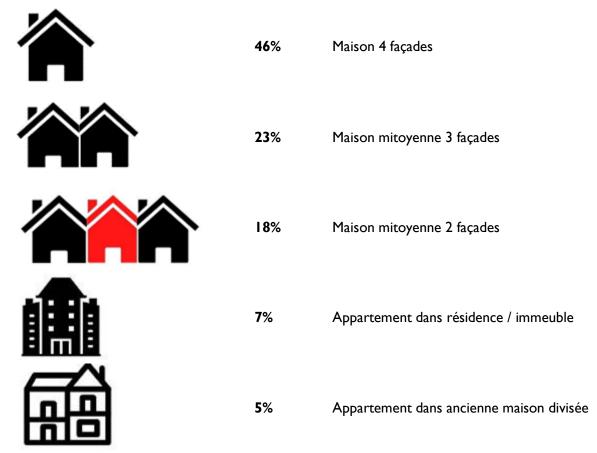


Figure 4 : Type de nuisances sonores liées au trafic routier lorsque cette source de bruit a été retenue en 1er ou 2ème choix (parmi cinq)

#### Logement vs. Perception du bruit

Une partie du questionnaire était dédiée à l'impact du bruit à domicile. L'échantillon de la population sondée occupent les types de logement suivants :



#### 1% Autres

La figure suivante synthétise la perception de la gêne liée au bruit à domicile. La majorité (62 %) des personnes interrogées est impactée par le bruit à domicile.

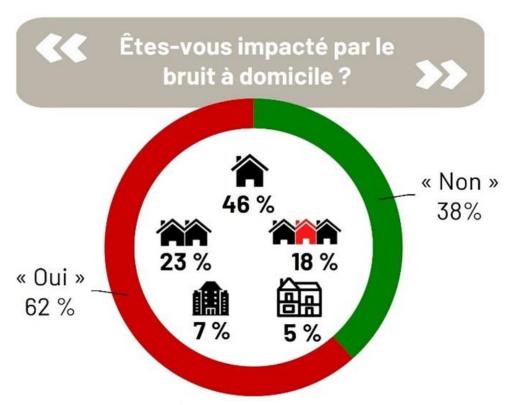


Figure 5 : Perception générale de la gêne liée l'environnement sonore (tous logements confondus, la proportion du type logement occupé par les personnes sondées est également reprise au centre du graphique en anneau)

Pour différencier la tendance des perceptions selon le type de logement, la figure ci-dessous résume les réponses obtenues pour les principaux types de logement.



Figure 6 : Perception de la gêne liée l'environnement sonore selon le type de logement

Les répondant e s ont ensuite été invité e s à estimer la qualité de l'isolation phonique de leur logement.

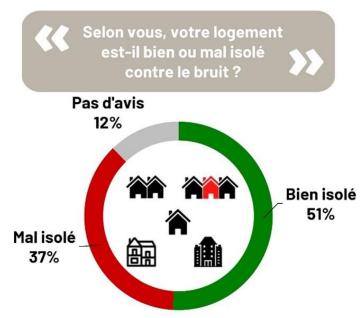


Figure 7 : Perception générale de la qualité de l'isolation (tous logements confondus)

Deux questions subsidiaires ont été posées aux 62 % de répondant e s ayant déclaré être incommodés par le bruit à domicile (soit 794 personnes).

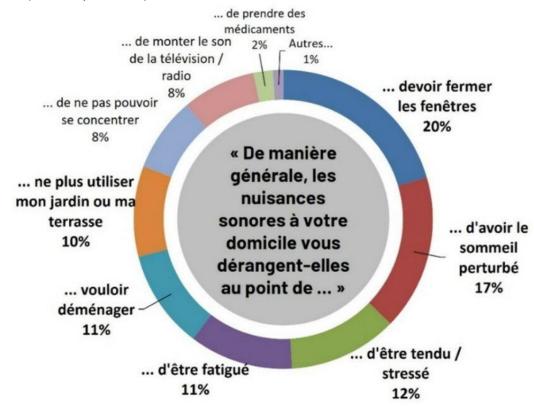


Figure 8 : Comportements face au bruit à domicile : proportion des occurrences de réponses obtenues (échantillonnage restreint : 794 répondant · e · s)

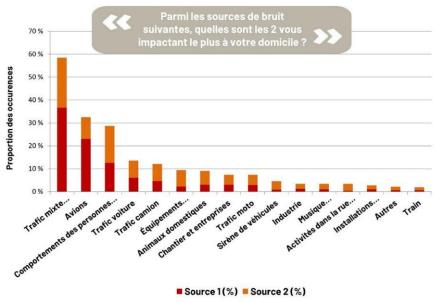


Figure 9 : Identification des sources de bruit incommodantes à domicile

La suite du questionnaire permit également de mieux cerner l'éventuelle distinction entre l'exposition au bruit à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'habitation ainsi que d'identifier le moment où la gêne se fait le plus ressentir.

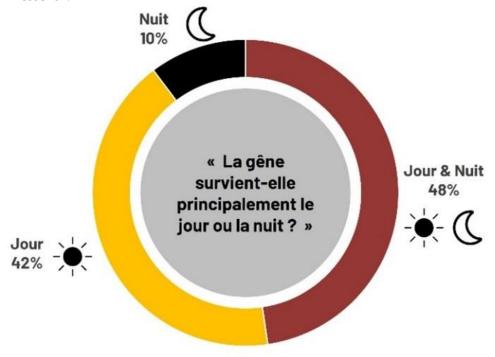


Figure 10 : Période où la gêne au bruit survient à domicile (Jour / Nuit) toutes sources de bruit confondues

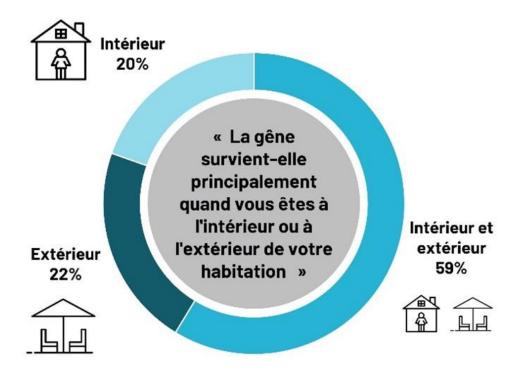


Figure 11 : Provenance de la gêne au bruit à domicile (Intérieur / Extérieur) toutes sources de bruit confondues

Quant à la perception de l'évolution de l'environnement sonore ressenti à domicile, la majorité (65 %) des répondant e s estime que le bruit s'est intensifié depuis qu'ils ont emménagé.

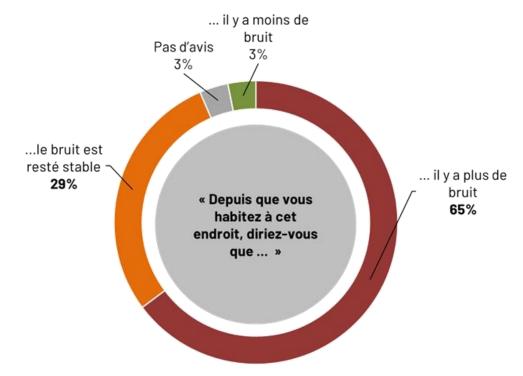


Figure 14 : Évolution de la perception de l'environnement sonore à domicile

#### Focus sur les nuisances sonores liées au trafic routier

La moitié (52 %) des personnes sondées habite à proximité d'un axe routier considéré comme bruyant et dérangeant.



Pour cette franche de l'échantillonnage, il s'agit essentiellement d'axe routier dont la densité de trafic est jugée intense (57 %) et modérée (40 %).



Figure 15 : Estimation de la densité de population trafic sur les axes routiers perçus comme bruyants

Concernant la vitesse de circulation moyenne sur les tronçons au bruit dérangeant, il s'agit principalement (43 %) d'axes routiers où la vitesse est limitée à 50 km/h (quelle que soit la densité de trafic). En deuxième position (23 %) arrive les autoroutes limitées à 120 km/h (surtout là où la densité de trafic est intense).

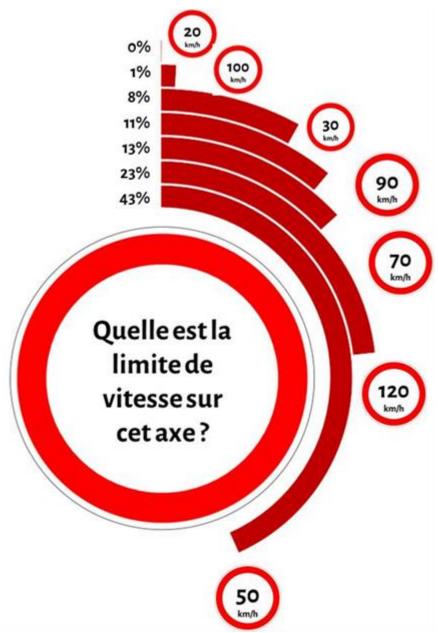
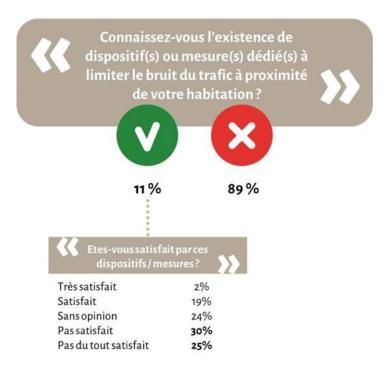


Figure 16: Limites de vitesse sur les axes routiers bruyants

Sans les citer, il a ensuite été demandé à l'ensemble des répondant e s s'ils avaient connaissance de dispositifs / mesures dédiés à limiter le bruit du trafic à proximité de leur habitation. Le degré de satisfaction de ces actions a également été sondé.



#### Le bruit au travail

Étant donné que le domicile n'est pas forcément le lieu le plus fréquenté en semaine, la suite du questionnaire s'est également intéressée aux éventuelles nuisances sonores ressenties sur le lieu de travail.



#### Mesures à prendre et recommandations citoyennes

Afin de mieux identifier les nuisances sonores principales sur lesquelles agir, il a été demandé à l'ensemble des participant e s de sélectionner la source de bruit qu'ils souhaiteraient voir prioritairement jugulée en Wallonie.

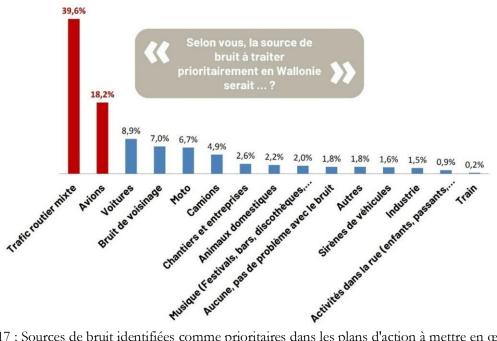
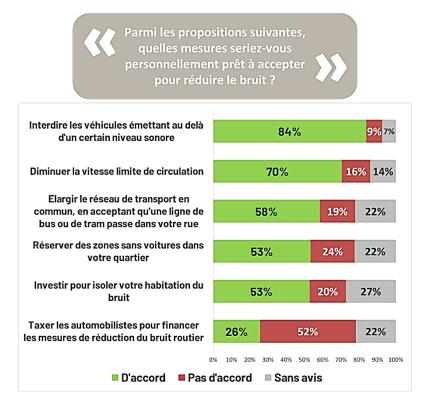


Figure 17 : Sources de bruit identifiées comme prioritaires dans les plans d'action à mettre en œuvre (Proportions des réponses obtenues à la question à choix unique)

En fin de questionnaire, les répondant e s ont pu sélectionner les propositions de mesures / actions qu'ils souhaiteraient voir à l'œuvre pour lutter contre le bruit.



Parmi les « autres » propositions avancées (champs libres complétés par 20 % des répondant e s) figurent notamment :

#### Trafic routier:

- Renforcer le réseau de murs anti-bruit existant le long des autoroutes, en particulier à proximité des agglomérations (revoir les valeurs seuils d'exposition sonore à la baisse afin que plus de tronçons autoroutiers puissent être équipés de ces dispositifs);
  - Sanctionner les comportements bruyants (conduite sportive, klaxons intempestifs...);
- Équiper/former la police pour contrôler les émissions sonores des véhicules bruyants et faciliter la sanction des conducteurs ayant un véhicule contenant des pièces non-homologuées (pot d'échappement bruyant...);
  - Équiper davantage les voiries d'équipements destinés à ralentir le trafic ;
  - Limiter l'accès aux camions (excepté livraisons) et véhicules agricoles en centre urbain ;
- Stimuler et accompagner la mobilité douce, faciliter l'accès aux cyclistes dans les centresvilles ;
  - Faire respecter les zones « Excepté circulation locale » ;
  - Limiter la vitesse en agglomérations ;
  - Assurer un meilleur contrôle des limites de vitesses de circulation réglementaires ;
  - Imposer contrôle technique pour les motos
  - Informer en temps réel les usagers de la route du bruit émis par leur véhicule ;
  - Installer des radars sonores (déploiement en cours dans plusieurs villes françaises)
  - Diminuer la puissance sonore des sirènes de police et d'ambulance ;
  - Aménager / préserver espaces verts « brise bruit », ...

#### **Équipements**:

- Définir un cadre réglementaire pour l'installation des pompes à chaleur ;
- Réglementer émissions sonores des systèmes des équipements (outils de jardinage, ventilations extérieures, ...);
- Limiter les plages horaires l'utilisation des engins de jardinage (tondeuses, souffleurs, tailles haie) ;

#### Loisirs:

- Interdire les sports moteurs et activités bruyantes le dimanche (moto cross, quad, aéronefs de loisirs, club de tir...);
- Contrôler le respect des « zones de quiétudes », sanctionner les sports moteurs fréquentant ces zones ;
  - Renforcer les règlements communaux pour les nuisances sonores issues du voisinage;
  - Fermer les discothèques installées dans les zones résidentielles, ...;

#### Trafic aérien:

- Assurer un meilleur contrôle des zones de décollage et des couloirs d'aviation
- Limiter/Interdire l'ensemble des vols de nuit (tels que d'application dans de nombreux pays européens), en particulier les appareils de la classe « Heavy » et autres gros porteurs le week-end ;
  - Limiter le développement du fret aérien ;
  - Interdire la circulation des anciens modèles d'avions (plus bruyants que la moyenne) ;
  - Interdire le passage à basse altitude au-dessus d'agglomérations ;
  - Etendre les aides à l'isolation à l'ensemble des zones (A, B, C, D)
- Réviser les normes d'émissions afin de mieux prendre en compte l'impact sur le bien-être et la santé (normes OMS)

#### Industries / entreprises :

- Elargir la réglementation relative aux nuisances sonores (Permis d'environnement...) aux entreprises qui n'y sont pas encore soumises ;
  - Chantiers / travaux :
  - Interdire les chantiers bruyants en période nocturne ;

#### Généralités:

- Sensibiliser les jeunes aux impacts du bruit sur la santé;
- Renforcer le cadre législatif tel que ce fut le cas en France avec l'article R1336-5 (10 août 2017) du code de la Santé Publique : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »
- Imposer aux promoteurs immobiliers d'isoler acoustiquement (normes à définir) les nouvelles constructions ainsi que les rénovations...

Pierre JAMAR, 7 mars 2023 (Canopea – ex-IEW)

- 1. EEA Report No 22/2019: Environmental Noise in Europe 2020
- 2. Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement Déclaration de la Commission au sein du comité de conciliation concernant la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit ambiant

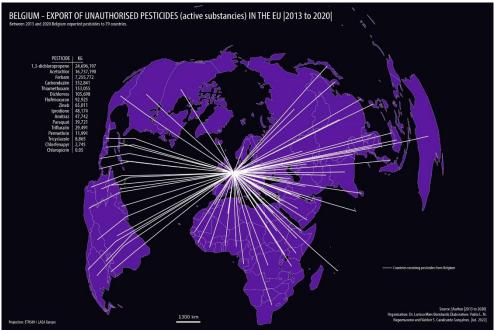
### Humour de Siné mensuel



## La Belgique championne des exportations de pesticides interdits chez nous

Dans l'Union européenne, 207 types de pesticides sont interdits ou fortement réglementés. Mais ce que les entreprises européennes ne peuvent plus vendre chez nous, elles le vendent toujours ailleurs. En particulier la Belgique, qui excelle dans l'exportation hors de l'Union de pesticides interdits. Cette pratique commerciale est actuellement toujours autorisée.

Une étude réalisée par 6 ONG (SOS Faim, Broederlijk Delen, FIAN, lles de Paix, Viva Salud et Entraide et Fraternité) met en évidence le rôle capital de la Belgique dans cet envoi chez le voisin de produits interdits en Europe.



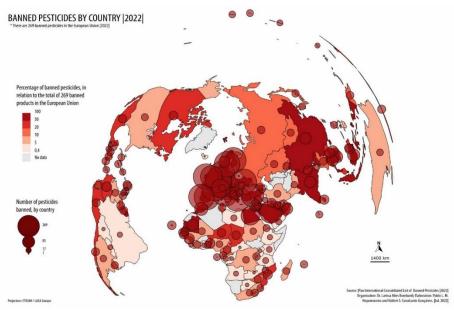
© Larissa Bombardi

#### Production record chez UPL (ex Chimac) à Ougrée

Pas moins de 50 000 tonnes de substances actives interdites à usage agricole ont été exportées par la Belgique entre 2013 et 2020. Cela représente près de 6 200 tonnes par an, et ce, vers 70 pays différents. Notre pays est donc l'un des exportateurs de pesticides interdits les plus importants au niveau européen.

L'enquête des ONG cite notamment Syngenta Belgique, qui possède un site de production à Seneffe. D'après les données de l'administration belge, Syngenta a exporté vers le Brésil 153 tonnes de thiaméthoxame, un néonicotinoïde interdit en Europe, et pour lequel l'Europe interdit désormais les dérogations sur son marché intérieur. Ce pesticide est particulièrement nocif pour les insectes, les oiseaux et les abeilles. Par ailleurs, le Brésil est un fameux réservoir de biodiversité.

Autre exemple, cité dans le rapport : l'entreprise UPL (ex-Agriphar puis Arysta), qui possède un siège à Seraing (Ougrée), exporte d'après les auteurs du carbendazime vers les Philippines. Il s'agit d'un fongicide également interdit dans l'Union européenne et toxique pour la vie des poissons. En bout de chaîne alimentaire, le produit aspergé sur les cultures de bananes se retrouve dans l'alimentation que nous importons.



© Larissa Bombardi

#### L'industrie s'oppose à l'interdiction

Belplant, « l'association belgo-luxembourgeoise de l'industrie de la protection des plantes », anciennement appelée Phytofar, a déjà réagi en septembre dernier, pour s'opposer à l'interdiction de l'exportation des produits phytopharmaceutiques interdits en Europe.

Ses arguments mettent notamment en évidence la question de l'emploi : « Les principaux sites de production, dans lesquels sont fabriqués des produits phytopharmaceutiques ou des substances actives, représentent un total de 4 630 emplois de qualité à temps plein en Belgique, dont 1 403 emplois directs — 291 en Région wallonne et 1112 en Région flamande », explique Belpant sur son site internet. Belplant estime que « l'interdiction aura des conséquences importantes pour la Belgique, car elle n'aura pas seulement un impact direct sur la production, mais pourrait également entraîner une délocalisation complète des sites de production et des services associés ».

#### La réponse des ONG

Cet argument de l'emploi a déjà été produit dans le passé par la fédération française des fabricants de pesticides. En France, depuis le 1 er janvier 2022, la loi interdit l'exportation des produits phytosanitaires prohibés en Europe. C'est le premier pays qui a pris l'initiative de mettre fin à cette commercialisation hors Europe. Le journal Mediapart a montré dans une enquête que « le chantage à l'emploi du lobby des pesticides était basé sur un mensonge » et qu' « après l'entrée en vigueur de la mesure, les usines sont toujours là, parfois reconverties ».

Cependant, il apparaît que les industriels français parviennent à se glisser dans une brèche, pour tout de même exporter, non pas les produits phytosanitaires finis, mais les substances elles-mêmes. D'après l'ONG suisse Public Eye, interrogée par France Info, la loi française a tout de même eu un certain impact car les volumes exportés ont diminué de trois quarts depuis 2021.



© SOS Faim

#### Et en Belgique?

La Belgique se prépare à cesser également cette exportation de pesticides interdits d'utilisation en Europe. La ministre de l'Environnement Zakia Khattabi prépare un projet d'arrêté royal en ce sens. Le texte a été avalisé en décembre dernier par la Conférence interministérielle de l'Environnement et a été soumis à une demande d'avis de la Commission européenne et d'autres organes d'avis.

Au niveau européen, une réflexion est également en cours pour adopter une mesure globale d'interdiction d'export, dans le cadre du Pacte vert européen. La Belgique agira-t-elle sans attendre, à l'instar de la France ? C'est l'intention de la Ministre. Car comment justifier que ce qui n'est pas bon pour les Européens, serait bon pour le reste du monde ?

Johanne MONTAY, 15 février 2023 (RTBF, 29 mars 2023)

### À Ougrée, un pesticide dangereux pour la santé et interdit en Europe toujours massivement produit

Une entreprise basée à Ougrée, en province de Liège, Arysta LifeScience Benelux, exporte encore un pesticide interdit en Europe : le chlorpyrifos, ont dévoilé Le Soir et Knack ce mardi.

Ce pesticide, c'est le chlorpyrifos. Il sert à combattre les pucerons, les chenilles et certaines mouches considérés comme nuisibles dans de nombreuses cultures, comme les épinards, les agrumes, le riz, les céréales, le maïs ou même le très tendance avocat.

Après des années d'alertes scientifiques, l'utilisation du chlorpyrifos, considéré comme neurotoxique et perturbateur endocrinien, donc dangereux pour la santé de l'homme, a été interdite en Europe en février 2020.

Cependant si l'utilisation de ce pesticide est bannie, l'exportation hors de l'Union européenne et la production pour le reste du monde n'est pas interdit, selon l'enquête du journal Le Soir.

#### 380 000 litres produits en 2022

Les autorités européennes ont ainsi reçu notification de l'exportation de 380 000 litres de chlorpyrifos pour les six derniers mois de 2022 et de 367 000 litres pour les premiers mois de 2023. La grande majorité de ces exportations (349 000 litres en 2022, 313 000 en 2023) sont le fait de cette seule entreprise basée à Ougrée. Ce fabricant et exportateur de produits phytopharmaceutiques est une filiale de la multinationale indienne UPL, selon Le Soir et Knack.

Les chiffres révélés ont été recueillis auprès de l'Echa (Agence européenne des produits chimiques) et de l'administration belge par Unearthed, une équipe de journalistes d'investigation, financée par Greenpeace Royaume-Uni, et l'ONG Suisse Public Eye. Ils sont confirmés de source officielle.

Arysta Lifescience Benelux s'est refusé à donner des détails sur la production et l'exportation des produits controversés. Au niveau belge, les ministres Khattabi (Environnement) et Vandenbroucke (Santé publique) ont présenté un projet d'arrêté royal visant à interdire l'exportation de certaines substances dangereuses (substances actives et mélanges) au départ de la Belgique vers des pays non membres de l'Union européenne.

Publié le 29/03 RTL info avec BELGA

# De dérogation en dérogation : comment les pesticides toxiques continuent à circuler en Belgique

Un rapport de Nature&Progrès et PAN Europe accuse la Belgique de contourner les législations européennes sur les pesticides. Les deux associations dénoncent des irrégularités dans le respect des procédures.



Pulvérisation sur un champ dans la région de Namur. ©Jean Luc Flemal

Trop de pesticides hautement toxiques continuent à circuler sur le marché belge. Tel est le constat posé par le rapport publié par Nature&Progrès et PAN Europe, publié ce lundi en amont d'un colloque organisé cet après-midi à Bruxelles. Les deux associations dénoncent l'inaction de l'État en matière de substitution de pesticides dangereux et les dérogations d'urgence en série accordées par l'administration belge, malgré les promesses faites depuis 2015. À l'époque, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement annonçait en effet entamer le remplacement de certains pesticides par des solutions alternatives moins nocives. Sept plus tard, la situation n'a pourtant guère fort évolué et, pour les auteurs du rapport, la proportion de pesticides dangereux et très toxiques qui circule en Belgique est toujours trop élevée. « 80 % des substances actives identifiées comme très toxiques au niveau européen continuent d'être utilisées et à contaminer notre alimentation et notre environnement, au lieu d'être définitivement éliminées au profit d'alternatives plus sûres », note le rapport.

#### Toxiques, cancérigènes...

Une liste de douze substances devant être éliminées de toute urgence en raison de leur toxicité a été dressée par PAN Europe. « Ces pesticides sont parmi les plus dangereux et l'exposition de la population et de l'environnement y est particulièrement élevée en raison de leur utilisation en extérieur et/ou de la présence importante de résidus dans l'alimentation », précise l'ONG dans le rapport. Tébuconazole, cyperméthrine, pendiméthaline... Ces « 12 toxiques » se retrouvent dans une centaine de pesticides autorisés en Belgique.

Outre ces substances, près d'un tiers des autorisations de pesticides belges concerne des produits classés cancérigènes ou toxiques pour la reproduction et ce, tant pour les produits à destination des professionnels que des amateurs. « Une vingtaine de ces pesticides sont classés à la fois cancérigènes et reprotoxiques », précise le rapport, prenant l'exemple du chlorotoluron. Cette substance est suspectée de provoquer le cancer et de nuire au fœtus. Pourtant, six herbicides à base de cette substance sont encore autorisés en Belgique pour les cultures de céréales d'hiver et de pommes/poires. « En 10 ans, l'utilisation du chlorotoluron a peu diminué et reste l'une des substances candidates à la substitution les plus utilisées. »

#### L'ambition belge mise en doute

Parmi les autorisations données par la Belgique, 21 % concernent des pesticides candidats à la substitution qui auraient donc dû disparaître progressivement depuis 2015. « Un pourcentage qui fait douter de la réelle ambition belge de réduire l'exposition de la population (travailleurs, riverains, consommateurs, etc.) à ces substances et interroge sur le respect de son obligation légale d'éliminer les plus toxiques au profit d'alternatives plus sûres », assurent les auteurs du rapport.

Les deux associations accusent l'État belge de « fournir abusivement des dérogations temporaires » aux pesticides interdits au niveau européen pour leurs toxicités excessives. Le rapport note que le nombre de dérogations belges a augmenté, passant de 14 en 2011 à 64 en 2022, ce qui représente une hausse supérieure à la tendance européenne. De plus, près de la moitié des pesticides autorisés en urgence au cours de cette période l'ont été sur au moins trois années consécutives.

« Lorsqu'un pesticide est interdit pour sa toxicité excessive, le SPF utilise les dérogations pour fournir des autorisations d'urgence. Un procédé qui remet en cause les bases même du règlement européen sur les pesticides », résument les auteurs.

Nature&Progrès et PAN Europe relèvent également des irrégularités au niveau des exemptions d'évaluation comparative, pourtant prévues par la législation européenne. Cette évaluation obligatoire vise à déterminer si d'autres produits biocides autorisés (ou des méthodes non chimiques de contrôle ou de prévention) sont disponibles, suffisamment efficaces et ne présentent pas d'autres inconvénients économiques ou pratiques significatifs. « 90 % de ces pesticides hautement toxiques pour la santé et l'environnement à long terme autorisés en Belgique sont exemptés d'évaluation comparative alors que cette exigence est obligatoire au niveau européen depuis plus de 7 ans », note pourtant le rapport.

#### **Alternatives et recommandations**

« Des alternatives existent déjà mais la Belgique continue d'autoriser ces pesticides, plutôt que de les substituer », déplorent Nature&Progrès et PAN Europe, qui estiment que notre pays doit « passer à une gestion des risques liés aux pesticides compatibles avec la législation européenne et interdire les produits mettant gravement en danger la santé ».

Le rapport dresse une série de recommandations pour mettre un terme à cette situation, parmi lesquelles l'application stricte de la législation européenne sur les pesticides et l'interdiction des dérogations d'urgence octroyées à des produits contenant une substance active interdite par l'UE. Les deux associations espèrent aussi un engagement de la Belgique quant à la finalisation d'ici à 2020 de la révision des autorisations nationales de pesticides particulièrement préoccupants, en prenant en compte toutes les alternatives existantes.

Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que les deux associations s'attaquent à cette question. Fin février, elles mettaient en demeure le ministre Clarinval (MR) pour avoir autorisé le 19 janvier dernier un insecticide à base d'indoxacarbe, une substance active dont le renouvellement a été refusé par la Commission européenne en novembre 2021. Restées sans réponse de la part du ministre, elles l'ont assigné en justice vendredi dernier.

Aurélie DEMESSE, journaliste actualité environnementale et fact checking, 27 mars 2023

https://www.lalibre.be/planete/environnement/2023/03/27/de-derogation-en-derogation-comment-les-pesticides-toxiques-continuent-a-circuler-en-belgique-V7PA2TYMPFAFLI3OIBQGP63UTA/

Rapport complet de 66 pages : https://t.co/NKqVZMFrl6

(AP agriculturepaysanne@gmail.com via sdu.collectifs.net)

## Pesticides : un « Atlas » mondial expose le désastre



Un Atlas mondial, publié le 16 mai, livre une série de données sur ces produits toxiques. Les femmes sont des victimes insoupçonnées de l'utilisation des pesticides dans le monde.

Ils sont partout et invisibles. Dans l'eau, l'air et les sols. Les effets néfastes des pesticides sur le vivant et notre santé sont connus, mais l'Atlas des pesticides sorti mardi 16 mai en France arrive pourtant à nous surprendre. Publié par la Fondation allemande Heinrich Böll et La Fabrique écologique, en collaboration avec le collectif d'ONG écologistes Nourrir et l'association Générations futures, il rassemble en textes et graphiques une série de données sur les pesticides au niveau mondial. Il s'appuie pour cela sur de nombreuses études scientifiques. Des versions anglaise, allemande et italienne sont déjà sorties ailleurs en Europe.

Le document tombe à pic pour cerner le phénomène alors qu'une nouvelle étude vient de rappeler que les pesticides sont les principaux responsables du déclin des oiseaux.

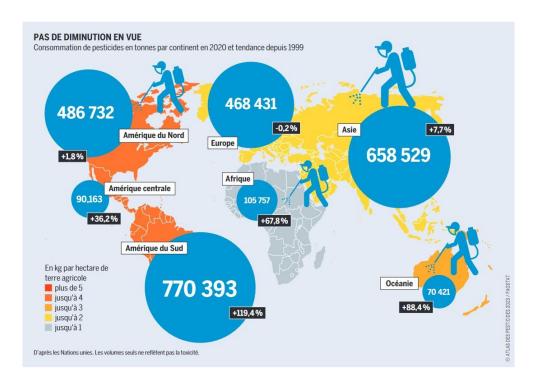
Reporterre s'est plongé dans cet Atlas et a retenu cinq faits.

#### I — La consommation de pesticides dans le monde a augmenté de 80 % depuis 1990

L'Union européenne voudrait réduire la consommation de pesticides de moitié d'ici 2030. En France, le plan Écophyto avait fixé le même objectif. Mais tant en France qu'en Union européenne, la consommation stagne plutôt que de baisser. Ailleurs dans le monde, certains continents concentrent la hausse de la consommation. En Amérique latine, elle a plus que doublé (+119 %) entre 1999 et 2020. Sur la même période, l'Afrique a augmenté sa consommation de 67 %.

La France reste au-dessus de la moyenne européenne en matière d'utilisation de pesticides. (Atlas des pesticides)

L'Union européenne assure interdire les pesticides les plus dangereux. Elle ne s'empêche néanmoins pas de continuer à les fabriquer sur son sol et de les exporter. Le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie sont les trois plus gros exportateurs de ces pesticides interdits en Europe car très dangereux. Ils sont vendus en majorité au Brésil, à l'Ukraine et en Afrique du Sud. Alors que 195 pesticides considérés comme « extrêmement dangereux » par l'ONG Pesticide action network sont interdits dans l'UE, seulement 20 sont interdits au Mali, 19 au Nigeria, 18 en Argentine. « C'est indigne », souligne Géraud Guibert, président de La Fabrique écologique.



#### 2 - Quatre sociétés contrôlent 70 % du marché mondial des pesticides

L'industrie des pesticides se concentre entre les mains d'une poignée d'entreprises. Syngenta Group, Bayer, Corteva et BASF contrôlaient 70 % du marché mondial des pesticides en 2018 (contre 29 % vingt-cinq ans plus tôt). Les mêmes détiennent 57 % du marché des semences.

Le marché des pesticides croît de 4 % par an depuis 2015 et pourrait atteindre 130,7 milliards de dollars (120 milliards d'euros) en 2023. Mais « la profitabilité du secteur des pesticides serait actuellement impossible sans le soutien public et la prise en charge collective des impacts négatifs », estime l'Atlas. Il évalue ainsi qu'en France, en 2017, les bénéfices de l'industrie des pesticides atteignaient 200 millions d'euros mais que les dépenses qu'ils engendraient (dépollution de l'eau, soin des maladies qu'ils provoquent, etc.) coûtaient 372 millions d'euros. Soit presque deux fois plus cher.

#### 3 – 80 % des sols européens contaminés

« En Europe, des analyses ont montré que sur 317 couches arables agricoles testées, plus de 80 % contenaient des résidus de pesticides », rappelle l'Atlas des pesticides. Les sols sont contaminés, l'eau également. Toujours dans l'Union, « selon une étude de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), jusqu'à un tiers des stations de surveillance des eaux de surface européennes présentaient des niveaux de pesticides dépassant les seuils nationaux entre 2013 et 2019 », ajoute l'Atlas. Dans l'air, des pesticides ont été retrouvés à plus de I 000 kilomètres de leur lieu d'épandage.

#### 4 - Les femmes plus exposées aux dangers des pesticides

Les femmes, moins alphabétisées dans le monde, donc moins à même de lire les étiquettes et les conseils d'application, sont plus vulnérables face aux pesticides, souligne l'Atlas. Il prend deux exemples. Au Népal, 53 % des agriculteurs lisent et comprennent les étiquettes, contre 25 % des agricultrices. Au Ghana, 65 % des agriculteurs connaissent les pesticides interdits contre 5 % des agricultrices.

Niveau santé, « leur corps est constitué de plus de tissus sensibles aux hormones », et donc aux pesticides perturbateurs endocriniens. Pourtant, les femmes font partie de la solution. « Dans les zones rurales des pays du Sud, (...) elles se sont emparées de la lutte contre les pesticides », indique l'Atlas.



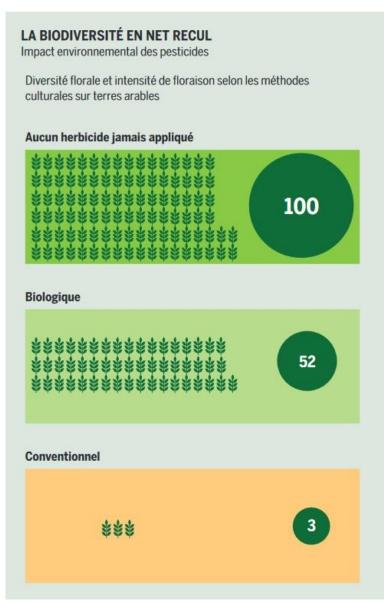
Les pesticides sont omniprésents dans l'environnement. (Atlas des pesticides)

#### 5 - Changer de système agricole coûterait moins cher

On connaît la solution pour sortir des pesticides, même si elle n'est pas simple. « C'est tout le système agricole et alimentaire qu'il faut changer », explique Mathilde Boitias, directrice de la Fabrique écologique et coordinatrice de l'Atlas. L'agriculture biologique est la seule qui garantisse la non-utilisation de pesticides de synthèse. L'Union européenne voudrait tripler le nombre de fermes bio d'ici 2030. Cela coûterait « 1,85 milliard d'euros par an, soit moins que les coûts sociétaux liés aux pesticides », souligne l'Atlas.

La France est le pays de l'Union européenne qui compte le plus de surfaces en bio, devant l'Espagne et l'Italie. 20 % du vignoble, très consommateur de pesticides, est en bio. Mais si l'on veut encourager cette dynamique « il faut mettre des moyens », insiste Géraud Guibert.

Les dernières décisions du gouvernement français interrogent sur sa capacité à accompagner cette aspiration sociétale à sortir des pesticides. Les aides attribuées par le gouvernement à l'agriculture bio en crise sont insuffisantes selon la filière. Et le succès du bio a entraîné un retour de bâton des défenseurs de l'agroindustrie. Une proposition de loi débattue au Sénat le 16 mai veut notamment remettre entre les mains du ministre de l'Agriculture nombre de pouvoirs sur l'autorisation ou le retrait des pesticides (c'est aujourd'hui géré par l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire). « Ce serait un terrible retour en arrière », avertit Nadine Lauvergeat, déléguée générale de Générations futures.



En Europe, les populations d'oiseaux des champs et de papillons des prairies, par exemple, ont baissé de plus de 30 % depuis 1990. (*Atlas des pesticides*)

Marie ASTIER 17 mai 2023 (Reporterre)

### Les industriels essaient d'orchestrer le doute sur la « dangerosité des pesticides »

Pour François Dedieu, sociologue à l'Institut national de la recherche agronomique, auteur de Pesticides : le confort de l'ignorance, il est urgent de réduire l'usage des pesticides et d'aller vers une autre agriculture. Entretien.



Basta!: Les pesticides, aujourd'hui considérés comme à l'origine d'une pollution majeure, ont d'abord été considérés comme une sorte de miracle. Pouvez-vous nous raconter pourquoi ? François Dedieu: À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, les besoins pour nourrir les populations française et européenne sont considérables. Apparaît alors une nouvelle technologie chimique: les pesticides agricoles, qui viennent de l'industrie de l'armement, et qui sont effectivement considérés comme miraculeux, car peu chers, très efficaces, et permettant un gain de temps considérable.



#### François Dedieu

Sociologue à l'institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (Inrae), ses recherches portent sur l'action publique en matière environnementale. Il a publié en 2022 *Pesticides. Le confort de l'ignorance* (Seuil).

Cette technologie était réellement vue comme d'une grande modernité à l'époque, puisqu'elle allait permettre de quitter le dur labeur des champs. Elle a accompagné tout le développement de l'agriculture intensive, jusqu'à aujourd'hui. Néanmoins, depuis les années 1990, le regard que l'on porte sur ces produits a changé de manière plutôt spectaculaire, puisque les pesticides sont aujourd'hui considérés comme un problème écologique majeur en France, en Europe et dans le monde.

#### Quelles sont les raisons de ce changement de regard ? Et y a-t-il une spécificité française ?

Le changement de regard arrive en fait très peu de temps après l'apparition des pesticides, dès les années 1960 avec la publication du livre de la biologiste américaine Rachel Carson, *Printemps silencieux*. C'est la première qui se penche sur cette question des effets des pesticides.

Elle constate deux choses : on retrouve des pesticides partout dans l'environnement, et ils ont des effets délétères. Elle s'aperçoit par exemple que l'épaisseur des œufs dans les zones de traitement est beaucoup plus fine et menace donc la survie des grands oiseaux. Rachel Carson va notamment dénoncer le DDT, grand pesticide organochloré de l'époque, et contribuer à son interdiction.

Aux États-Unis, la sortie de ce livre entraîne la naissance du mouvement environnemental, ainsi que celle des premières agences indépendantes d'évaluation des pesticides. En France, le livre a été très mal accueilli. Il y a eu une cabale sans nom organisée par le ministère de l'Agriculture et par l'administrateur civil Henri Siriez qui s'est débattu pour montrer que des travaux venant d'une femme, nécessairement hystérique, n'étaient pas sérieux et ne devaient par conséquent pas faire l'objet d'un intérêt particulier. Elle a été complètement décrédibilisée alors qu'aujourd'hui, 60 ans après, on voit à quel point ses travaux étaient pertinents.

Ensuite, on n'entend plus trop parler des pesticides en France, jusqu'aux années 1990, période à laquelle ils reviennent sur le devant de la scène par le biais de l'apiculture. Les apiculteurs dénoncent alors une classe d'insecticides très particulière, les néonicotinoïdes, qu'ils pensent être à l'origine du déclin des abeilles, et ils vont mettre 15 ans à faire reconnaître le problème.

### Comme Rachel Carson en 1962, les apiculteurs vont être considérés comme peu sérieux, partisans, et donc peu dignes d'intérêt...

Tout à fait. Sur cette question des pesticides, chaque lanceur d'alerte est décrédibilisé au nom de la science, et accusé de travailler de manière peu rigoureuse scientifiquement. La science et la raison seraient du côté des industriels et des pouvoirs publics. Le discours qui nous est tenu aujourd'hui par le ministère de l'Agriculture et les agences d'évaluation c'est : « On a une batterie de tests toxicologiques impressionnante qui nous permettent de dire qu'un pesticide est dangereux ou pas. »

Or ce n'est pas le cas. Prenons l'exemple des néonicotinoïdes. On a reproché aux apiculteurs de ne pas avoir de démarche scientifique. On a reproché aux premiers scientifiques qui se sont penchés sur la question de ne pas l'être assez. Or, quatre ans, cinq ans, six ans plus tard, on s'aperçoit qu'effectivement, il existait un effet de désorientation des abeilles à une faible dose qu'ils soupçonnaient à la suite de leurs observations. Il ne s'agit pas de dire que les tests toxicologiques sont tous faux ou impartiaux, mais ils sont souvent réducteurs, ainsi que très prétentieux vis-à-vis des lanceurs d'alerte, à tort.

## Cette stratégie qui consiste à jeter le discrédit sur des lanceurs d'alerte, et à instiller du doute sur les connaissances qui s'accumulent concernant la dangerosité d'un produit, a été mise au point par les industriels du tabac. Et reprise par ceux qui commercialisent les pesticides, avec la bénédiction des États...

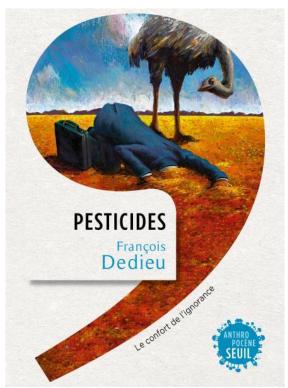
Tout porte à croire que ces « stratégies du doute » mises en place par les marchands de tabac sont à l'œuvre dans le cas des pesticides. Ce qui se passe avec ces produits, c'est que la charge de la preuve est souvent difficile à apporter, car les pollutions sont d'origines multiples, c'est diffus.

La charge de la preuve repose donc sur des corrélations entre différents effets. La grande ruse des industriels du tabac, c'est de dire que la corrélation n'est pas la causalité et qu'il faut donc rechercher des causalités plus fines. Mais en essayant de trouver plusieurs causalités, on noie la causalité principale alors même qu'elle était connue dès le départ. L'historien des sciences américain Robert Proctor a démontré cette ruse dans son ouvrage sur les industriels du tabac, Golden holocaust. La conspiration des industriels du tabac.

Pour les pesticides – dont le bénéfice mondial annuel s'élève à 60 milliards d'euros – les industriels vont faire de même. Quand une molécule est remise en question, ils vont utiliser la science pour demander d'aller plus loin dans la recherche des causalités des effets constatés, pour voir si finalement le glyphosate, par exemple, est bien cancérigène.

Cela permet de retarder les choses d'une dizaine d'années pendant lesquelles on s'épuise à trouver ces causalités complémentaires et, par conséquent, on continue à utiliser ces pesticides. Il s'agit réellement de marchands de doute, qui utilisent la science contre elle-même pour leur seul bénéfice.

Vous ajoutez que ces manœuvres des industriels, doublées d'un lobbying intensif auprès des décideurs politiques, ne sont pas le seul problème, ni même le plus important. Pour vous, il faut aussi regarder du côté des processus d'homologation des pesticides. Pourquoi ?



Pesticides. Le confort de l'ignorance, François Dedieu, Le Seuil, 2022.

Les industriels font clairement preuve de manœuvres coupables pour essayer d'orchestrer le doute sur la dangerosité des pesticides, et ainsi retarder leur interdiction. Mais le problème fondamental vient surtout de la manière dont on a conçu la toxicologie réglementaire. Il y a 75 ans, les pouvoirs publics ont dit aux industriels : « Si vous voulez développer vos produits, à vous de payer pour la recherche et développement. » Il y a donc un choix délibéré des pouvoirs publics de travailler main dans la main avec les industriels pour pouvoir développer les tests de toxicologie, et les valeurs de référence de cette toxicologie. Il ne faut donc pas s'étonner si aujourd'hui le poids de la science produite par l'industrie est aussi important.

Ce qui est remarquable, c'est que les universitaires des champs scientifiques concernés (la toxicologie) sont en général d'accord avec les industriels. C'est normal, ils regardent les mêmes choses, se posent les mêmes questions et ne débattent jamais à propos des limites de la toxicologie réglementaire. Industriels, scientifiques et politiques prêtent à cette technologie des qualités quasi divinatoires alors qu'elle voit les choses de manière très limitée sur la santé et sur l'environnement notamment. Tout cela participe à la construction de l'ignorance et à l'illusion de la connaissance.

### Pouvez-vous préciser en quoi la toxicologie réglementaire voit les choses de manière très limitée sur la santé et sur l'environnement ?

Comment se déroulent les processus d'homologation quand on a affaire à ce que j'appelle des savoirs inconfortables, c'est-à-dire des connaissances qui viennent contredire ce que l'on sait, ou pensait savoir sur tel ou tel produit ? On ne les prend pas réellement en compte. Ces savoirs sont dilués. Une étude publiée en mai 2022 par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et l'Institut national de la recherche agronomique (Inrae), consacrée à l'impact des pesticides sur la biodiversité, montre que dans les processus d'homologation, des effets sont omis.

Par exemple, les effets indirects tels que la destruction des habitats qui viennent perturber toute la vie sauvage des vers de terre et des chauves-souris. Ou encore les effets des faibles doses, dont on sait que pour certains

produits ils sont encore pires que ceux de doses plus élevées, etc. Tout cela, l'homologation ne le voit pas, mais on fait comme si on le voyait. Pourquoi ? Parce que cela arrange énormément de monde, aussi bien les industriels que les pouvoirs publics, et le modèle agricole en général, jusqu'aux consommateurs.

### Parmi les zones aveugles des effets des pesticides, on pourrait aussi évoquer la santé des agriculteurs, gravement affectée par les pesticides et aujourd'hui largement documentée notamment par les reconnaissances du caractère professionnel de leurs maladies ?

Oui, tout à fait. Dans les zones aveugles des processus d'homologation, on compte un certain nombre d'effets sur la santé. Mais dans le système actuel, les pouvoirs publics considèrent que, une fois que l'on connaît certains effets délétères des pesticides, il suffit de reconnaître les maladies et que, ensuite, tout ira bien. On indemnise les personnes concernées, et c'est tout. On vient réparer le mal alors qu'il faudrait plutôt le prendre à la racine en interdisant les produits les plus dangereux.

Normalement, les industriels paient une taxe pour compenser tous ces coûts : maladie, pollutions de l'eau, etc. Mais est-ce que les montants de ces taxes correspondent au coût réel ? On peut en douter. Ce que je pense, c'est que ces coûts réels sont tellement vertigineux qu'ils sont invisibles.

L'idée que je défends est que la science à elle seule ne permettra pas de sortir de l'ignorance. Le nombre de substances chimiques actuellement en circulation est tellement important qu'il obstrue la recherche de causalité sur les effets des pesticides. Il est donc urgent de réduire ce nombre de pesticides, d'avoir une autre agriculture, et un autre mode de consommation.

Il s'agit d'aller complètement à rebours de ce qui est fait aujourd'hui, avec des exploitations toujours plus grandes, et une spécialisation qui ne cesse d'augmenter. Or, à partir d'une certaine échelle d'exploitation, les pesticides sont fondamentalement inscrits dans les manières de fonctionner et dans le modèle économique. Si on souhaite s'en débarrasser, il faut donc sortir de ce système-là.

Propos recueillis par Nolwenn WEILER (Basta !), 12 avril 2023 Photo : ©Agir pour l'environnement

## Pesticides: leur utilisation en agriculture biologique reste marginale

L'association Générations futures a comptabilisé le nombre de substances dangereuses autorisées en agriculture biologique et leurs ventes. Résultat : la quantité de pesticides utilisés reste sans comparaison avec l'agriculture conventionnelle.

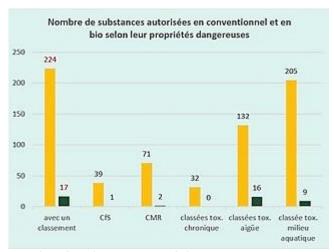


© Daniel - stock.adobe.com. Générations futures a identifié le nombre de substances autorisées en France en 2023 et utilisables en agriculture biologique.

Oui, l'agriculture biologique utilise des pesticides, mais leur quantité et leur toxicité sont très loin d'atteindre celles des produits sur lesquels se base l'agriculture conventionnelle. C'est le constat, chiffres à l'appui, que l'association Générations futures dresse dans un rapport publié ce mardi 30 mai. « Nous avons eu la volonté d'apporter une réponse factuelle aux nombreuses campagnes de doute ciblant l'agriculture biologique », déclare son porte-parole, François Veillerette, à une semaine de la diffusion, par ailleurs, dans l'émission télévisée Cash Investigation d'une enquête en la matière.

#### Deux substances suspectées d'être CMR

Concrètement, l'association s'est attelée à identifier le nombre de substances, bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché en France en 2023, utilisables en agriculture biologique (UAB) – d'origine uniquement animale, végétale ou minérale à la différence des pesticides, chimiques ou synthétiques, pouvant également être autorisés en agriculture conventionnelle – et classés pour leur toxicité par la réglementation européenne. Elle a ensuite comparé ces données aux quantités vendues (en tonnes) en 2021, année correspondant aux statistiques les plus récentes. L'association s'est appuyée pour cela sur les trois principales bases de données officielles disponibles : l'E-Phy et l'Agritox, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), ainsi que la BNV-D, banque alimentée par les producteurs de pesticides et exploitée par l'État dans le cadre du suivi du plan Écophyto.



Nombre de substances autorisées en France en 2023, uniquement en conventionnel ou également en bio, selon leurs propriétés dangereuses. © Générations futures

Sur les 264 produits phytosanitaires autorisés à la vente (sans compter les produits dits de biocontrôle, qui font généralement appel à des micro-organismes), seuls 33 sont UAB. Parmi eux, 17 substances sont classées « dangereuses » (du fait d'une toxicité aiguë ou chronique pour l'être humain ou pour le milieu aquatique, mais aussi de leur caractère cancérogène, mutagène ou reprotoxique ou CMR), contre 224 des pesticides uniquement autorisés en agriculture conventionnelle. Générations futures note, en outre, qu'une seule substance UAB est considérée comme « candidate à la substitution » (CSF) par des substances alternatives potentiellement non chimiques, contre 39 des produits dits conventionnels.

En s'attardant sur les niveaux de toxicité des différents produits, l'association souligne qu'environ un tiers des pesticides actuellement autorisés en agriculture conventionnelle sont classés CMR et que la quasi-majorité sont toxiques pour le milieu aquatique. Aucune des substances UAB n'est officiellement classée CMR. Pour le moment, la reprotoxicité est néanmoins suspectée pour deux insecticides : le spinosad (issu d'une toxine sécrétée par la bactérie Saccharopolyspora spinosa), selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) et l'azadirachtine (extrait d'un arbre indien, le margousier), selon l'Anses. « La procédure d'évaluation européenne [qui officialiserait ce classement; NDLR] reste extrêmement longue, souligne Pauline Cervan, pharmaco-toxicologue et chargée de mission scientifique chez Générations futures. D'autant que l'examen du caractère perturbateur endocrinien, introduit récemment, retarde actuellement le traitement des dossiers. »

#### Une dangerosité à la marge

Cela étant, qu'en est-il de leur utilisation? D'après les chiffres compilés par Générations futures, les substances classées dangereuses constituent 97 % des produits vendus en agriculture conventionnelle et 82 % des produits UAB. Cette apparente similitude est néanmoins trompeuse, selon l'association. « Ce chiffre de 82 % des ventes de substances bios classées dangereuses est à relativiser, car il correspond en grande majorité aux ventes de deux substances seulement : 72 % des ventes sont couvertes uniquement par le soufre (qui est seulement considéré comme irritant) et 9,5 % par le cuivre. La quantité totale de cuivre utilisé en agriculture non bio est 4,37 fois plus importante que celle utilisée par l'agriculture bio à l'échelle du pays, d'après les données du rapport de l'Anses. » Quant aux deux seules substances UAB suspectées CMR, elles sont, elles aussi, loin d'être prépondérantes. En 2021, treize tonnes de spinosad ont par exemple été vendues sur les quelque 65 000 tonnes totales de produits phytopharmaceutiques achetées cette année-là (dont environ 21 000 en bio et 44 000 en conventionnel). « Le spinosad et l'azadirachtine ne représentent que 0,34 % des ventes d'insecticides en France et 0,06 % des ventes de substances biologiques, tandis que 28 % des substances conventionnelles vendues en France sont déjà classées CMR », indique Pauline Cervan. Autrement dit, conclut-elle, « si la filière bio peut effectivement bénéficier de certaines substances potentiellement dangereuses, elle n'y a recours que très marginalement et les pourcentages de ventes le montrent : ils sont très faibles par rapport à ce qui en est fait en agriculture conventionnel ».

Félix GOUTY, journaliste, rédacteur spécialisé (Actu-Environnement), 30 mai 2023

https://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides-agriculture-biologique-generations-futures-41877.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzMwNQ%3D%3D[MTY1Njgx]

# Pesticides dans l'arboriculture : deux associations veulent faire annuler l'interdiction de contrôle



© RGtimeline

Le 12 mai 2023, les associations France Nature Environnement (FNE) et Générations futures ont saisi le tribunal administratif de Melun pour faire annuler une note de service du ministère de l'Agriculture en date du 20 avril. Celle-ci demande aux inspecteurs de l'Office français de la biodiversité (OFB) de limiter les contrôles des pulvérisations de pesticides par les arboriculteurs.

Le texte précise que « toute flagrance de pulvérisation en cours sur les cultures [en fleur à enjeux de protection des pollinisateurs et en dehors du cadre horaire de principe] constitue une saisine judiciaire (...) », mais que « s'agissant spécifiquement des pulvérisations par les arboriculteurs, (...) il vous est demandé de n'ouvrir une procédure (...) que sur la seule base d'un soit transmis, d'une plainte ou d'un témoignage recueilli dans le cadre d'une audition ». Ce texte interdit ainsi aux inspecteurs d'opérer des constatations en flagrance d'épandages suspects sur l'arboriculture.

En avril, le collectif Sauvons les fruits et légumes de France avait organisé une pétition pointant des contrôles de plus en plus nombreux des inspecteurs de l'OFB dans des conditions estimées « inadmissibles » : « méconnaissances réglementaires, directive de présomption de culpabilité dans le cadre de l'application de l'arrêté Abeilles données par tel procureur de la République, application différenciée en fonction des territoires, etc. (...) ». Dans leur lettre ouverte au président de la République, les arboriculteurs avaient demandé « d'instaurer un moratoire sur les contrôles des agents de l'Office français de la biodiversité (...) ».

Les associations s'insurgent face à cette « décision court-termiste qui privilégie les profits au détriment du vivant et retarde encore la transition écologique indispensable pour répondre à la crise climatique et à l'effondrement de la biodiversité ».

André Berne, avocat, fait observer « qu'il n'y a pratiquement aucune dénonciation dans le domaine des traitements arboricoles » et que « les éventuels délits de traitement illicite par les arboriculteurs resteront désormais pratiquement tous inconnus, donc impunis ! ».

Pour Jérôme Graefe, juriste chez FNE, il s'agit d'une immixtion de l'Administration dans les prérogatives du procureur de la République.

Imane CHARTIER, journaliste, éditrice - rédactrice juridique, 17.05.2023 (Actu-Environnement)

https://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides-arboriculture-associations-demandent-annulation-interdiction-controle-pulverisations-41798.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzI5OA%3D%3D[MTY1Njgx]



### **STOP EU-Mercosur**



Des activistes de Greenpeace ont escaladé le siège du Conseil européen à Bruxelles pendant que les ministres du commerce de l'Union Européenne discutait de l'accord EU- Mercosur.

« Stop EU-Mercosur » pouvait-on lire sur la façade du bâtiment. Un camion a pulvérisé des nuages d'eau pour simuler l'épandage de pesticides, afin de protester contre l'augmentation attendue des exportations de pesticides toxiques si l'accord entre l'UE et les pays du Mercosur est conclu.

Le projet d'accord entre l'UE et le Mercosur fait l'objet de nombreuses

critiques. Des gouvernements, parlements, agriculteurs rices et membres de la société civile des deux côtés de l'Atlantique le considèrent comme un désastre pour l'agriculture locale, la nature, les droits humains et le climat. Pour Greenpeace, l'abaissement des droits de douane et des contrôles sur des produits tels les pesticides en provenance d'Europe et le bœuf en provenance des pays d'Amérique du Sud constitue une menace directe pour la réalisation des objectifs du « Green Deal » de l'UE.

« Cet accord commercial est un désastre », dénonce Albane Aubry, chargée de campagne agriculture chez Greenpeace Belgique. « Il affaiblira les agriculteurs rices européen nes avec l'arrivée sur nos marchés de bœuf élevé dans un contexte de destruction de la nature. Et dans le même temps, il permettra à l'industrie agrochimique européenne d'inonder encore davantage l'Amérique du Sud avec des pesticides dont certains sont interdits dans l'UE. »

#### Commerce transatlantique de pesticides

Une récente étude de Greenpeace a révélé la présence de résidus de plusieurs pesticides interdits dans des citrons verts en provenance du Brésil et vendus dans l'Union européenne, dont la Belgique. L'utilisation de ces pesticides produits dans l'UE – parmi lesquels l'herbicide glyphosate et les insecticides imidaclopride et cyperméthrine – devrait augmenter fortement en raison de l'élimination des droits de douane sur les exportations de pesticides de l'UE vers les pays du Mercosur.

#### La Belgique aussi concernée

Ces 40 dernières années, la Belgique a perdu 68% de ses fermes. Un accord de libre-échange comme l'UE-Mercosur accélérerait cette tendance tout en augmentant le pouvoir déjà excessif des géants de l'industrie agroalimentaire.

« Il ajoutera une pression supplémentaire sur nos agriculteur rices, notamment sur celles et ceux qui ont fait le choix de l'agroécologie », poursuit Albane Aubry. « En tant que pays membre de l'UE, la Belgique a un rôle clé à jouer. Les trois régions doivent se montrer unies dans le rejet ferme de cet accord. Plutôt que de renforcer un cercle vicieux, nos autorités doivent s'attaquer aux défaillances de notre système alimentaire actuel. Elles doivent soutenir les secteurs bio et circuit court et supprimer l'emprise et le monopole de l'industrie agro-alimentaire sur notre système agricole. »

#### **Prochaines étapes**

Un nouveau cycle de négociations entre l'UE et les pays du Mercosur est prévu le 26 juin à Buenos Aires, en Argentine. La Commission européenne prévoit d'annoncer la conclusion des négociations lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement UE-CELAC qui se tiendra les 17 et 18 juillet à Bruxelles. Si tel est le cas, le processus de ratification pourrait débuter au cours du second semestre 2023.

Contact: Service presse Greenpeace Belgique: 0496/26.31.91 – bpress@greenpeace.org

## Coupable de la « pollution du siècle », le sucrier Tereos devra payer 9 millions d'euros

Le géant sucrier Tereos, propriétaire de la marque Béghin-Say, a été reconnu coupable ce jeudi 12 janvier de la pollution catastrophique du fleuve de l'Escaut, qui traverse la France, la Belgique et le Pays-Bas. Il devra verser 9 millions d'euros de dommages et intérêts. Le tribunal correctionnel reconnaît la « négligence » de l'entreprise qui a entraîné un lourd « préjudice écologique ».

Dans la nuit du 9 au 10 avril 2020, faute d'entretien, une digue à proximité d'une usine avait cédé. 100 000 m³ d'eaux de lavage des betteraves sucrières s'étaient déversés dans le cours d'eau. Selon l'Office français de la biodiversité, « une vague d'eau contaminée » avait déferlé, asphyxiant le milieu aquatique. Selon une étude de l'Office, 50 % du nombre d'espèces aquatiques et 90 % de leurs effectifs étaient morts. Il s'agit de la « pollution la plus importante depuis plus d'un siècle ».

Avocate de la région Wallonie, Corinne Lepage est satisfaite de la sanction. « Ça coûte cher de polluer et c'est parce que ça sera de plus en plus cher de polluer que les pollueurs feront les investissements nécessaires pour éviter les catastrophes écologiques [...] Je suis pour ma part satisfaite de voir que le préjudice écologique est une fois de plus reconnu et indemnisé. »

Ce préjudice a été reconnu pour la première fois dans le procès de l'Erika, qui avait fait naufrage en 1999.

Publié le 12/01/2023 (Sites Reporterre et bonnesnouvelles, 27 Fév 2023)

## Toxicité des polluants éternels : les industriels savaient depuis 50 ans



Les chimistes 3M et DuPont ont sciemment caché la toxicité des PFAS, présents dans les poêles, emballages, vernis... Ils savaient pourtant dès les années 1970 que ces polluants éternels étaient très dangereux, révèle une étude.

Papier toilette. Emballage alimentaire. Peinture. Poêle anti-adhésive. Vernis. Chaque jour, vous entrez peut-être en contact avec plusieurs produits contenant des per- et polyfluoroalkylés (PFAS), des substances ultratoxiques prisés par les industriels pour leurs propriétés antiadhésives, antitaches et

imperméabilisantes. Peut-être étiez-vous déjà au courant de la dangerosité de ces polluants dits « éternels » – car pouvant persister pendant des milliers d'années dans l'environnement – avant de lire ces lignes. Peut-être pas. Leurs fabricants, en tout cas, la connaissent depuis plusieurs décennies.

C'est ce que révèle une étude réalisée par une équipe de scientifiques de l'université de Californie à San Francisco, publiée le ler juin dans la revue Annals of global health. En analysant des documents internes de DuPont et 3M – les principaux producteurs de PFAS –, les chercheuses ont découvert qu'ils disposaient d'informations sur la toxicité de ces substances « au moins vingt-et-un ans » avant le grand public. Plutôt que de mettre fin à leur production, ces deux entreprises ont préféré dissimuler leurs données, au mépris de la santé des humains et de la planète.

Les « documents secrets » analysés dans le cadre de cette étude ont été produits entre 1961 et 2006. L'équipe de chercheuses a réussi à les obtenir grâce à Robert Bilott, célèbre avocat étasunien dont la lutte acharnée contre les PFAS a inspiré le film Dark Waters. Lui-même est parvenu à mettre la main sur ces rapports, mémos, échanges de courriels et notes internes à la faveur des procédures judiciaires qu'il a intenté contre DuPont et 3M, en 2001 et 2018. Il a fait don de ces documents à la bibliothèque de l'université de Californie à San Francisco, où ils ont pu être décryptés par trois spécialistes de la santé publique et des pollutions chimiques.

#### Des ouvrières accouchaient d'enfants touchés par des anomalies congénitales

Leur analyse montre que DuPont et 3M ont disposé d'indices (puis de preuves) de la dangerosité des PFAS bien avant 1991, date à laquelle a été publié le premier article scientifique établissant que ces substances représentaient « vraisemblablement un risque » pour la santé humaine. Le premier signal d'alerte a été émis en 1961, lorsqu'un toxicologue travaillant pour DuPont a découvert que le Téflon – un revêtement pour casseroles développé par l'entreprise et bourré de PFAS – augmentait la taille du foie des rats qui y étaient exposés à faible dose. Dans un rapport, ledit toxicologue recommandait de manipuler les substances composant le Téflon avec « une attention extrême », et d'éviter à tout prix le contact avec la peau.

Neuf ans plus tard, le doute n'était plus permis. En 1970, le laboratoire Haskell (financé par DuPont) a établi que l'acide perfluorooctanoïque (ou C8, une substance appartenant à la famille des PFAS et utilisée au cours du processus de fabrication du Téflon) était « très toxique quand inhalé », et « modérément toxique quand ingéré ». En 1979, dans un rapport confidentiel à destination de l'entreprise, le même laboratoire indiquait que les chiens à qui l'on faisait avaler 450 milligrammes de cette molécule mouraient dans les deux jours. Des « dommages cellulaires » étaient également observés sur leurs cadavres.

#### Des résultats gardés strictement confidentiels

Rebelote en 1980. Les services des ressources humaines de DuPont et 3M ont décidé, cette année-là, de mener un sondage auprès de leurs employées. Les résultats avaient de quoi inquiéter : deux des huit ouvrières

tombées enceintes lorsqu'elles travaillaient pour DuPont avaient accouché d'enfants souffrant d'anomalies congénitales. Le premier était né avec une seule narine et une malformation de l'œil ; le second, avec des malformations de l'œil et des canaux lacrymaux. Des PFAS avaient par ailleurs été retrouvés dans le sang ombilical d'un troisième nourrisson. Non seulement ces résultats n'ont pas été transmis à la communauté scientifique, mais DuPont n'a pas pris la peine d'en informer le reste de ses employés.

Un an plus tard, des toxicologues travaillant pour le compte de 3M ont confirmé que l'exposition de rattes enceintes au C8 pouvait provoquer des pathologies de l'œil chez le fœtus. Comme toutes les études réalisées par les deux firmes entre 1961 et 1994, ces résultats sont demeurés strictement confidentiels. La communauté scientifique n'a hélas pris connaissance des risques de malformation associés à l'exposition aux PFAS que trente longues années plus tard.

DuPont et 3M n'ont pas seulement omis de transmettre des informations : ils ont délibérément menti. En 1980, alors que les preuves de la dangerosité des PFAS s'accumulaient sur leurs bureaux depuis bientôt vingt ans, les directions de DuPont et de 3M ont assuré leurs employés, dans un mémo, que l'acide perfluorooctanoïque était aussi « peu toxique que le sel de table ». Fiction maintenue l'année suivante, au cours de laquelle DuPont a assuré à ses ouvriers qu'il n'existait « aucune preuve » de leur exposition à des concentrations de C8 délétères, montrent les chercheuses.



Ces substances ultratoxiques sont prisés par les industriels pour leurs propriétés antiadhésives, antitaches et imperméabilisantes. Avenue / Wikimedia / CC BY-SA 3.0

Le grand public a également été la cible des fadaises de l'entreprise : en 1991, suite à la découverte de PFAS dans des eaux souterraines à proximité d'une usine DuPont, l'entreprise a affirmé dans un communiqué de presse que le C8 n'avait « aucun effet néfaste connu sur la santé humaine aux niveaux de concentrations détectés ».

Selon Tracey Woodruff, professeure à l'université de Californie à San Francisco et co-autrice de cette étude, l'analyse des documents internes de DuPont et 3M montre « clairement que l'industrie chimique était consciente des dangers des PFAS, et n'a pour autant informé ni le grand public, ni les régulateurs, ni ses propres employés des risques. »

#### En France, la majorité torpille une proposition de loi

Ces derniers étaient pourtant très importants. Les PFAS peuvent provoquer des cancers, notamment des reins et des testicules, ainsi que des perturbations hormonales, des troubles de la fécondité et des dérèglements du système immunitaire. Ils sont aujourd'hui omniprésents. Le programme de biosurveillance Esteban a montré, en 2020, qu'ils étaient détectables dans le sang de toute la population française, enfants compris. Des scientifiques en ont trouvé jusque dans les tissus des ours polaires du Groenland.

Dans un communiqué de presse, la chercheuse Nadia Gaber (qui a également participé à cette étude) fait le vœu que ces résultats encouragent les États « à suivre une approche de précaution » en ce qui concerne la régulation des substances chimiques. « Alors que de nombreux pays mènent des actions légales et législatives pour réduire la production de PFAS, nous espérons que les preuves présentées dans cette étude pourront leur être utiles », abonde Tracey Woodruff.

Les deux scientifiques seront-elles exaucées ? Mercredi 31 mai, la commission du développement durable de l'Assemblée nationale française examinait une proposition de loi visant à limiter la contamination aux PFAS. Selon son rapporteur, le député (LIOT) David Taupiac, le texte aurait été, au fil du débat, « vidé de sa substance » par la majorité.

Hortense CHAUVIN ler juin 2023 (Reporterre)

### TotalÉnergies noie des villes belges sous ses billes de plastique



En Belgique, un mégacomplexe pétrochimique de TotalÉnergies inonde les terres et les cours d'eau de ses billes de plastique. Un préjudice inestimable, qui n'est pas près de s'arrêter.

#### Écaussinnes et Seneffe (Belgique), reportage

Il effleure la terre de ses mains et, en un rien de temps, récolte une dizaine de billes transparentes. Ces petits grêlons en plastique, tout lisses et tout ronds, Arnaud Guérard ne peut plus les supporter. Dans ses paumes, elles paraissent pourtant inoffensives. « On ne les voit pas tout de suite, et c'est peut-être ce qui est symptomatique de ce type de pollution », soupire l'échevin à l'environnement d'Écaussinnes (l'équivalent d'un élu municipal), gilet orange fluo sur le dos.

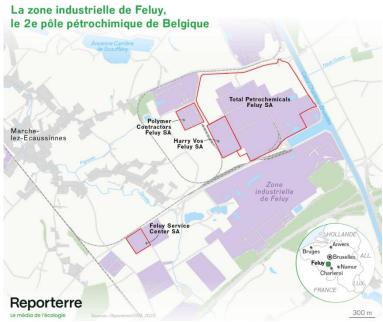
Ces billes de plastique envahissent la petite ville wallonne d'environ I I 200 habitants. Elles s'insinuent dans les terres et les cours d'eau à des kilomètres à la ronde. À bord de son véhicule municipal aux portes branlantes, l'élu nous guide le long de la Sennette, la rivière qui serpente dans la commune. Pas besoin de loupe : les berges sont truffées de granulés. Ils sont incrustés dans des parcelles où des céréales poussent, ou en lisières de prairies, où des bestiaux paissent. « Par endroit, on ne fait plus la différence entre la terre et le plastique », résume Lucie Padovani, chargée de plaidoyer à la Surfrider Foundation.

Ce plastique indésirable ne tombe pas du ciel. Pour les habitants, le coupable est tout trouvé : « C'est sans équivoque, ici une seule entreprise fabrique des granulés... », dit Claude [\*], retraitée de 75 ans, sur le pas de sa porte. Elle pointe les torchères cracheuses de feu de la zone industrielle de Feluy, à un kilomètre à vol d'oiseau.



Lucie Padovani : « Par endroit, on ne fait plus la différence entre la terre et le plastique. » © *Alexandre-Reza Kokabi* / *Reporterre* 

Le « zoning », comme tout le monde l'appelle ici, est le premier pôle pétrochimique wallon, le deuxième à l'échelle de la Belgique, derrière le port d'Anvers. Il abrite surtout un haut lieu de production de ces « granulés plastiques industriels » (GPI), aussi appelés « pellets » : l'usine du géant français des énergies fossiles, TotalÉnergies Petrochemicals, premier producteur de ces billes en Europe. C'est là, au cœur d'un gigantesque réacteur, que la multinationale française transforme son pétrole en polymères, à raison de 1,2 million de tonnes par an. La matière obtenue est ensuite extrudée et modelée sous forme de pellets.



© Louise Allain / Reporterre

#### « Les billes s'échappent facilement dans la nature »

Stockés dans d'énormes silos, les granulés sont expédiés chez les clients de TotalÉnergies par deux logisticiens : Katoen Natie et Vos Logistics. L'entreprise Feluy Service Center, elle, assure le lavage des camions-citernes. Chaque année, 30 000 poids lourds se gorgent de billes dans des quais de chargement, avant de prendre la route. Les granulés servent ensuite à concevoir des emballages alimentaires, des parechocs de voiture, de l'électroménager, des vêtements ou encore des jouets.



Les granulés de plastique fabriqués par TotalÉnergies sont stockés dans d'énormes silos, ici ceux du logisticien Katoen Natie. © *Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre* 

Du moins, quand tout se passe comme prévu. Car au « zoning » de Feluy, les granulés se font la malle. Des billes se dispersent sur les accotements routiers, ballottées au gré des vents et des pluies. La faute « à coup sûr à un processus industriel négligent », selon Arnaud Guérard. Ces pertes pourraient advenir « à chaque étape de la chaîne du plastique : lors du stockage, du nettoyage, du chargement, du déchargement... », liste l'élu, qui conserve plus de seize années de photographies, d'alertes, de témoignages de citoyens et de rapports de la police de l'environnement.

Une partie des livraisons se fait notamment dans de grands sacs ouverts, dits « big bags », comme Reporterre a pu l'observer. « Une très mauvaise habitude, déplore Lucie Padovani, de Surfrider. En raison de leur taille, de leur forme et de leur légèreté [1], les billes s'échappent alors facilement dans la nature. »



« Ce triton a eu de la chance de tomber sur nous », dit Arnaud Guérard, en sauvant l'amphibien pris dans les granulés. © Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

La catastrophe écologique est alors enclenchée, les granulés étant d'excellents

voyageurs. Ils peuvent parcourir de longues distances, transportés par les ruisseaux et les rivières, avant d'être finalement rejetés dans la mer et l'océan. En chemin, ils risquent d'être ingérés par des animaux d'élevage ou sauvages, ou d'atterrir dans l'estomac de poissons qui réapparaissent timidement dans la Sennette, tels que les épinoches, dont sont friands les martins-pêcheurs. « Ils peuvent aussi libérer des polluants

organiques persistants – PCB, phtalates, métaux lourds, DDT – et contaminer toute la chaîne alimentaire », regrette Lucie Padovani.

Contactée à plusieurs reprises par Reporterre, TotalÉnergies a refusé notre demande de visite de son usine. Quant à nos questions, qui portaient principalement sur sa responsabilité précise dans cette pollution, la major pétrogazière n'a pas nié son implication. « Le respect de l'environnement est au centre de nos priorités. TotalÉnergies agit au quotidien pour empêcher la dispersion de granulés sur son site de Feluy », a-t-elle simplement déclaré par courriel.

« Les industriels nous privent du droit de vivre dans un environnement sain », s'insurge Arnaud Guérard. Les premiers signalements de riverains remontent au 18 novembre 2007. « En réalité, ça fait trente ans que j'habite là, trente ans que je vois les polymères défiler », dit amèrement Gérard [\*], ouvrier agricole en plein ramassage de bois de chauffage. Son terrain jouxte le ruisseau Pignarée, bordé d'arbres, où se déversent les eaux du « zoning ». « Je suis aux premières loges. J'ai vu passer tout un tas de merde, des tas de billes, mais aussi des tuyaux en PVC quand ils étaient en travaux. » Par endroit, l'eau est noirâtre, couleur charbon.



Chaque année, 30 000 poids lourds se gorgent de billes dans des quais de chargement. © Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

« La pollution aux pellets ne date pas d'hier », confirme Claude, du quartier de Marche-lez-Écaussinnes, le plus proche du « zoning ». Il y a quelques années, elle tombait encore sur des sacs de billes éventrés au bord de la route, jetés près d'avaloirs. Elle se souvient même d'avoir découvert un jour un pigeon mort, « le ventre très bombé ». « Par curiosité, je l'ai emmené chez le vétérinaire et il était bourré de billes ! ». Mais le plus souvent, « les granulés ont pénétré si durablement nos existences qu'on finit par s'habituer, par ne plus les voir. On pourrait ressentir une colère permanente, mais qu'est-ce que vous voulez faire ? On parle d'une multinationale qui réalise des mégaprofits. Le reste, tout ce qui vit autour, peut crever ».

Quelques rappels violents subviennent parfois, en cas d'orages et de crues. Lors des inondations de juillet 2021, qui ont durement frappé la Belgique, les eaux gorgées de billes sont montées dans les terres. Julien [\*], maraîcher bio situé à six kilomètres du « zoning », a vu l'eau granuleuse se répandre sur ses cultures. Le paysan se dit toutefois « soucieux de rester neutre » — il compte des salariés du « zoning » parmi ses clients — et relativise : « Les billes sont quasiment toutes reparties comme elles étaient arrivées, et les légumes ne mangent pas le plastique ! »



La Sennette, la rivière qui serpente dans la commune. © Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

#### Un problème « d'imputabilité »

Face aux granulés de TotalÉnergies, la commune d'Écaussinnes, elle, refuse d'abdiquer. Après seize ans d'infractions répétées et constatées par les agents communaux et la police de l'environnement, l'affaire trouve enfin de l'écho et les industriels commencent à sortir de leur déni initial. Forcés et contraints, puisqu'une information judiciaire a été ouverte par le Parquet de Charleroi et une enquête est en cours.

Selon une source citée par le bimestriel belge Imagine, le dossier est « complexe » : « Il y a un certain nombre d'infractions constatées et beaucoup de preuves à l'appui, mais aussi un gros problème d'imputabilité. Total produit les polymères et les trois logisticiens les transportent. Qui est responsable de quoi et jusqu'où, il va falloir bien clarifier et étayer les charges, car les quatre parties se rejettent la faute. »

En attendant, la ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier, tente de « faciliter le dialogue » entre les entreprises et les communes concernées (Écaussinnes et sa voisine Seneffe), explique son cabinet à Reporterre. Elle a également imposé un renforcement des conditions d'exploitation en juin 2021. Un nettoyage régulier des sites est désormais imposé, ainsi que l'installation de souffleuses – pour épousseter les camions avant qu'ils ne sortent du site – et de dispositifs de grilles et de filets « évitant la sortie des billes du site ».

L'un de ces barrages filtrants est installé sur le ruisseau Pignarée. C'est une sorte de passoire géante, dans laquelle une quantité importante de billes est retenue. Malheureusement, elle est aussi une prison pour les amphibiens qui empruntent le même chemin que les granulés et finissent par mourir affamés. Ce jour, trois crapauds gisent, inanimés, dans les pellets. Seul un triton bouge encore. « Il a eu de la chance de tomber sur nous », souffle Arnaud Guérard, qui le débarrasse du plastique qui lui colle à la peau.

« Ces mesures ont permis d'améliorer la situation sur les abords des voiries directes, mais les quantités qui se retrouvent dans l'environnement sont encore significatives, poursuit-il en relâchant le petit animal noir. Et quid de la responsabilité historique des quatre exploitants ? Quelles quantités de billes ont été relarguées pendant toutes ces années ? Comment comptent-ils réparer le mal qu'ils ont fait ? Ce sont autant de réponses qu'on aimerait obtenir. »



Plusieurs dispositifs de grilles et de filets permettent de filtrer les billes. © Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

La commune réclame désormais un engagement fort de la part de l'Union européenne, des mesures contraignantes qui placent les responsables de ces pollutions devant la loi. « Les enjeux nous dépassent de loin, c'est là que ça peut se jouer », estime-t-il.

#### Vers une directive européenne ?

La Commission européenne travaille justement sur un projet de directive pour lutter contre les rejets de microplastiques dans l'environnement. D'après un rapport qu'elle a commandé, environ 160 000 tonnes de granulés de plastique industriels seraient « perdues » par l'industrie dans l'Union européenne. « Le cas d'Écaussinnes n'est pas un cas isolé », confirme Lucie Padovani.

Pour s'opposer à toute régulation stricte, l'industrie du plastique avait prévu le coup : elle a créé sa propre initiative, nommée Clean Sweep, en 1992. Les entreprises mises en cause à Écaussinnes, dont TotalÉnergies, en sont toutes signataires et visent le « Zero Pellet Loss » (« Zéro perte de pellets »). « Trente ans après, l'objectif n'est clairement pas atteint et l'opération est complètement opaque sur ce qu'elle met en œuvre », regrette la salariée de Surfrider. « Ça ne peut pas fonctionner de façon optimale tant que c'est volontaire », déclarait Frédérique Ries, députée européenne, en mars 2022.

Cette directive est d'autant plus nécessaire que pour les industriels des énergies fossiles, le plastique est une manière d'engranger toujours plus de profits : l'entreprise lneos cherche à implanter la plus grande usine pétrochimique d'Europe à Anvers, et, comme l'a révélé *Mediapart*, TotalÉnergies vient de s'associer avec Saudi Aramco, le plus gros pétrolier du monde, pour ériger un complexe pétrochimique géant en Arabie saoudite. À Écaussinnes, mieux qu'ailleurs, on sait ce que cela peut signifier.



Billes de plastique sur les plages : l'État porte plainte

#### **Notes**

[\*] Le prénom a été modifié à sa demande.

[1] Selon la police de l'environnement, 1 gramme de plastique équivaut à en moyenne 43 granulés.

Alexandre-Reza KOKABI 5 mai 2023 (Reporterre)

## Canopea et Natagora se retirent du label de gestion forestière durable PEFC



Le présent article est un communiqué de presse envoyé par Natagora et Canopea.

Natagora et Canopea ont décidé d'arrêter de soutenir le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Les deux associations constatent en effet l'abandon de normes environnementales contraignantes, souvent ramenées aux minima légaux. Pourtant, la forêt représente un tiers du territoire wallon et a un rôle majeur à jouer dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Natagora et Canopea restent donc ouvertes à la discussion en vue d'améliorer la certification forestière en Wallonie. Le label PEFC, promu par la filière bois, est le plus répandu en Wallonie. La totalité des forêts publiques wallonnes (270 000 ha) en bénéficie. Cependant, il reste boudé par les propriétaires privés, dont les forêts représentent seulement 10 % de la surface certifiée PEFC en Wallonie. Dans le but d'augmenter cette proportion, les nouveaux standards du programme se limitent, à quelques exceptions près, au respect des normes exigées pour les forêts publiques dans le Code forestier. Canopea et Natagora regrettent que la labellisation PEFC implique extrêmement peu d'ambitions environnementales, au-delà de ces obligations légales.

Au terme du long processus de révision des standards PEFC, rassemblant tous les acteurs de la forêt et de la filière bois en vue de redéfinir les exigences que doivent remplir les propriétaires forestiers pour voir leurs bois certifiés, force est de constater que le résultat trahit un manque criant d'ambition et une volonté de réduire au maximum les contraintes pour accueillir le plus possible de propriétaires privés.



© Frédéric Degrave

Ce manque d'ambition s'explique également par un processus décisionnel qui impose le consensus de toutes les parties prenantes (environnementalistes, propriétaires, filières, utilisateurs, scientifiques), ainsi que par une mauvaise gouvernance dans l'encadrement du processus. Or, certaines parties prenantes ne sont toujours pas convaincues du rôle majeur que les forêts wallonnes peuvent jouer dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité, ainsi que dans l'amélioration de la résilience des revenus issus de la forêt. Quelques acteurs isolés ont ainsi pu empêcher toute avancée environnementale importante.

#### Normes au rabais, gouvernance questionnée

Les propositions de normes environnementales ont été revues à la baisse, abandonnées ou disqualifiées. En réaction, les représentants des associations environnementales ont dénoncé le manque de gouvernance et d'écoute. Malgré une évaluation finale très négative du processus, les instances du PEFC Belgique ont conclu que les points d'attention étaient mineurs et ne remettaient en cause ni la procédure, ni les résultats.

Les associations environnementales regrettent également le manque de prise en considération de l'enquête publique relative aux nouveaux standards. En arguant du fait que les réponses étaient trop nombreuses, le PEFC Belgique a en effet décidé de ne pas en tenir compte.

#### Un label de gestion forestière durable demeure plus que jamais nécessaire

Le retrait des deux associations ne signifie pas la fin de tout dialogue. Les associations espèrent que le PEFC Belgique interrogera sa gouvernance, ses standards et l'organisation des audits censés garantir le respect de ces standards. Quant aux maigres avancées apportées par les nouveaux standards, Canopea et Natagora appellent à ce qu'elles soient mises en œuvre avec toute la détermination nécessaire. Plutôt que de percevoir les améliorations environnementales comme des menaces pour la rentabilité du secteur forestier, le PEFC devrait y voir des opportunités que les générations futures lui sauront gré d'avoir pu saisir.

Si le label démontre son souhait de progresser dans cette direction, Canopea et Natagora se disent prêtes à s'engager à nouveau avec énergie et conviction au service de l'amélioration continue de la certification PEFC.



© Thierry Grudlet

Corentin ROLAND, 6 juin 2023

Contacts presse : Corentin Roland, chargé de mission Ruralité pour Canopea : 0472/73 53 56 – c.roland@canopea.be

#### Crédits photos:

- Visuel I Marc Dufrène
- Visuel 2 Frédéric Degrave
- Visuel 3 Thierry Grudlet

 $https://www.canopea.be/canopea-et-natagora-se-retirent-du-label-de-gestion-forestiere-durable-pefc/?utm\_source=mailpoet&utm\_medium=email&utm\_campaign=racines-3\,17-la-newsletter-de-canopea-754$ 

### Humour de S!lence



## ArcelorMittal: révélations sur un pollueur hors-la-loi

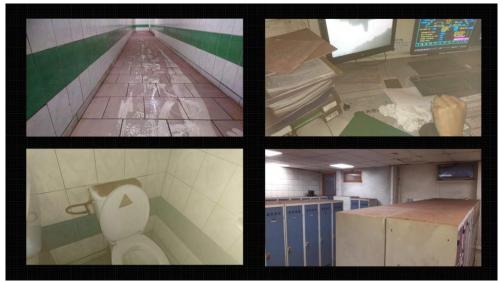
Le leader européen de l'acier dépasse les limites de pollution autorisées par la loi, en dépit des risques sanitaires et des millions d'euros d'aides publiques dont il bénéficie depuis dix ans. Des documents confidentiels obtenus par Disclose et Marsactu révèlent des manquements répétés jusqu'en 2022 au sein des deux principales usines françaises d'ArcelorMittal, à Dunkerque et Fos-sur-Mer.



Une fumée brune monte de l'une des hautes cheminées de l'usine. Le panache se disperse au-dessus des routes, des marais et des habitations environnantes, avant que les particules fines ne retombent pour se déposer on ne sait où. Une chose est sûre, en revanche, ces poussières tout droit sorties de l'usine d'acier du groupe ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, au cœur d'une immense zone industrielle située à 50 kilomètres de Marseille (Bouches-du-Rhône), sont extrêmement nocives pour les humains. Une fois inhalées, elles peuvent être responsables de maladies cardio-vasculaires, de cancers et de morts prématurées.

#### Recevez nos enquêtes, leurs coulisses et leur impact

Cet air vicié, les quelque 400 000 personnes qui vivent autour de l'étang de Berre le respirent quotidiennement depuis des années. Sans compter les 4 000 ouvriers de l'usine, dont I 500 personnels soustraitants, qui travaillent directement dans les poussières. Au point, certains jours, de garder un masque sur le nez et la bouche huit heures durant. « Même si ce n'est pas une obligation, parce qu'à chaque fois qu'ils se mouchent, ce qui sort est noir », rapporte Nordine Laimeche, délégué syndical CFDT de l'usine. Comme ce fut le cas le 23 janvier 2023, lorsque les ouvriers ont découvert leurs vestiaires recouverts d'une épaisse couche de poussière. « Les vêtements propres des salariés qui étaient rangés dans les casiers étaient devenus gris », déplore le syndicaliste. Au printemps 2022, un laboratoire d'analyse privé était déjà venu mesurer l'ampleur de ces dépôts. Le rapport d'évaluation que Disclose s'est procuré est sans appel : dans deux salles de contrôle, le niveau d'empoussièrement était 2 à 5 fois supérieur aux objectifs de propreté de l'industriel.



Photos prises par des salariés de l'usine, en septembre 2022. ©Disclose

Cette pollution industrielle, et ses probables conséquences sur la santé de près d'un demi-million de personnes, est connue du géant mondial de l'acier, qui rejette pas moins de 80 % des particules fines présentes dans l'air de cette partie du département, où sont recensées plus de 400 usines. Elle est aussi connue des autorités. Pour preuve : une étude récente financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) démontre que les habitants de Fos-sur-Mer, et d'une commune voisine, ont deux fois plus de cancers que la moyenne nationale. Ils sont également plus touchés par des maladies chroniques comme l'asthme et le diabète, ainsi que par des maladies auto-immunes.



Le village de Fos-sur-Mer, ses équipements sportifs et, en arrière-plan, le site d'ArcelorMittal. ©Nicolas Serve, pour Disclose

Malgré le risque sanitaire évident, les problèmes de pollution ne s'améliorent pas. Bien au contraire. D'après notre enquête, conduite en partenariat avec Marsactu, l'usine d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer dépasse les limites de rejets autorisés par l'administration française et l'Union européenne. Six rappels à la loi, deux condamnations en justice et deux amendes administratives de 15 000 euros n'y ont rien changé. Pas plus qu'une condamnation, en avril 2021, à verser 30 000 euros à l'association France Nature Environnement pour trente-six infractions environnementales liées aux rejets polluants.

#### 240 jours de pollution illégale en 2022

D'après un rapport interne d'ArcelorMittal de 56 pages, obtenu par Disclose, l'usine de Fos-sur-Mer a enfreint la réglementation environnementale à de nombreuses reprises, entre 2021 et 2023.

Au cours de l'année 2022, l'unité d'agglomération du site, là où sont préparés les minerais qui seront ensuite transformés en fonte, a ainsi dépassé les limites légales d'émissions de particules fines dans l'air sur une période de 240 jours. Soit des dépassements qui se sont étalés sur 65 % de l'année.



©Nicolas Serve, pour Disclose.

Pourtant, l'agglomération a été doublement subventionnée... précisément dans le but d'éviter ce type d'infractions. La première fois, c'était en 2015, lorsque l'agence de l'environnement (Ademe), rattachée au ministère de la transition écologique, a déboursé 8 millions d'euros pour le dispositif Mistral. Celui-ci était censé conduire à une baisse de 25 % des rejets de poussières de l'agglomération. La seconde aide a été allouée en 2019 afin de financer un système de filtration des particules fines baptisé Odas. Censé réduire de 40 % ces émissions, le projet a reçu une aide de 5 millions d'euros de la part de l'Union européenne, sur les 20 millions budgétés. La mise en service de la première phase du filtre Odas n'a débuté qu'à l'été 2022, soit deux ans après la date de livraison initiale. Une deuxième phase devrait être opérationnelle fin 2023, en attendant la troisième et dernière phase du dispositif. Selon ArcelorMittal, les « premiers résultats de réduction des émissions de poussières [sont] très positifs ».

#### Accusations de falsifications

Autres éléments inquiétants découverts dans les documents d'autosurveillance en notre possession : le fait que des fumées orangées chargées de benzène et benzopyrène, deux composants cancérigènes, se soient échappées des fours de la cokerie, là où le charbon est converti en coke métallurgique avant d'être utilisé comme carburant des hauts fourneaux. Ces fuites, au-delà des seuils autorisés, ont été constatées durant 21 semaines, soit plus d'un tiers de l'année 2022. Une information confirmée par la préfecture des Bouches-du-Rhône, qui estime néanmoins que « la remise en état des étanchéités de portes de fours [de la cokerie] ont permis un retour à la conformité à partir de décembre 2022 ».



©Nicolas Serve, pour Disclose

À Fos-sur-Mer, l'infraction pourrait être une pratique érigée en système. C'est du moins ce que laissent entendre les témoignages, sous pseudonymes, de deux anciens travailleurs de la cokerie, en poste jusqu'au premier semestre 2018. Selon eux, certains relevés de pollution remis aux services de l'État auraient été volontairement sous-estimés. « En faisant le tour des fours de la cokerie, je comptais en général 15 à 20 fumées anormales, se remémore Mathieu, alors chargé de ces relevés d'autosurveillance. Quand j'ai transmis à mon supérieur les relevés réels, qui dépassaient les limites légales, il m'a fait comprendre que je devais lui rapporter de "meilleurs" résultats. » Des accusations confirmées par Patrick. « J'accompagnais le technicien chargé des relevés et je l'ai vu modifier les chiffres une fois devant son ordinateur », raconte celui qui travaillait à la maintenance des fours.

« Quelques heures avant une visite d'inspection, nous devions venir plus tôt le matin pour colmater les fuites. » D'après les dires de Patrick, des inspecteurs de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), l'organisme de contrôle des usines les plus polluantes, auraient également été trompés par ArcelorMittal au cours d'une vingtaine de visites d'inspection du site. « Quelques heures avant une visite d'inspection annoncée à l'avance, nous étions plus nombreux et nous devions venir plus tôt le matin pour colmater au maximum les fuites. Dans la salle de contrôle, un technicien baissait les barillets pour aspirer les fumées à l'intérieur des fours », affirme l'ex-salarié. Selon lui, cette manoeuvre se serait répétée pendant plus d'une décennie, au moins jusqu'au début de l'année 2018.

Interrogé sur ces accusations, ArcelorMittal dément formellement. « Nos salariés agissent avec professionnalisme, éthique et conscience, assure à Disclose le service communication de l'industriel, ajoutant que « les prélèvements et analyses des émissions font l'objet d'un suivi rigoureux et d'une information auprès des autorités compétentes ».

Mathieu et Patrick ont été entendus par la justice dans le cadre de l'instruction ouverte à la suite d'une plainte contre X, déposée en novembre 2018 pour « mise en danger de la vie d'autrui » par 211 habitants, sept associations environnementales des communes de la zone industrielle de Fos-sur-Mer et le syndicat CFDT Métallurgie.

#### 100 jours d'infraction à Dunkerque

Il n'y a pas qu'à Fos-sur-Mer que le sidérurgiste enfreint la réglementation environnementale. À Dunkerque, où ArcelorMittal rejette 2 800 tonnes de particules fines par an, soit près de 85 % des émissions des industries de la région Hauts-de-France, l'analyse des rapports de l'Inspection des installations classées révèle que le site accumule également les dépassements liés aux émissions de particules fines. Trois arrêtés de mise en demeure ont été pris à ce sujet par la préfecture du Nord depuis 2017. L'un d'entre eux est survenu après une inspection de la DREAL, en septembre 2021, qui a conduit à relever six « manquements » liés aux rejets de poussières. Le 3 mars 2022, le préfet du Nord a fini par prendre un arrêté de mise en demeure exigeant

de l'industriel qu'il se conforme à la réglementation environnementale. Une inspection de la DREAL « aura prochainement lieu », indiquent à Disclose les services de la préfecture.

Pourtant, malgré cet avertissement, les manquements d'ArcelorMittal n'ont pas cessé. Selon des données d'autosurveillance obtenues par Disclose, les émissions de particules fines dans l'unité d'agglomération du site de Dunkerque ont dépassé de 1,5 à 2 fois les seuils autorisés durant cent jours, entre janvier et octobre 2022. Interrogé sur ces dépassements, le ministère de la transition écologique répond que « des mesures effectuées par des organismes extérieurs montrent l'absence de dépassements de la valeur limite d'émission », sans fournir plus de détails. Les analyses effectuées par les salariés de l'usine indiquent que des dépassements ont également été constatés à la cokerie durant 58 jours sur les 300 contrôlés. C'est ici, aussi, qu'ont été enregistrées des émanations excessives de dioxyde d'azote (NOx), un gaz rouge brun à l'odeur âcre qui peut provoquer de graves infections respiratoires. Mais, selon la préfecture du Nord et des Hauts-de-France, aucun dépassement, là encore, n'aurait été constaté par des « organismes extérieurs ».

En dépit des multiples infractions à la réglementation environnementale à Dunkerque et Fos-sur-Mer, les aides publiques ont coulé à flots [...]. D'après nos calculs, entre 2013 et 2022, la filiale française d'ArcelorMittal a bénéficié de 392 millions d'euros de fonds publics français et européens. Rien que ça.

Nina HUBINET et Ariane LAVRILLEUX

Cette enquête a reçu le soutien du Journalismfund

Vous avez connaissance d'informations d'intérêt public sur ArcelorMittal. Vous pouvez nous contacter de façon confidentielle sur Signal, Proton ou notre Secure Drop.

https://disclose.ngo/fr/article/arcelormittal-revelations-sur-un-pollueur-hors-la-loi

### L'Australie refuse pour la première fois une nouvelle mine de charbon afin de protéger la Grande Barrière de Corail

Le gouvernement australien a rejeté pour la première fois le projet de construction d'une nouvelle exploitation de charbon, en vertu de la protection de l'environnement. La mine devait se situer à une dizaine de kilomètres de la Grande Barrière de Corail, joyau mondial de biodiversité déjà fragilisé par les activités humaines, rapporte mercredi l'agence de presse Bloomberg, citant la ministre australienne de l'Environnement.

La compagnie minière australienne Central Queensland Coal, du milliardaire controversé Clive Palmer, proposait de construire une mine à ciel ouvert à quelque 700 kilomètres de la ville côtière de Brisbane, sur la côte Est. L'extraction de charbon y était prévue pour 20 ans. L'année dernière, la ministre fédérale de l'Environnement Tanya Plibersek avait déjà annoncé son intention de bloquer le projet. Entretemps, les citoyens, appelés à s'exprimer dans le cadre d'une consultation publique, ont également manifesté leur opposition, par quelque 9 000 notifications de refus envoyées en dix jours. Le gouvernement de l'État du Queensland (nord-est de l'Australie) avait lui aussi conseillé aux autorités fédérales de rejeter le projet en raison de risques jugés « importants » pour l'environnement.

Des recommandations qu'ont suivies le département de Mme Plibersek, qui affirme que les sédiments de la mine de charbon affecteraient probablement le récif corallien et les ressources locales en eau.

#### Une première

C'est la première fois que le gouvernement australien bloque un projet de construction d'une exploitation minière en vertu de la loi sur la protection et la conservation de la biodiversité. Un changement de cap notable pour l'Australie, dont l'industrie du charbon reste un des moteurs de l'économie, malgré les conséquences de plus en plus palpables du réchauffement climatique dans le pays.

L'état de la Grande Barrière de Corail est jugé particulièrement préoccupant, le plus vaste ensemble corallien au monde étant aux prises avec des épisodes de blanchissement (soit de dépérissement) en raison du réchauffement de l'eau de mer.

Belga, édité par Victor DE THIER (publié le 08/02/2023) (Sites rtbf et bonnesnouvelles), 20 mars 2023

## Droit à l'information : le parcours du combattant pour les autochtones en Papouasie



Hendrikus Woro défend les droits à la forêt et à la terre de la population papoue (© Pusaka)



La forêt de Boven Digoel

en Papouasie, Indonésie (© Pusaka)

#### 20 mars 2023

En Indonésie, le droit à la terre, à l'information et au libre consentement des autochtones est inscrit dans la constitution. Mais l'exemple de Boven Digoel, en Papouasie, montre à quel point il est difficile de le faire respecter.

Hendrikus Woro est épuisé. Il ne sait pas combien de fois il s'est déjà rendu à pied au bureau de l'environnement du district de Boven Digoel. Quatre kilomètres aller, quatre kilomètres retour, et toujours en vain. Hendrikus souhaite simplement s'informer sur ce qui se passe actuellement dans un territoire forestier sur lequel les autochtones ont un droit constitutionnel. Car l'État agit comme si la forêt lui appartenait totalement et la donne en concessions à des entreprises sans demander l'avis de la population.

Nous, propriétaires de terres autochtones, nous voyons refuser le droit à notre forêt et à l'information.

Le gouvernement a apparemment attribué 280 000 hectares de territoires forestiers aux entreprises d'huile de palme dans le district de Boven Digoel, sans demander son consentement à la population ni même l'en informer. Sauvons la forêt avait évoqué cette affaire dès 2020 dans l'article « Début des déboisements pour

la plus grande plantation d'huile de palme du monde ». On ne sait toujours pas à ce jour quelles sociétés sont impliquées et où se trouvent exactement les limites de cette immense zone.

Une chose est sûre : ce territoire est habité depuis des générations par les Awyus, dont Hendrikus Woro, et d'autres peuples papous. Depuis que des rumeurs ont circulé sur la conversion de la forêt en plantation de palmiers à huile, Hendrikus tente de se renseigner auprès des autorités. Les Awyus ont toujours clairement manifesté leur opposition à la destruction de la forêt, ce qui est leur droit.

Selon la constitution indonésienne, les autochtones ont le *droit à l'information*. Or, ni les sites internet officiels ni les journaux ne donnent d'informations sur ce méga-projet qui acterait la fin de la plus grande forêt tropicale de la région Asie-Pacifique. Les Awyus ont sollicité différentes administrations à plusieurs reprises, mais se sont fait éconduire. Sur toutes leurs lettres envoyées, une seule a reçu une réponse. Il s'agissait du bureau des investissements, qui se déclarait incompétent. Les efforts d'Hendrikus Woro prouvent que les autochtones se voient toujours refuser le droit à l'information avec des arguments fallacieux.

Le district de Boven Digoel se trouve au sud-est de la Papouasie, la partie indonésienne de l'île de Nouvelle-Guinée. Une forêt tropicale dense, avec d'imposants merbaux et de nombreuses espèces endémiques, couvre presque toute la région, à l'exception de la concession d'exploitation forestière du tristement célèbre groupe Korindo.

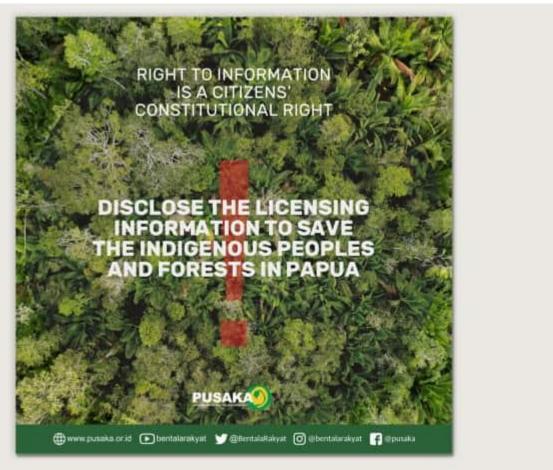
Un port a été construit sur le cours supérieur du fleuve Digul, long de 500 kilomètres, en 2021. Des bateaux ont déchargé de l'équipement lourd et les coupes à blanc ont immédiatement commencé. Femmes et hommes papous ont décidé d'organiser un rituel pour sauver leur forêt. Les arbres ont été marqués en fonction de leur signification : Quiconque coupe cet arbre sera sévèrement puni selon la loi traditionnelle.

Alors que tout espoir semblait perdu, les Awyus sont entrés en contact avec notre organisation partenaire Pusaka et une association d'aide juridique. Résultat : les autorités ont rendu l'accès à l'information encore plus difficile. Elles exigent des listes complètes des autochtones, de toutes les personnes revendiquant des terres, de tous les foyers, de toutes les organisations, la présentation de toutes les cartes d'identité ainsi que d'autres documents. C'est une exigence quasiment impossible à satisfaire dans cette région reculée et isolée, qui n'a presque pas d'infrastructures. Pusaka a cependant obtenu une copie de l'étude d'impact environnemental. Le fait que cette dernière existe signifie que des concessions ont effectivement été attribuées à des entreprises d'huile de palme dans cette grande zone de forêt tropicale, sans la consultation ni le consentement de la population.

### Les autorités entravent et violent le droit à l'information.

Le droit à l'information est garanti par la Constitution indonésienne. De plus, les autochtones et les communautés concernées ont le droit au consentement libre, préalable, et éclairé. Le non-respect de ces droits est une violation de la loi, ce qui signifie que la plantation d'huile de palme prévue sera illégale dès le départ. Le consentement libre, préalable, et éclairé est un droit protégé par les normes internationales des droits humains qui permet aux autochtones de déterminer elles-mêmes et eux-mêmes de leur développement économique, culturel et social. Il s'applique en particulier lorsque des projets d'infrastructure ou d'exploitation des ressources naturelles ont un impact sur les gens. La base du FPIC est la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail.

Le peuple awyu a le droit de décider s'il veut sacrifier, ou non, sa forêt pour l'huile de palme. Hendrikus Woro a déposé une plainte auprès du tribunal administratif. Sauvons la forêt soutient Pusaka et les autochtones de Boven Digoel.



© Pusaka

### Informations supplémentaires

Pour en savoir plus sur le peuple Awyu et le droit à l'information des autochtones, lire le rapport (en anglais) de notre partenaire Pusaka : Right to information is a citizens constitutional right. Disclose the licensing information to save the indigenous peoples and

https://www.sauvonslaforet.org/actualites/11331/droit-a-linformation-le-parcours-du-combattant-pour-les-autochtones-en-papouasie?mtu=577066176&t=15767

# Cancers et malformations : en Ardèche, des ouvriers dénoncent un scandale sanitaire



En Ardèche, des dizaines d'anciens salariés de l'entreprise Tetra Médical disent avoir inhalé un gaz toxique pendant des années, sans le savoir et sans protection adaptée. Plusieurs ont déclaré des cancers et certains sont décédés.

### Annonay (Ardèche), reportage

Avant sa liquidation judiciaire, en février 2022, l'entreprise Tetra Médical, basée à Annonay, employait plus d'une centaine de personnes (principalement des femmes). La société qui fabriquait des dispositifs à usage unique [1] utilisait de l'oxyde d'éthylène, un gaz cancérogène, mutagène et reprotoxique pour stériliser ses produits. Or, selon les salariés, jamais le risque n'a été mentionné, alors que les produits qui venaient d'être stérilisés (et qui émettaient donc du gaz) étaient entreposés dans des lieux de passage.

Pire encore, pendant toutes ces années aucune protection n'aurait été proposée – hormis une blouse, une charlotte et des chaussures de sécurité [2]. Nombre de salariés seraient tombés malades et au moins une vingtaine seraient décédés de cancers [3], sans qu'un lien avec l'oxyde d'éthylène n'ait été établi.



Tetra Médical a mis la clef sous la porte début 2022. © Magali Stora / Reporterre

Le scandale a éclaté en mars 2023 : 80 personnes ont saisi les prud'hommes pour préjudice d'anxiété et le pôle de santé publique du parquet de Marseille, ainsi que l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp), se sont saisis de l'affaire. Plusieurs dizaines d'autres prévoient également de déposer des dossiers, pour un total proche de 200 saisies des prud'hommes. Reporterre a rencontré quatre de ces anciens salariés qui se battent pour obtenir des réponses et la justice.

### Cathy Guironnet, 54 ans, salariée à Tetra Médical pendant 34 ans



Cathy Guironnet, 54 ans, a travaillé 34 ans chez Tetra Médical. © Magali Stora / Reporterre

Quand Cathy a intégré l'entreprise comme agent de production sur la chaîne, elle n'avait que 19 ans. Trentequatre ans, deux cancers et un licenciement plus tard, elle est écœurée. « Et tout ça pour 1 330 euros par mois », lâche-t-elle, amère. Quand on l'interroge sur sa longévité et celle de ses collègues dans l'entreprise, elle répond : « On était tous à peu près du même âge, on n'avait pas fait de grandes études. Si on avait quitté Tetra, où aurait-on pu aller ? »

Comme tous, Cathy ne soupçonnait pas la dangerosité de l'oxyde d'éthylène. C'est le médecin du travail qui lui a soufflé l'idée de faire reconnaître son cancer du sein, qui s'est déclaré en 2019, comme maladie professionnelle. Après plusieurs mois d'allers-retours entre oncologue et généraliste, elle a finalement obtenu le document (certificat médical initial) qui donne accès à cette reconnaissance. Depuis, Cathy est devenue l'une des figures de cette lutte.



Le bâtiment Tetra Médical, le 17 mars 2023. © Magali Stora / Reporterre

D'un naturel discret, elle a rassemblé ses forces pour aller frapper à la porte de l'union locale de la CGT. Avec l'aide d'un syndicaliste aguerri, elle a passé des centaines de coups de fil et a organisé des réunions d'information qui ont permis d'interpeller les habitants, la presse et même les élus locaux.

Elle a également saisi le pôle social du tribunal judiciaire de Privas pour faire reconnaître la faute inexcusable de son ancien employeur. « Une collègue dont j'étais proche est décédée d'un cancer l'année dernière, confietelle. Rien que pour elle, il faut que j'aille jusqu'au bout! »

### • Aurélie Piot, 37 ans, salariée pendant I an et demi à Tetra Médical



Aurélie Piot, 37 ans, est maman d'un « bébé Tetra ». Elle a travaillé 1 an et demi chez Tetra Médical. © *Magali Stora / Reporterre* 

Agent de contrôle à Tetra Médical depuis octobre 2020, Aurélie Piot était enceinte de plusieurs semaines quand l'entreprise a fermé. « J'ai fait un bébé Tetra », résume-t-elle. À l'automne, elle a accouché d'un petit garçon atteint d'une malformation congénitale. À ce moment-là, elle ne connaissait pas encore la dangerosité du produit auquel elle avait été exposée pendant 18 mois. Ce sont des résultats sanguins qui lui ont mis la puce à l'oreille.

En février 2022, Aurélie a été convoquée par la médecine du travail, comme 18 de ses collègues, pour une prise de sang [4]. Reçus à l'automne, ces résultats ont mis en évidence des niveaux d'oxyde d'éthylène anormalement élevés pour l'ensemble des prélèvements. Dans la foulée, Aurélie a appris que ce gaz était susceptible de nuire au fœtus... Ce fut la douche froide.



L'union locale CGT a aidé les anciennes et anciens salariés à se retrouver, se réunir et s'organiser. © Magali Stora / Reporterre

« En discutant avec d'anciennes collègues,

je me suis rendu compte que je n'étais pas la seule dans ce cas », explique-t-elle. Depuis des mois, elle recueille donc des témoignages d'anciennes salariées de Tetra Médical : certaines dont les enfants sont malades, parfois gravement, d'autres victimes de fausses couches et enfin celles qui ne réussissent pas à tomber enceinte. Si la douzaine de dossiers est pour l'instant une pièce parmi tant d'autres, Aurélie espère obtenir justice pour son fils et pour toutes les femmes qui pourraient avoir été victimes de ce gaz toxique.

### • Daniel Clémençon, 60 ans, salarié à Tetra Médical pendant 27 ans



Daniel Clémençon, 60 ans, a travaillé 27 ans chez Tetra Médical, de 1995 à 2022. © Magali Stora / Reporterre

« Je suis rentré dans l'entreprise en 1995, comme mécanicien régleur, relate Daniel Clémençon. Mais en 2017, avec la baisse de la production, je suis aussi devenu cariste en complément. » Pendant 27 ans, cet homme a travaillé à Tetra Médical sans connaître les risques de l'oxyde d'éthylène.

« On voyait les gens qui tombaient malades, mais les responsables nous disaient que c'était un gaz lourd, qu'il n'était pas volatile », détaille-t-il. Confiant, Daniel Clémençon ne s'est pas posé davantage de questions. Ce n'est qu'en 2020, lorsque l'agent de stérilisation a été équipé pour la première fois d'un détecteur d'oxyde d'éthylène, qu'il a commencé à avoir des doutes. « Il sonnait tout le temps. Y compris dans la zone de production », dit-il.



L'association Henri Pézerat a produit une longue note de synthèse sur les cas des salariés d'Annonay. © Magali Stora / Reporterre

Désormais persuadé d'avoir respiré ce gaz pendant toute sa carrière, il s'inquiète pour sa santé, celle de ses enfants et de sa femme qui est, elle aussi, une ancienne de Tetra. « Elle était déjà fragile mais ce scandale, ça a été la goutte d'eau, souffle-t-il. Nous avons eu nos enfants quand on travaillait tous les deux dans l'entreprise... Ils vont bien aujourd'hui mais auront-ils un jour un problème lié à cette exposition ? »

La peur, la culpabilité, la colère : ce sont des sentiments qui traversent Daniel depuis des mois. S'il en veut à l'entreprise, il pointe aussi la responsabilité de la médecine du travail qui avait connaissance de l'utilisation de ce gaz dans l'entreprise. « Je croyais vraiment que la médecine du travail était là pour nous protéger et nous dire la vérité, fulmine-t-il. Et pourtant toutes nos alertes sont restées sans réponse. »

### • Nathalie Tutin, 40 ans, préparatrice de commande pendant 12 ans à Via Logistique



Nathalie Tutin, 40 ans, a travaillé 12 ans chez Tetra Medical, de 2009 à 2022. © Magali Stora / Reporterre

Nathalie Tutin ne travaillait pas à Tetra Médical, mais dans l'entreprise voisine : Via Logistique. Cette société gérée par la même direction, s'occupait de l'expédition des produits aux pharmacies, hôpitaux et autres clients. Les palettes venues de Tetra Médical étaient entreposées sur les racks (rayonnage d'entreposage) ou directement au niveau des quais d'expédition.

Pendant 12 ans, Nathalie a passé la majeure partie de ses journées près de ces palettes, qu'elle ouvrait pour préparer les commandes. Après un licenciement économique l'année dernière, elle pensait avoir tourné la page... Mais quand le scandale sanitaire a éclaté, elle n'a pas pu l'ignorer. « Quand je l'ai su, j'ai fait beaucoup

de cauchemars, confie-t-elle. Je m'inquiète surtout pour mon frère. Je l'ai fait rentrer à Via Logistique et ma nièce est née quand il était là-bas. »

Elle-même est suivie pour des problèmes de thyroïde depuis deux ans. « Et récemment j'ai une grosseur qui est apparue, indique-t-elle en écartant légèrement son blouson noir zippé jusqu'au cou. Je dois faire un examen », ajoute-t-elle.

Quels que soient les résultats, elle est décidée à ne rien lâcher pour obtenir justice et un suivi médical à vie pour elle et tous ses anciens collègues. « On se pose plein de questions... On se dit même que d'autres affaires similaires pourraient éclater. Il y a peut-être plein de gens qui travaillent dans ces conditions! »



Les anciennes et anciens salariés sont inquiets pour leur santé et celle de leurs enfants. © Magali Stora / Reporterre

#### **Notes**

- [1] Notamment des pansements et kits chirurgicaux. Tetra Medical a par exemple été l'inventeur de la compresse à 4 épaisseurs.
- [2] Les équipements recommandés en cas d'exposition des salariés sont : appareils de protection respiratoire, gants, vêtements de travail, lunettes de sécurité. L'agent de stérilisation aurait quant à lui eu un masque à gaz à partir de 2020 alors que l'oxyde d'éthylène était utilisé depuis les années 80 à Tetra Médical. L'association Henri Pézerat a produit cette note de synthèse sur les cas des salariés d'Annonay :

https://reporterre.net/IMG/pdf/atm\_expo\_oxyde\_d\_ethyle\_ne\_-\_synthe\_se\_v6.pdf.

- [3] À ce jour, une seule maladie professionnelle a été officiellement reconnue, d'autres demandes sont en cours, et d'anciens salariés malades ont préféré ne pas se manifester.
- [4] Jamais ce genre d'analyse n'avait été menée auparavant dans l'entreprise.

### **Précisions**

Contactée par Reporterre, l'ancienne présidente de Tetra Médical a fait savoir par le biais de l'une des entreprises qu'elle dirige, Via Logistique, qu'elle ne souhaitait pas s'exprimer sur cette affaire.

Pauline DE DEUS et Magali STORA (photographies)

I I avril 2023 (Reporterre)

# À Rome, le Lago Bullicante inspire de nouvelles alliances entre les vivants



Photos: Reza Heidari

Le Lago Bullicante a émergé en 1992 du percement d'une nappe phréatique causé par le chantier d'un centre commercial. Ce lac, surgi au cœur d'un quartier populaire de Rome, est l'objet d'une défense acharnée des riverains contre les spéculateurs. Désormais reconnu comme monument naturel, il fait figure d'avant-garde en défrichant d'autres manières d'habiter l'urbain, et d'y laisser place aux vivants autres qu'humains. Les Italiens disposent d'un mot précieux, qui nous manque, « insurgente », qui contracte l'idée de résurgence et d'insurrection. Pour qualifier le surgissement qui s'est produit il y a trente ans à Rome, d'autres préfèrent parler de « miracle », comme Claudio Monachesi. Ce retraité de la polyclinique de Rome s'adonne désormais à temps plein à sa passion : la poésie. Et, depuis qu'il a découvert le Lago Bullicante, l'ancien technicien en radiologie s'est fait « poète combattant ». Ce grand homme un peu fantasque, qui récitait des vers aux patients « pour les rendre heureux » et a écrit Poesia per la radiologia, certainement l'unique recueil au monde consacré à l'imagerie médicale, a trouvé un nouveau combat : la défense poétique d'un lac dont l'irruption dans un quartier populaire, à la misère immortalisée par Pasolini dans le film Accattone (1961), tenait de « l'impossible ».

Situé derrière la gare de Termini, ce quartier coincé entre les voies de chemin de fer partant vers le sud et l'est de l'Italie « a toujours été un coin de migration et de pauvreté », appuie Lorenzo Romito, intellectuel engagé dans la défense du lac. Face à son entrée se trouvait le bidonville où Pasolini a découvert Ninetto Davoli, l'un de ses acteurs fétiches. Et face à ce bidonville ne se trouvait pas le lac, mais la plus grande usine privée de Rome. Construite en 1922, Cisa Viscosa y produit de la soie artificielle jusqu'en 1954 en pompant l'eau alors recluse sous la terre. Puis, le site se transforme en friche et devient un refuge pour des espèces animales et végétales qui métamorphosent ces ruines en milieu de vie. Une société finit par acquérir le terrain, projetant d'y bâtir le plus grand centre commercial de Rome.



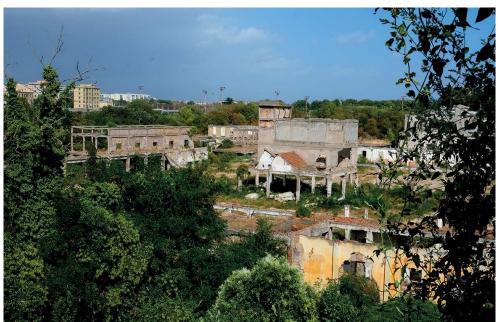
L'entrée du parc au bout duquel se trouve le Lago Bullicante, dans le quartier populaire de Prenestino. Ce lieu appartenait à l'ancienne usine de soie artificielle, qui se trouvait face à un bidonville.

Sauf qu'à peine démarrés, les premiers travaux percent la nappe phréatique. Un étang se forme : 1992, le Lago Bullicante vient de naître. Commencent trois décennies de luttes homériques. Quelque temps après son *insorgenza* (apparition), le site est repéré par un groupe d'avant-garde, Stalker. Le mouvement, créé en 1993 et aujourd'hui mondialement connu, se met à explorer les marges spatiales et humaines de la Ville éternelle au gré de dérives urbaines. Lorenzo Romito, alors jeune étudiant en architecture, cofonde le projet et en rédige le manifeste. Aujourd'hui professeur d'art à l'université Rome-III, de Linz (Autriche) et à la Nouvelle académie des Beaux-Arts de Paris (Naba), il est devenu une figure emblématique du Lago Bullicante. La première lutte en défense du lieu débute en 1995, lorsque riverains et militants occupent la zone. Peu à peu, ils obtiennent des victoires jusqu'à la consécration : la reconnaissance juridique du lac comme monument naturel, en 2020.

### Patronyme volcanique

Gigantesque, l'espace total du site s'étend sur 14 hectares et deux niveaux. En haut, un grand parc a été ouvert en 1997, grâce à l'expropriation du promoteur. Le Parco delle Energie, grand de sept hectares, accueille deux espaces devenus clefs dans la vie du quartier : le Forum, où se déroulent débats et expositions ; et une enceinte où se mêlent activités culturelles et loisirs. Sur le grand mur d'une dalle que se partagent danseurs et skateurs, les graffitis qui le couvrent indiquent le nombre de migrants tués en Italie. On y voit aussi, dessiné sur toute sa hauteur, un jeune et beau visage : celui de Luana, une ouvrière de 28 ans tuée par une machine de son usine. Le lieu constitue la base du Lokomotiv Prenestino, une «coopérative sportive » dont la devise «No borders, no limit » et les couleurs rouge et jaune, représentant l'Afrique et l'Asie, résument l'internationalisme des équipes.

C'est en contrebas, sur les sept autres hectares, que se concentrent désormais les luttes. Côte à côte, l'espace du lac côtoie les ruines de l'usine, cloîtrées par des grilles de chantier. Sur les carcasses de béton, arbres et plantes ont poussé. Il n'est même pas possible de scruter ces ruines à travers le portail : un garde patibulaire déboule immédiatement en vociférant, épaulé par un chien et des caméras. Le promoteur sait que son site est en sursis. Il y a quelques années, face aux riverains décidés à l'exproprier, il a tenté une invraisemblable riposte en rasant des arbres, dont de magnifiques pins d'Alep. « Nous y sommes allés à cinq cents pour occuper le lieu et réclamer une procédure en préjudice environnemental », se souvient Lorenzo Romito. Le poète Claudio Monachesi, lui, y est allé d'une performance pour ses « frères végétaux ».



Les ruines de l'ancienne usine, qui a cessé ses activités en 1954, sont toujours détenues par un propriétaire privé. Elles sont sévèrement gardées par des caméras et un garde.

À présent, l'avenir de cette zone est en suspens. Un changement de coalition au niveau local marqué par le retour du Parti démocrate a stoppé le processus d'expropriation de la partie privée du site. Du côté du lac aussi, le combat n'est pas fini: pour être reconnu sur les plans hydrographiques officiels, il doit avoir un périmètre de 500 mètres et un nom. Celui-ci a été adopté un 13 octobre, jour de sa fête « qui est aussi celle des sources d'eau », s'enthousiasme Lorenzo Romito. Il aime les symboles. Bullicante, patronyme volcanique faisant écho au bouillonnement, est décidé au vote. C'est pourtant le calme qui caractérise ce havre cerné par des avenues saturées de voitures. D'abord, on ne voit pas l'eau, seulement le parc. Faty, l'un des trois gardiens, y a planté des arbres. Il vient de passer un mois à construire une cabane en bambou non loin des ruches où des abeilles produisent du miel. La même cabane que celle qu'il avait bâtie jadis à ses parents, au pays. À leur mort, ce Sénégalais de 56 ans a quitté son village pour Dakar, puis Rome, où il vit depuis quinze ans.

Il travaille au lac depuis 2016. Comme son salaire ne suffit pas, il passe ses jours de repos au Vatican, à vendre des souvenirs aux touristes. Symbole de l'évolution du quartier, rongé par l'essor d'Airbnb et une amorce de gentrification, lui et ses colocs sénégalais ont été chassés par leur propriétaire qui voulait récupérer son bien. « On a tenté de faire barrage avec le comité de voisinage, mais finalement ils ont dû partir dans un quartier encore plus excentré », regrette Enzo de Martino, le vice-président du Lokomotiv Prenestino. Pour Enzo, habitant là depuis toujours, cet espace public où l'argent ne compte pas tient un peu du miracle, lui aussi : « Mon fils de 20 ans boit des bières avec des Sénégalais. Où aurait-il pu rencontrer ces gens, s'il n'y avait pas ce parc ? »

### Big bang conceptuel

Longtemps, l'endroit était une décharge où les sans-abris dormaient. De petits trafics s'y opéraient discrètement. Désormais, « le lieu rassemble les gens. Certains fêtent ici leur anniversaire, les écoliers viennent voir les abeilles », se réjouit Nimros. Habitant le quartier depuis vingt ans, il vient au lac au moins une fois par semaine. Lui aussi pourrait parler de miracle, décidément. « Avoir un lac aussi près m'a sauvé. Cette paix, cette tranquillité me soulagent », confie le riverain de 5 l ans. En particulier durant la pandémie : le confinement italien a été l'un des plus durs d'Europe. « Dans les parcs publics, il y a eu beaucoup d'incendies cet été, mais pas ici, car on prend soin des arbres et des animaux, comme les hérissons et les canards », raconte Nimros, qui se souvient d'un « mouvement spontané » lorsque des canetons sont nés : le voisinage se relayait pour veiller à ce qu'ils n'aillent pas sur la route. Ce que cet habitant qualifie de « petite écologie », chercheurs et intellectuels qui gravitent autour du lac la théorisent comme un big bang conceptuel : ce « conflit devenu projet » a pour seuls auteurs « des processus de créativité sociale et la spontanéité naturelle », où les non-humains — eau, animaux, végétaux — deviennent des puissances agissantes.



La cérémonie d'alliance du Lago Bullicante et du marais Wiels de Bruxelles, le samedi 17 septembre. Au premier plan, Faty, l'un des trois gardiens sénégalais du parc, qui y travaille depuis 2016.

« Dans cet abandon qui est le revers de la ville moderne, nous devons faire place à une nature hybride. Ces espaces nous permettent d'écouter des devenirs en abandonnant l'idée d'une prise en charge », théorise Lorenzo Romito. Avec Stalker, il a justement lancé il y a vingt ans l'Observatoire nomade, réseau de recherche à la confluence de l'urbanisme, de l'art et de la politique, qui expérimente des programmes associant des territoires et des communautés victimes d'exclusion – ce qui a notamment abouti à la création d'un centre pour les Kurdes, en 1999. Dans quelques jours, il lancera avec l'École d'urbanisme nomade l'Atlas DAFNE, qui cartographie des sites repérés par Stalker en vue d'alerter les autorités publiques sur leur nécessaire protection. Comme une zone humide visitée le matin même avec ses étudiants, au cours d'une dérive urbaine aux environs du métro Garbatella. Désormais peuplé de hérons, de cormorans, mais aussi de roseaux, de saules et de peupliers, cet écosystème a émergé dans les ruines des anciens marchés généraux, à l'abandon depuis 2008.

Mais Lorenzo veut garder certains sites secrets, de peur que leurs propriétaires « comprennent l'enjeu et bétonnent préventivement ». Reste un combat culturel à mener : l'idée que ces terrains vagues sont habités et vivants demeure « incompréhensible pour les habitants », déplore le professeur, qui voit dans la mythologie une ressource pour « créer de l'imaginaire » et offrir un émerveillement à ces lieux méprisés. Comme à Garbatella, où il rêve de renouer avec le mythe antique de la pierre noire qui, amenée du Tibre tout proche jusque sur ce site, avait vocation à régénérer les êtres au contact de la Terre mère. « Nous avons besoin de l'énergie génératrice des mythes de Rome et de l'Europe pour échapper à un temps épuisé. Ces marges invitent à une autre façon d'habiter le monde, en offrant les signes de futurs possibles dont la question est de trouver, pour nous humains, les moyens de participer à une intelligence qui nous dépasse. »

#### Une fédération des écosystèmes urbains

Ces grandes idées nourrissent des débats concrets. Au Lago Bullicante, Lorenzo raconte que les habitants négocient en permanence sur la frontière entre l'usage et la place à laisser à cet « écosystème riche de puissances naturelles fragiles ». Les événements comme les concerts ont été limités, car « trop d'humains peuvent nuire aux animaux et aux plantes ». Aussi, la baignade est interdite. Lorenzo le justifie par le danger du site, et le risque pour son avenir si un accident s'y produisait. Le cadavre de béton qui émerge au fond du lac rappelle son passé : l'eau cache encore le chantier, avec son métal, ses trous et ses mystères. Saturée d'algues, l'étendue verdâtre et immobile ne laisse rien paraître de la dizaine de mètres qu'on lui compte. Une légende raconte qu'un bulldozer gît là-dessous. Comme le début d'une magie, peut-être d'une mythologie. C'est justement un rituel qui monopolise les énergies en ce mois de septembre. Quelques jours avant de célébrer son trentième anniversaire, le lac va se jumeler avec le marais Wiels de Bruxelles, qui a jailli en 2007 des ruines d'anciennes brasseries.



Lorenzo Romito, cofondateur de Stalker dont il a rédigé le manifeste en 1996, est engagé depuis le début dans la défense du lac. Il a orchestré la cérémonie d'alliance avec le marais Wiels.

L'événement n'a pas l'air, mais il est important : il constitue la première alliance internationale d'écosystèmes urbains résurgents. « À Rome, les ruines humaines sont sanctifiées comme un patrimoine, mais le patrimoine naturel doit lutter pour être reconnu », s'amuse Geneviève Kinet en parfaisant son masque de grèbe castagneux, l'emblème du marais, qui s'alliera demain avec le canard colvert symbole du lac romain. Elle est l'une des deux porte-parole du marais Wiels, venues de Bruxelles pour la semaine. L'événement tient du sommet diplomatique : il faudra plusieurs jours pour déterminer le contenu de la cérémonie et s'entendre sur chaque terme du communiqué de presse. Le marais Wiels aimerait s'inspirer du Lago Bullicante pour obtenir, lui aussi, une protection juridique. Au-delà, l'ambition est de bâtir « une fédération des écosystèmes urbains émergents en Europe », précisera le communiqué final. Des espaces similaires ont déjà été repérés à Madrid, Kiev, Bucarest.



À la fin de la cérémonie, une pancarte indiquant le marais Wiels a été installée. Des alliances avec d'autres lieux similaires en Europe sont espérées à l'avenir.

Samedi 17 septembre sera le grand jour. « Nous cherchons des rites pour habiter le futur, et ce rite n'a pas de précédent », clame Lorenzo, qui orchestre la cérémonie. Le vent vient de nettoyer un ciel orageux, désormais bleu et lumineux. Les lacs peuvent communier. Deux musiciens jouent des percussions ; le rituel se fait au

rythme des tam-tams. Deux longs draps bleus, chacun porté par une vingtaine de personnes, arrivent depuis les extrémités du parc. Ils se tournent autour, s'enroulent progressivement autour du point central, où l'on procède à un singulier baptême: des eaux des deux lacs sont mélangées dans un grand plateau. Claudio vient lire un de ses poèmes, puis une pancarte est plantée. Elle indique la direction du marais Wiels, à 1 174 kilomètres de là. «Le rite permet de réhabiliter le monde en créant une narration collective », explicite Lorenzo, qui juge «important que le rituel ne soit pas sacré, car il fonde un indéterminé ». La cérémonie s'achève, Nimros vient d'arriver. Il n'était pas au courant de la cérémonie, mais trouve ça « fantastique ». D'ailleurs, il rappelle que l'angle de l'avenue, où se regardaient jadis le bidonville et l'usine, est couvert d'ex-voto: « Cet esprit de culte collectif est une identité du quartier. » La foi ne sera pas de trop à l'avenir. Il y aura les assauts des spéculateurs, mais aussi les dégâts climatiques. Enzo, le vice-président du Lokomotiv, nous livre l'angoisse des riverains: les caténaires des rails juste au-dessus du parc, d'où le feu pourrait partir. L'interminable canicule de l'été a été rude. Ici, tout a tenu bon, mais les parcs publics de Rome, trop secs, ont été dévorés par les incendies. Solidaire, le Lago Bullicante a offert son eau aux Canadair de la Ville éternelle.

Youness BOUSENNA, publié le 15 mars 2023 (Socialter)

Youness Bousenna est journaliste. Son travail apparaît notamment dans Telerama, Socialter, Le Monde, Limite. Il est également l'auteur de Albert Camus, l'éternité est ici (Première partie, 2019).

### Humour de Siné mensuel



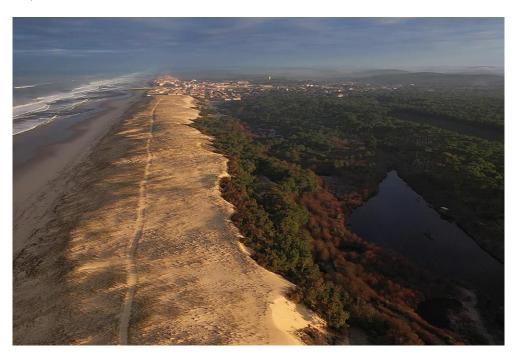
# Landes : des habitants ont remporté une double-victoire juridique pour sauver 17ha de forêt

« Nous sommes ravis par cette nouvelle victoire cruciale. Cette décision conforte le fait que cet espace soit un havre de paix qui doive rester à la disposition des habitants et non pas servir des intérêts privés »

Après plusieurs années de combats judiciaires entre un collectif de riverains et une mairie, la justice a tranché : les 17 ha de forêt seront sauvées de la bétonisation. Le défrichement du parc d'Hiver, sur la commune de Mimizan, a été annulé et la zone doit redevenir classée Naturelle sur le PLU. Un soulagement pour la soixantaine d'habitants qui luttaient contre la disparition de ce havre de biodiversité.

Il y a deux ans, nous vous racontions comment associations environnementales locales et habitant s'étaient alliés pour sauver une forêt de 17 ha, menacée de destruction pour un projet immobilier de plus de 300 logements, dans les Landes. À l'époque, leur combat semblait mal parti : le défrichement avait été autorisé par la justice et la SEPANSO Landes avait même été condamnée à verser une amende de 1 000 euros à la municipalité.

Deux ans plus tard, il s'agit d'un formidable retournement de situation pour ces amoureux de la nature. Après une première décision judiciaire le 3 août, dans laquelle le tribunal administratif de Pau a annulé le classement de la zone du parc d'hiver comme zone à urbaniser dans son Plan local d'urbanisme, une nouvelle victoire majeure est arrivée.



Dans un jugement rendu ce 9 novembre 2022 par le tribunal administratif de Pau, que La Relève et La Peste a consulté, le défrichement du parc d'Hiver (environ 17 hectares) a été annulé en vertu de la loi Littoral, du fait que le Parc d'Hiver assure la stabilité et la prévention du risque de submersion marine.

« Nous sommes ravis par cette nouvelle victoire cruciale, c'est la suite logique de la décision de révision du PLU d'annulation. La commune va faire appel donc nous restons très mobilisés pour préserver ces 17 ha de forêt et d'espaces remarquables » a réagi Jean-Charles Dubourg auprès de La Relève et La Peste

Même si elle fait appel, la municipalité risque fort de se retrouver de nouveau déboutée, tant la Loi Littoral prend le pas sur le reste, explique le Cabinet Ducourau & avocats qui représente la SEPANSO.

Ce nouveau jugement reconnaît d'ailleurs la valeur remarquable de cet espace boisé avec ses 17,2 hectares composés de deux dunes de sable recouvertes de pins maritimes et comporte une chênaie avec des sujets assez anciens, et abritant des espèces protégées comme la loutre d'Europe, le grand capricorne, le gobemouche gris, des chauves-souris ou encore des amphibiens.



Gobemouche gris – Crédit : fra298

Dans un entretien accordé à France3Régions, Frédéric Pomarez, le maire de Mimizan, expliquait que ces logements étaient nécessaires pour résoudre la difficulté d'accès aux fonciers des habitants. Des arguments qui n'avaient pas convaincu le commissaire enquêteur il y a deux ans. Son rapport pointait ainsi qu'il avait été construit 844 logements de 2007 à 2016, alors que la population avait augmenté de seulement 220 habitants sur la commune. En cause : l'explosion des résidences secondaires et des logements réservés à de la location touristique.

« Cette décision conforte le fait que cet espace soit un havre de paix qui doive rester à la disposition des habitants et non pas servir des intérêts privés. Quand les terrains sont vendus 80 à 130 € le mètre carré aux promoteurs immobiliers, ce qui est dérisoire pour Mimizan, ce n'est pas pour avantager l'habitat local. Si c'est vraiment la volonté des élus, autant qu'ils vendent les terrains à ces prix bas directement aux habitants et pas aux promoteurs immobiliers » rétorque Jean Dupouy auprès de La Relève et La Peste

En plus des 60 personnes réunies au sein du Collectif Parc d'Hiver Mimizan, plus de 30% des habitants de la commune avaient voté en faveur d'un candidat qui proposait de sanctuariser le parc d'hiver lors des élections municipales 2020. La sanctuarisation sera le prochain combat du collectif.

« Cette fibre écologique et la notion de préservation des environnements forestiers est tout à fait d'actualité après les incendies qu'il y a eu cet été à Lacanau et la montée en puissance du réchauffement climatique. Il y a de plus en plus de personnes qui sont sensibilisés à ces questions et cela ne fait plus sens de couper des arbres pour construire en 2022 » conclut Jean-Charles Dubourg.

Crédit photo couv : commune de Mimizan Laurie DEBOVE, 10 novembre 2022

https://lareleve et la peste. fr/landes-des-habitants-ont-remporte-une-double-victoire-juridique-pour-sauver-17 ha-deforet/

### Premier bilan de 2023 d'Ekö

Ekō est une communauté de personnes engagées pour contrebalancer le pouvoir grandissant des entreprises à travers le monde. Nous voulons acheter, travailler et investir dans des entreprises qui ne nuisent pas à l'environnement, traitent convenablement leurs salariés et respectent les droits humains. Et nous n'avons aucune crainte à nous lever contre ces entreprises quand elles ne se conforment pas à ces principes.

Je tenais à vous faire part de développements positifs quant à l'impact que nous générons ensemble. Qu'il s'agisse d'empêcher la construction de nouvelles mines de cuivre et d'or ou de faire en sorte que les compagnies d'assurance se retirent des projets d'oléoducs polluants, nous participons à de véritables changements dans le monde. Rien de tout cela ne serait possible sans notre incroyable communauté, dont vous faites partie [...].

Faites défiler l'email pour en savoir plus, et n'hésitez pas à nous répondre directement si vous avez des idées de nouvelles campagnes pour Ekō!

### Nous avons contribué à l'arrêt du projet d'une immense mine de cuivre et d'or en Alaska, préservant ainsi 60 millions de saumons rouges ainsi que des milliers d'emplois en Alaska.

Alors que l'industrie minière se préparait à exploiter la mine Pebble dans la baie de Bristol en Alaska, notre communauté s'est mobilisée pour aider les United Tribes of Bristol Bay (« Les Tribus Unies de la baie de Bristol ») à se défendre. La mine aurait pollué des cours d'eau et des zones humides vierges, mis en danger les 60 millions de saumons rouges qui migrent dans la baie chaque année, et menacé les moyens de subsistance des pêcheur euse s autochtones de la région et des populations indigènes.

Les membres d'Ekō ont fait des dons afin de financer le déplacement à Londres de dirigeant e s autochtones d'Alaska dans le cadre de la grande assemblée annuelle des actionnaires de Rio Tinto, deuxième société minière du monde, afin d'exiger qu'elle se retire du projet de la mine Pebble. La veille de leur arrivée, Rio Tinto a annoncé la vente de toutes ses actions de la mine Pebble, subissant ainsi sa première défaite.

Mais le retrait de Rio Tinto n'était qu'une première étape. L'année dernière, nous avons été 160 000 à soumettre des avis défavorables au projet à l'Agence étasunienne pour la protection de l'environnement ... et nous avons obtenu gain de cause! L'agence a fait usage de ses prérogatives afin de protéger la baie de Bristol et de faire arrêter définitivement le projet minier.



Photo des United Tribes of Bristol Bay, partenaires d'Ekō

Grâce à notre incroyable communauté, nous avons aidé les United Tribes of Bristol Bay à préserver la plus grande migration de saumons rouges au monde ainsi que 15 000 emplois essentiels en Alaska face à la menace d'une immense mine de cuivre et d'or à ciel ouvert.

Kelly A., membre d'Ekō (États-Unis), a déclaré : « C'est une excellente nouvelle ! Nous polluons beaucoup trop notre planète pour envisager d'y ajouter volontairement un nouvel élément destructeur. Merci à l'équipe d'Ekō pour tout son travail ! ».

### Nous demandons aux entreprises d'abandonner le train Maya au Mexique

Le train Maya est un mégaprojet touristique de I 500 km qui détruira les dernières forêts du sud du Mexique, dont 23 sont des réserves naturelles. Les communautés indigènes et les organisations environnementales se sont opposées au projet, et Ekō s'est joint à elles en menant une campagne mondiale ciblant les entreprises européennes de transport public à qui bénéficient cette destruction.

Après avoir recueilli 150 000 signatures sur une pétition, nous avons directement interpellé les entreprises espagnoles et nous avons rencontré des responsables politiques espagnol e s de quatre partis différents afin de les exhorter à enquêter sur le rôle des entreprises publiques espagnoles dans le train Maya. Et notre action de plaidoyer en Espagne a fonctionné! La Commission des transports s'est engagée à soulever la question directement auprès des entreprises, et d'autres parlementaires ont présenté des questions au Gouvernement, dont nous attendons une réponse prochainement.

Nous avons également fait parler de nous à Mexico, dans un quartier historique connu pour accueillir des formes d'art contestataire : l'Avenida Reforma. En collaboration avec nos partenaires mexicains, nous avons apposé le message de notre campagne sur une magnifique plaque en pierre de la péninsule du Yucatán qui trônera à jamais sur l'Avenida Reforma. Un très grand nombre de journalistes a assisté à l'événement et la couverture médiatique très importante a permis de remettre le sujet à l'ordre du jour au Parlement mexicain.



La plaque installée sur l'Avenida Reforma. Sur la banderole, le message suivant est inscrit : « La jungle n'est pas à vendre ».

Un partenaire d'Ekō, Kanan Derechos Humanos, un groupe de défense des droits humains originaire du Yucatán, au Mexique, a déclaré : « Depuis que nous collaborons avec Ekō, nous avons pu promouvoir notre campagne sur les multiples violations des droits humains causées par le train Maya grâce à des infographies, des actions en justice et de plaidoyer auprès d'organisations internationales, des mobilisations militantes dans la rue et la production d'un long métrage. Ekō représente un allié important pour notre action, et nous espérons continuer à collaborer sur de nombreux autres projets ».

### Nous nous attaquons à BlueTriton, le géant de l'eau en bouteille, et nous obtenons des victoires.

Le géant de l'eau en bouteille BlueTriton génère du profit en pompant l'eau des communautés qui subissent des sécheresses et des pénuries d'eau, qu'il vend ensuite dans des bouteilles en plastique qui finissent dans des décharges.

Depuis un an, nous contre-attaquons en ciblant les partenaires de l'entreprise, notamment The Weather Channel, qui contribuait au greenwashing\* honteux de BlueTriton. Mais avec l'aide d'allié e s de notre communauté, nous avons lancé une campagne de pression très ciblée sur Byron Allen, le PDG de The Weather Channel. Plus de I 000 membres d'Ekō ont appelé son bureau, des milliers d'autres lui ont envoyé des emails et il est ainsi devenu la cible d'une intense campagne digitale de trois mois.

Et toute cette pression a porté ses fruits! En février, la société de Byron Allen, propriétaire de The Weather Channel, nous a fait savoir que nos préoccupations concernant le partenariat étaient remontées jusqu'aux dirigeant e s et qu'une enquête avait même eu lieu. Il nous a également été confirmé que le partenariat entre The Weather Channel et BlueTriton avait officiellement pris fin.

Bien que cette décision ait porté un coup dur à BlueTriton, notre campagne n'est pas encore terminée. Nous continuons à faire pression sur d'autres partenaires tels que Wolfgang Puck, et nous ne reculerons pas tant que BlueTriton ne cessera pas de drainer la précieuse eau des communautés frappées par la sécheresse.



Byron Allen et Wolfgang Puck : plus qu'un à convaincre!

Greg S., membre d'Ekō, a déclaré : « La pression que j'ai exercée avec toutes les personnes qui ont soutenu cette campagne a porté ses fruits ».

### Enfin, grâce à notre incroyable communauté, de grandes compagnies d'assurance se retirent de projets d'extraction de pétrole et de gaz

Une seule fuite de ce projet d'oléoduc de pétrole brut d'Afrique de l'Est (l'EACOP) pourrait suffire à empoisonner l'eau du lac Victoria, la plus grande réserve d'eau douce d'Afrique, dont dépendent l'alimentation, l'agriculture et les moyens de subsistance de 40 millions de personnes. Cet oléoduc constituerait un véritable désastre environnemental et humanitaire.

Les compagnies d'assurance sont censées nous protéger des catastrophes climatiques telles que les incendies et les inondations, mais le secteur alimente de fait la crise climatique en continuant d'assurer des projets de combustibles fossiles. Des projets comme l'EACOP ne peuvent pas se concrétiser sans assurance.

Cependant, il y a une bonne nouvelle : la liste des assureurs qui soutiennent l'EACOP rétrécit à vue d'œil. Notre communauté a déjà obligé 22 compagnies à cesser d'assurer ce projet dévastateur, mais il nous reste encore quelques cibles à atteindre. Le mois dernier, les membres d'Ekō ont contacté l'une d'entre elles : Cincinnati, une société qui fait partie du groupe Lloyd's of London, jusqu'à ce qu'elle cède et nous confirme qu'elle n'assurerait pas l'oléoduc.

Cette victoire est importante car elle envoie un signal fort à l'ensemble du secteur, où de plus en plus de compagnies d'assurance se retirent de projets polluants et destructeurs pour la planète, compliquant considérablement la poursuite de ces projets.



L'EACOP pourrait empoisonner l'eau du lac Victoria, la plus grande réserve d'eau douce d'Afrique

Il y a quelques semaines, à la suite d'une mobilisation publique sans relâche de notre mouvement, notamment par la signature de pétitions et l'envoi d'emails au personnel de l'entreprise, Chubb est devenu le premier assureur américain à exiger des compagnies pétrolières et gazières qu'elles réduisent leurs émissions de méthane et cessent d'assurer des projets de forage dans des zones protégées. Une nouvelle victoire pour la mobilisation populaire et la planète!

Bien que cette évolution soit la bienvenue, les restrictions ne vont pas assez loin. En effet, bien que l'EACOP ne se trouve pas sur une terre protégée, ses conséquences seraient tout de même catastrophiques. Nous continuerons donc à faire pression sur Chubb et d'autres compagnies d'assurance afin qu'elles se retirent de ce dangereux projet d'oléoduc et de tout autre projet similaire.

Ces actualités ne constituent qu'un aperçu de notre action collective au quotidien. Nous montrons aux entreprises les plus puissantes du monde ce que peuvent obtenir les personnes qui s'unissent pour défendre notre planète et les droits humains, et nous ne comptons pas nous arrêter de sitôt. [...]

YOHANNA ET TOUTE L'ÉQUIPE D'EKŌ

### \*\*\*\*\*

### Plus d'informations:

\*Le greenwashing, ou écoblanchiment, est un procédé de marketing ou de relations publiques utilisé par une organisation pour se donner une image trompeuse de responsabilité écologique.



### Plouvorn, les porcheries

« Avant c'était un territoire pauvre, les paysans avaient peu de terre, donc ils ont fait du hors-sol pour produire beaucoup sur de petites surfaces. Ici, on leur a toujours dit produisez, produisez, produisez », retrace l'agriculteur. Ce virage productiviste, pris entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970, a radicalement transformé le paysage local. De la multitude de petites fermes, dix-sept exploitations porcines ont survécu. Dans le Léon libéral-conservateur qui a accouché du leader agricole Alexis Gourvennec, elles ont atteint des proportions sans commune mesure à l'échelle nationale.

Parmi les vingt plus grandes porcheries de France, trois se situent à Plouvorn, selon des données du ministère de la Transition écologiques exploitées par Greenpeace dans un rapport publié en mai. L'ONG réclame un moratoire sur la construction d'élevages classés à risque pour l'environnement — soit les élevages de plus de 2 000 têtes dans le secteur porcin. À Plouvorn, 80 % des exploitations explosent les compteurs. Et la course au gigantisme continue.

### 13 piscines olympiques de déjections animales

Chaque année ou presque, de nouvelles demandes d'extension sont déposées auprès des services de l'État. I 742 places en plus en 2016 pour l'un, 3 040 l'année suivante pour un autre. Le dernier projet en date a été déposé en 2020 par la société Calarnou. Le but : 14 000 places supplémentaires de porcs à engraisser. Si ce projet se concrétisait, cette porcherie deviendrait la deuxième plus grosse de France avec une production annuelle de 45 600 porcs charcutiers. Talonnant la SA Kerjean, établie dans la commune voisine de Taulé.



Selon la MRAE, le projet d'extension de Calarnou ne prévoit pas « des mesures adaptées et suffisantes pour garantir la bonne maîtrise des incidences sur l'environnement ». Crédits : Kristen Falc'hon

Un avis publié par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en décembre 2020 décrit toute la démesure du projet. 33 000 m³ de lisier seraient produits chaque année, soit 13 piscines olympiques de déjections animales, que l'éleveur promet de transformer à 98 % en compost en vue d'une exportation « hors de Bretagne ». Ce qui laisserait encore chaque jour 1 800 litres de lisier à épandre sur des terres locales déjà saturées en azote.

À ce jour, aucune autorisation n'a été accordée, indique la préfecture du Finistère. Le dossier – celui qui a été analysé par l'Autorité environnementale – a été retoqué, mais un second est en cours de constitution, selon une source préfectorale. Un permis de construire calibré pour cet agrandissement a bien été déposé en mairie à l'automne 2021. Interrogé, le maire de Plouvorn, Gilbert Miossec, nie son existence, en dépit d'échanges de courriels prouvant le contraire, consultés par Mediapart et Splann !. Quant à l'éleveur, il n'a pas répondu à nos questions.

### Le prix environnemental de l'élevage intensif

Plouvorn est un pilier du secteur porcin, mais le revers de cette médaille est un désastre écologique. La plupart des indicateurs environnementaux sont au rouge. À commencer par l'ammoniac. Ce gaz, issu des effluents d'élevage, contribue à la formation de particules fines dans l'air, deuxième cause de mortalité évitable dans le pays. [...] Dans un palmarès dressé par le collectif Bretagne contre les fermes-usine, Plouvorn occupe la première place des communes les plus émettrices. Elles atteignent 178 tonnes par an, selon les données de Géorisques. Soit deux fois plus que la commune classée en deuxième position. Dans un rayon de 20 kilomètres, quatre autres communes figurent dans le top 10.

Des données qui ne semblent pas inquiéter le maire de la commune, Gilbert Miossec. « Il faut arrêter de stigmatiser les éleveurs, de gros efforts ont été faits sur le plan technique pour réduire les émissions. Ce n'est pas le problème le plus important ».

Et pour cause, il y en a d'autres. « Il y avait une belle rivière à Plouvorn, l'Horn, qui a été complètement flinguée. On avait du saumon, de la truite, des anguilles... Il ne reste presque plus rien », s'inquiète un pêcheur local, photographies à l'appui. Il a assisté à plusieurs épisodes de pollution de la rivière, notamment des déversements d'effluents agricoles. Un projet de recherche est en cours, mené par un laboratoire de l'Université de Bretagne occidentale, pour évaluer précisément l'état de ce cours d'eau. Les premières conclusions des scientifiques font état d'un « hydrosystème altéré » par diverses pollutions liées à l'agriculture intensive.



L'Argens est un affluent de l'Horn, rivière qui traverse la commune de Plouvorn et longe de nombreuses terres d'épandage. Crédits : Kristen Falc'hon

Selon les données de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, la rivière présente – outre d'importants taux de pesticides et de phosphore – des taux trop élevés de nitrates. Une conséquence directe de l'agriculture intensive. Les nitrates sont issus de l'épandage des lisiers ou de déversements accidentels. Ils sont à l'origine des proliférations d'algues vertes en Bretagne. Dans la commune de Plouvorn, la conséquence la plus directe est la fermeture du point de captage d'eau potable en 2007.

Depuis, l'eau est prélevée dans un ruisseau, le Coatoulzac'h, qui peine, avec son faible débit, à assurer cette fonction. Au cœur d'un Finistère pluvieux, les gestionnaires de l'eau en sont venus à craindre des pénuries d'eau. « L'Horn va être de plus en plus nécessaire. Dans un contexte de sécheresses récurrentes, il s'agit d'une ressource indispensable », peut-on lire dans le compte rendu de la dernière assemblée générale du syndicat mixte de l'Horn, le gestionnaire local de l'eau potable. Mais la reconquête de ce point de captage est un chemin de croix.

### Des millions investis mais toujours pas d'eau potable

Les premières actions pour faire baisser les nitrates dans l'Horn datent de 1989. Durant les quinze dernières années, plus de sept millions d'euros d'argent public ont été investis pour améliorer la qualité de l'eau, en particulier en faisant évoluer les pratiques agricoles. Dernier dispositif en date : le paiement pour service environnemental, qui consiste à rémunérer les agriculteurs pour leurs bonnes pratiques. 39 des 70 exploitants agricoles situés sur ce bassin sensible ont signé, soit 40 % des terres concernées.

Il y a des résultats : les taux de nitrates dans l'Horn ont été quasiment divisés par deux par rapport à la fin des années 1990, lorsqu'ils dépassaient les 100 mg/l – un chiffre record dans les bassins algues vertes. Ils restent toutefois très insuffisants. Aujourd'hui l'Horn n'est toujours pas descendue sous la barre réglementaire des 50 mg/l qui permettrait la réouverture du point de captage. L'eau reste impropre à la consommation. « Ce qui pose un sacré problème d'argent fichu par les fenêtres », dénonce la conseillère régionale EELV, Christine Pringent.

Guy Pennec, président de la commission locale de l'eau, bon connaisseur du dossier, préfère souligner « un vrai dynamisme et un engagement fort » dans certains secteurs agricoles comme le maraîchage ou la filière bovine. En revanche, pour les élevages hors-sol, en majorité des porcheries, « c'est plus compliqué. Nous sommes démunis vis-à-vis de l'agro-business ».



Guy Pennec est aussi maire de Plourin-les-Morlaix et se décrit comme un « diplomate, tant la question de l'eau peut générer des questions conflictuelles ». Crédits : Kristen Falc'hon

Une analyse partagée, avec moins de pincettes, dans un rapport de la cour régionale des comptes : « Les pratiques actuelles en élevage intensif sont un obstacle à la réduction des fuites de nitrates, les enjeux économiques interdisent des évolutions de systèmes, voire des aménagements même marginaux, comme en témoignent les obstacles à la reconstitution de ceintures bocagères, haies et talus ».

Pour les observateurs de l'environnement, les projets d'extensions de porcheries vont à contre-courant de ces ambitions de reconquête de l'Horn. « Il faut sanctuariser ce bassin versant », réclame Jean-Yves Kermarrec, président de l'APPMA locale (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatique). « Les très grosses exploitations sont de plus en plus contrôlées. Mais, à Plouvorn, avec une telle concentration, l'environnement est déjà trop sous pression. De ce point de vue, il faudrait ralentir », estime aussi un inspecteur de l'environnement du département.

### **Baignade** interdite

Il n'est plus possible de boire l'eau de Plouvorn. S'y baigner est aussi devenu dangereux. La commune dispose pourtant d'un appréciable plan d'eau. « La qualité de cet espace intergénérationnel est reconnue par les habitants qui le qualifie de « convivial » et « magnifique ». C'est le seul espace naturel public à Plouvorn », explique la chercheuse Mallorie Boderiou dans un mémoire réalisé sur ce sujet en 2017. Il est alimenté par l'Argens, un affluent de l'Horn, qui jouxte les terres d'épandages de plusieurs élevages, dont celui de Calarnou.

La baignade y a été interdite 46 jours l'été dernier en raison d'une prolifération des cyanobactéries. Ces micro-algues donnent une couleur verte à l'eau et peuvent – en trop grande quantité – provoquer des troubles digestifs, neurologiques ou cutanés chez les baigneurs. Des interdictions avaient aussi été décidées les années précédentes sur ce site qui figure parmi les plus pollués aux cyanobactéries en Bretagne, selon les données de l'Agence régionale de santé.



Les cyanobactéries donnent une couleur verte à l'eau. Crédits : Kristen Falc'hon

Ce phénomène est lié à trois facteurs : une eau stagnante, la chaleur et la présence de nutriments – tels que les nitrates et phosphates. « Des cyanobactéries, il y en a dans tous les plans d'eau, ce n'est pas obligatoirement lié aux productions agricoles », insiste le maire de Plouvorn. Mais, dans cette eau, on trouve aussi d'autres traces de l'activité des élevages voisins, notamment des streptocoques fécaux ou des escherichia coli – signes de contamination fécale – en quantité alarmante à certaines périodes de l'année.

« C'est un bassin qui a été construit dans les années 1970. Aujourd'hui, on ne ferait pas un lieu de baignade ici, alimenté par une rivière qui traverse une zone d'agriculture intensive. À mon sens, il faudrait le fermer et l'option est sur la table », indique une source proche de ce dossier très sensible dans la commune. Une réunion a récemment eu lieu en mairie avec les représentants de l'État et la municipalité. Une étude doit être lancée pour trouver des solutions moins radicales. Par exemple, la mise en place d'une zone tampon entre l'Horn et le plan d'eau afin de limiter la diffusion des pollutions dans la zone de baignade.

### Quand la filière porcine tient les rênes de la politique locale

Plus de poissons à pêcher, risque de pénurie d'eau potable, interdiction de la baignade, les conséquences de l'élevage sont de plus en plus directes pour les habitants. À Plouvorn, toutefois, personne ne questionne trop fort l'intensification de l'élevage. « C'est même l'omerta », estime Claude\*, une mère de famille arrivée sur la commune il y a une vingtaine d'années. « Lorsqu'on parle, on a toujours peur des répercussions. Critiquer un arasement de talus par un agriculteur se fait la peur au ventre. »

Les éleveurs porcins sont impliqués dans toutes les strates de la vie locale. Et d'abord à la mairie. Elu en 2020, le maire, Gilbert Miossec est un ancien technicien de Prestor, devenu Evel Up – une importante coopérative porcine, très influente à Plouvorn. Plusieurs élevages en sont membres, notamment la société Calarnou qui projette la giga-extension.



Après le virage productiviste pris entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970, le paysage s'est radicalement transformé. Crédits : Kristen Falc'hon

Avant lui, François Palut, propriétaire de Calarnou jusqu'à sa retraite, avait les rênes de la mairie. Ancien président de la coopérative Léon-Tréguier – aujourd'hui Evel Up -, il s'est aussi exprimé dans les médias contre L214 ou les portiques écotaxes en tant que président de l'Association pour le maintien de l'élevage en Bretagne (AMEB), un lobby pro-agriculture intensive. Interrogé par Splann! et Mediapart, l'éleveur retraité insiste sur la nécessité des grands élevages « car il faut bien nourrir le monde ».

Si l'on remonte encore peu : la mairie a été tenue pendant 42 ans, de 1966 à 2008, par Jacques de Menou, figure politique de la droite finistérienne (RPR) et compagnon de route de l'éleveur porcin Alexis Gourvennec, leader syndical et homme d'affaires charismatique, connu pour ses actions violentes et sa vision ultra-libérale de l'agriculture. « La question se pose de qui gère ce territoire ? Et pour moi c'est l'agro-industrie », dénonce un habitant qui souhaite garder l'anonymat.

Malgré une part d'emplois liés au secteur agricole passée de 27 % à 17 % entre 2008 et 2019, l'industrie porcine demeure aussi un marqueur identitaire. En témoigne ce cochon à l'air conquérant et cigare à la bouche choisi comme mascotte par les jeunes supporteurs de L'Avant Garde de Plouvorn, lors du récent périple du club en Coupe de France de football. Réunis au sein d'une association, l'Apporc, les éleveurs savent se rendre incontournables dans les moments festifs. « Ils donnent des coups de mains aux associations locales, offrent des maillots de foot ou des cochons grillés, font visiter leurs élevages aux enfants de l'école. C'est sympa mais c'est aussi une manière d'assurer l'acceptabilité de la filière », résume ce Plouvornéen. L'Apporc a reçu le prix de la communication du Comité régional porcin, en 2012.

### Une opposition muselée

Plouvorn a néanmoins connu un sursaut démocratique en 2020. Pour la première fois depuis des décennies, une opposition politique s'est présentée aux élections municipales, menée par Philippe Bras, président de l'association des pêcheurs du pays de Morlaix, mobilisé contre les pollutions de rivière « d'origine agricole et urbaines ». Elle a recueilli 44 % des voix après une campagne à couteaux tirés dont le climat délétère ne s'est jamais apaisé. Plusieurs élus de l'opposition témoignent de coups de pression réguliers sur eux ou leurs proches – de courriers anonymes jusqu'à des menaces de mort. Sept plaintes ont été déposées depuis moins de trois ans. Certaines ont été classées et d'autres sont encore en cours d'instruction. « Quand je sors, je suis toujours sur mes gardes », explique l'un des plaignants. En janvier 2021, lors d'un conseil municipal, les élus de l'opposition ont révélé publiquement l'existence de courriers diffamatoires reçus au domicile de deux d'entre eux. Leur motion de soutien a été adoptée par l'ensemble du conseil municipal... Mais cette motion de soutien a finalement été annulée quelques mois plus tard au motif que « la protection fonctionnelle n'est pas automatique ».



Les supporters de l'Avant Garde de Plouvorn ont choisi un cochon pour symbole. Crédits : Page Facebook du club

Mais le pourrissement de la vie démocratique ne s'est pas arrêté là. De nouvelles menaces ont visé le leader de l'opposition et une lanceuse d'alerte en 2022 et 2023. Dans un courrier envoyé au procureur en novembre, cette dernière décrit un climat « de crainte, si ce n'est une peur quotidienne ». Parmi les plaintes que Splann! et Médiapart ont pu consulter, certaines soulignent des altercations avec un membre influent de la FDSEA du Finistère ainsi que des menaces de mort proférées en public par un éleveur à la retraite.

Questionner ce modèle agricole demeure complexe. Pour les élus comme pour les journalistes. Le 24 mai, la puissante Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB), alertée par l'enquête menée par Splann! et Médiapart, adresse une lettre de mise garde à ses adhérents. « Après échange avec Michel Bloc'h et Jacques Crolais [président et directeur de l'organisation, NDLR], nous tenions à vous informer que des journalistes militants cherchent actuellement à contacter un certain nombre d'acteurs de la filière en prévision d'articles à charge contre la profession ». La responsable de la communication de l'organisation « invite » les éleveurs de Plouvorn à « éviter le piège » et à la « vigilance quant à ces sollicitations qui visent tout simplement à dénigrer notre agriculture ». En d'autres termes, silence dans les champs.

### \* Le prénom a été modifié

Des informations à nous communiquer ? Écrivez-nous à splann [@] riseup.net et nous vous expliquerons comment nous joindre des documents de façon sécurisée.

#### **B**oîte noire

Cette enquête a été menée par Splann! en collaboration avec Mediapart.

Vingt-et-une personnes ont été interrogées au cours de cette enquête. La plupart d'entre elles ont sollicité l'anonymat dès le départ et deux autres se sont rétractées avant la publication, par crainte des pressions.

Trois éleveurs de Plouvorn ont été contactés et n'ont pas souhaité répondre à nos questions. Comme indiqué dans notre article, ils ont été vivement découragés de s'exprimer par l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB). Cette dernière a été contactée plusieurs fois et a refusé de répondre à nos questions, tout comme l'Association pour le maintien de l'élevage en Bretagne, qui est domiciliée à la même adresse. Également interrogée, la coopérative Evel Up n'a pas donné pas suite à nos sollicitations. Téléchargez ici les questions restées sans réponse :

 $https://splann.org/wp-content/uploads/2023/05/23053\ I-Enquete-lobby-porcin-questions-Evel-Up-et-UGPVB.pdf.$ 

https://splann.org/plouvorn-80000-cochons/

### Des scientifiques bloquent le projet de TotalÉnergies du Havre



Des militants pour le climat ont bloqué vendredi 12 mai le port du Havre pour dénoncer l'inaction climatique et le projet de terminal méthanier flottant porté par TotalÉnergies.

### Le Havre (Seine-Maritime), reportage

« La science est claire », scandent les activistes avec fougue, sous la pluie et les embruns. Vêtus de blouses blanches ou de dossards orange, ils sont une trentaine à bloquer la circulation automobile d'un axe stratégique de la zone portuaire du Havre, vendredi 12 mai.

« C'est important de sortir de nos labos, de parler aux gens. De leur montrer que l'urgence est là et qu'on ne peut plus se contenter de parler », explique Raphia, membre de l'organisation Scientist Rebellion, une organisation internationale qui revendique de fédérer plus de I 000 scientifiques de tous les continents autour de la question du dérèglement climatique. Au Havre, les scientifiques en lutte ont reçu le soutien de plusieurs organisations écologistes comme Extinction Rebellion, ANV COP21 ou Dernière rénovation, dont les militants sont rompus aux blocages d'axes routiers.

Dans le viseur des activistes français, la société TotalÉnergies et son terminal méthanier flottant. Programmé dans la précipitation pour pallier l'arrêt des livraisons de gaz russe, il devrait recevoir ses premiers navires en septembre. Plus tôt dans la journée, une manifestation était d'ailleurs organisée devant les bureaux du port du Havre pour dénoncer son soutien au projet du géant pétrolier.

En s'enchaînant au parapet ou en collant leur main au bitume, les militants bloquent une des écluses du port, rendant impossibles la circulation automobile et le passage des navires. Certains tiennent des pancartes et des banderoles alertant sur le dérèglement climatique et rappelant le consensus quasi total de la communauté scientifique sur la question.



« C'est important de sortir de nos labos, de parler aux gens. Leur montrer que l'urgence est là et qu'on ne peut plus se contenter de parler », explique Raphia, membre de l'organisation Scientist Rebellion. © Émilie Sfez / Reporterre

Les esprits s'échauffent et deux dockers s'avancent vers les militants, extincteur à la main. Ils sont interceptés par les « anges gardiens », ces activistes dont le rôle est de protéger les participants à l'action. Après un dialogue animé, les dockers s'éloignent. La sécurité portuaire, arrivée rapidement sur place, a établi une déviation : pendant plusieurs heures, les militants demeurent à leur place, imperturbables.



Les « anges gardiens » jouent les médiateurs avec les automobilistes et les membres de la sécurité portuaire. © Émilie Sfez / Reporterre

Pour Manua, coordinateur stratégique à Scientist Rebellion, il est naturel de cibler la société TotalÉnergies : « Total, c'est 50 ans de déni climatique, c'est des pratiques néocoloniales, c'est s'approprier des terres et les polluer ». L'activiste fait allusion au projet Eacop, un projet d'oléoduc porté par la multinationale en Afrique de l'Est, vivement critiqué notamment pour avoir entraîné des expropriations massives d'habitants. Selon Manua, qui dénonce le mythe de la croissance verte, l'avenir sera nécessairement décroissant. Un processus à ses dires inéluctable qu'il serait nécessaire d'accompagner pour éviter d'avoir à le subir : « Ce à quoi nous invitons, c'est à une décroissance de l'économie planifiée, adaptée, équitable et durable. »



Certains automobilistes et camionneurs ont tenté de forcer le passage. © Émilie Sfez / Reporterre

« Même s'il y a un consensus total des scientifiques, il y a encore des entreprises qui font des projets d'extraction d'hydrocarbures et qui mettent en danger toute la population mondiale », dit Libre, assise le long de la balustrade à laquelle elle est enchaînée. Pour elle, le risque juridique encouru est peu de chose face au changement climatique mondial : « Vivre ça maintenant ne sera jamais pire que ce qu'on vivra après, alors je me dis qu'il faut sauter le pas, qu'il faut y aller. Je suis là parce que c'est notre dernière chance. L'État ne fait rien, il ne nous reste plus que la désobéissance civile. »



Libre : « Je suis là parce que c'est notre dernière chance. L'État ne fait rien, il ne nous reste plus que la désobéissance civile. » © Émilie Sfez / Reporterre

À l'issue de la journée, 17 personnes ont été interpellées au Havre et Scientist Rebellion a revendiqué des actions à travers le monde comme à Stockholm, où les activistes ont bloqué et peinturluré la façade du ministère des Finances.

Guénolé CARRÉ et Émilie SFEZ (photographies) 13 mai 2023 (Reporterre)

# Dans le Var, des élus stoppent de nouvelles constructions à cause de la sécheresse



Confrontés à la sécheresse, neuf maires dans le Var ont annoncé l'arrêt de tout nouveau permis de construire dans les cinq années à venir. Une décision inédite qui pourrait se généraliser.

### Pays de Fayence (Var), reportage

Un mois après, François Cavallier n'en revient toujours pas. Fin février, lui et huit autres maires des communes du Pays de Fayence ont annoncé leur « plan Marshall » de l'eau et une mesure phare : la mise en « pause » de la délivrance de nouveaux permis de construire dans les cinq années à venir. La raison ? Il n'y aura tout simplement pas assez d'eau pour tout le monde.

Depuis, le téléphone n'arrête pas de sonner : les entrepreneurs de la construction crient au scandale, les écologistes applaudissent, la préfecture approuve. « Je ne pensais pas que ça soulèverait autant de réactions », confie celui qui est maire de la commune de Callian, village perché à l'entrée du pays de Fayence.



Le village de Montauroux est également concerné par l'interdiction. © Maité Baldi / Reporterre

Et pour cause, pareille décision est inédite : c'est la première fois qu'une communauté de communes dit stop à de nouvelles constructions en raison de l'état du milieu naturel. « Je suis maire depuis vingt-huit ans, les niveaux d'eau observés sont inédits. La végétation est dans un état de stress généralisé, les épisodes de sécheresse s'empilent les uns sur les autres, soupire-t-il, avant d'ajouter : Pas besoin d'être un militant écologiste "hardcore" pour constater la situation : nos nappes phréatiques ne remontent plus, même quand il pleut... Quand il veut bien pleuvoir. »



Le niveau très bas du lac de Saint-Cassien. © Maité Baldi / Reporterre

### Rivières à sec

Alors que près de 80 % des nappes phréatiques sur l'ensemble du pays sont à « des niveaux modérément bas à très bas », d'après le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), la situation est particulièrement critique dans le pays de Fayence. Située dans les hauteurs du Var, la région bénéficie du ruissellement et de la fonte des glaces des Alpes. Contrairement à la plupart des communes voisines, reliées au canal de Provence, l'eau du pays de Fayence provient de deux sources : la Siagne et la Siagnole. Or, avec des températures toujours plus élevées et la raréfaction des pluies, les sources montrent leur limite.



Le lit du cours d'eau du Riou Blanc asséché au premier plan. Derrière, le golf de Terre Blanche. © Maïté Baldi / Reporterre

Un coup d'œil au Riou, le fleuve qui traverse la vallée, suffit à s'en convaincre. Bien qu'à sec une bonne partie de la saison chaude, et malgré un épisode pluvieux quelques jours avant notre passage, le lit de la rivière est complètement asséché. Dans le même temps, l'urbanisme s'étend. Norauto, E. Leclerc, Weldom, Intermarché... La succession de magasins et entrepôts le long de la D562 au pied de Montauroux, autre village concerné par l'interdiction, le prouve : on construit ici, et depuis longtemps.

En 2017, la région comptait 25 000 habitants. 3 500 de plus ont depuis rejoint le territoire. Jusqu'à quand ? « Avec cette décision, on veut envoyer un signal : on a si peu de marge en eau qu'on ne peut pas faire plus. Donc on fait une pause dans les permis. On le fait contraint et forcé », dit François Cavallier. D'autant que les permis déjà signés doivent donner lieu à la construction d'« au moins 1 000 logements » dans les années à venir. L'arrêt complet du secteur n'est donc pas tout à fait pour demain.



Lotissement en construction sur le pays de Fayence. © Maité Baldi / Reporterre

### Adapter les pratiques agricoles

La sécheresse de l'été dernier a constitué un tournant. Tout le pays a dû apprendre à vivre avec les restrictions : 150 litres par jour et par habitant, rapidement abaissés à 100 litres. Depuis, si les restrictions ont été légèrement relevées, elles sont toujours en vigueur... à la fin de l'hiver. Tout en haut de la vallée, une partie du village de Seillans s'est retrouvé dès décembre 2021 complètement à sec et doit se faire ravitailler par camions-citernes depuis.

« D'habitude, on emmène les bêtes boire à une petite rivière un peu plus haut. Là, il n'y a plus une flaque », dit Jérémy Fantino, chevrier sur les hauteurs de Mons. Lui et sa femme élèvent 60 chèvres laitières dans un paysage de roches et de garrigues. Ils produisent du fromage qu'ils vendent sur les marchés ou auprès des restaurateurs de la région. Ils peuvent encore compter sur l'eau communale pour nourrir leurs bêtes. Reste le souci de l'alimentation. « La dernière sécheresse nous a fait perdre 40 à 60 jours de pâturage avec des zones d'herbe complètement cramées. On est obligé d'acheter notre foin, dont le prix a augmenté de 40 %... », soupire-t-il.

Face au manque d'eau, les pratiques agricoles changent. « Ma solution va être de cultiver avec les eaux de pluie et donc d'adapter la production. On va décaler les saisons, limiter les légumes gourmands en eau, peut-être manger moins de poivrons et de courgettes et plus de courges », détaille Cécile Messelis, maraîchère bio installée à Seillans. Jérémy et sa femme, eux, voudraient faire installer un bassin de récupération d'eau de pluie de 700 m³. « On prend les devants pour être autonomes. Si la situation est dure aujourd'hui, dans deux ou trois ans, ça va être réellement catastrophique », ajoute l'éleveur. Lui approuve la décision des maires, tout en soulignant la prochaine étape : s'attaquer aux piscines.



Jérémie Fantino, chevrier sur les hauteurs de Mons : « Là, il n'y a plus une flaque. » © Maité Baldi / Reporterre

#### Un tourisme à réinventer

S'il y a bien un point qui met tous les agriculteurs d'accord, c'est celui-là. Avec ses villages de carte postale, sa proximité avec la mer et son ciel bleu toute l'année, la région attire. Hôtels, chambres d'hôtes, gîtes se partagent chaque été l'afflux de touristes qui débarquent dans le pays. « 223 3910 nuitées ont été enregistrées à l'été 2022 (juillet-août), soit une moyenne de 4 129 personnes par jour. Cette tendance vient accroître les besoins en eau en période estivale », détaille le « plan Marshall » de l'eau voté par la communauté de communes. « Les propriétaires se rendent compte que sans piscine, c'est plus dur de louer », dit Frédéric Verbrughes, maraîcher bio dans le village de Mons.

Avec les restrictions, les premiers conflits d'usage ont fait leur apparition. Tourisme et agriculture se retrouvent en opposition. « Les greens du golf de Terre Blanche ont continué d'être arrosés tout l'été. Quand on interdit à certains de faire des potagers, ça fout un peu les boules », s'agace Éric Bourlier, agriculteur pendant treize ans désormais à la retraite.



Gilles Portaz, directeur de Géo Aqua, une entreprise de conseil pour la récupération d'eaux de pluie et d'eaux grises, au bord du lac de Saint-Cassien. © Maïté Baldi / Reporterre

« On a oublié que la Provence est un pays aride, on redécouvre Manon des Sources », pointe Gilles Portaz, enfant du pays, aujourd'hui à la tête de GéoAqua, une entreprise de conseil qui installe des citernes et des recycleurs d'eau pour des particuliers dans toute la région. Les chiffres sont cruels : la France recycle moins de I % de ses eaux usées, contre 8 % en Italie, I4 % en Espagne ou 84 % en Israël... « L'été dernier a été un choc pour tout le monde. Désormais, chaque goutte d'eau va compter », dit cet ancien professeur d'histoire-géo qui refuse de céder à la panique.

### « L'abondance illimitée est derrière nous »

La situation critique des réserves d'eau a également permis de pointer les ratés d'un réseau d'un autre âge. « On a découvert que pour 100 litres qui circulent dans le réseau, on en perd 32 à cause de fuites, soit un rendement de 68 %, contre 82 % pour le reste de la France, pointe Bruno Bazire, concepteur en architecture bioclimatique. Le climat nous le rappelle : on a pris un retard considérable dans l'adaptation de nos villes au changement climatique. Cette décision est un électrochoc, mais un électrochoc bienvenu qui doit nous pousser à changer de modèle économique, urbanistique, touristique, etc. »

« Beaucoup de collectivités observent avec attention ce qui se fait chez nous. Avec le climat de demain, ce genre de décision est amené à se généraliser », dit François Cavallier, maire de Callian. « La sensation profonde que j'ai, c'est que l'on ne pourra plus vivre comme avant. L'abondance illimitée est derrière nous. »

Marius RIVIÈRE et Maïté BALDI (photographies) 30 mars 2023

### Humour de Siné mensuel



### Le déclin des abeilles sauvages

Madame, Monsieur,

En 2014, une équipe de chercheurs européens a tenté d'évaluer le déclin des abeilles sauvages en Europe (1).

Ils ont minutieusement passé en revue tous les recensements locaux et nationaux qui surveillent l'évolution de chacune des I 884 espèces d'abeilles que l'on sait être présentes depuis des siècles sur le territoire. Leur premier constat est foudroyant : plus de la moitié de ces espèces sont tout simplement... introuvables ! Pour 55,6 % des espèces d'abeilles et de bourdons sauvages, soit I 048 espèces au total, on ne dispose d'aucune donnée. Personne n'est en mesure de dire si elles sont encore présentes, à l'heure actuelle, quelque part sur notre continent.

C'est d'autant plus inquiétant que les chercheurs, dans leur rapport, montrent que parmi les 836 espèces trouvées, 177 sont en danger ou proches de l'être, soit 21%.

Il est possible qu'une grande partie de ces pollinisateurs qu'on ne trouve pas... aient disparu à jamais!

La France est l'un des pays où les données sont les moins nombreuses. Notre pays, et en particulier ses parcs naturels préservés, abrite depuis toujours une grande richesse d'espèces, dont la plupart sont endémiques, c'est-à-dire qu'on ne les trouve nulle part ailleurs.

Alors que les chiffres glaçants de l'extinction en cours des insectes nous parviennent d'autres pays comme l'Allemagne (2), où 76% des insectes ont disparu des zones protégées, il est impératif d'aller chercher les preuves en France, en pleine nature.

C'est ce qu'a décidé de faire une petite équipe de chercheurs et de spécialistes, réunie autour de POLLINIS depuis maintenant trois ans.

Grâce au soutien des donateurs de l'association, une première série de recensements a été menée dans trois écosystèmes très différents, et particulièrement préservés :

Dans l'écrin montagneux du Parc de la Vanoise (3), niché entre les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, dans les Alpes, qui abrite à lui seul un tiers de la flore française, soit 1 700 espèces de plantes (4)!

Parmi les bruyères et les landes à ajoncs de l'île de Groix (5), en Bretagne, où les abeilles mellifères sauvages butinent de concert avec les collètes et les xylocopes sur une terre quasi-exempte de pesticides.

Sous la canopée des 241 000 hectares du Parc national de Forêts (6), vaste massif protégé entre les départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, qui constitue le refuge de biodiversité le plus étendu en France.

Objectifs : dresser un état des lieux des pollinisateurs présents dans ces zones préservées, et assurer un suivi annuel pour mesurer l'évolution de leurs populations.

En fouillant méticuleusement chaque recoin de ces parcs protégés, les chercheurs espèrent dénicher une partie des espèces introuvables, et combler les lacunes des rapports européens et internationaux.

Il est également indispensable de revenir chaque année, en suivant un protocole très précis, pour documenter avec la plus grande certitude possible l'évolution des populations de pollinisateurs identifiées.

Il s'agit là aussi d'une lacune très inquiétante du recensement effectué en 2014 par les chercheurs européens : pour 79% des espèces, qu'elles soient identifiées ou introuvables (soit I 535 espèces sur I 884), l'évolution de leurs populations reste inconnue.

On ne sait pas si leurs populations se sont maintenues, si elles ont augmenté ou se sont raréfiées, ou si elles sont sur le point d'être rayées du continent.

C'est un projet au long cours, pour lequel nous sollicitons aujourd'hui votre soutien.

Après avoir effectué deux années de relevés et établi un *protocole scientifique très précis* afin de pouvoir mener le projet sur plusieurs années et obtenir des résultats pertinents et incontestables, nous avons besoin de nous assurer que le projet sera bien financé jusqu'à son terme.

Il n'est pas envisageable de « rater » une année de relevés faute de moyens : ce serait réduire à néant le travail rigoureux effectué jusqu'ici – et avec lui, l'espoir de recueillir les preuves de l'existence, ou de l'extinction, de centaines d'espèces de pollinisateurs aujourd'hui introuvables.

Pour éviter cette catastrophe, nous devons pouvoir compter sur le soutien indéfectible de chaque personne qui se soucie du maintien des équilibres naturels qui permettent la vie sur Terre – et de leur transmission dans les meilleures conditions aux futures générations.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous aujourd'hui, pour vous proposer de participer, vous aussi, au financement dans la durée de ce projet essentiel, par un don régulier de 7 euros, 10 euros ou 15 euros par mois, ou même davantage si vous le pouvez!

Si vous ne souhaitez pas vous engager sur la durée mais avez à coeur de soutenir ce projet, vous pouvez également participer par un don ponctuel de 20 euros, 50 euros, 100 euros ou même plus. Votre soutien nous sera précieux pour financer les relevés qui auront lieu au printemps prochain avec les chercheurs. https://action.pollinis.org/donate/recensement-pollinisateurs-

sauvages parcs/?t=5&akid=20730%2E807258%2Eej|2fS

butineurs essentiels à la vie sur Terre.

Si les fonds récoltés le permettent, les chercheurs espèrent pouvoir établir, à terme, une feuille de route à destination de tous les parcs et zones protégées, pour permettre une meilleure préservation de ces insectes indispensables dans leur habitat naturel et espérer un jour pouvoir repeupler l'ensemble du territoire avec ces

Alors que 40 % des insectes dans le monde sont actuellement menacés d'extinction (7), et qu'une récente étude menée par l'Université technique de Munich a montré que les deux tiers des insectes de prairie et 40 % des insectes de forêt avaient disparu en Bavière entre 2008 et 2017 (8), il devient impératif – et urgent – de dresser un état des lieux des pollinisateurs sauvages, et d'évaluer l'efficacité des mesures actuelles de préservation en France et en Europe, avant que l'utilisation massive d'intrants chimiques et la destruction des habitats en milieu agricole n'aient définitivement – et irrémédiablement – décimé les pollinisateurs !

Toute l'équipe ici espère de tout cœur pouvoir compter sur votre soutien, qu'il soit ponctuel pour nous aider à financer les relevés de la saison à venir, ou régulier pour permettre aux chercheurs de mener leur travail sur plusieurs années, pendant toute la durée nécessaire à l'étude.

Merci par avance pour votre soutien à ce projet ambitieux mais essentiel pour connaître l'état réel de l'extinction des pollinisateurs en France, et accélérer la mise en place de mesures de protection avant que ces butineurs indispensables ne disparaissent à tout jamais.

Bien cordialement,

L'équipe POLLINIS

### Références

- (1) Nieto, A., Roberts, S.P.M., Kemp, J., Rasmont, P., Kuhlmann, M., García Criado, M., Biesmeijer, J.C., Bogusch, P., Dathe, H.H., De la Rúa, P., De Meulemeester, T., Dehon, M., Dewulf, A., Ortiz-Sánchez, F.J., Lhomme, P., Pauly, A., Potts, S.G., Praz, C., Quaranta, M., Radchenko, V.G., Scheuchl, E., Smit, J., Straka, J., Terzo, M., Tomozii, B., Window, J. and Michez, D. 2014. European Red List of bees. Luxembourg: Publication Office of the European Union.
- (2) Hallmann CA, Sorg M, Jongejans E, Siepel H, Hofland N, et al. (2017) More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas. PLOS ONE 12(10): e0185809.
- (3) Recenser les pollinisateurs sauvages dans le Parc de la Vanoise POLLINIS
- (4) La Flore Parc National de la Vanoise
- (5) Sur l'Île de Groix, POLLINIS dresse l'inventaire des abeilles sauvages POLLINIS
- (6) Recenser les pollinisateurs sauvages dans le Parc national de forêts POLLINIS
- (7) Sánchez-Bayo, Wyckhuys, 2019. Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers. *Biological Conservation*
- (8) INSECT ATLAS 2020 Heinrich Böll Foundation & Friends of the Earth Europe, p.19

# Dieselgate : les dérives se poursuivent, dénoncent les associations

Quelque 200 modèles de véhicules présentent toujours des niveaux d'émissions suspects.

Huit ans après la révélation du scandale du Dieselgate – l'utilisation par les constructeurs automobiles de dispositifs biaisant le contrôle des émissions de leurs moteurs –, les malversations n'ont toujours pas cessé en Europe, alertent trois ONG, ce mercredi 22 mars. Selon ClientEarth, France Nature Environnement (FNE) et Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV), qui s'appuient sur une analyse de l'International Council on Clean Transport (ICCT), quelque 19 millions de véhicules trop émetteurs de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), bien au-delà des normes, circuleraient toujours au Royaume-Uni et au sein de l'Union européenne (UE). La France en compterait environ 3,3 millions.

Ces chiffres s'expliqueraient par le maintien de ces « dispositifs d'invalidation », pourtant clairement interdits par la législation européenne depuis 2018. Pour l'ICCT, plus de 200 modèles de véhicules, proposés par presque tous les constructeurs automobiles, présenteraient encore des niveaux d'émissions « suspects ». « Il est stupéfiant de constater que si peu de choses ont changé », remarque Katie Nield, juriste de ClientEarth.

### Une inaction des États

Parallèlement à des plaintes adressées aux gouvernements britannique et allemand, ClientEarth a donc également déposé un signalement auprès des pouvoirs publics français, avec France Nature Environnement (FNE) et Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV). Leur objectif : dénoncer cette inaction face à ce fléau et inciter l'État à le prendre à bras-le-corps en, notamment, interdisant ces pratiques et en imposant le dédommagement des particuliers lésés. La loi européenne exige en effet des autorités nationales qu'elles enquêtent activement sur la question et obligent les constructeurs à agir lorsque l'utilisation de dispositifs d'invalidation illégaux est constatée. « La Cour de justice de l'UE a par ailleurs statué hier sur le droit à une compensation pour les particuliers », précise Anne Lassman-Trappier, référente qualité de l'air à France Nature Environnement.

Or, dans de nombreux cas, les constructeurs automobiles n'ont pas été sanctionnés ni jugés responsables. Quant aux recours collectifs contre eux déposés par les citoyens, ils sont toujours en attente de jugement. Une situation bien différente de celle des États-Unis, qui a au contraire réagi dès 2015. « Volkswagen [y] a été contraint de racheter des véhicules ou de proposer des solutions efficaces, expliquent les ONG. L'entreprise a également versé près de 3 milliards de dollars à un fonds d'atténuation, afin de faire face aux conséquences du Dieselgate. » Les associations donnent quatre mois aux États pour réagir avant de porter le dossier devant la justice. « Il faut que l'État français se montre ferme », insiste Anne Lassman-Trappier.

Nadia GORBATKO, journaliste, rédactrice spécialisée (Actu-Environnement), 22 mars 2023

https://www.actu-environnement.com/ae/news/alerte-associations-dieselgate-maintien-dispositifs-controles-invalidant-illegaux-justice-dedomagements-41408.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzI2MQ%3D%3D[MTY1Njgx]

# Disparition des oiseaux : une étude scientifique démontre l'effet prépondérant de l'agriculture intensive



© Aurélien Audevard. Bruant proyer

Le doute n'est plus permis, si tant qu'il pouvait l'être encore. Dans une étude scientifique qui va paraître cette semaine dans la revue PNAS, une équipe dirigée par des scientifiques du CNRS et de l'université de Montpellier a, pour la première fois, quantifié et hiérarchisé l'impact de différentes pressions humaines sur les populations d'oiseaux. Verdict ? L'effet dominant est l'augmentation de la quantité d'engrais et de pesticides utilisés par hectare, même si les oiseaux souffrent d'un cocktail de pressions humaines parmi lesquelles figurent, en deuxième position, la hausse des températures, suivie de l'urbanisation et de l'évolution du couvert forestier.

Quant à la quantification des pertes, les chiffres rapportés par cette étude fondée sur « trente-sept ans de données de 20 0000 sites de suivi écologique dans 28 pays européennes, pour 170 espèces d'oiseaux différentes » sont faramineux. Il en ressort que 20 millions de spécimens disparaissent en Europe d'une année sur l'autre, soit 800 millions d'oiseaux en moins depuis 1980. La baisse est globale, mais elle n'est pas uniforme selon les écosystèmes considérés : elle s'élève à 57 % pour les oiseaux des milieux agricoles, 28 % pour ceux des milieux urbains et 18 % pour les oiseaux forestiers.

Selon les auteurs, ces résultats signent « une dégradation environnementale profonde » car des espèces aux exigences environnementales très différentes sont touchées. Leur disparition menace l'ensemble des écosystèmes en raison des interactions existant avec d'autres espèces, telles que la prédation, le rôle de proie pour d'autres espèces ou encore la dissémination de graines. « Ces travaux démontrent l'urgence de repenser le mode de production alimentaire actuel », alertent le CNRS, l'université de Montpellier et le Muséum national d'histoire naturelle. Cette alerte n'est pas nouvelle après des études et des bilans statistiques qui avaient déjà établi la corrélation entre disparition des oiseaux et agriculture intensive, et après les constats établis notamment par la Cour des comptes et la Commission européennes.

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef de Droit de l'Environnement, 15.05.2023 (Actuenvironnement)

https://www.actu-environnement.com/ae/news/disparition-oiseaux-agriculture-intensive-effets-etude-scientifique-cnrs-41770.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8Mzl5Ng%3D%3D[MTY1Njgx]

# Dix jours sans écran : pour les enfants, « c'est dur »



Faire baisser le temps d'exposition aux écrans des enfants, c'est la volonté du défi « 10 jours sans écran » qui a eu lieu du 23 mai au 1<sup>er</sup> juin. En France, 450 établissements scolaires y ont participé.

## Urrugne (Pyrénées-Atlantiques), reportage

Diego, 10 ans, a l'habitude en rentrant de l'école d'allumer la télévision, de jouer à la Switch ou à la Playstation. Mais ce 31 mai, il suit un groupe qui s'égaille dans un champ de noisetiers. « Que fait-on avec les noisettes ? » demande Patxi, le guide du jour. « Du chocolat ! » s'empresse de répondre Mathieu. Perdu ! Fève de cacao pour le chocolat, noisettes pour le praliné ou la pâte à tartiner. La visite de l'atelier de l'entreprise Pariés permet d'apprendre aux enfants et de faire réviser les plus grands.

Cet après-midi-là, la chocolaterie Pariés accueille des élèves de l'école Saint-François-Xavier à Urrugne (Pyrénées-Atlantiques). La visite se déroule dans le cadre du défi « 10 jours sans écran ». Pendant dix jours, les enfants qui y participent doivent se passer de télévision, de tablettes, de smartphones, de jeux vidéos... Selon un rapport de Santé publique France publié en avril, les enfants de 2 à 5 ans passent en moyenne entre 56 minutes et 1h34 devant un écran.

Pour les aider à s'en passer, des ateliers sont organisés sur les temps extra-scolaires, moments les plus propices à la consommation de lumière bleue. « Nous avons atteint 450 établissements en France en 2023, soit environ 60 000 enfants concernés », explique Eneko Jorajuria, enseignant dans l'école et président de l'association « 10 jours sans écran ». L'initiative est née au Québec en 2003. En France, elle est organisée sous cette forme depuis 2018 et ne cesse de gagner en popularité.

## Pas si facile de se passer d'écran

Arrêter les écrans, un défi pas si simple. « C'est un exercice qui vise à rester maître de sa consommation numérique. L'expérience permet aux enfants d'acquérir une hygiène numérique pour la vie, car ils y auront été sensibilisés », reprend Eneko Jorajuria. Pour hygiène numérique, il faut entendre : affûter son regard critique sur le temps passé devant les écrans et maîtriser le rapport que l'on entretient avec. Les institutions médicales alertent sur les conséquences de la surexposition dès le plus jeune âge. Les problèmes principaux concernent l'obésité, les troubles du sommeil et des problèmes de développement cognitif chez les jeunes trop exposés.



Pendant dix jours, les enfants sont incités à passer plus de temps dans la nature et avec leurs parents. © Chloé Rébillard / Reporterre



Maëva Sarasola, mère de Unai, a elle aussi arrêté les écrans pendant dix jours. © Chloé Rébillard / Reporterre

Les études, menées outre-Atlantique et qui sont à l'origine du défi, ont montré que « les répercussions positives, comme l'augmentation du nombre de repas passés sans écran ou des parents qui se sentent aidés dans leur rôle éducatif, se prolongeaient dans le temps. Les effets du programme ont été constatés plusieurs années après », ajoute le président de l'association. Pour Jenny Suso et son fils Diego, 10 ans, le temps du défi reste un moment à part. « C'est dur, admet-elle, on voit qu'ils sont vraiment addicts aux écrans. Pour la télévision, je débranche tous les câbles! » Les deux, mère et fils, sont à la fois enthousiastes sur le défi et ont hâte qu'il se termine. Elle confie : « Les écrans, ça le canalise un peu, il est plein d'énergie mon fils! »

Ce ne sont pas seulement les enfants qui sont invités à la déconnexion, les parents aussi peuvent participer. Maëva Sarasola, mère de Unai, six ans, a tenté. Elle constate que « c'est nous, son père et moi, qui nous limitons le plus. On essaye de ne sortir les téléphones que pour appeler. J'ai enfin commencé un livre que je voulais lire depuis longtemps ». De son côté, Unai n'a pas trouvé ça dur. Habituellement, lui n'a le droit qu'à la télévision durant un nombre d'heures limitées. De fait, sa mère essaie de suivre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, qui conseille de limiter le temps d'exposition à I heure par jour.

## Plus de temps en famille

Les bénéfices d'une vie sans lumière bleue sont multiples. Dans un questionnaire réalisé suite à la précédente édition, 64 % des parents avaient noté une augmentation du temps passé avec leur enfant. C'était le changement le plus cité devant l'augmentation de la lecture (54 %) ou de l'activité physique (52 %). C'est aussi la première chose citée par Jenny Suso et son fils Diego : « Il partage plus de choses avec nous », analyse la maman. Et Diego de conseiller : « Il faut dire dans le journal que tous les enfants doivent participer pour passer du temps avec leurs parents. »



En fin de visite, les jeunes ont goûté du chocolat et de la pâte à tartiner. © Chloé Rébillard / Reporterre

Pour Eneko Jorajuria, l'expérience présente d'autres avantages. « Comme on incite à la déconnexion numérique, en miroir on encourage à plus d'activités physiques, à profiter des repas pour avoir une conversation familiale ou à se connecter avec la nature », explique-t-il. Dans l'atelier de chocolat de Pariés, c'est l'heure de la dégustation des produits. Un nuage de petites mains s'abat sur les tablettes (en chocolat) qui leur sont présentées, les bouches se tachent de pâte où cacao et noisettes sont mélangés. La télévision est loin.

Chloé REBILLARD 2 juin 2023 (Reporterre)

# Éoliennes : comment éviter la mort des oiseaux ?



Les dispositifs installés sur les éoliennes pour épargner les oiseaux restent largement inefficaces. Des études expliquent pourquoi les oiseaux n'évitent pas ces moulins géants.

Les oiseaux continuent d'être happés par les éoliennes. En moyenne, sept par éolienne sont ainsi tués chaque année en France. Ce chiffre, tiré d'une étude de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en 2017, fait aujourd'hui référence dans l'Hexagone. Problème : l'installation ces dernières années de dispositifs sur les éoliennes supposés protéger les oiseaux n'ont pas eu les effets escomptés. Le cas d'un parc de l'Hérault, qui a installé ces dispositifs depuis 2016, est emblématique. « 2021 a été une année noire avec douze cadavres de faucons crécerellettes retrouvés entre avril et août », dénonce l'ornithologue Nicolas Saulnier, directeur de la LPO de l'Hérault.

À l'origine du programme de recherche sur la réduction de la mortalité aviaire dans les parcs éoliens (Mape), une demande de la LPO d'évaluer ces fameux dispositifs que les industriels ont l'obligation d'installer. Il s'agit de caméras ou radars pour détecter les oiseaux à l'approche. Si un oiseau est repéré, soit la machine envoie un son strident pour l'effaroucher, soit les pales ralentissent pour éviter la collision.

« Aujourd'hui, la performance des dispositifs de détection est fournie par les industriels et il n'y a pas de protocole standardisé pour évaluer leur efficacité sur la mortalité des oiseaux », pointe Olivier Duriez, chercheur au laboratoire d'écologie fonctionnelle Cefe de Montpellier. Mais le spécialiste des rapaces voit, lui, facilement les limites : « Les détecteurs d'oiseaux supposés ralentir les pales à l'approche d'un animal volant le détectent à 200 m, alors qu'un rapace doit être détecté à 900 m, sinon le temps de ralentissement de l'éolienne sera bien trop lent comparé à sa vitesse de vol. »

# Un oiseau mort, et tout est dépeuplé

Cette mortalité des oiseaux due aux éoliennes a des conséquences sur le long terme : « La mort d'un passereau ou d'un rapace n'a pas du tout le même impact selon les populations d'oiseaux », expliquent Olivier Duriez et Aurélien Besnard, chercheurs au laboratoire Cefe de Montpellier.

Démonstration à l'appui : si deux aigles royaux adultes sont tués chaque année pour une population d'une cinquantaine d'individus, la population sera éteinte d'ici vingt ans. Impliqués dans le programme de recherche Mape, les deux écologues ont développé un outil – l'application Eolpop – qui permet de prédire l'impact démographique des mortalités causées par les collisions avec les éoliennes. En rentrant dans Eolpop l'espèce et le nombre de cadavres retrouvés, chacun peut évaluer l'ampleur des dégâts.



La mort d'un oiseau peut à terme amener à l'extinction de toute une population. Pixabay/CC/hapr80

Si l'outil est intéressant, les données manquent. Depuis 2018, les parcs éoliens ont l'obligation de fournir des chiffres sur les cadavres d'oiseaux retrouvés au pied des mâts. Mais ces données, produites par les exploitants, restent pour l'instant inexploitées à l'échelle nationale. L'étude plus poussée de certains parcs montre cependant les dégâts infligés. Par exemple, les parcs éoliens d'Aumelas (Hérault) sur le faucon crécerellette, « une espèce emblématique sauvée in extremis de l'extinction », souligne Aurélien Besnard du CNRS. La LPO de l'Hérault a suivi pour le compte de l'exploitant EDF la mortalité de cette espèce migratrice qui ne passe sur le territoire français que la moitié de l'année. Bilan : plus de 150 faucons crécerellettes tués en huit ans. Et si cette population croît malgré ces victimes, sur trente ans, elle compte 40 % d'oiseaux en moins avec le parc, selon une publication scientifique parue en 2022 dans Animal Conservation.

« Mais ni les données sur l'impact des éoliennes sur les oiseaux, ni le rapport en manquement de la Dreal Occitanie [1] contre l'exploitant EDF qui n'a pas d'autorisation de destruction d'espèces protégées, ni le verdict de la Cour de cassation en novembre 2022 contre les destructions illégales d'EDF n'ont permis pour l'instant de faire bouger les choses », se désole Nicolas Saulnier, directeur de la LPO de l'Hérault.

# « Peindre les éoliennes pour augmenter les contrastes »

D'autres raisons peuvent expliquer pourquoi les oiseaux se prennent dans les éoliennes : plus inattendu, les chercheurs impliqués dans Mape ont découvert que certains oiseaux voient mal les pales qui tournent très vite, mais aussi celles qui tournent doucement. Le ralentissement des éoliennes pourrait donc être contreproductif.

D'autres recherches étudient la vision des oiseaux pour mieux comprendre pourquoi ils évitent mal ces moulins géants. Dans le cadre de sa thèse à l'université de Montpellier, Constance Blary constate que les oiseaux ont une mauvaise perception des contrastes, ce qui les empêche de discerner les éoliennes réalisées justement pour être les moins visibles par l'humain. « Une des pistes est de proposer de peindre les éoliennes pour augmenter les contrastes », explique la doctorante en écologie évolutive. Une première expérimentation est prévue en Aveyron.



L'une des idées : changer le contraste des couleurs des pales. Ici, des éoliennes au Danemark. Flickr/CC BY-NC 2.0/Wind Denmar

Les trajectoires de vol, la vitesse et la perception du mouvement varient selon les espèces d'oiseaux. Autant de résultats qui montrent la complexité d'anticiper la réaction des oiseaux aux éoliennes. Parfois, la seule solution efficace serait l'arrêt complet des éoliennes, pendant les périodes de migration par exemple. Ou leur interdiction dans des zones sensibles. Dans un rapport publié en 2021, le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) ne dit pas autre chose en pointant le « problème crucial des ENR [énergies renouvelables] dans les zones Natura 2000 », où l'éolien « tue deux fois plus d'oiseaux qu'ailleurs et cela concerne plus qu'ailleurs des espèces patrimoniales ».

Avant 2004, 80 % des parcs étaient installés loin des habitations dans des espaces naturels, et dans des couloirs nécessairement ventés. Des sites donc susceptibles d'accueillir de nombreuses espèces, comme le parc d'Aumelas. Depuis, les sites éoliens sont plus souvent dans des zones agricoles. « Mais de nouveaux projets de parcs continuent de voir le jour dans des parcs naturels et dans des zones Natura 2000 », déplore Nicolas Saulnier.

### « Incompatible avec la survie de nombreuses espèces »

Pour le CNPN, « l'État doit faire la preuve que les parcs éoliens n'ont pas d'effets négatifs notamment sur l'avifaune de ces secteurs [Natura 2000] dont l'enjeu est majeur, ce qu'il est incapable de faire dans l'état actuel de ses connaissances, d'où l'application nécessaire du principe de précaution inclus dans la Constitution ». Une déclaration qui ne suffit pas à rassurer écologues et naturalistes, alors que les énergies renouvelables sont amenées à se développer rapidement et que la loi Asap de 2020 simplifie les autorisations environnementales.

Les mesures prises en faveur des chauves-souris montrent pourtant des solutions. La nuit par vent faible, ces chiroptères sillonnent le ciel pour se nourrir. Une période particulièrement meurtrière pour les animaux si les éoliennes tournent, mais en revanche peu productive pour les exploitants. L'Agence de la transition écologique (Ademe) encourage ainsi les parcs à arrêter leurs éoliennes lors de ce type d'épisodes météo, sachant que le manque à gagner est faible selon les calculs de l'agence. Certaines préfectures ont pris des mesures en ce sens, comme dans les Ardennes. Et l'Ademe de se féliciter qu'au moins un quart des parcs ont adopté cette régulation.

Si le tableau est déjà sombre, une nouvelle donnée vient le noircir un peu plus : l'éolien marin. « Nous n'avons aujourd'hui pratiquement aucune connaissance sur l'impact des parcs marins sur les migrateurs et les oiseaux marins », souligne Olivier Duriez. Assez quand même pour que le CNPN conclue : « L'objectif de la Commission européenne qui pourrait se traduire par l'équivalent de 34 000 éoliennes offshore en 2050, dont 7 100 pour la France, semble clairement incompatible avec la survie de nombreuses espèces d'oiseaux marins. »



En Jordanie, les éoliennes s'arrêtent pour laisser passer les oiseaux

### Notes

[1] Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Magali REINERT, 21 avril 2023 (Reporterre)

# L'hiver sec et chaud de 2023 pèse sur l'Europe

Le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne a publié une synthèse sur les indicateurs de sécheresse en Europe. Et ces derniers révèlent une situation préoccupante pour une grande partie du sud et l'ouest. En raison de l'hiver exceptionnellement sec et chaud, l'humidité des sols n'est pas suffisante et les débits des rivières restent bas.

Les modifications liées au changement climatique perturbent le cycle de l'eau : dans les Alpes, l'accumulation de neige est en dessous de sa moyenne basse historique. Lors de la fonte des neiges, ce plus faible volume réduira d'autant le débit des rivières alpines.

« La comparaison des indicateurs combinés de la sécheresse à la fin de février 2021, 2022 et 2023, donne une vision claire de la sévérité de la sécheresse, soulignent les auteurs dans leur rapport. En 2021, les indicateurs montrent une situation proche des conditions normales. En 2022, beaucoup de régions du sud de l'Europe étaient dans une situation d'alerte. En 2023, la sécheresse affecte spécialement l'Europe centrale et occidentale. »

La prochaine conférence des Nations unies sur l'eau, qui se tient du 22 au 24 mars 2023, pourrait donner une piste pour une réponse commune pour faire face à ces évolutions. « L'UE unira ses efforts pour faire face à la crise mondiale de l'eau et assurer la sécurité de l'eau pour tous, en annonçant 33 engagements d'action dès maintenant, y compris sur la résilience aux sécheresses », a indiqué dans un communiqué la Commission européenne.

Dorothée LAPERCHE, journaliste, rédactrice spécialisée (Actu-Environnement), 21 mars 2023

https://www.actu-environnement.com/ae/news/-centre-commun-recherche-commission-europeenne-secheresse-hiver-ete-2023-41399.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8Mzl2MA%3D%3D[MTY1Njgx]

# Politiques de la sécheresse

Le ministère de la transition écologique français a lancé, le 23 mai, une consultation sur l'adaptation de la France à une hausse de 4 °C de sa température moyenne. Cette anticipation des effets du dérèglement climatique concerne notamment le problème de l'eau, objet de conflits d'usage qui s'exacerbent. Certains acteurs, agriculteurs ou industriels se réservent des quantités importantes d'eau douce, en s'affranchissant des restrictions imposées à la population. Sur toute la planète, cette ressource disputée alimente des tensions géopolitiques. La question du rôle de la puissance publique dans le financement des infrastructures demeure posée.

# L'eau n'est pas qu'un bien commun

Quand on parcourt les routes du sud de l'Arizona écrasées par le soleil, comment ne pas être pris par un sentiment d'absurdité ? Alors que l'Ouest américain traverse une sécheresse prolongée, des ensembles résidentiels se construisent et s'étendent à perte de vue dans le désert de Sonora, reliés aux centres commerciaux par des deux fois deux voies ; près de l'aéroport de Tucson, des logements insalubres, sans climatisation ni parfois eau courante, parsèment les plaines arides et poussiéreuses du comté de Pima ; à quelques kilomètres de là, de luxueuses villas entourées de cactus centenaires surplombent la vallée et laissent voir de très élaborés « jardins du désert », qui esthétisent avec des plantes xérophytes et des pierres joliment agencées les recommandations officielles à ne pas consommer trop d'eau. Afin d'entretenir cet étalement urbain et ses bénéfices économiques, un canal de plus de 540 kilomètres (le Central Arizona Project), détourne les eaux du Colorado avec un débit de 85 mètres cubes par seconde, dans une voie de plus de 7 mètres de large en moyenne, régulée par 14 stations de pompage et plusieurs dizaines de vannes.

C'est aussi dans cette région vivant au-dessus de ses moyens hydriques que l'administration du comté de Pima a pris des initiatives écologiques. La rivière Santa Cruz, à sec depuis plusieurs décennies en raison de la surexploitation des nappes phréatiques et des cours d'eau de la région (pâturages, agro-industrie, culture du coton, exploitations minières, croissance urbaine, etc.), s'est en effet remise à couler, alimentée par les eaux usées de la ville de Tucson, désormais recyclées et versées à plusieurs endroits. Certes, le projet ne correspond pas tout à fait à une restauration écologique qui garantirait le fonctionnement du cycle hydrique et l'autorégulation des écosystèmes, mais il met en évidence une caractéristique essentielle du rapport contemporain aux « ressources naturelles », même quand il est animé des meilleures intentions environnementales : l'accès à l'eau dépend d'une vaste infrastructure technique (I) — ici, des usines d'assainissement (avec leurs dispositifs chimiques) et des canalisations pour acheminer les eaux retraitées vers la rivière. Les réflexions sur les conflits hydriques balayent bien souvent ce constat ordinaire au profit d'une idée générale et généreuse, du moins en apparence : il faudrait considérer cette ressource comme un bien commun, essentiel à la vie. Il en découlerait un « droit à l'eau » qui institutionnaliserait un lien spontané entre la nature et l'humanité. Or rien n'est moins naturel que l'accès à la ressource et les formes socialisées de son appropriation.

Le chercheur Bernard Barraqué (2) distingue trois étapes dans le développement de l'industrie de l'eau : la gestion quantitative s'appuyant sur le génie civil qui approvisionne l'eau depuis des sources éloignées (XIXe siècle), la gestion qualitative basée sur le génie sanitaire et les institutions locales (fin XIXe - début XXe siècle) et enfin la gestion patrimoniale impliquant une ingénierie environnementale (depuis la fin du XXe siècle). Ce troisième âge aurait permis le passage d'une logique de l'offre (accroissement de la ressource) à une gestion de la demande (usages plus sobres) où l'on traite moins une ressource naturelle qu'un service d'approvisionnement, en particulier pour les villes. La plupart des institutions internationales reprennent cette logique de l'offre et de la demande. Ainsi le Partenariat mondial de l'eau (GWP) - une organisation intergouvernementale spécialisée dans les questions de gestion hydrologique - déplore-t-il le manque de préoccupations dans les directives européennes pour ces problèmes de sécheresse, et la quasi-absence de mesures sur l'adaptation des usages : en effet, si les « plans de gestion » européens préconisent de réagir à la sécheresse par l'augmentation des approvisionnements ou de la prévenir par le stockage des eaux dans une perspective d'augmentation de l'offre, les politiques d'adaptation qui relèvent d'une logique de la demande (en adaptant les usages aux limites des ressources disponibles) sont « globalement absentes des mesures européennes (3) ». Il faudrait donc, encore et encore, travailler sur les usages de l'eau : ne plus avoir de piscines, uriner sous la douche tout en se lavant les dents.

Mais de telles injonctions à la sobriété limitent les formes d'action à des logiques individuelles et, surtout, en dépolitisent les enjeux. Ceux, précisément, de la construction, de la propriété et du contrôle des équipements indispensables à la fourniture des services essentiels et donc à la vie collective. Ainsi, l'eau n'est la plupart du temps accessible qu'à travers des réseaux de canalisations (pour son acheminement au robinet, pour l'assainissement, etc.). Le refus des mégaprojets inutiles (grands barrages, canaux pour transférer la ressource d'une région à une autre, etc.) ne doit pas faire oublier que même les meilleures intentions écologiques passent par des dispositifs techniques, qu'il s'agisse du recyclage des eaux usées, du stockage des eaux de pluie, de la restauration des cours d'eau, de la perméabilisation des sols, etc. La mise en place de ces dispositifs nécessite des savoirs issus de l'hydrologie (état de la ressource, etc.), de l'économie (tarifications, statuts des opérateurs, contrats, etc.) et surtout d'une ingénierie environnementale attentive au fonctionnement des écosystèmes. De nombreux projets émergent désormais sur les « infrastructures écosystémiques » (4), notamment dans les écoquartiers des pays du Nord, qui promeuvent des solutions de rechange et décentralisées sans pour autant adopter le rapport sensible à la nature promu par l'« environnementalisme des riches » (5).

Changer les politiques hydriques? La question suscite depuis quelques années une attention particulière avec la multiplication des épisodes de sécheresse consécutive à un profond bouleversement du cycle hydro-social : la chaleur accroît l'évaporation, ruisseaux et rivières s'assèchent, les nappes phréatiques se rechargent difficilement, au point que l'accès à l'eau n'est plus garanti partout et toute l'année, même dans des espaces qui ne sont pas répertoriés comme arides (6). Sur une part croissante du territoire, les agences de l'eau anticipent des déficits proches de la moitié de la consommation annuelle à l'horizon 2050. Ces bouleversements engendrent de nombreux conflits, par exemple entre agriculteurs et environnementalistes sur les mégabassines en France (lire « Mégabassines, aux sources de la colère »). Mais que faire face à un rapport de force politique si défavorable qu'on ne parvient pas davantage à empêcher la construction d'une mégabassine que la mise en œuvre d'une réforme des retraites ?

Partir des infrastructures de l'eau, et non d'une vision d'un bien géré par des politiques de l'offre (surconsommatrice) ou de la demande (vertueuse), rappelle aussi les problèmes pratiques liés à l'idéal d'un accès à l'eau pour tous : qui paie la consommation, qui finance les réseaux d'approvisionnement, qui les construit, les entretient ? Et, surtout, qui les possède et les contrôle ? Ce fut longtemps l'État : dans de nombreuses sociétés asiatiques ou africaines, le pouvoir adossa sa puissance à la « grande hydraulique », avec des canaux d'irrigation et la prévention des inondations (7) ; de même, les paysages de l'Ouest américain résultent d'investissements massifs de l'État fédéral depuis le XIXe siècle pour construire des mégaprojets (eau, transports, etc.) et transformer le désert en oasis (8). Considérant que les villes étaient des lieux stratégiques de la transformation des pays émergents, les gouvernements occidentaux les poussèrent à déléguer l'exploitation des infrastructures urbaines au privé dans les années 1980 et 1990, embarquant l'eau dans le grand démantèlement des services publics (9). De leur côté, les institutions internationales mobilisaient les entreprises pour développer les réseaux dans le Sud.

Ces politiques ont plus ou moins explicitement remis en cause le modèle de distribution universel, qui avait pourtant été érigé comme la meilleure façon de répondre depuis le XIXe siècle au défi de l'« eau pour tous ». En particulier la construction de grands ouvrages était présentée comme bien trop coûteuse au regard des revenus des populations pauvres des pays émergents. Or des travaux menés dans plusieurs pays du Sud montrent que, pour les personnes dépourvues d'accès au service public (et qui doivent par conséquent acheter de l'eau en bouteille, payer des camions-citernes ou financer leur propre équipement de stockage de pluie), l'eau revient plus cher que dans les quartiers favorisés qui sont, eux, desservis (10). Dans la plupart des cas, les populations s'avèrent même en mesure de contribuer financièrement à l'édification du réseau à condition qu'un service adapté soit apporté. On retrouve ici l'un des paradoxes des mobilisations politiques pour les services urbains : même dans les pays pauvres, elles privilégient de meilleures conditions d'accès à la gratuité du service.

Il est donc difficile de faire reposer l'accès aux services de base des populations les plus pauvres sur la seule revendication d'un « droit à l'eau ». Au-delà de la prise en compte des critères de justice et de participation démocratique, il s'agit de déterminer si le modèle d'approvisionnement établi en Europe et aux États-Unis depuis le XIXe siècle, celui d'un réseau urbain où un opérateur agit sur un territoire, reste le plus apte à répondre aux logiques d'étalement urbain et de demande croissante en eau, comme le révèle la situation des régions marquées par le « stress hydrique ». Ou s'il faut au contraire tabler sur l'universalisation des solutions décentralisées qui émergent au Nord sous la forme d'écoquartiers autonomes, lesquels cohabitent pour l'instant avec les infrastructures approvisionnant des territoires relativement étendus. Ces ensembles

résidentiels sont équipés de manière à traiter sur place les eaux usées, récupérer les eaux de pluie, produire des boues d'épuration pour fertiliser les potagers en cœur d'îlot, etc. Mais ces pratiques vantées par des populations favorisées ou par des milieux politiques désirant promouvoir l'expansion des « technologies vertes » fragilisent en retour la viabilité économique du modèle de distribution universel que les politiques néolibérales ont tenté d'anéantir. Par leur sécessionnisme vert, leurs promoteurs sont accusés de rompre avec le service public et, partant, avec la solidarité due aux plus démunis. Entre le pouvoir des bureaucraties hydriques et la puissance des multinationales, suffira-t-il d'encourager des usages plus sobres sans poser la question financière, et politique, de la généralisation des infrastructures qui les rendent possibles ?

# Franck POUPEAU, sociologue (Monde diplomatique, juin 2023)

- (1) Ashley Carse, « Nature as infrastructure : Making and managing the Panama Canal watershed », *Social Studies of Science*, vol. 42, n° 4, Londres, 2012.
- (2) Bernard Barraqué, « The three ages of engineering for the water industry », *Anuari de la Societat Catalana d'Economia*, n° 18, Barcelone, 2004.
- (3) « Revision of the policy instruments and their potential to contribute to EU droughts and water scarcity policies. Integrated drought management program in Central and Eastern Europe », The Global Water Partnership Central and Eastern Europe (GWP CEE), 2020.
- (4) Sabine Barles et Emma Thébault, « Des réseaux aux écosystèmes : mutation contemporaine des infrastructures urbaines de l'eau en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 35, Lyon, 2018 ; Daniel Childers, Paul Bois, Hilairy Hartnett *et al.*, « Urban ecological infrastructure : An inclusive concept for the non-built urban environment », *Elementa : Science of the Anthropocene*, n° 7, Oakland, 2019.
- (5) Lire « Ce qu'un arbre peut véritablement cacher », Le Monde diplomatique, septembre 2020.
- (6) Nathalie Bertrand, Patricia Blanc, Céline Debrieu-Levrat et al., « Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022 », inspection générale de l'environnement et du développement durable, Puteaux, mars 2023.
- (7) Karl Wittfogel, Le Despotisme oriental, Éditions de Minuit, Paris, 1964.
- (8) Joan Cortinas Muñoz, Brian O'Neill, Eliza Benites-Gambirazio et Franck Poupeau, Le Champ des politiques hydriques, Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine, 2023.
- (9) Lire notre dossier « Services publics : l'intérêt général à la casse », Le Monde diplomatique, avril 2018.
- (10) Dominique Lorrain et Franck Poupeau, Water Regimes, Routledge, Londres, 2016.

# Mégabassines, aux sources de la colère

La multiplication des sécheresses exacerbe la concurrence autour de la ressource en eau, trop souvent gaspillée par certaines activités économiques. La filière des semi-conducteurs se révèle très gourmande, tandis que les mégabassines symbolisent la fuite en avant de l'agriculture intensive.

En arrivant à Sainte-Soline, on découvre vite la mégabassine qui suscite tant d'opposition et a provoqué un rassemblement durement réprimé par la gendarmerie le 25 mars dernier. Il s'agit d'un immense cratère rectangulaire d'une quinzaine d'hectares ceinturé de murs de terre de dix mètres de haut, entouré à perte de vue par des champs consacrés essentiellement à la culture de maïs. Le sol de cet ouvrage géant doit être recouvert d'une bâche en plastique pour garantir l'étanchéité d'un réservoir d'eau contenant l'équivalent de 250 piscines olympiques. Pourquoi conserver tant d'eau en surface ?

D'après Mme Emma Haziza, hydrologue, le monde agricole considère le manque d'eau comme un problème structurel depuis 2017, et en particulier dans le département des Deux-Sèvres. Dès décembre 2018, le vice-président de région a signé un protocole d'accord avec notamment un représentant d'Océalia, l'une des plus grosses coopératives agricoles de la région, et le président de la très influente Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) (1). Ce document prévoit initialement la construction dans ce département de dix-neuf mégabassines qualifiées de « réserves de substitution » (2). Au total, le coût est estimé à 76 millions d'euros financés à 70 % par de l'argent public via des subventions étatiques et les redevances versées par les usagers à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, véritable bras armé de l'État.

En échange du bénéfice de cette réserve payée essentiellement par la collectivité, les agriculteurs s'engagent à des contreparties « écologiques ». Mais, pour M. Julien Leguet, du collectif Bassines non merci (BNM), ces contreparties sont « dérisoires ». Elles s'ajoutent aux mensonges des quatre derniers ministres de l'agriculture : « Ils ont même essayé de nous faire croire qu'il s'agissait d'y retenir l'eau de pluie. » Démasquées, les autorités gouvernementales ont fini par admettre que l'eau serait pompée dans les nappes phréatiques en hiver, pour être utilisée durant les mois d'été. « C'est une aberration écologique, sociale et économique », reprend M. Leguet, qui reproche aux « apprentis sorciers de la FNSEA » de négliger le rôle central des eaux hivernales,

de minimiser la quantité perdue par évaporation et de ne pas considérer qu'une eau exposée au soleil se dégrade au point parfois de devenir inutilisable.

# La captation de la ressource en eau ne bénéficie qu'à un agriculteur sur vingt

En réponse à leurs détracteurs, les partisans des mégabassines invoquent une expertise du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) à la demande du maître d'œuvre qui conclut aux effets globalement positifs de ce type d'ouvrage sur le débit des cours d'eau et sur le niveau des nappes phréatiques (3). La remise en cause de ces conclusions a toutefois conduit le BRGM à préciser en février dernier qu'il ne s'agissait pas d'une « étude approfondie ni [d']une étude d'impact de toutes les conséquences possibles des prélèvements d'eau envisagés » (4). Le bureau admettait aussi que « la récurrence de périodes de sécheresse hivernale pourrait conduire de manière répétée à des niveaux de nappe inférieurs aux seuils réglementaires, compromettant le remplissage des réserves certaines années (5) ».

« Finalement, soutient M. Leguet, les mégabassines laissent croire à des exploitants qu'avec une solution technique on pourrait continuer ce genre de pratique sans rien remettre en cause. » En réalité, les pompages hivernaux visent principalement à échapper aux interdictions préfectorales prises en été, quand la ressource manque. Cet accaparement de l'« or bleu » ne bénéficie qu'à environ un agriculteur sur vingt : essentiellement les producteurs de mais irrigué. Symbole de l'agriculture intensive, cette céréale est devenue la première produite dans le monde avec 1 149 millions de tonnes en 2022, devant le blé (803 millions de tonnes) et le riz (509 millions de tonnes) (6). Elle se singularise par ses exigences en eau, non pas en volume global, mais parce que l'apport doit être fourni essentiellement entre juin et août.

Tout commence à la Libération (7), lorsque de graves pénuries alimentaires conduisent au plan Monnet fixant des objectifs de production, une mécanisation de l'agriculture et l'organisation étatique du crédit, des marchés et des filières. Le gouvernement entend bâtir un secteur économique moderne, rentable, exportateur et capable de libérer de la main-d'œuvre pour les usines qui en manquent. Hybridation et sélection des semences doivent permettre d'augmenter les rendements. Les premières semences de maïs hybride sont d'abord importées des États-Unis, avant la mise au point de variétés françaises en 1957, par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA, aujourd'hui Inrae). Ces semences doivent être rachetées chaque année, mais tiennent toutes leurs promesses en termes économiques. Par la suite, l'Europe favorise les grandes exploitations notamment avec la réforme de la politique agricole commune (PAC) en 1992 et l'octroi de subventions en fonction du nombre d'hectares avec, en prime, une bonification pour l'agriculture irriguée. De nos jours, en France, on retrouve des multinationales en amont et en aval de la production agricole. Ainsi l'américain John Deere fournit-il les tracteurs, l'allemand Bayer les pesticides et le français Limagrain les semences. Le mais est ensuite revendu aux grandes coopératives et multinationales comme Cargill ou Avril, qui le stockent, le transportent, le transforment et le revendent sur les marchés financiers. Pour M. Basile Dutertre, porte-parole du collectif Les Soulèvements de la Terre, les exploitants agricoles sont les premières victimes de ce système : « Ils se retrouvent surendettés, déracinés de la sagesse de leurs anciens qui savaient faire avec l'eau, avec la terre, avec le vent, avec les éléments. » Ces petits exploitants sont selon lui sous l'emprise de la FNSEA, « acquise aux intérêts des multinationales, du complexe agro-industriel », et qui « ne représente pas les intérêts des exploitants de base ». Beaucoup sont condamnés à travailler un nombre incalculable d'heures pour un revenu dérisoire avec des taux de suicide supérieurs à la moyenne de la population et de nombreuses maladies professionnelles.

Seuls bénéficient de la situation les « agri-managers » à l'image de M. Arnaud Rousseau, le nouveau président de la FNSEA, élu le 13 avril dernier. Diplômé d'une école de commerce, il est producteur d'oléagineux – et de maïs – sur une exploitation de sept cents hectares, soit dix fois la taille moyenne. Il est aussi maire de Trocy-en-Multien et président du groupe agro-industriel international Avril, connu pour l'huile Lesieur, dont le chiffre d'affaires dépassait 9 milliards d'euros en 2022. Dès son élection, il a défendu le projet à l'égal du gouvernement en affirmant : « Sainte-Soline se fera (8) ».

# Rentable et compétitif, le maïs est aussi gourmand en pesticides et en eau

Mais à quoi servent ces grains d'or ? Avec 15 millions de tonnes produites par an, la France est le premier producteur de maïs en Europe. Sur cent grains, à peine dix servent à nourrir directement la population, le reste est transformé, le plus souvent en nourriture pour animaux destinés à l'exportation, ou entre dans la fabrication d'emballages, de biocarburants, etc. Si 40 % de la production est exportée sous forme brute (9), c'est bien davantage si on s'intéresse au maïs transformé. En somme, la plus grande qualité du maïs, c'est d'être particulièrement rentable et compétitif; son plus gros défaut, c'est d'être gourmand en pesticides et

en eau pendant la période estivale. Dans un contexte de baisse de sa production mondiale, surtout en raison de la sécheresse, et d'une hausse spectaculaire de son prix, on comprend alors mieux l'acharnement à vouloir construire ces mégabassines. Quitte à passer en force comme à Cram-Chaban (Deux-Sèvres), où cinq réservoirs ont été construits illégalement par les agriculteurs avec le soutien de l'État malgré les condamnations répétées des tribunaux.

À Sainte-Soline, il s'agit pour les militants écologistes d'empêcher l'extension du modèle agro-industriel porté par la filière du maïs et incarné par la multiplication d'ouvrages géants de ce type. « L'art d'être paysans a été dégradé, souillé par ce complexe agro-industriel au profit des multinationales, conclut M. Dutertre. [Celles-ci] ne nourrissent pas la population, et nous enferment dans un système qui est en train de détruire la planète et rend les gens obèses... » Les risques de surpoids liés à la consommation d'aliments transformés riches en sucre et notamment en amidon de maïs doivent en effet être pris en considération dès le plus jeune âge.

Déjà une autre bataille s'annonce, avec le départ à la retraite de la moitié des agriculteurs actuels dans les dix ans à venir. Si l'agro-industrie devait reprendre l'essentiel des terres vouées à changer de main, les effets sur notre autonomie alimentaire et la destruction du vivant pourraient être considérables.

Sylvain LEDER, professeur agrégé de sciences économiques et sociales (Monde diplomatique, juin 2023)

- (1) Gilles Luneau, La Forteresse agricole. Une histoire de la FNSEA, Fayard, Paris, 2004.
- (2) « Protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre niortaise Mignon », (PDF) 18 décembre 2018.
- (3) BRGM, « Simulation du projet 2021 de réserves de substitution de la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres », rapport final RC-71650-FR, 17 juin 2022.
- (4) Anne-Morwenn Pastier, « Décryptage du rapport RC-71650-FR du BRGM sur la "Simulation du projet 2021 de réserves de substitution de la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres" ».
- (5) Note explicative sur l'expertise du BRGM relative au projet de réserves de substitution dans les Deux-Sèvres, 13 février 2023.
- (6) Conseil international des céréales
- (7) Christophe Bonneuil et Frédéric Thomas, Semences: une histoire politique. Amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la seconde guerre mondiale, Charles Léopold Mayer, Paris, 2012.
- (8) France Info, 14 avril 2023.
- (9) « Des chiffres et des céréales. L'essentiel de la filière », Intercéréales, Paris, 2022.

# Droit, besoin ou marchandise?

Considérer l'accès à l'eau comme un droit humain et social de base « aurait entraîné des obligations trop contraignantes pour la "liberté" des acteurs, notamment privés », expliquait en 2000 l'économiste et politiste Riccardo Petrella (I). C'est pourquoi, dans son « plan eau » présenté à Savines-le-Lac, le 30 mars dernier, cinq jours après le rassemblement de Sainte-Soline, le président Emmanuel Macron se garde bien d'évoquer un droit, mais se contente de parler d'un besoin dont nous nous serions habitués « à ne plus vraiment payer le vrai prix (2) ».

Cette conception a été rendue possible par la marchandisation croissante de l'eau et la privatisation des services publics. Un des points de bascule se situe en 1992 lors de la Conférence des Nations unies sur l'eau à Dublin, lorsque pour la première fois cette ressource a été officiellement reconnue internationalement comme un bien économique. Sur cette base s'est établie une « oligarchie mondiale de l'eau (3) » avec à sa tête la Banque mondiale, à l'origine de la création en 1996 du Conseil mondial de l'eau, dirigé à l'époque par de hauts cadres de multinationales comme Suez et Vivendi (devenue Veolia) et dont le siège est installé à Marseille. Ce conseil a pour mission de définir une vision mondiale de cette ressource dans un cadre libéral. La dimension opérationnelle est assurée par le Partenariat mondial de l'eau, créé la même année pour favoriser les partenariats public-privé. Il suffit d'y ajouter quelques associations complaisantes financées par le mécénat de grands groupes et des événements symboliques comme le Forum mondial de l'eau, et vous obtiendrez au bout de trente années de lobbying le « plan eau » du gouvernement français.

Sylvain LEDER (Monde diplomatique, juin 2023)

- (1) Riccardo Petrella, « Nouvelle conquête de l' « or bleu » », Manière de voir, n° 50, mars 2000.
- (2) Déclaration de M. Emmanuel Macron sur le plan eau à Savines-le-Lac, le 30 mars 2023.
- (3) Riccardo Petrella, L'Eau, res publica ou marchandise?, La Dispute, Paris, 2003.

# Nous expliquer comment sauver la planète, en invitant Shell, TotalEnergies et la Société générale, il faut dire qu'il fallait oser

(Augustin de la Brosse - Étudiant à HEC Paris)

Lors d'un colloque sur le climat organisé, mardi 23 mai, par l'Institut de la société et des organisations (S&O) de l'École des hautes études commerciales (HEC Paris), un groupe d'étudiants se surnommant le « comité anti-greenwashing d'HEC » a surpris les intervenants, dont Carole Le Gall, vice-présidente de TotalEnergies chargée du climat. À travers une mise en scène intitulée le « Festival du greenwashing », les étudiants de Jouy-en-Josas ont épinglé l'énergéticien français ainsi que d'autres invités aux Climate Days, comme le pétrolier anglo-néerlandais Shell, la Société générale et HEC Paris elle-même. « Comment peut-on réfléchir sérieusement à une stratégie de long terme des énergies fossiles lorsque TotalEnergies finance, pour partie, notre cursus ?, a dénoncé l'une des étudiants, Aude Viala. Nous méritons tellement mieux que de travailler pour ceux qui travaillent à compromettre notre futur. »

https://www.actu-environnement.com/dit-aujourdhui/1282.html#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzMwMw%3D%3D[MTY1Njgx]

# Les énormes impacts des invasions biologiques

Les invasions biologiques bouleversent la biodiversité, elles affectent la santé humaine et elles coûtent très cher aux États. L'écologue Franck Courchamp (CNRS/ Université Paris-Saclay) appelle à plus de prévention et de coopération internationale.



Le frelon asiatique est arrivé en Europe en 2004. Les abeilles européennes n'ont pas de stratégie de défense contre ce nouveau prédateur, lequel est vite devenu invasif. Il s'attaque aussi à d'autres insectes qui jouent un rôle essentiel de pollinisation. ©Creative Commons

# Paris Match. Qu'est-ce qu'une invasion biologique?

**Franck Courchamp.** Quand une espèce animale ou végétale est introduite par le biais d'activités humaines dans une région du monde où elle n'était originellement pas présente, elle est dite « exotique ». Et lorsque

ces intruses s'établissent sur leur nouveau territoire, qu'elles s'y propagent et qu'elles en perturbent l'écosystème, on parle d'espèces exotiques envahissantes, ou d'invasion biologique. Encore trop méconnu par le grand public et sous-estimé par les décideurs politiques, ce mécanisme destructeur, au même titre que peuvent l'être le dérèglement climatique, la déforestation ou la pollution, a pourtant été mis en exergue par les scientifiques depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'une des grandes causes d'extinction des espèces, de mise en péril de la biodiversité à l'échelle mondiale. De plus, les invasions biologiques ont d'énormes impacts négatifs, tant sur le plan économique que sanitaire.

# Le cas de la perche du Nil n'est-il pas assez caractéristique de l'impact que peut avoir une invasion biologique sur la biodiversité ?

Tout à fait. Originaire d'Éthiopie, ce poisson d'eau douce fut introduit en 1954 dans le lac Victoria (Afrique de l'Est) afin d'augmenter les revenus des pêcheurs locaux. De ce point de vue, l'initiative humaine a sans doute été fructueuse. Mais en termes de biodiversité, le bilan est catastrophique : en moins d'un demi-siècle, quelque 300 espèces de poissons qui vivaient dans le lac depuis des millénaires, des cichlidés colorés que l'on trouve souvent dans les aquariums, ont disparu à jamais. Ils n'avaient aucune échappatoire, le lac étant un espace clos, et ne disposaient d'aucun comportement adapté pour échapper à ce nouveau prédateur fort gourmand. Leur anéantissement était donc inévitable. Si on parachutait des humains sur une île où, sans armes, ils devaient cohabiter avec un tyrannosaure, ils ne s'en sortiraient pas mieux. Bref, cette invasion du lac Victoria par la perche du Nil est considérée comme le plus grand événement d'extinction de vertébrés de l'histoire.



Franck Courchamp est spécialisé en dynamique des populations et en biologie de la conservation. Il oeuvre au sein du laboratoire d'écologie systématique et évolution de l'université Paris-Saclay. Il est l'un des auteurs d'une étude internationale qui alerte sur le coût économique des invasions biologiques (« Biological invasions are as costly as natural hazards », publiée par la revue « Perspectives in Ecology and Conservation » en avril 2023. ©Doc

# En Europe, avec l'écrevisse de Louisiane, la même cause, – la recherche d'une ressource lucrative par des humains – a provoqué des effets similaires...

L'écrevisse de Louisiane n'était initialement présente qu'au Mexique et dans le sud des États-Unis, et c'est en effet pour des raisons commerciales qu'elle a été introduite en France et en Espagne dans les années 1970 et 1980. Sa chair plaît aux consommateurs de crustacés. Cependant, elle a décimé les populations indigènes

d'écrevisses, moins robustes, et a affecté gravement de nombreuses composantes des écosystèmes qu'elle a envahis, faisant disparaître massivement de la végétation aquatique et impactant fortement des populations d'insectes, de mollusques et d'amphibiens.



Invasive en France et Espagne, l'écrevisse de Louisianne décime les populations indigènes d'écrevisses, moins robustes. ©Creative Common

## Certains lieux sont-ils plus menacés que d'autres par les invasions biologiques ?

Tous les territoires sont concernés, mais les îles sont plus menacées car elles ont un écosystème qui leur est propre. Sur celles-ci, les invasions biologiques sont la première source d'extinction des espèces. Elles peuvent être le fait d'animaux qui nous semblent tout à fait inoffensifs. On peut évoquer ces chats introduits par les hommes dans les Antilles, sur l'île de Molène, en Australie, sur les îles Kerguelen... Revenus à l'état sauvage dans un environnement sans prédateur naturel, ils se reproduisent en masse et finissent par représenter une menace pour la survie de nombreuses espèces insulaires, en particulier des oiseaux, des reptiles et des insectes.

# Toutes les invasions causées par les humains ne sont pas nécessairement volontaires?

Non, bien entendu. À cet égard, l'exemple du frelon asiatique est assez parlant. Une première femelle fécondée, venant de Chine, est arrivée en France en 2004. Elle a pu faire ce long voyage grâce aux humains qui l'ont transportée en bateau, installée dans une cargaison de poteries qui a été débarquée dans le port du Havre. Quelque temps plus tard, l'insecte était repéré dans le Lot-et-Garonne et, aujourd'hui, il est présent sur tout le territoire français et en Belgique. C'est l'invasion terrestre la plus rapide qu'on ait constatée. Elle est particulièrement préjudiciable pour les abeilles qui, sur notre continent, n'ont pas de stratégie de défense contre ce nouveau prédateur. Le frelon s'attaque aussi à d'autres insectes qui jouent un rôle essentiel de pollinisation. En conséquence, les rendements agricoles sont également affectés.



Les invasions biologiques peuvent être le fait d'animaux qui nous semblent tout à fait inoffensifs. ©Pexels/Dominika Roseclay

# Des réactions en chaîne, comme ces dominos qui en font tomber d'autres ?

Oui, les écosystèmes sont comme des toiles d'araignée, toutes les espèces sont interdépendantes : vous touchez un élément et les autres suivent. Quand on ouvre l'horloge de grand-mère, on découvre une multitude d'engrenages liés les uns aux autres. On en retire un ? Tous les autres bougent. Et si on veut tout remettre en place, c'est impossible. L'arrivée d'une espèce invasive, c'est un nouveau rouage. Quand il force son entrée dans un système complexe, à l'équilibre subtil, cela dérègle tout.

### Une petite mouche peut créer de grands dégâts?

Bien sûr. Voyez la mouche méditerranéenne des fruits, qui est originaire d'Europe et envahit l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie. Rien qu'aux États-Unis, les dégâts qu'elle occasionne aux cultures de pamplemousse équivalent à 900 millions de dollars par an. Plus près de chez nous, nombre d'insectes nouveaux venus sont tout aussi préoccupants. Par exemple, la noctuelle méditerranéenne, originaire d'Afrique : elle attaque des dizaines de plantes cultivées qui ont une importance économique. On sait qu'elle est déjà présente en Corse et on suspecte son arrivée en France continentale. Vu le réchauffement climatique, on pense qu'elle va coloniser l'Europe assez rapidement.

### À l'instar du moustique tigre?

Cette autre espèce, qui est un vecteur de malaria, de fièvre jaune, de dengue et chikungunya, est en train d'envahir la France. On a déjà détecté ponctuellement sa présence en Belgique. Le moustique tigre a été repéré d'abord en Italie, à Gênes, dans une cargaison de vieux pneus. Il s'agit là d'un mode de transport clairement identifié pour les moustiques : il y a souvent de l'eau stagnante dans les pneus, c'est un milieu idéal pour les larves qui s'y installent. Certains modes de propagation sont vraiment surprenants. On a observé de

petites concentrations de moustiques tigres sur les parkings des grands axes, avec la circonstance supplémentaire que ces populations progressent par grands bonds sur la carte. Il en découle que ces insectes font de l'autostop, qu'ils profitent des moments d'arrêts sur les aires pour changer de véhicule! Ils progressent bien plus vite vers le nord en voiture que s'ils se contentaient de voler.



Le moustique tigre, vecteur de malaria, de fièvre jaune, de dengue et chikungunya, est en train d'envahir la France. ©Creative Common

# D'une manière plus générale, nombre d'espèces invasives sont des « produits dérivés » du commerce international et du tourisme ?

Oui, des insectes vont contaminer des transports de fruits ou de légumes, des cargaisons de bois. Des voyageurs vont transporter des graines sur leurs vêtements, dans leurs chaussures ou dans leurs valises. Il faut aussi prendre en compte toutes les importations volontaires d'animaux, de plantes ornementales. Des graines achetées sur le net sont plantées en toute inconscience dans les jardins. Lorsqu'elles sont pollinisées, elles investissent un nouvel écosystème et deviennent parfois envahissantes, menaçantes pour d'autres espèces. C'est le cas notamment des figuiers de Barbarie ou encore de nombreuses espèces de bambous. S'ajoutent à cela des gestes non responsables, ces personnes qui relâchent leur tortue de Floride, leur écureuil de Corée ou leur perruche à collier en pensant que ces animaux seront plus heureux en liberté. Mais non ! Ce n'est pas « leur » nature. Soit cela revient à les condamner, soit ils s'adaptent et on prend le risque de perturber l'écosystème, de mettre en péril des espèces natives.

# On n'introduit pas impunément une nouvelle espèce dans la nature ?

Certainement pas. Intuitivement, on pourrait croire qu'on ne fait qu'ajouter une espèce. Mais le compte n'est pas bon. Finalement, il y a toujours une perte. Prenons l'exemple de l'écureuil gris qui, venu d'Amérique, colonise l'Angleterre. Il ne s'adjoint pas à l'écureuil roux qui était déjà présent, il le remplace! Et cela se passe de la même manière en Italie et en Suisse: partout où l'écureuil gris se multiplie sans qu'on puisse l'arrêter, l'écureuil roux disparaît. De la même manière, les coccinelles asiatiques ont complètement supplanté les coccinelles européennes. Sans que les gens ne s'en aperçoivent car rien ne ressemble plus à une coccinelle qu'une autre coccinelle. Toutefois, les deux espèces n'ont pas le même impact sur l'écosystème.



Partout où l'écureuil gris (photo) se multiplie sans qu'on puisse l'arrêter, l'écureuil roux disparaît. ©BirdPhotos.com, CC BY 3.0 <a href="https://creativecommons.org/licenses/by/3.0">https://creativecommons.org/licenses/by/3.0</a>, via Wikimedia Commons

# On a effleuré la question sanitaire en parlant du moustique tigre, mais bien d'autres invasions biologiques peuvent être dangereuses pour la santé humaine...

On peut par exemple évoquer l'ambroisie, originaire du continent américain et introduite en Europe vers la fin du XIXe siècle, où elle devenue envahissante. Cette plante est problématique pour des millions d'Européens qui sont allergiques à son pollen. Elle affecte aussi les rendements agricoles. Des experts au niveau européen se sont regroupés pour tenter de contrôler cette invasion. Aux États-Unis, leurs confrères tentent d'éradiquer la fourmi de feu, originaire d'Amérique du Sud et qui a voyagé en squattant des cargaisons de marchandises. Ses piqûres sont extrêmement douloureuses et toxiques : chaque année, elles causent plus de 100 000 hospitalisations et quelque 100 morts par choc anaphylactique. Elle est aussi devenue envahissante en Australie. Son éradication est très compliquée, elle coûte cher : un milliard par an rien qu'aux États-Unis. En Europe, c'est la fourmi électrique, originaire d'Amérique du Sud et aux piqûres très urticantes, qui commence à implanter ses supercolonies. On l'a identifiée en Espagne mais aussi en France, en 2022, du côté de Toulon.

# Les dégâts aux infrastructures ne sont-ils pas un autre pendant des invasions biologiques ?

C'est un aspect important du problème. La jacinthe d'eau, par exemple. Cette plante connaît l'une des croissances les plus rapides du règne végétal, soit plusieurs mètres par jour en certains lieux ! Originaire d'Amazonie, elle a été introduite par l'humain en d'autres endroits du monde pour son attrait esthétique. Désormais, elle est présente dans plus de cinquante pays sur les cinq continents, dont la France. Partout, elle a été placée sur la liste des espèces exotiques envahissantes, car elle est un véritable fléau pour les cours d'eau et les lacs. Elle flotte en surface et bloque la navigation. En se développant, elle finit par empêcher l'arrivée de la lumière et de l'oxygène dans l'eau, ce qui détruit la vie dans les profondeurs. L'éradiquer implique d'énormes dépenses. Dans le même ordre d'idée, on peut évoquer les dégâts occasionnés par les moules zébrées. Venues de la mer Caspienne, elles ont réussi à voyager sur des milliers de kilomètres en s'accrochant aux coques des bateaux. Elles forment des récifs compacts, s'infiltrent dans les canalisations pour finir par les boucher complètement. Elles sont devenues un problème particulièrement important en Amérique du Nord.



La jacinthe d'eau connaît l'une des croissances les plus rapides du règne végétal, soit plusieurs mètres par jour en certains lieux. ©Padonou Dotou, CC BY-SA 4.0 <a href="https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0">https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0</a>, via Wikimedia Commons

# Vos recherches permettent d'estimer le coût des invasions biologiques. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les montants en jeu sont extrêmement importants.

Non seulement ils sont très importants, mais ils vont croissant. De plus, ils sont largement sous-estimés. Il y a près de 40 000 espèces exotiques envahissantes dans le monde, dont 20 000 rien qu'en Europe. Ce n'est donc pas facile de mesurer leur impact global, et certainement pas sur le plan budgétaire. Toutefois, si l'on prend en compte toutes les études publiées ces cinquante dernières années sur les espèces invasives (1970-2020), on arrive à un coût global de 2 000 milliards de dollars, à charge des États, des collectivités, mais aussi des particuliers : quand vous payez plus cher des fruits et légumes, c'est aussi à cause des pertes et du coût des contrôles liés aux espèces invasives.

# Deux mille milliards de dollars, c'est l'équivalent du plan Biden destiné à créer des millions d'emplois aux États-Unis.

Je vous propose un autre point de comparaison : en quarante ans (1980-2019), les tempêtes ont représenté un coût de I 900 milliards de dollars, les tremblements de terre ont coûté I 100 milliards, les feux de forêts I44 milliards. On le voit bien dans ces chiffres : bien que généralement ignorées par le grand public, les invasions biologiques, aux conséquences délétères sur la biodiversité et la santé, font aussi partie des catastrophes les plus coûteuses. D'ailleurs, le montant de 2 000 milliards de dollars est forcément très en dessous de la réalité, car les études que nous avons passées en revue n'évoquent que le sommet de l'iceberg. Le coût de la majeure partie des espèces exotiques envahissantes n'a tout simplement jamais été calculé, ou il ne l'a été que dans certains pays.

# Ne faut-il pas aussi tenir compte des coûts indirects des invasions biologiques, dans la mesure où elles favorisent la survenance d'autres catastrophes naturelles ?

De fait, les altérations des écosystèmes accroissent les risques d'inondations, d'incendies de forêt... On peut citer comme exemple ces animaux invasifs comme le crabe chinois et les écrevisses de Louisiane, qui fragilisent les berges des rivières, ou encore certaines plantes invasives telles que la renouée du Japon, qui intensifient les départs de feu par temps sec. Dans l'autre sens, les catastrophes liées au changement climatique – incendies de forêt, sécheresses, inondations – peuvent favoriser les invasions biologiques.



La renouée du Japon, en bord de Sambre en Belgique. ©Dereckson, CC BY 4.0 <a href="https://creativecommons.org/licenses/by/4.0">https://creativecommons.org/licenses/by/4.0</a>, via Wikimedia Commons

# Impossible d'imaginer un monde où les humains ne circuleraient plus, où le commerce mondial serait interrompu... De plus, les espèces invasives sont innombrables, vous l'avez dit. Y-a-t-il moyen de lutter contre ce fléau ?

Oui, certainement. Les scientifiques cherchent à sensibiliser les décideurs politiques du monde entier depuis des décennies : il faut se préparer aux risques d'invasions biologiques comme on le fait pour les catastrophes naturelles. Quand on construit en zone sismique, par exemple, on trouve évident d'adapter les normes. En zone inondable, on fabrique des digues. Mais en matière de risque biologique, la plupart des États investissent bien trop peu dans la prévention. Celle-ci compte pour I % des 2 000 milliards dont je vous parlais. Avec une politique de contrôle, de coopération internationale et d'intervention rapide, bien des invasions biologiques pourraient être endiguées.

# Quatre-vingt-huit espèces d'animaux et de végétaux n'ont-elles pas été mises sur liste noire par l'Union européenne?

Certes, mais cette liste est bien incomplète. On est dans une logique où l'on demande aux experts d'étudier les espèces les unes après les autres afin de vérifier si elles sont vraiment problématiques. Vu qu'il y a 20 000 espèces exotiques rien qu'en Europe, ce n'est pas très réaliste. En Nouvelle-Zélande, on préfère le principe de la liste blanche : aucune nouvelle espèce ne peut pénétrer sur le territoire s'il n'a pas été démontré préalablement qu'elle n'est pas envahissante.

### Le contrôle des marchandises qui arrivent dans un territoire ne résout évidemment pas tout...

Non, mais les Néo-Zélandais interviennent aussi très rapidement pour contenir tout problème naissant. Nous évoquions précédemment le cas de la fourmi de feu, dont la gestion coûte à peu près un milliard de dollars par an aux Américains. La même fourmi, par trois fois déjà, a été repérée en Nouvelle-Zélande et par trois fois, elle a été éliminée. On ne lui a pas laissé le temps de coloniser le territoire. C'est le parfait contre-exemple de ce qui s'est passé en Europe avec le frelon asiatique. Les premiers nids ont été rapidement localisés. La surface à contrôler n'était pas grande. On aurait pu le faire. On ne l'a pas fait. Résultat : l'invasion du frelon a pu commencer. Donc, une fois de plus, les mesures réactives visant à contenir une catastrophe déclarée coûteront bien plus cher à la collectivité. Les pertes pour les apiculteurs et les agriculteurs seront considérables. De plus, l'absence de réelle politique de prévention a d'autres conséquences difficilement quantifiables. Quand les frelons asiatiques font disparaître plusieurs espèces d'insectes pollinisateurs, quel est le prix cette perte ?



La fourmi de feu n'a pas réussi à envahir la Nouvelle-Zélande. ©Pxhere

## Comment faire mieux?

Il faut une prise de conscience des décideurs politiques à l'échelle internationale. Des équipes d'interception spécialisées doivent être actives dans les ports et les aéroports afin d'inspecter les cargaisons de marchandises qui viennent des régions à risque. Nous avons aussi besoin d'équipes d'experts habilités à intervenir rapidement pour éradiquer les problèmes à la source. D'ailleurs, c'est exactement ce qu'il faudrait faire en ce moment pour éliminer le frelon oriental qui est arrivé, il y a quelques mois, dans le sud de la France. On sait où se trouvent ses nids. Qu'attend-on ? Une invasion du territoire qui, dans dix ans, sera devenue incontrôlable et sera très coûteuse, tant écologiquement qu'économiquement ?

# Ce constat d'insuffisance de la prévention qui se répète à l'envi depuis des décennies est difficile à comprendre...

Croyez-moi, ce l'est bien plus encore pour un scientifique qui, comme moi, étudie les invasions biologiques depuis vingt ans. C'est frustrant.

### Ne faudrait-il pas organiser une grande conférence internationale autour de ces enjeux?

Cela se fait régulièrement au niveau des scientifiques, mais l'équivalent politique n'a pas encore eu lieu. Certes, il y a eu un précédent intéressant dont on pourrait s'inspirer : la Convention internationale sur les eaux de ballast. Afin d'optimiser leur navigation, de nombreux navires disposent d'un grand réservoir d'eau – le ballast – qu'ils remplissent avant leur départ et vident à leur arrivée. Ainsi donc, chaque année, des milliards de mètres cubes d'eau sont transportés d'un port à l'autre, sur des milliers de kilomètres. Bien évidemment, cette eau contient de la vie, des dizaines d'espèces exotiques. Depuis quelques années, grâce à cette convention passée sous l'égide de l'Organisation internationale maritime, les armateurs sont obligés de respecter un plan de gestion des eaux de ballast qui évite la perturbation des écosystèmes. On ne peut plus faire les relâchements n'importe où. Quand la volonté est là, il y a donc moyen d'avancer au niveau international. Un premier pas, ce serait qu'il y ait enfin une prise de conscience dans les opinions et les parlements des impacts très importants des invasions biologiques. Le prochain rapport d'évaluation des espèces exotiques envahissantes de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), prévu pour cet été 2023, y contribuera certainement.

Michel BOUFFIOUX, journaliste, publié le 07-05-2023

https://www.parismatch.be/actualites/societe/2023/05/07/les-enormes-impacts-des-invasions-biologiques-KGTHR3UXI5GEZJ73CCS6NOPHXA/

# En Normandie, une communauté anarchiste repense la vie avec les animaux



En Normandie, « Le Mallouestan » associe vie en communauté et antispécisme. Les résidents de ce lieu prennent soin d'animaux d'élevage sauvés de l'abattoir, en prônant un autre rapport à ces êtres vivants.

## Souleuvre-en-Bocage (Calvados), reportage

En arrivant au Mallouestan, un œil non averti pourrait se croire dans une ferme traditionnelle. Une vache paît tranquillement dans un champ clôturé près de la route, quelques chèvres et moutons grignotent l'herbe mouillée du parking, une dizaine de poules avancent dans la boue devant la maison principale, surnommée « l'Auberge ».

Mais ici, dans cet « écovillage » situé à Souleuvre-en-Bocage (Normandie), il n'est point question d'élever des animaux pour dévorer leur viande ou boire leur lait. Le lieu est un « sanctuaire antispéciste ». Autrement dit, un endroit où les bêtes, initialement destinées à aller mourir à l'abattoir, sont recueillies et chéries.

« L'idée ici, c'est de proposer une contre-société, un autre modèle de vie avec les animaux non-humains », explique Cortney, barbe rousse et bonnet vissé sur la tête. En novembre 2019, avec Marie, sa compagne de l'époque, et un couple d'amis rencontrés dans une association opposée à la chasse à courre, il a eu l'idée de créer cet écolieu.

C'est ici, sur ce grand terrain de dix hectares qui appartenait auparavant à ses grands-parents, qu'ils ont choisi de s'installer. « On voulait un endroit pour créer du lien », poursuit le jeune homme de 28 ans. Désormais, huit personnes y vivent à temps plein, et accueillent régulièrement des curieux de passage.



Au Mallouestan, des animaux élevés pour l'abattoir sont recueillis et soignés sans être exploités. © Mathieu Génon / Reporterre



Huit personnes vivent au Mallouestan à l'année, avec la compagnie des visiteurs de passage. © Mathieu Génon / Reporterre

Étonnamment, avant même de parler de condition animale, ce qui a attiré les visiteurs, c'est l'envie de s'extraire de ce qu'ils appellent tous « le système ». « Le système, c'est ce qu'on t'oblige à faire pour rester en vie dans cette société, résume Lauranne, 24 ans, résidente du Mallouestan depuis un an et demi.

Il faut que tu travailles pour gagner ton argent, pour pouvoir te loger, te nourrir, et éventuellement avoir des loisirs, poursuit-elle. Si tu es hors de ce cadre, c'est considéré comme honteux. »

Autour de la longue table de la salle à manger, Cyprien, 34 ans, abonde : « Dès l'école, on t'apprend à être une machine pour travailler, pour consommer. Jamais à vivre pour devenir un être social », regrette celui qui a rejoint l'écolieu il y a trois ans, avec son mari Daniel. Il poursuit : « Les gens qui essaient de vivre autrement sont réduits à "Ils sont au chômage". On leur fait croire qu'ils ne sont rien. Ici, on remet ça en question. »



Pour Lauranne, le Mallouestan permet aussi de s'extraire du « système », de ce que la société nous contraint à faire pour disposer des ressources nécessaires à notre survie. © Mathieu Génon / Reporterre

Au Mallouestan, les résidents permanents n'ont pas d'emploi fixe. Ils touchent le RSA (revenu de solidarité active), soit environ 600 euros par mois. De temps à autre, certains d'entre eux vont travailler chez le maraîcher d'à côté. « C'est suffisant pour vivre ici », assure Marie, 26 ans.



Entre RSA et petits travaux, les habitants du Mallouestan ont appris à vivre de peu d'argent. © Mathieu Génon / Reporterre

En apprenant à vivre à plusieurs, les habitants réduisent le coût de leur loyer. Tous les mois, ils mettent de l'argent dans un pot commun – gros bocal qui sert à payer les courses, les factures d'électricité, les soins des animaux, les différents travaux...

Les visiteurs de passage participent également à hauteur de leurs moyens. Qu'ils soient véganes ou pas, du moment qu'il y a de la place pour dormir à l'Auberge, tous les curieux sont les bienvenus.



Le Mallouestan, c'est aussi pour ses résidents un endroit qui offre le temps de penser, et notamment sur son rapport au monde et aux autres animaux. © *Mathieu Génon / Reporterre* 

D'ailleurs, la plupart des résidents actuels mangeaient encore de la viande en débarquant au Mallouestan. « J'avais une sorte de fainéantise intellectuelle, je ne voulais pas m'enquiquiner à essayer de cuisiner, de penser, de vivre autrement », reconnaît Cyprien. « J'étais curieuse mais aussi craintive de ce qu'était l'antispécisme », témoigne aussi Lauranne.

# Prendre le temps

Cortney, Marie et les autres ont donc « pris le temps » de leur expliquer ce courant de pensée – qui défend que l'espèce à laquelle appartient un animal n'est pas un critère pertinent pour décider de la manière dont on doit le traiter.



« L'idée ici, c'est de proposer une contre-société, un autre modèle de vie avec les animaux non-humains », défend Cortney. © *Mathieu Génon / Reporterre* 

« Ce ne sont pas juste des arguments comme "Les animaux sont mignons, il ne faut pas les tuer", prévient Cortney. C'est refuser de privilégier les intérêts d'un groupe (les humains) sur un autre (les non-humains). »

Invariablement, l'écologie finit par s'inviter dans la discussion, l'élevage étant responsable de 14 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Au fil du temps et des réflexions, et après des journées passées aux côtés des vaches et des moutons, Cyprien comme Lauranne ont donc trouvé « évident » de ne plus consommer de produits d'origine animale, et de devenir véganes. « Dans la vie "réelle", on n'a pas envie de changer ses habitudes, on n'a pas l'énergie, dit Lauranne. Mais ici, j'ai eu l'espace et le temps de déconstruire toutes ces choses-là. »



Pas encore autosuffisants, les résidents cultivent leurs propres fruits et légumes. © Mathieu Génon / Reporterre

C'est là que le Mallouestan joue un rôle essentiel, estime Cortney : « Un contexte qui sort des normes peut permettre de se questionner, affirme le cofondateur du lieu. D'avoir du temps pour réfléchir. Et pas que sur l'antispécisme d'ailleurs ! Ni forcément en arrivant aux mêmes conclusions que nous. »

En tout, le sanctuaire accueille une quarantaine d'animaux : une vache, deux cochons, une dizaine de chèvres et moutons, une quinzaine de poules, deux lapins... Les résidents du Mallouestan restent vagues sur leur provenance. « Ils nous ont été apportés par des associations », disent-ils seulement en remplissant les seaux de nourriture des cochons.

Si les habitants veulent leur offrir une nouvelle vie, ils rechignent toutefois à utiliser le mot « sauvetage », ou à dépeindre le lieu comme un endroit paradisiaque.

« Les animaux non-humains sont encore assujettis à des tares génétiques imposées par l'élevage, explique Cortney. Oui, ils ont de meilleures conditions de vie ici, mais la réalité c'est qu'ils vont traîner le coût de leur exploitation toute leur vie. »



Les animaux qui vivent au Mallouestan leur ont été « apportés par des associations », disent les résidents. © Mathieu Génon / Reporterre



Une dizaine de chèvres et moutons ont été recueillis au Mallouestan. © Mathieu Génon / Reporterre

Il cite comme exemple le cas de Mallou, une truie rescapée de l'abattoir. « Elle avait une maladie des articulations, due à sa sélection génétique, poursuit Lauranne. On s'est résolus à l'euthanasier au bout de quelques mois parce qu'elle souffrait trop et ne se levait plus. »

En outre, il est parfois difficile de soigner les différents bobos des animaux du Mallouestan, les vétérinaires ayant rarement l'habitude de s'occuper d'animaux « de ferme » aussi « âgés » — ceux-ci étant généralement envoyés à l'abattoir au bout de quelques mois de vie seulement.



« Réapprendre à vivre avec les animaux, c'est déjà super important. » © Mathieu Génon / Reporterre

« On sait qu'on ne va pas mettre fin au spécisme ou aux abattoirs avec ce sanctuaire, reconnaît Lauranne. Mais réapprendre à vivre avec les animaux, c'est déjà super important. C'est rendre concret l'antispécisme. » « On apprend à coexister autrement avec ces individus », abonde Cortney.

# Des animaux sans « utilité »

Au Mallouestan, vaches et moutons n'ont aucune « utilité » particulière. Ils ne fournissent ni lait, ni laine. Ils suivent seulement le cours de leur existence aux côtés des résidents humains, nourris, abreuvés et câlinés par leurs soins. Ces derniers ont d'ailleurs mis un point d'honneur à stériliser les animaux, « pour ne pas faire se reproduire une espèce qui souffre ».



Malgré des principes très affirmés, le Mallouestan ne se veut pas fermé sur l'extérieur, y compris avec ses voisins éleveurs. © Mathieu Génon / Reporterre

Car le but de l'antispécisme n'est pas de continuer à vivre à tout prix avec ces animaux. Lorsqu'on demande à Cortney à quoi ressemblerait une société sans abattoirs, il l'affirme sans détour : ces espèces, sélectionnées

et modifiées par les humains, ne pourraient survivre seules. Elles finiraient par « disparaître ». Mais pour le moment, il faut assumer et s'en occuper.

Outre l'antispécisme, les résidents défendent l'anarchisme, et donc l'anticapitalisme. « On veut avoir la vision la plus holistique possible, développe Cortney. On ne veut pas être antispéciste si, derrière, on a une dépendance au capitalisme, aux grandes industries. »

Ainsi, les produits industriels ultratransformés (margarine, biscuits, sodas, etc.) sont bannis des lieux partagés – notamment l'Auberge, où la plupart des repas sont préparés et pris en commun.



Au Mallouestan, la nourriture est préparée sur place et les repas pris en commun. © Mathieu Génon / Reporterre

Pour être les plus autonomes possibles, les résidents cultivent également leurs propres fruits et légumes, dans un petit potager derrière le bâtiment principal. Le lieu n'est pas encore autosuffisant – il faut encore se fournir plusieurs fois par mois auprès du maraîcher voisin – mais les habitants espèrent que ça viendra. Leur consommation d'électricité – produite grâce aux panneaux solaires sur le toit – est réduite au maximum : pas d'eau chaude courante sur le lieu, toilettes sèches derrière la maison, travaux réalisés avec le bois du jardin...

« Il ne s'agit pas de romantiser une façon de vivre "à l'ancienne", ni une quelconque privation, précise Cortney. On fait seulement de notre mieux pour être autonomes. Et ces coûts en moins permettent de consacrer plus de temps et d'argent aux non-humains. » Ces derniers sont principalement nourris avec les fruits et légumes du sanctuaire, mais aussi avec du foin et des invendus de supermarchés.



Les produits industriels ultratransformés sont bannis des lieux communs. © Mathieu Génon / Reporterre

Sur le papier, le tableau peut sembler idyllique. Mais les habitants du Mallouestan ne s'en cachent pas : tout n'est pas toujours rose. Des disputes entre les résidents (et les visiteurs) ont éclaté par le passé, ce qui a notamment conduit à la création d'une charte, pour établir des règles de vie commune.

Cette charte comprend, entre autres, l'interdiction des agressions verbales ou physiques, et la prohibition de substances addictives (alcool, tabac, drogue...) dans les espaces partagés. « L'anarchie, c'est l'absence de pouvoir sur les autres, pas l'absence de règles », affirme Marie. « La charte a subi beaucoup de modifications depuis sa création, et elle est encore destinée à évoluer – de façon unanime », indique Cortney.



Pas d'eau chaude courante, toilettes sèches, électricité produite par des panneaux solaires... Le Mallouestan pratique aussi la sobriété énergétique. © *Mathieu Génon / Reporterre* 

Si le Mallouestan veut s'affranchir des systèmes spécistes et capitalistes, ses résidents refusent toutefois de s'exclure du reste du monde. Les résidents affirment essayer de s'ouvrir à leurs voisins – même les éleveurs du coin. Spectacles de danse, concerts et autres événements sont régulièrement organisés, et ouverts à tous.

# Lieu ouvert

« Je ne veux pas être dans un lieu fermé, confie Charly, 29 ans, résidente depuis quelques semaines. Créer ces liens avec l'extérieur peut amener des personnes à venir nous voir pour autre chose que l'antispécisme. Et dans cette cohabitation, on peut montrer qu'un autre modèle existe. »



Le Mallouestan, c'est aussi une manière pour ses activistes-habitants de réinvestir les campagnes. © Mathieu Génon / Reporterre

Ce fut par exemple le cas de Théo, 21 ans, visiteur durant deux mois : « Je ne connaissais pas le véganisme, témoigne-t-il. J'avais l'image de personnes véhémentes qui ne veulent pas discuter. En venant ici, c'est la première fois que j'ai pu en parler. Désormais, c'est quelque chose sur laquelle je veux réfléchir. »

Plus largement, ce sanctuaire – comme les dizaines d'autres qui appartiennent au Réseau national des refuges animalistes – a vocation à être « une conquête des espaces ruraux, estime Charly. C'est bien de ne pas laisser ces espaces uniquement aux éleveurs, aux chasseurs, aux abattoirs. » Pour, quelque part, réinventer les façons de vivre et de se nourrir dans les campagnes. Et imaginer de nouvelles façons de lutter contre l'ordre établi.

Justine GUITTON-BOUSSION et Mathieu GÉNON (photographies) 6 mai 2023 (Reporterre)

# Microfibres : naturelles ou synthétiques, elles affectent tout autant les organismes marins



© bigguns

Les microfibres, particules de quelques millimètres issues du lavage des textiles et qui polluent les océans, affectent jusqu'au métabolisme des huîtres. Dans une étude parue le 26 mai dans *Environmental Pollution*, des chercheurs de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), des universités de Bretagne occidentale et du Mans en ont fait le constat dans le cadre du projet européen de recherche Interreg « Preventing Plastic Pollution ».

Les scientifiques ont exposé pendant quatre jours des huîtres creuses (Magallana gigas, anciennement Crassostrea gigas), omniprésentes à travers le monde, cultivées en laboratoire, à des microfibres d'origine naturelle (laine, coton biologique et non biologique) ou synthétique (acrylique, nylon et polyester) à différentes concentrations (10 microfibres par litre, la moyenne de ce qui peut se retrouver dans le milieu naturel, et 10 000 microfibres par litre). Curieusement, la dose choisie n'a eu aucune différence, mais l'origine textile, oui.

« Les fibres naturelles génèrent une inflammation des parois digestives de ces organismes filtreurs et affectent leur système immunitaire de manière plus importante que les fibres synthétiques », rapportent les chercheurs de l'Ifremer. La rugosité, « liée au mode de tissage », et la composition chimique, « qui varie selon les recettes et ajouts d'additifs propres aux fabricants », semblent également avoir joué un rôle.

L'absence de sensibilité spécifique au dosage suggère, par ailleurs, « qu'une faible dose environnementale est suffisante pour déclencher des effets sur leur santé ». Or, dans la nature, les différences entre les microfibres n'aident pas les organismes filtreurs. D'une part, 92 % des microfibres prélevées au large sont d'origine naturelle – et risquent donc d'affecter davantage ces mollusques. D'autre part, la persistance des fibres synthétiques dans l'environnement marin est bien plus grande que celle des fibres naturelles, « de quelques semaines ou mois pour les fibres 100 % naturelles, contre des dizaines voire centaines d'années pour les matériaux synthétiques ».

Félix GOUTY, journaliste, rédacteur spécialisé (Actu-Environnement), I juin 2023

# Les organisations environnementales rejettent la consultation publique pour Doel 4 et Tihange 3 : « Le risque nucléaire est sous-estimé d'un facteur de 2 millions »



Greenpeace, Bond Beter Leefmilieu et Canopea ont remis aujourd'hui un rapport technique montrant de graves lacunes dans la sécurité des centrales nucléaires de Doel 4 et Tihange 3. Elles répondent ainsi à la documentation erronée du centre d'études nucléaires SCK CEN qui sert de base à la consultation publique sur la prolongation de ces réacteurs. Les organisations rejettent ce simulacre de procédure. Pour elles, une consultation sérieuse ne pourra avoir lieu que si les négociations avec Engie sont terminées et que tous les dossiers sont publiés.

Ces deux derniers mois, le public belge a pu s'exprimer sur l'éventuelle prolongation de 10 ans de Doel 4 et Tihange 3. Cette consultation publique est nécessaire pour pouvoir modifier la loi sur la sortie du nucléaire. Pour permettre aux citoyen nes de se prononcer en connaissance de cause, le gouvernement a rendu publics, le 20 mars, des dossiers contenant de plus amples informations. Mais c'est là que le bât blesse, selon les organisations.

« Les négociations avec l'opérateur Engie traînent en longueur, c'est pourquoi tous les plans concrets d'extension sont absents de cette consultation », explique Jan Vande Putte, expert nucléaire chez Greenpeace Belgique. « De plus, la documentation pour cette consultation a été compilée par le centre d'études nucléaires SCK CEN, qui travaille lui-même sur de nouveaux types de réacteurs et a donc intérêt à retarder la sortie du nucléaire. »

### Un rapport indépendant pointe les lacunes du dossier du SCK CEN

Une analyse technique indépendante des expertes nucléaires Oda Becker et Gabriele Mraz, commandée par Greenpeace Belgique et Bond Beter Leefmilieu, expose les principales lacunes du dossier SCK CEN :

**Sécurité interne**: des lacunes graves dans les centrales nucléaires augmentent le risque d'un accident très grave. En cas de panne électrique de la centrale, seules des installations mobiles sont disponibles, qui doivent intervenir en quelques heures pour éviter une fusion. Le dossier du SCK CEN ne mentionne aucun investissement supplémentaire pour y remédier, comme c'était le cas en Suède. Contrairement à ce qui prévaut en France, Doel 4 et Tihange 3 ne sont pas non plus testés conformément aux normes de sécurité (plus élevées) d'une nouvelle centrale nucléaire.

**Sécurité externe :** le dossier SCK CEN ne prend pas suffisamment en compte le risque de catastrophes naturelles, comme les fortes pluies et les inondations avec rupture de digue. Le risque d'une attaque violente ou d'un sabotage est également minimisé. Le ministre de l'énergie reconnaît toutefois la sensibilité du réseau à haute tension à cet égard. La situation très critique de la centrale nucléaire de Zaporijjia a montré que la perte de la connexion au réseau est l'un des principaux risques.

Radioactivité : les émissions maximales de radioactivité prises en compte par le SCK CEN sont ridiculement faibles. Pour Doel 4, il ne s'agirait que de 58 GBq de césium-137. À titre de comparaison, on

estime que 15 PBq (ou 15 millions de GBq) ont été rejetés à Fukushima. Les simulations de l'université de Vienne BOKU, commandées par le gouvernement autrichien, estiment les émissions de Doel 4 à 115 PBq, soit près de deux millions de fois plus que les chiffres de SCK CEN. De telles émissions pourraient entraîner l'évacuation forcée de la population bien au-delà des frontières de la Belgique.

**Stockage prolongé des déchets nucléaires**: la prolongation de deux réacteurs de 10 ans signifie environ 810 assemblages combustibles hautement radioactifs supplémentaires. Pour les stocker dans une couche d'argile, un tunnel supplémentaire de 1,2 km est nécessaire. Toutefois, la faisabilité de cet enfouissement est encore incertaine aujourd'hui. Une prolongation repousserait également le calendrier d'enfouissement des déchets existants, alors qu'on ne sait toujours pas clairement comment tous les combustibles irradiés peuvent être stockés de manière stable et sûre jusqu'en 2080 au moins.

Absence de justification: pour justifier la prolongation, le SCK CEN se réfère à une note d'Elia, qui n'est ni publiée ni vérifiée. La prolongation repose donc principalement sur une déclaration politique concernant la nécessité des centrales pour les hivers difficiles après 2025. Et ce, alors que ces vieilles centrales nucléaires ne sont plus suffisamment sûres sur le plan opérationnel pour garantir l'approvisionnement en électricité.

## Un dossier incomplet rend la consultation peu crédible

Le rapport indépendant d'Oda Becker et Gabriele Mraz a été remis aujourd'hui par les organisations dans le cadre de la procédure de consultation. « Cela ne signifie pas que nous acceptons cette procédure », déclare Jan Vande Putte. « Les nombreuses lacunes du dossier du SCK CEN rendent cette procédure très peu crédible. Les principaux risques des centrales vieillissantes sont occultés, sous-estimant d'un facteur de 2 millions les conséquences possibles d'un accident grave ».

« Sur la base de ce dossier incomplet et d'une consultation défaillante, il est impossible de délivrer une autorisation. La base juridique pour cela serait très mince », conclut Jan Vande Putte. « Cette tentative désespérée de prolonger les réacteurs au-delà de 2025 est tout simplement une mauvaise idée. Nous ferions mieux d'utiliser ce temps pour mettre en place de vraies solutions pour la sécurité de l'approvisionnement ».

Arnaud COLLIGNON, 17 mai 2023 (Canopea)

### **Notes**

- 1. Lire le rapport complet d'Oda Becker et Gabriele Mraz ici (version originale en allemand / traduction par Greenpeace en anglais).
- 2. Lire les commentaires de Bond Beter Leefmilieu, Greenpeace et Canopea sur la consultation publique ici (en néerlandais : https://drive.google.com/file/d/16c0y3zDGbHoNyXHo-tSWuUBwlh8\_PlAj/view?usp=sharing).
- 3. Lire le résumé en Français du rapport : https://www.canopea.be/wp-content/uploads/2023/05/GPLUX-Resume-etude-Doel-Tihange-FR.pdf.

### **Contact presse**

Jan Vande Putte, expert nucléaire Greenpeace Belgique: 0496 16 15 84

### À propos des autrices

Oda Becker (DE) est une consultante scientifique indépendante sur les risques nucléaires. Elle a étudié la physique à l'université de Hanovre, où elle a également enseigné de 2006 à 2011. Depuis 1999, Mme Becker a (co-)rédigé plusieurs études sur les centrales nucléaires pour le gouvernement autrichien et des ONG, en particulier sur les scénarios de catastrophe et la sûreté nucléaire dans diverses centrales nucléaires européennes.

**Gabriele Mraz** (AT) a étudié les sciences alimentaires à l'université de Vienne, avec une spécialisation en chimie et en radioécologie. Elle est associée de recherche et chef de projet à l'Institut autrichien d'écologie (1988) et experte senior chez pulswerk GmbH (2014), où ses travaux portent sur la radioprotection et l'impact des rayonnements, les déchets nucléaires et la politique nucléaire.

## Mycle Schneider : « Zaporijia, c'est un momentum dans l'histoire du nucléaire civil »

Pour l'expert nucléaire Mycle Schneider, le risque de catastrophe nucléaire majeure reste bel et bien d'actualité. Selon lui, l'atome comme moyen de production électrique est sur la voie d'un inévitable déclin. Et l'actuelle crise énergétique n'y changerait rien.

Chaque année, le Rapport sur l'industrie nucléaire (WNISR) fait l'objet de toutes les attentions. Rédigée par une équipe d'experts indépendants, sous la houlette de Mycle Schneider, la dernière édition est parue dans le contexte inédit de l'invasion russe en Ukraine et de la crise énergétique sans précédent qui s'est ensuivie. À l'heure où de nombreuses voix appellent à relancer la filière nucléaire pour garantir la sécurité d'approvisionnement, l'expert allemand livre une analyse inverse, en soulignant les inconvénients de l'atome mis en lumière par la guerre.

## Est-ce que vous seriez d'accord avec moi pour dire que l'événement nucléaire de l'année 2022, c'est l'occupation par les forces russes de la centrale ukrainienne de Zaporijia ?

Oui, absolument. C'est un momentum particulier dans l'histoire du nucléaire civil. Le fait que la guerre arrive littéralement jusqu'aux portes et même à l'intérieur d'une centrale nucléaire, c'est du jamais vu! C'est un événement sans précédent qui est aussi d'une gravité extraordinaire. Parce qu'il est parfaitement clair qu'aucune centrale nucléaire au monde n'a été conçue pour fonctionner dans des conditions de guerre. Et encore moins pour être occupée, en particulier sur une durée aussi longue. Par conséquent, tout ce qu'on imaginait en matière de sûreté est caduc. Et je me pose beaucoup de questions sur la façon dont la communauté internationale gère ça.

#### Est-ce qu'il est possible d'intervenir au milieu du champ de bataille ?

La résolution du problème, c'est de lever l'état de guerre. Il n'y a pas d'autre solution. Mais les démarches de l'AIEA (l'Agence internationale de l'énergie atomique, NDLR) laissent entendre qu'une espèce de « normalisation », est possible sous certaines conditions, c'est-à-dire en créant une zone de non-agression autour de la centrale. Je trouve ça extrêmement problématique parce que ça suggère que cela pourrait résoudre la situation. C'est vraiment une erreur : il ne faut pas donner l'impression qu'il est possible de faire fonctionner une centrale nucléaire dans un état de guerre.

#### C'est impossible de protéger une centrale contre la guerre...

On a beaucoup discuté de la résistance du bâtiment, du réacteur lui-même : est-ce qu'un missile peut pénétrer l'enceinte de confinement ? Ce n'est pas du tout la question. Il y a beaucoup d'autres points qui sont beaucoup plus faibles, notamment l'alimentation électrique. On a déjà eu cinq coupures du réseau électrique pendant lesquelles l'ensemble du site a été alimenté par des diesels de secours. Or on sait que les diesels ont un manque de fiabilité notoire.

#### On a vécu pendant un an et on vit encore à deux doigts d'un accident nucléaire majeur?

Absolument. Je suis toujours très prudent par rapport aux informations qu'on reçoit du site. Ce qu'on dit actuellement, c'est qu'il n'y a aucun des six réacteurs qui fonctionne. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a plus de problème. Le combustible qui est à l'intérieur des réacteurs est encore « frais », donc très irradiant. Même à l'arrêt, il faut que le système de refroidissement fonctionne en permanence. Idem pour les piscines de refroidissement qui se trouvent à l'intérieur de l'enceinte de confinement. D'autant qu'on ne parle pas seulement d'un réacteur qui pourrait entrer en fusion, mais potentiellement de six. Fukushima a montré que les effets de série, c'est justement ce qui peut arriver très vite. Donc, oui, on est passé à deux doigts et on continue à passer à deux doigts d'une catastrophe majeure. Il ne faut pas oublier aussi qu'il y a trois autres sites nucléaires avec neuf autres réacteurs dans le pays.

L'autre conséquence de cette guerre, c'est une sorte de « retour en grâce » du nucléaire civil, comme un moyen d'assurer la sécurité d'approvisionnement et l'indépendance énergétique. La France a récemment réuni une alliance pour le nucléaire qui regroupe seize pays...

Je suis perplexe parce qu'on prône exactement l'inverse de ce que la situation que nous vivons depuis un an et demi nous enseigne. Je rappelle quand même que les vols en provenance de Russie ont été interdits à

l'entrée de l'Union européenne, à deux exceptions près : l'aide humanitaire... et le transport des assemblages de combustible nucléaire. Si ça, ce n'est pas la démonstration de notre dépendance à un autre pays, en l'occurrence à la Russie. Pourtant, on renverse la situation et on dit que pour être plus indépendant et avoir une plus grande sécurité d'approvisionnement, on doit faire plus de nucléaire. Et dans le même temps, on voit la dégringolade de la production nucléaire française depuis des années. Cela ne date pas de 2022 et des problèmes de corrosion (qui ont entraîné l'arrêt de plusieurs réacteurs dans l'Hexagone, NDLR). Si EDF n'a pas fait faillite, c'est parce que le gouvernement a tiré le frein d'arrêt d'urgence via une nationalisation. On a une fois encore la démonstration des problèmes liés au nucléaire avec, dans le même temps, une espèce de résurgence du nucléaire dans les discours.

#### En Belgique, la décision de prolonger la durée de vie de deux réacteurs a été prise...

Ce n'est pas encore fait. Puis, une autorisation de prolongement de durée de vie d'un réacteur n'est pas égale à production. L'année passée, à peu près la moitié de la capacité installée nucléaire en France n'a pas fonctionné : or tous ces réacteurs avaient bien une autorisation de fonctionnement. La Belgique a aussi connu des situations où la moitié des réacteurs n'ont pas fonctionné, voire plus. Il ne suffit donc pas que le gouvernement décide de prolonger la durée de vie d'un réacteur pour dire qu'on aura de l'électricité nucléaire pendant encore dix ans ou plus. Ça ne marche pas comme ça. Et puis vous voyez bien que les négociations sont quand même beaucoup plus âpres que prévu.

## Le Parlement français, lui, vient de voter la loi de relance nucléaire, avec l'ambition de construire six nouveaux réacteurs EPR...

Le problème a toujours été que les plans ne produisent pas de kilowattheures. Pour l'instant, l'industrie française n'arrive pas à finir un seul EPR en France (celui de Flamanville 3, NDLR). Et on nous parle d'en faire six ! Il y a un *non-paper* interministériel qui a fuité. Vous savez ce qu'il dit concernant les délais de réalisation ? Il dit que dans le cas d'une « relative maîtrise industrielle », le premier réacteur pourrait entrer en service en... 2039. Si tout va bien ! Et dans le cas d'un « scénario plus dégradé », ce serait 2043 ! Et le dernier des six entrerait en service entre 2050 et 2051. Donc quoi qu'il arrive, c'est beaucoup trop tard. D'autant que la France n'a plus la main-d'œuvre, les capacités d'ingénierie, les techniciens pour le faire. Pour les problèmes de corrosion sur les réacteurs actuels, il a fallu faire venir des soudeurs des États-Unis et du Canada, et toutes les pièces de tuyauterie ont été fabriquées en Italie. Donc, c'est totalement irréaliste.

## Il n'y a pas que la France qui continue à croire dans le nucléaire. Il y a la Chine, les Emirats, la Turquie, la Corée...

La question, c'est où a-t-on vraiment donné le premier coup de pelle ? Depuis 2019, il y a eu 28 débuts de construction de réacteurs dans le monde. Mais sur les 28, il y en a 17 en Chine et onze construits par l'industrie russe dans divers pays. C'est tout. La réalité industrielle de construction nucléaire se résume à ça : la Chine construit chez elle, et la Russie construit à l'étranger. Mais si on regarde ce qu'a fait la Chine dans le contexte, on voit qu'elle a mis en service trois réacteurs en 2022, pour une capacité installée nouvelle de 2,2 GW. La même année, elle a couplé au réseau de l'ordre de... 125 GW d'éolien et de solaire ! Ça, c'est la réalité industrielle. Donc, oui, la Chine fait du nucléaire. Mais bon, tout est relatif.

## Dans votre dernier rapport, vous dites que même si on mène à bien tous les chantiers entamés et toutes les prolongations annoncées, c'est insuffisant pour compenser les réacteurs qui vont être définitivement fermés.

Exactement. C'est une sortie organique du nucléaire sur le plan international qui s'installe naturellement. Il faudrait plus que doubler le rythme de construction pour maintenir l'état actuel.

#### Ça, vous n'y croyez pas?

Ce n'est pas une question de croyance. On ne parle pas de religion. On parle de quelque chose de très concret. Dans ce qu'on a vu au cours des dix dernières années et même dans la situation actuelle, il n'y a rien qui montre qu'il y aura un changement significatif dans le rythme de construction de réacteurs. Je vois toutes les hypothèses d'expansion du nucléaire. Par exemple, le gouvernement américain a publié une étude qui évalue le potentiel du nucléaire d'ici à 2050 aux États-Unis à 300 GW. Mais ce sont des fantasmes, ça n'a aucune base industrielle réelle. Les États-Unis sont le pays avec le plus grand nombre de réacteurs en fonctionnement. Ils viennent de démarrer un nouveau réacteur à Vogtle, il y en a un autre en construction... et c'est tout ! Il n'y a même pas un dossier de demande d'autorisation en cours. Rien. Et je ne parle même

pas des SMR (les petits réacteurs modulaires, NDLR) : là il y a une procédure de demande d'autorisation de design, mais il manquait des éléments capitaux et l'autorité de sûreté a refusé d'instruire le dossier en l'état.

## En matière de production électrique nucléaire, on est quand même quasiment revenu au niveau pré-Fukushima...

Oui, c'était bien le cas en 2021. Mais en 2022, la production a chuté de près de 5 %.

#### Un peu comme le pic pétrolier, on pourrait avoir passé le pic nucléaire ?

Le « pic nucléaire » reste à définir. Mais sur la tendance, oui, j'en suis convaincu.

## Avec la prolongation de la durée de vie des réacteurs, on ne pourrait pas inverser la tendance et faire remonter la courbe ?

Non. D'autant qu'on parle aujourd'hui de faire fonctionner des réacteurs pendant 60 ans. Mais on n'a aucune expérience industrielle sur un réacteur qui fonctionne aussi longtemps. Il y en a une douzaine seulement dans le monde qui ont passé les 50 ans. Et sur les cinq dernières années, l'âge moyen d'arrêt définitif était de 43 ans.

## Pourtant, beaucoup d'ingénieurs nucléaires disent qu'un réacteur pourrait fonctionner 80, voire 100 ans...

Peut-être. La durée de vie du béton n'est pas éternelle, tout le monde le sait. On peut tout démolir et reconstruire. On peut aussi changer la cuve. C'est une question de coût. Mais ça, c'est totalement théorique et ça n'a rien à voir avec la durée de vie d'un outil industriel.

## Reste la question des investissements nécessaires. Vous aimez dire qu'un euro dépensé dans le nucléaire ne peut pas être dépensé ailleurs, dans le renouvelable, par exemple.

On fait aujourd'hui comme si les moyens étaient illimités et qu'on pouvait dépenser de l'argent partout. Ce n'est pas possible. On a un certain délai et on a des moyens limités. Avec nos moyens financiers et humains, quelles sont les options que nous avons sur la table ? L'année dernière, pour la première fois, l'augmentation de la consommation d'électricité dans le monde a été entièrement couverte par du renouvelable. L'an dernier toujours, le facteur de charge (la production réelle par rapport à la puissance nominale, NDLR) du nucléaire en France était de 52 %. Il y a une ferme éolienne en Ecosse qui a fait 54 % en moyenne sur les cinq dernières années. C'est un record, mais on voit qu'on arrive aujourd'hui au même ordre de grandeur pour du renouvelable que pour le nucléaire... à une fraction du coût.

Nina SCHNEIDER. Journaliste au service Economie Bernard PADOAN Le Soir. 23 mai 2023

## Hommage à Benjamin Dessus

Ingénieur, économiste, spécialiste de l'énergie et du nucléaire, nous rendons pour ce premier portrait hommage à Benjamin Dessus, fondateur de Global Chance, qui nous avait accordé un entretien en 2019. Retour sur le parcours et le portrait de l'un des plus grands critiques du modèle énergétique français.



« Je ne vois pas comment tu peux exercer une démocratie quelconque si tu n'arrives pas à te mettre d'accord sur un minimum de faits. »

Dans le cadre du groupe de travail Sciences Sociétés Démocratie, nous avons pu mener un premier entretien avec M. Benjamin Dessus, ingénieur économiste, spécialiste des questions énergétiques et cofondateur de l'association Global Chance. Nous lui avons tout d'abord demandé de revenir sur son parcours et ses engagements, notamment au regard de différents processus auxquels il a pu prendre part et qui ont mis en relation chercheurs, experts et citoyens.

#### Parcours et engagements

Formé en tant qu'ingénieur Télécoms, Benjamin a d'abord travaillé au laboratoire de Marcoussi au sein d'un programme de recherche sur les lasers et l'électronique quantique, dans une période où le contexte socioéconomique était encore très favorable au développement de tels sujets scientifiques.

« J'ai fait ça pendant 4 ou 5 ans, c'était marrant, c'était l'époque où nous faisions beaucoup de choses, il y avait beaucoup d'argent, on inventait un laser tous les matins, c'était tout à fait amusant. Donc j'étais purement dans la science et très content comme ça. »

Avec les mouvements sociaux de 1968 et la période qui s'ensuit, ses collègues et lui prennent conscience que la recherche est trop coupée du reste de la société.

« On a occupé les locaux, on s'est opposé à notre patron, etc. On a commencé à prendre conscience qu'il y avait des gens "à côté" de la recherche. »

Après ces épisodes mouvementés, Benjamin quitte Marcoussis pour rejoindre le service d'étude et recherche d'EDF pour y faire des travaux sur la métrologie optique afin de développer des techniques de mesures fines, beaucoup utilisées pour le développement des centrales nucléaires. Cette expérience va l'amener à s'intéresser de près à la question énergétique, et à questionner les différentes options de scénarios énergétiques dont la France peut se doter.

« Les centrales nucléaires commençant à exister, cela posait pas mal de questions sur le nucléaire, et sur le modèle énergétique français. »

Il s'est vite retrouvé sur le développement de la première centrale solaire française, baptisée Thémis, à Targassonne, dans les Pyrénées. C'était la première fois qu'une équipe d'ingénieurs avait un outil complet à construire, contrairement aux dispositifs nucléaires dont la fabrication était fragmentée en de nombreuses

tâches. L'équipe dans laquelle travaillait Benjamin fut en charge de la fabrication de Thémis de A à Z, qui a fonctionné de 1983 à 1987, avant d'être transformée en centre de recherche sur l'énergie solaire.



La centrale expérimentale Thémis

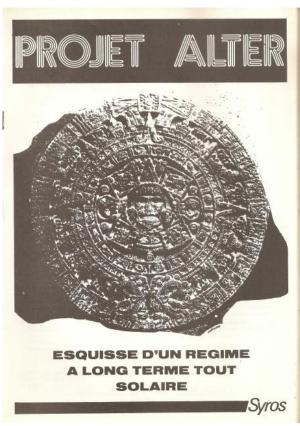
Dans le même temps, avec les débats soulevés par le modèle énergétique français, Benjamin se demande quels scénarios sont envisageables pour sortir du nucléaire. Il a travaillé avec trois autres collègues scientifiques à la rédaction du « projet Alter », un des premiers scénarios visant au tout renouvelable (en 1977!).

« C'était évidemment une utopie, mais très curieusement, cette utopie a instantanément fait des tas de petits. C'était un truc totalement illisible, fait à la main, plein de calculs. Cela avait été fait par un mathématicien, Philippe Chartier, François Pharabod et moi. Philippe Chartier, était un chercheur de l'INRA, Phlippe Courrège, un mathématicien pointilleux, François et moi avec nos cultures d'ingénieur. Résultat un texte très illisible, sorti de sous le manteau, de 50 pages écrites à la main, qui s'est diffusé largement. Et tout le monde s'est mis à faire des projets alter régionaux. Autrement dit, cela a été repris complètement par les gens qui avaient envie d'en faire quelque chose. »

Pour Benjamin, la prospective peut constituer un outil démocratique assez puissant. Selon lui, l'étude en ellemême n'a pas d'intérêt réel mais elle permet d'offrir aux individus un cadre de débat pour comparer différents scénarios envisageables. Face à un état désirable sur un enjeu de société, la prospective permet de débattre des éléments permettant sa réalisation. Pour permettre cela, il faut impérativement que ce modèle de prospective soit simple et appropriable.

Dans les années 1980, Benjamin Dessus quitte EDF pour rentrer à l'Agence française de maîtrise de l'énergie (l'AFME, créée en 1982 qui deviendra l'ADEME 10 ans plus tard). C'est en 1992, qu'en compagnie de Martine Barrère et Philippe Roqueplo, il fonde Global Chance, afin de mettre au service de la société civile une expertise sur les problématiques globales liées à l'environnement et au climat, particulièrement en matière d'énergie.

« On s'aperçoit bien que les problèmes globaux, en particulier d'environnement, mais pas seulement, prennent une importance considérable dans notre civilisation. On peut soit en faire un réflexe de repli sur soi, soit au contraire un réflexe de solidarité. De solidarité intellectuelle pour discuter avec les gens, les scientifiques, etc., de solidarité sociale etc. Donc d'ouverture au contraire. »



Page de couverture du rapport Alter publié par le club de Bellevue en 1977[1]

Benjamin attire notre attention sur la posture de Global Chance.

« Nous ne prétendons pas être objectifs, nous avons un certain nombre de principes idéologiques de base. On affirme ces principes idéologiques de base, mais on s'engage à les décliner convenablement et honnêtement. »

#### Sur le rapport Sciences-Sociétés-Démocratie

Un des plus gros travaux de Global Chance est de tout mettre en œuvre pour « appeler un chat un chat ». En effet, pour Benjamin, la problématique centrale qui caractérise ce rapport « Sciences, Sociétés, Démocratie » est que les faits deviennent progressivement négociés. Le développement des Fake News et la multiplication phénoménale des sources d'informations fait que l'on ne sait plus s'accorder sur un socle élémentaire de faits pour caractériser une situation, et cela y compris dans le milieu scientifique.

« Pour faire le pari de l'intelligence collective, il faut travailler sur un certain nombre de faits, tu as un certain nombre de faits sur lesquels tu te mets d'accord. Après ça, tu t'engueules sur la façon d'améliorer les faits. Et ça, c'est la politique a priori. Tu dis "voilà, il y a tant de pauvres, comment est-ce que je fais pour qu'il y en ait moins ?". Et toute la difficulté à laquelle on se heurte aujourd'hui, et de plus en plus depuis 20 ans, c'est que les faits sont devenus négociables. »

Comment construire un débat démocratique sur de telles bases ? Selon Benjamin Dessus, il y aurait lieu à s'accorder sur le minimum de faits à l'égard desquels on peut par la suite construire une décision rationnelle sur la base de ces faits.

Pour lui, un des dispositifs qui pourrait permettre de concilier ce problème avec les enjeux démocratiques pourrait être les *conférences de citoyens*. Outil de démocratie expérimenté à divers endroits dans le monde, la conférence de citoyens permet de rassembler un petit échantillon de citoyens tirés au sort, qui sont formés sur un sujet technique précis pour élaborer des recommandations.

Notre expert connaît bien ce dispositif, puisqu'il figurait dans le comité scientifique de l'une des premières conférences de citoyens organisée en France, qui portait sur le thème « Citoyenneté et climat ». Elle visait à recueillir l'avis d'un panel de citoyens sur les réponses à apporter aux changements climatiques, notamment induits par les gaz à effet de serre<sup>[2]</sup>.

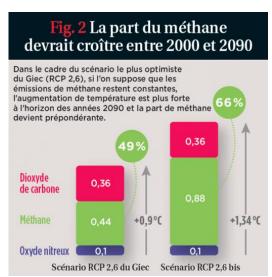
Benjamin indique qu'il a été très agréablement surpris par la qualité du rapport rendu par les citoyens. Le sujet discuté était en effet relativement complexe et pas, *a priori*, à la portée du premier venu. Pourtant, le résultat était globalement très solide et c'est là, selon lui, le gros point fort du dispositif. Il est solide et représentatif.

« Ils ont commencé leur conférence en disant : "Nous citoyens... voilà ce qu'on pense !". C'était tout à fait impressionnant. Là, tu te dis qu'effectivement, c'est pas mal quand même, ça peut se faire. Et ça marche. »

Cependant, de manière un peu plus cynique et critique, il s'est montré déçu que cette procédure n'ait pas plus de portée. En effet, l'avis rendu par les citoyens au terme de la conférence n'a absolument rien de contraignant pour le décideur. Il caricature en disant qu'il n'est pas certain que le rapport (qui fait seulement 12 pages) ait même été lu par les décideurs en capacité d'agir sur le sujet. Selon lui, le point central pour que ce dispositif ait un intérêt quelconque est de pouvoir négocier en amont que son contenu fasse a minima l'objet d'une réponse détaillée et argumentée des décideurs pour expliquer quels points seront mis en œuvre et comment, ainsi qu'une argumentation quant au refus de points qui ne seront pas mis en œuvre. Sans cette garantie préalable, ce dispositif ne peut pas constituer un véritable outil de démocratie participative qui soit réellement impactant.

« La plus grosse limite c'est que l'on n'a pas pris de précautions. On n'a pas réussi à faire dire d'avance au gouvernement qu'on tiendra compte de ce qu'ils diraient. [...] Il faut que d'une certaine façon, ces éléments de démocratie participative soient pris en compte. Ça ne veut pas dire que la représentation du peuple va accepter les conclusions du participant, mais qu'il s'engage à le regarder et à dire à minima pourquoi il ne le respecte pas. » Sans ces précautions, on prend le risque de décourager les citoyens et scientifiques qui se disent que cela n'a aucun intérêt de passer du temps et de l'énergie à produire des connaissances et des rapports qui ne seront

Il établit par la suite le parallèle avec une des mobilisations climatiques sur laquelle Global Chance est investie depuis sa création, à savoir l'impact du méthane sur l'effet de serre. Depuis plus de 20 ans, Bernard Laponche et Benjamin Dessus produisent rapports sur rapports pour mettre en évidence des mesures qui pourraient être prises pour lutter contre les émissions dues au méthane, et seraient beaucoup moins coûteuses que celles pour le CO<sup>2</sup> et beaucoup plus efficaces<sup>[3]</sup>. Malgré un travail de vulgarisation et des données solides, il reste difficile de mobiliser la population sur ce sujet.



jamais mobilisés.

Image tirée de l'article Le méthane un gaz qui pèse lourd sur le climat sur le site de Global Chance.

« Je ne sais pas ce qu'il se passe. Il y a un certain nombre de lobbies qui n'ont pas envie qu'on en parle évidemment mais bon, ça ne me semble pas suffire. Mais c'est la même chose sur le nucléaire d'une certaine façon. [...] Ça n'a pas changé si tu veux, l'argument n'a pas changé. Et tout d'un coup ; maintenant ça commence à passer. Et on ne sait pas pourquoi. »

#### Quels modes d'actions face aux enjeux?

On en arrive progressivement à la question de la mobilisation citoyenne et des réponses à apporter aux questions que soulèvent nos modèles de développements (économiques comme technologiques). Benjamin se pose de plus en plus la question du degré de radicalité à mettre dans les engagements militants face à des enjeux comme celui du réchauffement climatique.

« La question que je me pose c'est : est-ce que ça vaut la peine de faire ce qu'on fait ? Est-ce qu'il ne vaut pas mieux mettre des bombes et faire autre chose ? Je ne suis pas du tout convaincu qu'il faut continuer comme ça. Que "Sciences Démocratie", ça soit la bonne solution. »

Bien sûr par « bombes », il ne parle pas de préparer des attentats, mais bien d'autres manières de jouer sur l'opinion publique, qui provoqueraient d'autres réactions face des enjeux identifiés comme critiques (l'effet du méthane par exemple, mais la liste est longue).

« D'autres méthodes. Le théâtre, ou je sais pas quoi tu sais... Mais l'analyse rationnelle au service des citoyens, je ne sais pas si ça sert à quelque chose. Est-ce qu'il ne faut pas travailler sur l'émotion, je me pose la question aujourd'hui. »

#### À propos des idéologies

Face à cette relativisation totale de ce qui est établi comme vérité, on est amenés à se demander ce qui crée de telles divisions au sein des communautés scientifiques. Est-ce un enjeu idéologique qui pousse à opposer les savoirs ?

À cela, Benjamin nous rétorque que l'idéologie ne remet pas en question les faits mais l'interprétation de ce qu'il faut faire, compte tenu de ces faits. Pour lui, au-delà des idéologies, il faut pouvoir réduire les connaissances à ce qu'elles ont de plus consensuelles avant de débattre sur de ce sur quoi on souhaite agir. « Je ne vois pas comment tu peux exercer une démocratie quelconque si tu n'arrives pas à te mettre d'accord sur un minimum de faits. »

L'idéologie n'est donc pas en opposition à l'objectivité. Il serait absolument nécessaire pour l'expertise de renoncer à une prétendue neutralité impossible à atteindre. Toute personne à une opinion sur ce qui lui paraît souhaitable. Il préconise plutôt d'annoncer clairement les principes avec lesquels l'expert parle et s'engage par exemple à de l'honnêteté, de la rigueur, de la transparence... plutôt qu'une prétendue neutralité<sup>[4]</sup>.

« C'est important parce que les experts les moins neutres se protègent derrière la neutralité. Parce que les "moi je n'ai pas d'opinion"... C'est pas vrai ! Ils ont une opinion, c'est pas parce que tu es expert que tu n'as pas d'opinion. Par contre, tu peux t'engager à dire "voilà mes principes de base..." et agir avec en étant honnête. »

#### Quel constat peut-on en tirer sur le les interactions entre Sciences, Sociétés et Démocratie?

Pour Benjamin Dessus, le rôle essentiel des experts et scientifiques est de faire parvenir une information fiable et claire aux citoyens afin de faire parvenir des images de l'avenir raisonnable. Il est de leur responsabilité de mettre de l'ordre dans ce qui est dit aux citoyens concernant des enjeux techniques et complexes pour ne pas diviser sur du factuel, mais bien constituer un socle de débat démocratique.

« Que cette expertise soit assortie de chiffres réels et pas de l'expertise du scientifique qui dit "regardez, les véhicules électriques ça va être génial, ça va sauver la planète" ou je sais pas quoi, tu vois, ce qu'ils ont tendance à faire, et qu'ils n'alimentent pas des utopies, mais par contre ils se mettent à la disposition des citoyens. »

Un des énormes défis actuels face à cet enjeu est probablement la prolifération des *fake news*, qui sont renforcées par une multiplication phénoménale de la quantité de nouvelles qui arrivent dans la tête des citoyens qui n'ont pas nécessairement le temps/les moyens de pousser l'analyse sur ce qu'ils lisent/entendent. Et cela est davantage renforcé par la démocratisation de l'usage des réseaux sociaux.

« Ils sont soumis à un flot d'informations, un flot de bonnes ou de mauvaises informations considérables, avec un esprit critique difficile à exercer là-dessus. Et si les scientifiques dans leur rôle de rationalisation des phénomènes n'interviennent pas assez vigoureusement, je ne vois pas comment ils peuvent s'en sortir. »

Benjamin Dessus conclut sur l'importance du facteur temps afin de pouvoir creuser des sujets et construire des espaces de débats pour trouver des solutions aux problématiques identifiées. Décortiquer des sujets aussi complexes que le climat ou l'énergie pour trouver des pistes d'actions concrètes requiert des points de vue les plus variés possibles ainsi que le cadre adéquat pour les poser et en débattre. Il se montre assez pessimiste quant à l'organisation de l'actuel Grand Débat qui paraît malheureusement bien loin de ces enjeux...

Entretien réalisé le 12 avril 2019 par Bénédicte GOUSSAULT et Thomas GERMAIN pour le groupe de travail « Sciences, Sociétés, Démocratie »

#### Références

1. Une version numérisée du rapport est accessible *via* le site de la Gazette du nucléaire : Plan Alter – La gazette du nucléaire

- 2. Lien du rapport : Rapport officiel du panel de citoyens 10 février 2002
- 3. Voir pour cela les nombreux rapports produits sur le site de Global Chance : http://www.global-chance.org/Le-methane-un-gaz-qui-pese-lourd-sur-le-climat
- 4. Voir la charte de Global Chance où les principes de base qui gouvernent l'association y sont clairement exprimés : Charte de Global Chance

#### **Soutiens**

Le programme Sciences-Sociétés-Démocratie bénéficie du soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer et de la Fondation Un Monde par Tous

#### Comité de pilotage

Sciences et Engagements

https://sciences-societes-democratie.org/entretien-avec-benjamin-dessus/?utm\_source=sendinblue&utm\_campaign=Srie%20Sciences%20et%20Engagements%20I&utm\_medium=email

## « Viandes à rems » : l'irradiation des soudeurs intérimaires

Les fissures qui touchent presque tous les réacteurs français se produisent dans le circuit primaire, c'est-à-dire dans le circuit le plus radioactif. Pour faire les réparations, il faut donc s'exposer à des doses importantes (le métier est interdit aux femmes qui deviendraient alors stériles). Les soudeurs sont équipés de tenues de protection et d'un dosimètre qui sonne l'alarme lorsque la dose maximale annuelle est atteinte. Cela peut intervenir en seulement quelques minutes (les réacteurs sont d'autant plus radioactifs qu'ils sont plus âgés). Le soudeur, intérimaire, se voit alors interdit d'intervenir en zone radioactive pendant un an.

Pour réparer, se succèdent alors un grand nombre de personnes. Comme le nombre de soudeurs en Europe est limité, au dernier trimestre 2022, environ 200 soudeurs ont dû être recrutés aux États-Unis et au Canada! En 2023, ce sont environ 500 soudeurs à la fois qui continuent à travailler sur les sites nucléaires.

Une « haute école de formation au soudage » a été ouverte en septembre 2022 sur le site d'Orano, à La Hague (Manche) pour former de nouvelles personnes. La formation dure deux mois. 200 personnes devraient être formées chaque année. Encore faut-il trouver des volontaires car selon Pôle Emploi, ii manque au moins 7 000 soudeu-ses en France.

Si le nucléaire crée des emplois, il provoque aussi des cancers.

S!LENCE n°522, juin 2023

### Provocation nucléaire

La loi d'accélération de la filière nucléaire est arrivée à l'Assemblée nationale. Et tout se passe comme s'il était impossible d'aborder la question sous un angle rationnel.



La centrale nucléaire d'Anvers (Antwerp), en Belgique. © Nicolas Hippert / Unsplash

Il y a des signaux qui ne trompent pas. Deux d'entre eux risquent de ne pas passer inaperçus. Voire de susciter de vives réactions. Alors que l'examen du texte sur le nucléaire est arrivé à l'Assemblée nationale cette semaine, la suppression de l'objectif de réduire la part du nucléaire à 50 % de la production électrique française et l'abrogation de la limite fixée à 63 gigawatts de puissance pour le parc nucléaire français – décidés sous le quinquennat de François Hollande – résonnent comme une provocation.

Le gouvernement dit en substance que les responsabilités de la crise énergétique que nous traversons sont imputables à ses prédécesseurs, et en particulier aux écologistes – qui ont œuvré pour la fermeture de la très vieille centrale de Fessenheim. Les écologistes : la cible permanente du gouvernement et de l'extrême droite. Alors qu'ils n'ont jamais eu le pouvoir, ils sont *responsables* de tout. Rien de moins.

La rapporteuse du texte sur la relance du nucléaire, la députée Renaissance Maud Bregeon, assume sa bataille auprès du Monde: « On adresse un message politique fort pour assumer la relance du nucléaire. Il faut saisir la balle au bond et ne pas s'excuser d'être pro-nucléaire », lâche-t-elle. Ainsi le débat se résume-t-il à pro et anti-nucléaire. Peu importent les faramineux coûts économiques et écologiques qu'engendrerait la relance de la filière; peu importe l'impact de la construction des six nouveaux réacteurs EPR 2 alors que le premier est l'image même du fiasco de la filière – démarrage prévu en 2024, au lieu de 2012, pour une facture de 19,1 milliards d'euros, contre 3,4 milliards budgétés au lancement; peu importe que les énergies renouvelables soient bien plus concurrentielles; peu importe encore l'obscène pari sur la gestion des déchets, que l'on réglera, comme poussière sous le tapis, en les enfouissant sous terre alors que certains resteront radioactifs pendant plusieurs centaines de milliers d'années, cadeau aux générations futures.

L'éolien-bashing, le dénigrement du solaire et les hostilités contre le photovoltaïque ou l'hydraulique se sont imposés dans le débat public.

Qu'importe Fukushima, qu'importe Tchernobyl. À quoi bon ressasser les vieilles histoires du passé, aussi funestes soient-elles ? Qu'importe l'expertise technique et scientifique, indépendante et transparente, de la sûreté du nucléaire.

Et puisque tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, la suppression de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est ainsi rendue possible sans qu'aucune concertation ait été menée. Au point que l'ancien directeur général adjoint de l'IRSN, Thierry Charles, a dénoncé sur France Inter une décision « opaque, brutale, précipitée ».

Tout se passe comme s'il était impossible d'aborder la question du nucléaire sous un angle rationnel. L'éolien-bashing, le dénigrement du solaire et les hostilités contre le photovoltaïque ou l'hydraulique se sont imposés dans le débat public alors que les pénuries d'électricité, avec la guerre en Ukraine, se faisaient jour. Ainsi, l'indépendance énergétique ne pourrait être atteinte que par le seul recours, toujours aussi massif, au nucléaire. Et si le gouvernement, accompagné par les lobbys, semble avoir regagné du terrain dans la bataille de l'opinion, il reste que la France, drapée dans sa superbe nucléaire, s'illustre comme l'une des rares nations au monde à faire aussi peu de cas des énergies renouvelables, dont le développement est exponentiel ailleurs.

La loi d'accélération de la filière nucléaire – qui devrait trouver facilement une majorité avec les voix de la droite et des communistes – pourrait ainsi largement entacher le sérieux et la crédibilité d'une politique écologique française trop souvent réduite à la seule obsession de marteler que le nucléaire est une énergie qui n'émet pas de CO<sub>2</sub>.

Pierre JACQUEMAIN, 15 mars 2023 (Politis)

## Humour de Siné mensuel



## Fin du nucléaire, sens de l'histoire

Alors que l'Allemagne a fermé ses derniers réacteurs nucléaires, la France relance vaille que vaille sa filière, s'enivrant de l'unique rhétorique de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.



Une maison abandonnée à Pripyat, près de Tchernobyl, dans l'oblast de Kyiv. © Viktor Hesse / Unsplash.

Dimanche 16 avril, les trois derniers réacteurs nucléaires encore en activité en Allemagne ont été déconnectés du réseau. Avec quelques mois de retard à peine sur un engagement pris par le gouvernement d'Angela Merkel en 2011, la première puissance économique d'Europe envoie définitivement l'atome aux oubliettes de son histoire énergétique.

L'événement prend une résonance particulière à Paris, alors que la France a pris une direction diamétralement opposée. Emmanuel Macron, qui a décidé de la construction de six nouveaux EPR, annonce « une renaissance du nucléaire français ».

Et sa ministre de la Transition

énergétique fustige une « relance de l'énergie fossile » par Berlin pour compenser l'abandon de l'atome, « ce qui ne va pas dans le sens de l'action climatique que nous portons tous collectivement au niveau européen ». Cette classique querelle franco-allemande culmine à un niveau rarement atteint, alors que la guerre en Ukraine a porté la transition énergétique au rang de priorité absolue de l'Union européenne.

Bien sûr, il est loisible de critiquer une Allemagne peu encline à la sobriété énergétique ou à se désintoxiquer de ses grosses berlines à essence. On persifle, à Paris, sur l'augmentation de la part du charbon (8 %), l'an dernier, dans la production allemande d'électricité pour amortir le brutal sevrage du gaz russe : ah, quelle inconséquence que d'avoir fermé les réacteurs!

Le gouvernement français affectionne de dénicher en Allemagne la justification de ses propres choix. Son effort frénétique pour raviver l'industrie nucléaire nationale use et abuse de cette ficelle. Un court résumé de la trajectoire énergétique allemande remet les pendules à l'heure. Une vraie et profonde *transition*, démarrée en 2000 avec la planification de la sortie du nucléaire. Il y a vingt ans, la filière produisait 31 % de l'électricité du pays.

La part du charbon, que la France scrute à dessein par le petit bout de la lorgnette, a chuté de 65 % à 33 %. Celle du gaz naturel plafonne à 14 %. La filière dominante, ce sont les énergies renouvelables : elles produisent 50 % de l'électricité, contre 4 % il y a vingt ans. Et le grand bout de la lorgnette, c'est 2030, date à laquelle l'Allemagne compte couvrir 80 % de sa consommation d'électricité grâce à l'éolien, au solaire et à la biomasse. Puis 2038, quand fermerait la dernière de ses centrales à charbon.

C'est une ambition politique, industrielle et économique – les renouvelables sont devenues compétitives. Mais avant tout sociétale. Pour une large majorité d'Allemand es, il est tout aussi urgent d'enrayer le dérèglement climatique qu'il était devenu insupportable de cultiver une technologie aussi mortifère que le nucléaire, surtout après la catastrophe de Fukushima. Sortir conjointement de l'atome et du charbon, la marche est certes très haute, mais rien n'indique que l'Allemagne n'y parviendra pas.

En France, en dépit de la cascade de problèmes de ses réacteurs et du fiasco de l'EPR de Flamanville, le gouvernement et ses appuis industriels s'auto-convainquent toujours de disposer d'indéfectibles compétences nucléaires. Après Tchernobyl, on conspuait l'incurie soviétique pour mieux exalter la fiabilité japonaise et française. Après Fukushima ne subsistait qu'un « ça n'aurait pas pu arriver chez nous ». Avec la crise énergétique et climatique mondiale, exacerbée par la guerre en Ukraine, l'effroyable menace d'une catastrophe nucléaire semble totalement dissoute, en France, dans l'unique rhétorique de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. En Allemagne, en revanche, le « sens de l'action climatique » ne s'accommode pas du risque d'un contresens historique.

Patrick PIRO, 19 avril 2023 (Politis)

## Festival de Cannes : la Palme d'or du greenwashing



Voyages en jets privés et en hélicoptères, séjours sur des yachts... Pour compenser les émissions de CO<sup>2</sup> générées par les déplacements et l'accueil des stars, la direction de l'événement se vante de financer des projets écologiques à travers le monde, dont le principal, situé au Zimbabwe, a tout de la fiction.

Des paillettes et des actions pour la planète, voilà le leitmotiv du Festival de Cannes depuis deux ans. Parmi les mesures « inédites » mises en place : le bannissement des bouteilles en plastique, l'utilisation de SUV et de voiturettes électriques pour les déplacements entre les sites de l'événement, et un tapis rouge tissé en fil recyclé et recyclable. « Nous sommes le premier festival à afficher des convictions environnementales », se félicitait son délégué général, Thierry Frémaux, en 2021.

Malheureusement, 80 % des émissions de CO² du Festival de Cannes sont causées non par les fibres du tapis rouge, mais par les déplacements des stars en avion, leur séjour sur des yachts amarrés dans la baie ainsi que l'hébergement du public. Qu'à cela ne tienne, le festival équilibre la balance en prélevant une contribution « environnementale » de 20 euros par festivalier, sur le ticket journalier de 90 euros, pour financer des projets écologiques. Compenser des émissions de CO² en plantant des arbres à l'autre bout de la planète : l'astuce est désormais connue. Elle est même au centre du modèle économique du cabinet suisse South Pole, spécialisé dans la vente de « crédits carbone » aux entreprises. C'est à ce poids lourd du marché que s'est adressé le Festival de Cannes pour verdir son image.

#### Bonne conscience à peu de frais

Avec l'argent de clients tels que Volkswagen, Porsche, Nespresso, Gucci, et le Festival de Cannes donc, South Pole finance des projets censés contrebalancer la pollution dégagée par leurs activités. En retour, ces sociétés peuvent fièrement revendiquer leur neutralité carbone, sans avoir rien modifié de leur modèle, ni de leurs pratiques polluantes.

#### Recevez nos enquêtes, leurs coulisses et leur impact

En l'occurrence, le Festival de Cannes se targue d'œuvrer à la préservation de la forêt sur les rives du lac Kariba au Zimbabwe, à I I 000 kilomètres de la Croisette. Là-bas se niche un « corridor de biodiversité pour des espèces vulnérables et menacées comme l'éléphant, le lion et l'hippopotame », lit-on sur le site de l'événement. Avec le programme Kariba, son projet phare, le festival participerait ainsi à protéger une forêt luxuriante de 785 000 hectares contre la déforestation en donnant de l'argent aux populations locales. Objectif : les décourager d'augmenter les surfaces agricoles ou de couper des arbres destinés au bois de chauffage.

D'après des documents confidentiels consultés par Disclose, le Festival de Cannes a transféré 380 695 euros au projet Kariba, le 18 juillet 2022. Soit 46 % de son budget consacré à la protection de l'environnement l'an dernier. La transaction aurait dû servir à compenser 25 550 tonnes de rejets de CO<sup>2</sup> engendrés par

l'événement. De quoi permettre aux stars de continuer de circuler en jet privé et à Thierry Frémaux de les accueillir en toute bonne conscience. Sauf que le compte n'y est pas.

#### Compensation carbone largement surestimée

Selon une enquête publiée en janvier dernier par le média d'investigation néerlandais Follow the Money, South Pole a largement surestimé le taux d'émission de CO<sup>2</sup> que le projet Kariba devait permettre de compenser : 42 millions de tonnes de CO<sup>2</sup> annoncées. En réalité, sans ce projet, la déforestation aurait généré 15 millions de tonnes de CO<sup>2</sup>, selon des estimations internes à South Pole. C'est donc près de trois fois moins que ce que prétendaient les consultants. La firme se serait rendue compte du problème en juin 2022, ce qui ne l'a pas empêché de signer de nouvelles ventes avec de gros clients, dont le Festival de Cannes, qui l'a payée un mois plus tard...

Contacté par Disclose pour savoir si un suivi des fonds versés à South Pole avait été mis en place, si elle avait pris connaissance de la supercherie et si elle comptait réagir, la direction du Festival de Cannes a refusé de répondre à nos questions avant une conférence de presse prévue à la fin de la 76e édition qui s'achève le 27 mai prochain. Raison invoquée par Agnès Leroy, responsable des relations avec la presse : « On choisit notre calendrier de communication ». De son côté, South Pole assure à Disclose que les crédits carbone du projet Kariba ont un impact « positif sur le climat et les communautés sur le terrain ».

Quoi qu'il en soit, les crédits achetés en grande pompe par la direction du festival ont eu un effet plus que dérisoire sur la crise climatique. Pour ne rien arranger à l'affaire, l'entreprise partenaire de South Pole au Zimbabwe, chargée de distribuer les aides localement, est enregistrée à Guernesey, une île Anglo-Normande connue pour être un paradis fiscal. Du grand art.

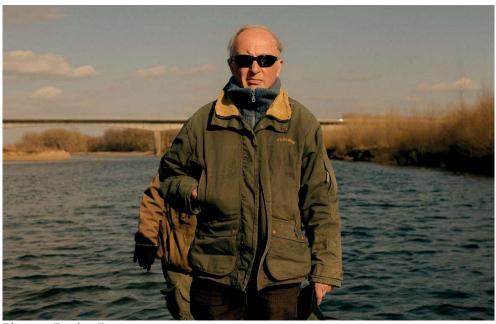
Ariane LAVRILLEUX

https://disclose.ngo/fr/article/festival-de-cannes-la-palme-dor-du-greenwashing



#### Fleuve sauvage et pêche en danger

# Philippe Boisneau, pêcheur-chercheur sur la Loire : « Il n'y aura aucun poisson pour pondre cette année »



Photos: Dorian Prost

Philippe Boisneau fait partie de la centaine de pêcheurs en eau douce à vivre de ce métier sur la Loire. Sécheresse historique, prolifération d'espèces envahissantes, disparition progressive du saumon... ses trente années d'expérience, ainsi que son parcours de scientifique et de militant écologiste, racontent les menaces qui pèsent sur l'un des fleuves les plus préservés d'Europe.

La veille, il nous avait prévenus : on risquait de ne pas mettre un pied sur l'embarcation. Après deux mois particulièrement secs, des nuages gorgés de pluie menacent d'éclater sur la Loire. Finalement, le ciel finira par se dégager in extremis au-dessus de la barque de Philippe Boisneau, l'un des quatre cents pêcheurs professionnels en eau douce de France. Toujours pas de grain, on laisse les bottes dans la voiture. Sur la berge, une passerelle en bois descend raide, jusqu'au ponton. « Normalement, la plateformeest à l'horizontale, il doit bien manquer deux mètres de flotte », s'agace-t-il, avant de nous inviter à trouver une place entre ses deux comparses, Nicolas, Antoine, et quelques caisses en plastique vides.

Cela va faire trente ans que Philippe Boisneau navigue jusqu'à cinq fois par semaine sur ce tronçon de fleuve. La portion qu'il loue à l'État pour y exercer son activité s'étale sur vingt kilomètres, coincés entre Chaumont et Montlouis, à quelques coups de pagaie de Tours, dans l'Indre-et-Loire. Lui, parcourt ce cours d'eau sinueux avec un petit moteur et un filet, menant en zigzags les 700 kilos de son embarcation à travers les « culs de grève », ces bancs de sable instables qui causent parfois la mort de baigneurs imprudents. « La Loire a la particularité unique d'avoir un fond mobile. Des dunes qui se forment sous l'eau et avancent sous l'effet des courants. » Capricieuse, avec ses crues historiques et ses paysages en perpétuelle évolution : la Loire a sale caractère. Celui que ses défenseurs appellent « le dernier grand fleuve sauvage d'Europe » ne compte que peu d'aménagements le long de ses mille kilomètres. Contrairement à la Seine ou au Rhin, il y a ici moins de digues, de berges enrochées ou de gigantesques barrages hydroélectriques. L'intervention de l'homme pour tenter de domestiquer le cours d'eau y est moins visible. En résultent une flore et une faune particulièrement riches. À la belle saison, les ornithologues du coin viennent abîmer leurs jumelles le long du fleuve, tentant de débusquer un balbuzard pêcheur ou décortiquant le vol des sternes pierregarins, oiseaux typiques de la Loire que l'on aperçoit plonger depuis les bancs de sable en partie inondés.

#### L'arrivée du silure

Au fil des années, le pêcheur a vu cette biodiversité se transformer peu à peu. De l'autre côté du fleuve, un groupe d'une quinzaine de cygnes nous croise et s'envole. « Encore une espèce qui prolifère », maugrée Philippe Boisneau, alors que le parcours de la barque s'interrompt, le temps d'un jet de filet dessinant une perpendiculaire au-dessus de l'eau. Le moteur s'arrête, l'équipage se laisse dériver quelques minutes. Rapidement, un imposant silure se prend dans les mailles. À vue de nez, on lui accorde une jolie longueur : I mètre 10 ? I mètre 30 ? Haussement d'épaules et remarque de vieux marin d'eau douce : « C'est petit ça ! » Le long animal visqueux s'étale sur le fond du bateau, sa tête de poisson-chat démesurée et la bouche entrouverte.



Son ventre, qui tire sur le blanc argenté et tranche avec le reste de sa robe couleur vase, paraît dur et anormalement gonflé. « Le silure mange absolument tout ce qu'il trouve, c'est un vrai problème », souffle l'équipage, avant de détailler la liste des réjouissances. Au menu : d'autres poissons d'abord, aloses, anguilles, et même des prédateurs comme le brochet. Mais aussi des écrevisses, parfois même des ragondins ou des oiseaux qui s'aventurent trop près de son territoire de chasse. « On a déjà retrouvé une canette de soda dans son estomac. » Le tout, dans des quantités forcément monstrueuses, au vu de la taille de la bête (qui peut dépasser les deux mètres et les cent kilos).

Depuis quelque temps, le silure s'affiche à la carte des restaurants les plus branchés du coin. On dit sa chair ferme et sans arêtes. L'été, les guinguettes installées le long de la Loire raffolent des tranches de ce poisson fumées au bois de hêtre. Et ce, malgré l'aspect peu ragoûtant de la bête, qui a longtemps tenu éloignés les consommateurs. Une aubaine pour Philippe Boisneau, qui a constaté son expansion au tournant des années 2000, le poisson occupant de plus en plus de place dans ses filets. À ses clients, il dit souvent que « manger du silure, c'est sauver les autres poissons ».

#### « l'aurais dû faire de la politique »

S'il regarde d'un œil plus que méfiant ces silures, c'est qu'il doit déjà batailler avec d'autres menaces. De juin à septembre, plus aucun filet ne dérive désormais dans l'eau entre Chaumont et Montlouis, la faute aux algues vertes, opaques et filamenteuses, qui empêchent la pêche depuis quelques années à mesure que l'eau se réchauffe l'été. Un phénomène qui en croise paradoxalement un autre : l'éclaircissement de la Loire, sous l'influence d'un petit coquillage qui filtre les eaux à outrance. « Je me souviens très bien de la bascule, durant l'été 2008 », raconte Philippe Boisneau, qui en profite pour dévoiler son goût pour la plongée en apnée : « Habituellement, le fleuve était connu pour être une grosse soupe verte. Cet été-là, on pouvait voir parfaitement à travers les eaux. » Depuis, la Loire ressemble à un aquarium géant. L'un des principaux responsables : la corbicule, ou palourde asiatique, petit mollusque invasif arrivé d'Asie, qui a trouvé dans les sols sableux de la Loire un habitat particulièrement accueillant, se régalant du phytoplancton et déséquilibrant toute la chaîne alimentaire.



Pêcheur et lanceur d'alerte? À chaque fois que la situation est devenue critique, Philippe Boisneau a averti les autorités. Des réunions à rallonge avec l'administration, les agriculteurs, les pêcheurs amateurs, les associations. Et le sentiment de pisser dans un violon. « Parfois je me dis que j'aurais dû faire de la politique. Il suffit qu'un élu au conseil régional dise quelque chose pour que son constat devienne légitime. Alors que moi... » Lui, se définit comme un « pêcheur-chercheur ». Il faut dire qu'il doit être l'un des seuls à posséder un doctorat scientifique en écologie aquatique. L'histoire est jolie : durant ses études, il rencontre sa future compagne, Catherine Boisneau, ils se lancent à deux dans des recherches sur la Loire. C'est la fin des années 1980 et tout le long du fleuve bouillonnent les luttes écologistes, notamment contre les projets de barrages.

Des manifestations réunissent des milliers de personnes dans les rues et des sites naturels sont occupés jour et nuit par les opposants, préfigurant les « zones à défendre ». Le couple s'engage au sein du collectif Loire Vivante, à l'avant-garde de la contestation. Au milieu de tout cela, Philippe Boisneau finit par décrocher une bourse d'étude pour entamer sa thèse. Pas Catherine. Alors, pour financer ses travaux, elle file un coup de main à un pêcheur du coin. Mais après sa soutenance, elle obtient un poste à Tours et pas lui. Par peur d'être muté trop loin de sa compagne, il décide de mettre entre parenthèses sa carrière scientifique et récupère l'activité de pêche. Échange de bons procédés, le couple travaille toujours ensemble aujourd'hui. Les combats qu'ils ont partagés, eux, ont souvent porté leurs fruits. Comme lors de l'abandon du projet de barrage de Serre-de-la-Fare en 1991.

#### Migration dans un camion-citerne?

À l'époque, les travaux scientifiques du couple portaient sur les populations d'aloses, un poisson migrateur devenu emblématique des dérèglements actuels. Au même titre que le saumon sauvage, menacé de disparition dans la Loire, l'un de ses derniers habitats en France, alors qu'il grouillait au XIXe siècle dans de nombreux cours d'eau. Est-ce un signe ? Alors que l'embarcation de Philippe Boisneau s'apprête à faire demi-tour, l'un de ses collègues pousse un petit cri : « Oh regardez ! » À peine le temps de lever le nez que l'on a tout raté. « C'était un saumon ! Incroyable ! Cela fait deux ans qu'on n'en a pas croisé un ! » On promet à l'équipage d'écrire la vérité et de ne pas trop en faire : non, l'animal n'a pas fini dans les filets, encore moins dans l'embarcation. De toute façon, depuis les années 1990, ramener un saumon sur la berge peut vous conduire au tribunal correctionnel.

Il faut dire que, même s'il n'est plus pêché, ce poisson mythique subit de plein fouet la situation actuelle. Les barrages compliquent sa migration herculéenne de huit cents kilomètres. Parcours durant lequel il lui faut aussi éviter les silures, et faire attention à ne pas se laisser piéger par des eaux devenues trop chaudes pour lui. Comme si ce n'était pas assez, la sécheresse précipite le tout. « Pour que les saumons remontent depuis l'océan, il faut un apport d'eau douce suffisant au niveau de l'embouchure. Cela devient compliqué avec le débit actuel de la Loire... »



Grand voyageur, le saumon de Loire est originaire de l'Atlantique. Son aventure débute au Groenland, tout au nord de la mer de Norvège qu'il quitte pour aller se reproduire plus au sud. Après un périple de plus de 3 000 kilomètres, il s'engage dans l'estuaire de la Loire, près de Nantes. Il remonte alors le cours du fleuve à contre-courant, malgré les barrages, puis la rivière de l'Allier. Il atteint son but aux alentours d'Issoire où il peut se reproduire. Ses petits y restent une ou deux années, avant de faire le voyage inverse en redescendant la Loire et en retournant au nord de l'Atlantique.

Le temps commence à se couvrir et il est l'heure de rentrer. Cette fois-ci, la pluie arrive pour de bon, promesse de l'appli météo. Deux carpes, un barbeau et trois silures comatent dans le vivier du bateau. Demain, Philippe Boisneau a rendez-vous avec la Direction régionale de l'environnement (Dreal). Avec le printemps qui arrive, il évoquera une nouvelle fois le sort des aloses et des saumons. « Nous avons atteint le point ultime. Si rien n'est fait, il n'y aura aucun poisson pour pondre cette année. À ce rythme, il suffit de quatre ou cinq ans pour que l'espèce disparaisse. » Une solution devrait être débattue : le transfert de tonnes d'animaux, par la route, de l'estuaire jusqu'à la zone de reproduction. Une migration artificielle donc, à bord d'un camion-citerne. Un petit goût de fin du monde ? « Oui, je sais. . . cela paraît complètement insensé. »

Damien MESTRE, 16 mai 2025, journaliste à Radio France et ancien stagiaire à Socialter (Socialter)

### Amundi, l'actionnaire fossile qui fait écran à Total

Si Total est largement critiqué pour sa contribution au dérèglement climatique, son premier actionnaire sait rester discret. Malgré son ambition affichée de « verdir l'économie », le plus gros gestionnaire d'actifs en Europe, filiale du Crédit Agricole, investit généreusement dans les producteurs d'énergies fossiles, qui cherchent de plus en plus à se passer des banques pour lever du capital.

Un discret mais immense soutien au projet [EACOP]. » C'est en ces termes que le mouvement citoyen Youth for Climate a qualifié Amundi dans un tweet, à l'occasion d'une action de blocage menée début mars au siège parisien de l'entreprise. Ravages environnementaux et climatiques, violations des droits humains : prévue pour 2025, la mise en service de l'oléoduc géant de Total en Ouganda et en Tanzanie (East African Crude Oil Pipeline Project) est sous le feu des critiques. La société Amundi, accusée par les militants de jouer « un rôle décisif » dans ce projet écocidaire, affiche pourtant dans sa communication son ambition de « confirmer [sa] position de leader mondial de l'investissement responsable au service d'une transition juste ».

Avec près de 2 000 milliards d'euros à gérer pour le compte de ses 100 millions de clients, cette filiale du groupe Crédit Agricole est le numéro I européen de la gestion d'actifs et le premier gestionnaire d'épargne salariale et retraite en France. En d'autres mots, un poids lourd de la finance, qui se trouve aussi être le premier actionnaire de Total en termes de nombre d'actions détenues (10,1 % du capital, dont une partie est liée au fait qu'Amundi gère l'épargne salariale du personnel de Total), et l'un des principaux en termes de droits de vote (sur 2,3 % des actions). Une position qui lui confère une influence non négligeable lors des assemblées générales annuelles, durant lesquelles se décident les orientations stratégiques de l'entreprise. C'est donc tout naturellement qu'Amundi s'est attiré les foudres des organisations environnementales au printemps 2022, lorsqu'il a approuvé le « plan climat » de Total faisant la part belle à l'expansion des hydrocarbures. « Amundi est clairement protecteur de la stratégie climaticide de Total », tranche Lucie Pinson, à la tête de l'ONG Reclaim Finance, qui promeut le désinvestissement des énergies fossiles. Sollicité par mail, Amundi ne commente pas ce choix de vote mais déclare avoir « adopté lors de la saison 2022 une approche exigeante de l'analyse des résolutions "Say on climate" (plans climat, ndlr) » et avoir pour habitude d'« [évaluer] les stratégies des entreprises dans leur ensemble ». Amundi précise par ailleurs « ne [financer] directement aucun projet de pétrole et/ou de gaz », EACOP inclus. Même son de cloche du côté de la banque Crédit Agricole, qui nous indique avoir « dès le début [...] refusé de financer le projet EACOP ».

#### « Dettes toxiques »

Il faut dire que face à un dossier aussi explosif, le risque réputationnel est de taille. Du côté des banques, « le financement de projets est devenu un peu sensible, soulève Julien Lefournier, consultant indépendant et co-auteur avec Alain Grandjean de L'Illusion de la finance verte (éditions de L'Atelier, 2021). Les acteurs financiers qui ne veulent plus trop s'afficher au niveau des projets trop visibles prêtent au niveau "corporate" (de l'entreprise, ndlr). C'est considéré comme plus neutre parce qu'ils peuvent dire que Total investit aussi dans les énergies renouvelables. Mais ensuite, l'entreprise fait ce qu'elle veut de l'argent. » En mai 2022, le Crédit Agricole participait ainsi, aux côtés d'une douzaine de banques, à un prêt de 8 milliards de dollars à Total. Une transaction, nous assure la banque concernée, qui « correspond à une ligne de trésorerie court terme [d'un an] mise en place pour répondre aux incertitudes du contexte économique de cette période » et n'est « en aucun cas destinée à financer le projet EACOP ». Cette année-là, la major française réalisait pourtant un bénéfice record de 20,5 milliards de dollars

De la même façon, ne pas soutenir directement EACOP n'empêche pas Amundi d'investir abondamment, pour le compte de ses clients, dans des actions et des obligations émises par Total ou d'autres entreprises pétrolières. Et pour cause : le gestionnaire d'actifs n'a pas de politique d'exclusion du pétrole, ni du gaz naturel d'ailleurs, contrairement au charbon thermique, qu'il souhaite éliminer progressivement d'une partie de ses fonds d'ici 2030 à 2040², et aux entreprises exposées à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste). En septembre dernier, son exposition à Total, actions et obligations cumulées, était estimée à environ 3,4 milliards de dollars; son exposition à ExxonMobil, 1,8 milliard de dollars; à Shell, 1,3 milliard de dollars; à BP, 270 millions de dollars<sup>3</sup>.

Des sommes colossales, qui devraient nécessiter un contrôle serré de la part du gestionnaire d'actifs. Mais lorsqu'on lui demande si elles auraient pu servir à financer le mégaprojet pétrolier de Total en Tanzanie et

en Ouganda, Amundi botte en touche. « On ne peut pas le formuler de cette manière : on a une discussion vraiment au niveau de la stratégie de l'entreprise. Notre plan d'engagement dans la durée consiste à faire des demandes portant sur l'augmentation réaliste dans la mesure où elle est progressive, mais néanmoins très ambitieuse, des plans d'investissements dédiés aux énergies renouvelables », nous répond Timothée Jaulin, responsable chez Amundi du développement et du plaidoyer ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

« Amundi joue un peu sur le flou juridique autour de ce caractère durable. Et il le fait parce qu'on sait qu'un fonds qui s'appelle "vert" ou "durable" se vend très bien. » (Lara Cuvelier)

Acheter des obligations émises par Total serait, pour le gestionnaire d'actifs, « une manière d'aider ce dernier à lever de l'argent sans passer par les banques », signale Lara Cuvelier, chargée de campagne « investissements soutenables » au sein de Reclaim Finance. Si des institutions bancaires comme le Crédit Agricole continuent de financer les majors pétrolières, elle observe que « de plus en plus, les grosses entreprises des énergies fossiles passent par les obligations parce que c'est plus opaque ». Lorsqu'elles sont émises pour la première fois par une entreprise (sur le marché primaire), les obligations peuvent en effet être achetées par un grand nombre d'investisseurs, qui vont ensuite pouvoir les revendre sur le marché secondaire. « Il est compliqué de suivre exactement qui détient quoi », appuie Lucie Pinson.

Portée par l'ONG SumOfUs, l'initiative Toxic Bonds (littéralement, « obligations toxiques ») remarque la même tendance sur les marchés mondiaux. « Le marché obligataire [...] est devenu un refuge sûr pour les entreprises de combustibles fossiles. En émettant des obligations, celles-ci bénéficient d'une surveillance du public et d'une transparence moindres, et ont accès à des billions de dollars de dettes », expose-t-elle dans un rapport. Selon ce dernier, Total est particulièrement exposé au marché obligataire (50 milliards de dollars d'obligations en circulation), de même que le pétrolier américain ExxonMobil (41 milliards de dollars). Les banques ont également leur part de responsabilité puisque ce sont elles qui aident ces entreprises à émettre des obligations sur les marchés. Entre 2016 et 2022, révèle ce rapport, le Crédit Agricole aura permis à des producteurs de charbon, de pétrole et de gaz de lever de cette façon plus de 15 milliards de dollars.

#### Airbus, Shell et Coca-Cola

L'opacité des marchés financiers, mais aussi de l'engagement d'Amundi auprès des entreprises du secteur des énergies fossiles dans lesquelles il investit, lui permet alors de se prévaloir d'un engagement sans faille en matière d'« investissement responsable ». « Investissez pour votre avenir et agissez pour la planète » : voilà le type de slogan que l'on peut trouver sur le site web du gestionnaire d'actifs, qui se dit convaincu que « faciliter la transition énergétique n'a jamais été aussi important », et se targue de participer à une bonne quinzaine d'initiatives de finance pro-climat. Parmi elles, l'alliance Net Zero Asset Managers (NZAM), qui regroupe des gestionnaires d'actifs « engagés à soutenir les investissements alignés sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ». « Hypocrisie climatique », tacle un communiqué des Amis de la Terre, qui a participé à l'élaboration d'un rapport publié en début d'année révélant l'ampleur du soutien de la finance « net zéro » à l'expansion des énergies fossiles. On y apprend, entre autres, que la filiale du Crédit Agricole détenait en septembre dernier 17 milliards de dollars d'actifs dans des producteurs de charbon, de pétrole et de gaz. « Ce que montre ce rapport, c'est la faiblesse de ce type d'alliances. Les critères qui devraient être élémentaires pour y entrer et se réclamer du net zéro ne sont pas du tout prescrits comme une condition », critique Lorette Philippot, des Amis de la Terre. En novembre, un groupe d'experts des Nations unies sur l'engagement à la neutralité carbone en 2050 pour des acteurs non étatiques, financiers inclus, avait en effet fixé comme ligne rouge le soutien à l'expansion des énergies fossiles6.

Explorer le contenu des portefeuilles présentés comme « durables » ou « responsables » d'Amundi réserve également quelques surprises. Le fonds Hymnos, estampillé ISR (investissement socialement responsable) et « intégrant des critères extra-financiers liés au développement durable » ? Total, Shell, Easyjet, mais aussi les champions de la pollution plastique Coca-Cola et Danone, sont de la partie. Le fonds Ambition Net Zero Carbone, qui « a pour objectif extra-financier de réduire progressivement l'intensité carbone du portefeuille pour atteindre la neutralité à l'horizon 2050 » ? On y trouve Airbus et Aéroports de Paris.

Interrogée sur ce point, Amundi souligne qu'elle « ne [veut] pas verdir [ses] fonds mais l'économie ». « Nous investissons dans des économies, pas seulement en France, mais à travers le monde, qui sont encore largement dépendantes des hydrocarbures, détaille Timothée Jaulin. Nous essayons de mettre en place une politique d'accompagnement de la transition qui a des niveaux d'ambition adaptés aux réalités concrètes. » La philosophie d'« investissement responsable » d'Amundi consiste alors à continuer à investir dans l'ensemble de l'économie en ne retenant « progressivement que les acteurs les plus vertueux » dans chacun des secteurs, explique-t-il.

Appelée best-in-class, ou « meilleur de la classe », cette approche ne date pas d'hier, pointe Gunther Capelle-Blancard. Ce professeur d'économie à Paris I Panthéon-Sorbonne explique que celle-ci répond « officieusement à des raisons commerciales », car elle permet de garder des portefeuilles diversifiés, et ainsi de diluer les risques liés aux investissements réalisés. Lara Cuvelier, elle, est plus virulente, et va jusqu'à qualifier ce comportement de « communication mensongère » : « On parle en termes d'émissions relatives par rapport à un univers de référence qu'ils ont choisi. Cela veut tout et rien dire. »

Délégué général du Forum pour l'investissement responsable, qui compte Amundi parmi ses membres, Grégoire Cousté s'interroge : « Vu la taille d'Amundi, quand ils discutent avec Total, on n'est pas dans la pièce avec eux, mais ils obtiennent certainement des choses de leur part. Est-ce suffisant pour justifier le fait d'avoir le label ISR ? Ensuite, si l'on considère que le label ISR est destiné au grand public, est-ce qu'un épargnant individuel qui souhaite investir "responsable" trouve cela acceptable d'avoir du Total dans son portefeuille ? » Rien d'illégal là-dedans pourtant : « Croyez-le ou non, il n'y a pas de définition de l'investissement durable aujourd'hui », signale Julien Lefournier. Lara Cuvelier abonde : « Amundi joue un peu sur le flou juridique autour de ce caractère durable. Et il le fait parce qu'on sait qu'un fonds qui s'appelle "vert" ou "durable" se vend très bien. »

#### Le régulé devenu régulateur

Ce « flou » définitionnel, la forêt des sources du Touch (rivière située non loin de Toulouse), qui se trouve dans le giron d'Amundi Investissement Forestier, en a aussi fait les frais. Entre 2019 et 2021, des « coupes rases intégrales » ont été effectuées dans ce massif sur une surface de 80 hectares, de surcroît dans un terrain classé « zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique », déplore Angelo\*, du collectif de la forêt des sources du Touch qui s'est mobilisé contre ces coupes. Dans sa communication, Amundi vante pourtant des placements « responsables », « à impact tant écologique [...] que sociétal ». Sollicitée par mail, la Caisse des dépôts et consignations, à qui Amundi sous-traite la gestion de la forêt en question, admet que « ce plan de gestion [...] avait recours à des techniques forestières certes très usuelles mais qui ne tenaient pas suffisamment compte de certains enjeux sociétaux et environnementaux ». De son côté, Amundi indique travailler à l'élaboration d'un « nouveau cahier des charges d'exploitation des forêts », qui « exclut par principe les coupes rases ».

Outre la vigilance de quelques citoyens, Amundi doit composer avec le renforcement de la réglementation anti-greenwashing. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le règlement européen Sustainable finance disclosure regulation (SFDR) impose aux gestionnaires d'actifs de démontrer que leurs « fonds article 9 », ou « super verts », ne causent aucun dommage à l'environnement. Comme le note le journal Le Monde, Amundi a déclassifié 34 de ses « fonds article 9 » sur 50 en fin d'année dernière. Une approche qualifiée de « volontairement prudente » par le gestionnaire d'actifs. Lara Cuvelier y voit un « aveu de culpabilité ». Reste que le leader européen de la gestion d'actifs pèse très lourd dans la régulation du secteur.

En 2021, Bruno Le Maire mandatait ainsi Yves Perrier, ancien président d'Amundi, pour coordonner l'alignement des acteurs financiers français avec l'accord de Paris. Mission qui a débouché sur une série de recommandations jugées peu ambitieuses par certains observateurs. Pour Lorette Philippot, des Amis de la Terre, « c'est l'acteur qui devrait être soumis aux règles qui en devient le prescripteur. Cela montre aussi à quel point Amundi est parvenu à imposer une image d'exemplarité ». Un discours que le refus de se positionner contre EACOP pourrait bien fissurer, espère Hugo Viel, militant au sein de l'ONG 350.org. « Si Amundi se positionnait contre Total lors de la prochaine assemblée générale (le 26 mai, ndlr) ce serait une grande victoire pour nous. » Saisira-t-il cette occasion de prouver aux militants qu'il n'est pas « un actionnaire sans morale », comme le dénoncent les militants de Youth for Climate ?

Sophie KLOETZLI, journaliste indépendante et ancienne stagiaire à Socialter, 2 mai 2023 (Socialter)

<sup>\*</sup> Ne souhaite pas communiquer son nom de famille.

<sup>1</sup> Une action représente une fraction du capital d'une entreprise tandis qu'une obligation est un morceau de dette émis par une entreprise (ou un État) dans l'objectif de se financer.

<sup>2</sup> Cette politique s'applique à l'ensemble de ses fonds actifs (qui tentent de faire mieux que la performance moyenne du marché) et à ses fonds passifs (qui tentent de répliquer la performance du marché) intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces derniers devraient atteindre 40 % de l'offre passive d'Amundi en 2025.

**<sup>3</sup>** D'après des données financières fournies par l'institut de recherche Profundo (à partir des bases de données Refinitiv et Bloomberg). Ces chiffres concernent le groupe Amundi (incluant ses filiales nationales ainsi que Lyxor, CPR Asset Management, BFT Investment Managers et Pioneer Investment Management).